Direction générale des services techniques et du cadre de vie

Direction du cycle de l'eau et de la nature



RAPPORT ANNUEL 2025

Prix et qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement

seine eure agglo

Fiche de synthèse

Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,

60 communes, 104 495 habitants

Le Cycle de l'Eau géré par l'Agglomération

- Production et distribution d'eau potable
- Protection de la ressource
- Collecte et traitement des eaux usées
- Contrôle de l'assainissement non collectif
- Gestion des eaux pluviales et ruissellement
- Entretien et restauration des rivières et des milieux naturels
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Eau potable

- Nombre d'abonnés : 43 375 (hors SERPN)
- Volume vendu : 5,6 M de m³ (hors SERPN)
- Linéaire réseau : 1038 km (hors branchements et SERPN)
- Taux de conformité microbiologie : 100 % sur l'ensemble des secteurs ARS
- Taux de conformité physico-chimique : Inférieur à 100 % sur certains secteurs
- Rendement réseau : 79.1%
- Indice de perte réseau : 3.99 m³/j/ km
- 16 ressources en eau potable
- Mode de gestion : affermage
- Prix de l'eau : 1,96 à 1,98 € TTC par m³

Assainissement collectif

- Nombre d'abonnés : 37 004
- Volumes traités : 3,9 M de m³
- 13 systèmes d'assainissement
- 239 postes de relèvement
- 11 bassins d'orage
- Linéaire réseaux (séparatif, unitaire, pluvial, refoulement) : 951 km
- Destination des boues et du compost : agriculture
- Mode de gestion : régie
- Prix de l'eau assainie : 4,66 à 4,68 € TTC par m³

Assainissement non-collectif

- Nombre d'installations : 10 255
- Nombre de diagnostic avant ventes en 2025: 247
- Taux de conformité des ventes : 24 %
- Mode de gestion : régie
- Prix du contrôle : 100 € TTC

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Exercice 2025

Ce rapport concerne le territoire de l'Agglomération Seine-Eure (hors SERPN pour l'eau potable).

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 modifiée, relative au renforcement de la protection de l'environnement, a complété le code général des collectivités territoriales et rendu obligatoire la publication par le Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Un décret et un arrêté en date du 2 mai 2007 ont significativement modifié le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement. Le décret introduit en particulier l'obligation de mettre en place des indicateurs de performance.

Le Code général des collectivités territoriales précise que les dispositions de la loi précitée étaient étendues au service public d'assainissement (articles D. 2224-1 à 5).

Le présent document, établi sur la base de l'exercice 2025, est public et a pour principal objet l'information des usagers.

L'Observatoire de l'eau est complété chaque année par l'Agglomération Seine-Eure (www.services.eau.france.fr).

Le rapport est disponible sur le site de l'Agglomération : www.agglo-seine-eure.fr.

Le rapport est aussi disponible à la Communauté d'Agglomération ou dans les mairies du territoire.

Inf'eau Seine-Eure #5

RELÈVE À DISTANCE DE VOTRE COMPTEUR D'EAU : C'EST POUR BIENTÔT !

L'Agglo Seine-Eure va progressivement déployer un **système de relève à distance des compteurs d'eau** de l'ensemble des abonnés du territoire, entre septembre 2026 et décembre 2028. Ce dispositif permettra d'**améliorer la qualité du service rendu aux abonnés et d'optimiser la protection et de la gestion de la ressource en eau**.

Concrètement, la télé relève a pour but de :
→ **Réduire les erreurs de relevé** et éviter les estimations de consommation.
→ **Détecter plus rapidement les fuites après compteur** et alerter immédiatement l'abonné concerné .
→ **Simplifier les démarches des abonnés** (plus besoin d'être présent pour le relevé).
→ **Contribuer à une gestion plus durable** de cette ressource précieuse qu'est l'eau.

L'Agglo Seine-Eure a confié à Véolia Eau la mission d'**équiper chaque compteur d'un module radio** qui pourra transmettre quotidiennement l'index de votre compteur au service de l'eau potable. Par ailleurs, **si le compteur est âgé de plus de 5 ans il sera renouvelé**.
Si votre compteur n'est pas accessible depuis le domaine public, une demande de prise de rendez-vous vous sera adressée par Véolia Eau. Cette démarche est gratuite mais absolument nécessaire.

Le calendrier de déploiement par commune sera établi pendant l'été et une information plus complète vous sera transmise quelques semaines avant l'intervention de Véolia dans votre commune.

Ensemble, préservons l'eau !
Merci de votre confiance et collaboration pour cette transition vers une gestion plus moderne et durable de l'eau.

... D'ICI LÀ, EN SURVEILLANT VOTRE COMPTEUR, VOUS PROTÉGEZ LA RESSOURCE ET VOTRE PORTE-MONNAIE.



POURQUOI SURVEILLER VOTRE COMPTEUR ?

Des fuites, parfois non visibles, peuvent être présentes sur votre installation privée. C'est pourquoi il est nécessaire de surveiller votre compteur régulièrement (1 fois par trimestre idéalement).
Ces fuites, bien que non visibles, peuvent être importantes et **impacter votre budget et engendrer un gaspillage** de la ressource en eau.

Le saviez-vous ?
En 2023, les fuites identifiées après compteurs (chez les habitants) représentaient près de 126 000 m³ !

QUE FAIRE EN CAS DE FUITE ?

Si la fuite est importante, vous pouvez bénéficier de l'application de la « loi Warsmann » pour obtenir un dégrèvement de votre surconsommation due à celle-ci*.

→ Rapprochez-vous rapidement des services de **Veolia au 09 69 39 56 34** (7j/7 et 24h/24) pour en bénéficier.

→ Prenez des **photos avant toute intervention du plombier**. Attention, les fuites dues à des équipements sanitaires ou de chauffage ne sont pas prises en compte (fuite dans les WC ou chauffe-eau par exemple).

Si vous résidez dans un **logement social**, en cas de suspicion de fuite, vous devez **contacter le gardien ou le service de maintenance** du bailleur pour qu'il fasse intervenir un plombier.

** Pour ce faire, la fuite doit obligatoirement être réparée par un professionnel.*

SOMMAIRE GENERAL

A – NOTE LIMINAIRE DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 1

B – LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 20

C – LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSSAINISSEMENT COLLECTIF 119

D – LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 256

E – FINANCES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 290

F – ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION 338

G – CONCLUSION GENERALE 340

Économisons l'eau au quotidien

QUELQUES GESTES SIMPLES PEUVENT FAIRE UNE GRANDE DIFFÉRENCE



FERMEZ LE ROBINET
pendant le brossage de dents, rasage ou petite vaisselle

Un robinet ouvert = 12 L / min !



TRAQUEZ LES FUITES (WC, ROBINET...)

Une chasse d'eau qui fuit = jusqu'à 600 L / jour !



INSTALLEZ UNE CHASSE D'EAU À DOUBLE DÉBIT

3 L utilisés contre 10 L !



PRÉFÉREZ LES DOUCHES (COURTES) AUX BAINS

Gain = jusqu'à 100 L par douche !



RÉCUPÉREZ L'EAU DE PLUIE ET L'EAU NON SOUILLÉE
(rinçage des fruits, eau de cuisson refroidie, eau froide avant une douche...) pour arroser vos plantes, pour laver votre terrasse ou votre voiture.

Pratique et économique !



UTILISEZ LAVE-LINGE ET LAVE-VAISSELLE EN MODE «ÉCO» et seulement quand ils sont pleins.

Moins de consommation & moins de gaspillage !



INSTALLEZ UN MOUSSEUR OU UN AÉRATEUR sur vos robinets et pommeaux de douche.

Jusqu'à 50 % de débit en moins, sans perte de confort !



PRÉFÉREZ LES STATIONS DE LAVAGE aux lavages à domicile.
(Et souvent, elles recyclent l'eau !)

Jusqu'à 3 fois moins d'eau utilisée !



ARROSEZ VOTRE JARDIN LE SOIR

Moins d'évaporation & plus efficace.
Une économie de 5 à 10 % d'eau !

Pour plus d'information, contactez la direction du **Cycle de l'Eau et de la Nature de l'Agglo Seine-Eure**

02 76 46 03 52

eau.assainissement@seine-eure.com

PARTIE A

NOTE LIMINAIRE DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

1. SOMMAIRE

1. Nature des services 3
2.L'eau potable 4
2.1 Le territoire desservi 4
2.2 Le nombre d'abonnés et les volumes vendus en 2024 5
2.3 Le linéaire de réseaux et les ouvrages annexes 5
2.4 La qualité des eaux distribuées 6
2.5 Le rendement du réseau de distribution et l'indice linéaire de perte en réseaux (ILP) 6
2.6 La protection de la ressource 6
2.7 Les travaux réalisés et les projets 6
3.L'assainissement collectif 8
3.1 Le territoire desservi 8
3.2 Le nombre d'habitants desservis et d'abonnés 8
3.3 Les systèmes d'assainissement 9
3.4 La destination des boues 9
3.5 Les contrôles de branchements et le suivi des travaux en domaine privé 9
3.6 Les travaux réalisés et les projets 10
4.L'assainissement non collectif 10
4.1 Missions du service 10
4.2 Evaluation du nombre d'habitants gérés par le SPANC 11
4.3 Bilan des contrôles effectués en assainissement non collectif 11
5.Le prix de l'eau et de l'assainissement 12
6.Conclusion 15

Cette note vise à fournir au public une information concise et synthétique sur l'ensemble des actions engagées par l'Agglomération Seine-Eure en matière d'eau potable et d'assainissement.

1. NATURE DES SERVICES

L'Agglomération Seine-Eure est compétente sur l'ensemble du cycle de l'eau :

- Production et distribution d'eau potable.
- Protection de la ressource.
- Collecte et traitement des eaux usées.
- Contrôle de l'assainissement non collectif.
- Gestion des eaux pluviales et ruissellement.
- Entretien et restauration des rivières et des milieux naturels avec notamment des actions en faveur de la continuité écologique sur l'Eure.

La Direction du Cycle de l'Eau, et de la Nature assure :

- Le suivi des prestataires.

- Le suivi des travaux en domaine public et en domaine privé (dans le cadre de la création de branchements sous portage de l'Agglomération).

- Les contrôles de branchements en domaine privé en assainissement collectif (en régie).

- Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC).

- Le suivi des rejets des industriels.

- L'exploitation en régie de l'assainissement sur les communes d'Igoville, Alizay, Martot et Criquebeuf sur Seine, Surville, La Saussaye, Acquigny, CLEF Vallée d'Eure, Heudebouville, Vironvay, Les Trois lacs (Bernières sur Seine, Fontaine la Verte).

- La gestion des ruissellements et des réseaux d'eaux pluviales.

- Le suivi de la protection de la ressource en eau potable.

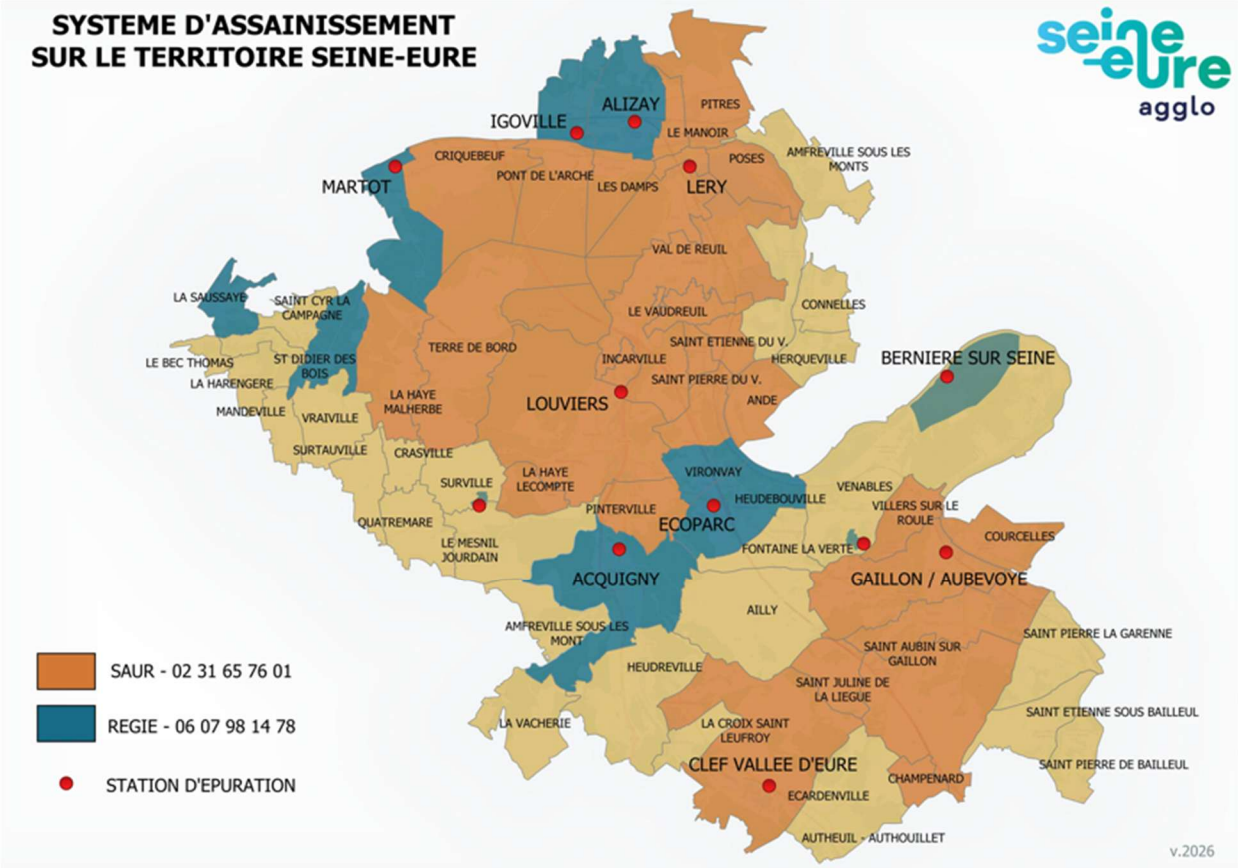
- La GEMAPI.

Vous pouvez contacter le secrétariat de la direction du Cycle de l'Eau et de la Nature au 02.32.50.89.77 ou sur eau.assainissement@seine-eure.com.

Urgence eau potable et facturation (tout le territoire sauf SERPN) : VEOLIA **09.69.39.56.34**

Urgence assainissement collectif :

- SAUR-MAILLOT **02.31.65.76.01**
- **Astreinte régie** (Alizay, Igoville, Martot, Surville, Vironvay, Heudebouville, Les Trois Lacs et CLEF Vallée d'Eure : **06.07.98.14.78**

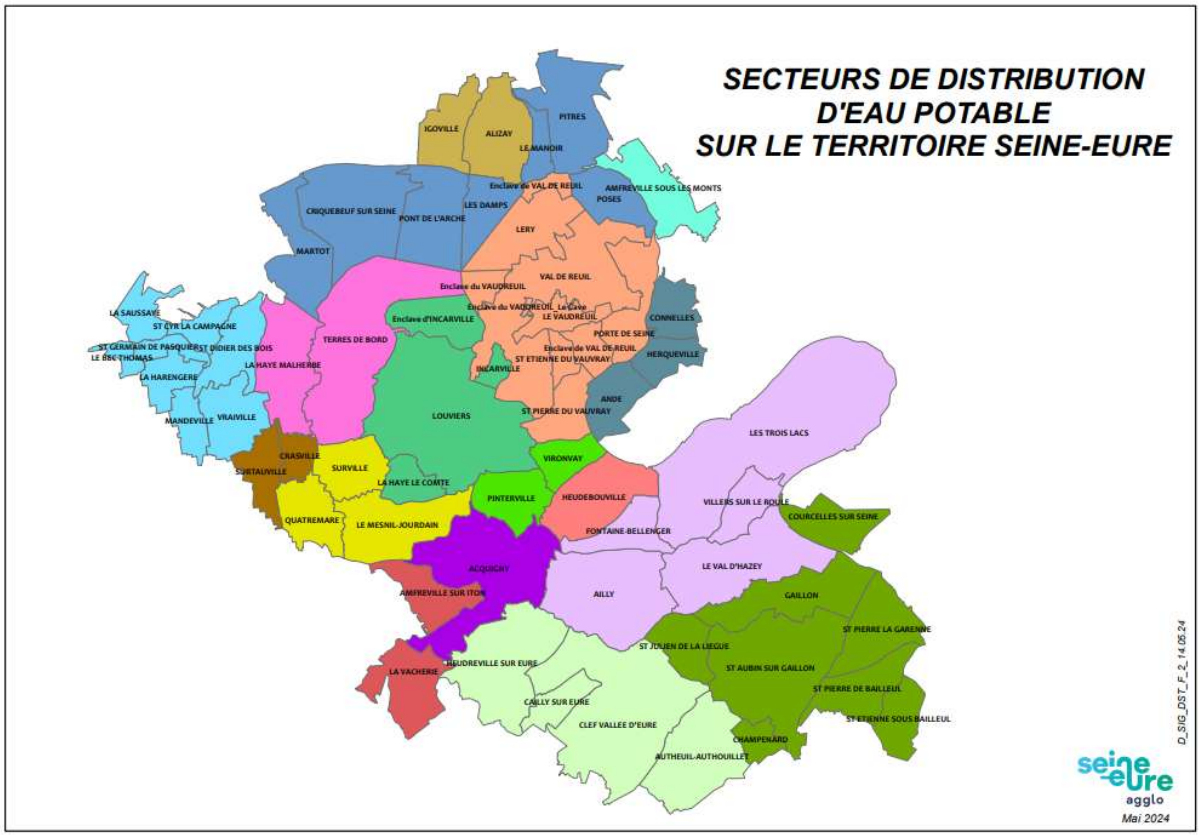


2. L'EAU POTABLE

2.1 LE TERRITOIRE DESSERVI

L'Agglomération Seine-Eure est composée de 60 communes adhérentes et d'une population de 105 431 habitants.

Le service de l'eau potable est géré au niveau intercommunal, avec une répartition des communes en 17 secteurs homogènes de production et de distribution d'eau potable, représentés sur la carte ci-après.



L'Agglomération Seine-Eure adhérant au SERPN pour l'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable de 8 communes (2354 abonnés), le présent rapport ne traite pas de ce secteur dont les données 2025 sont disponibles dans le RPQS établi par le SERPN.

2.2 LE NOMBRE D'ABONNES ET LES VOLUMES VENDUS EN 2025

5 608 594 m^3 d'eau ont été distribués en 2025.

	Nombre d'abonnés	Volumes en m^3/an sur 365 jours
Abonnés domestiques	43 201	4 831 426
Abonnés non domestiques	174	777 168
TOTAL	**43 375**	**5 608 594**

La consommation moyenne des abonnés dits domestiques est de 111 m3 par abonnement par an (soit 304 litres par jour par abonnement, et 121 litres par jour par personne).

En 2025, la consommation en eau potable comptabilisée de l'ensemble des abonnés du service augmente de 1,6% par rapport à 2024.

2.3 LE LINEAIRE DE RESEAUX ET LES OUVRAGES ANNEXES

Le réseau de distribution desservant l'ensemble de l'Agglomération Seine-Eure (hors territoire des 5 communes gérées par le SERPN) représente un linéaire total de 1038 km, hors branchements.

Le système de distribution dispose de 44 réservoirs et bâches.

L'eau potable issue du champ captant des Hauts Prés subit un traitement (décarbonatation, ozonation, filtration sur sable et chloration) qui permet de l'adoucir, d'éliminer le fer et le manganèse et de

maintenir la qualité bactériologique de l'eau. Pour les autres forages, seule une chloration est réalisée sur l'eau pompée.

2.4 LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie, est égal à 100% sur la totalité des secteurs.

Concernant les paramètres physico-chimiques, le taux de conformité établi par l'ARS est inférieur à 100% pour certaines unités de distribution, en raison de l'introduction de nouveaux paramètres dans le cadre du contrôle sanitaire en octobre 2023.

Sur le hameau du Hom à la Vacherie, il a été observé la présence de perchlorates : l'eau ne doit pas être utilisée pour la préparation des biberons des nourrissons de moins de 6 mois. Cette eau provient du captage de Houetteville. Un message d'information est diffusé avec les factures d'eau.

L'unité de distribution d'Andé est concernée par un dépassement de la norme en nitrates. Une restriction de la consommation (femmes enceintes et nourrissons) en raison de la présence de nitrates a été mise en place (12 prélèvements, moyenne de 55,6 µg/l pour une limite de 50 µg/l)

Sur les communes alimentées par le captage de Lormais, un problème d'eau colorée lié à la présence de fer est rencontré à certains moments.

2.5 LE RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION ET L'INDICE LINEAIRE DE PERTE EN RESEAUX (ILP)

Le rendement général des réseaux d'eau potable sur le territoire communautaire est de 79,1%, ce qui est correct.

L'indice linéaire de pertes en réseaux (ILP) de 3,99 m^3/j/km de réseau (hors branchements) est acceptable, et reflète un assez bon état général du réseau de distribution à l'échelle du territoire de l'Agglomération, avec cependant des disparités importantes à l'échelle des unités de distribution. Les efforts de recherche de fuite et de renouvellement sont à poursuivre.

2.6 LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

Les 16 ressources gérées par l'Agglomération Seine-Eure disposent d'un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

2.7 LES TRAVAUX REALISES ET LES PROJETS

L'eau potable (2 lots) est exploitée via une délégation de service public d'une durée de 7 ans (SEESEN Véolia). Ces contrats ont démarré au 1er janvier 2022. Nous sommes dans la cinquième année de contrat. Un audit financier a été réalisé par l'agglomération en 2025.

Le rendement général des réseaux d'eau potable sur le territoire communautaire est de 79,1%, ce qui est correct. L'indice linéaire de pertes en réseaux (ILP) de 3,99 m^3/j/km de réseau (hors branchements) est acceptable, et reflète un assez bon état général du réseau de distribution à l'échelle du territoire de l'Agglomération, avec cependant des disparités importantes à l'échelle des unités de distribution. Les efforts de recherche de fuite et de renouvellement sont à poursuivre. En 2025, 12 161 mètres de réseaux ont été renouvelés et 435 mètres de nouvelles canalisations ont été créés sous maîtrise d'ouvrage intercommunale.

Suite à son schéma directeur d'eau potable, l'Agglomération a mis en place une programmation pluriannuelle d'investissement. Un des objectifs principaux est de continuer à mener une politique active de renouvellement de ses réseaux, afin de préserver la qualité de l'eau, de limiter les fuites et de maitriser son patrimoine technique.
Finalisé en décembre 2020, l'Agglomération a élaboré son Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) qui est le document de référence pour l'amélioration continue de la sécurité de la distribution d'eau potable (quantité, qualité, continuité).

La création du nouveau forage à Lormais (Lormais 3) a été réalisé en 2024. Les démarches administratives sont en cours pour sa mise en service. Des études ont notamment débuté en 2023 pour la réalisation d'une interconnexion entre les forages de Pinterville et de Lormais. Des travaux interconnexion sont en cours entre Heudebouville et Fontaine-Bellanger. La création d'un second réservoir dans l'usine de production des Hauts Prés. Les entreprises ont été choisies et les travaux ont débuté en 2026.

Concernant l'aspect qualitatif de l'eau distribuée, de nouvelles études ont débuté en 2025 pour la réalisation d'une interconnexion entre le secteur de distribution des forages des Hauts Prés et celui du forage d'Herqueville, afin de réduire la teneur en nitrates de l'eau distribuée sur le secteur d'Herqueville.

De plus, en complément de la surveillance de la qualité de l'eau réalisée par l'ARS, et de l'autosurveillance de l'exploitant, des campagnes annuelles de prélèvements et d'analyses sont réalisées pour la surveillance du paramètre CVM (chlorure de vinyle monomère) et de molécules émergentes comme les métabolites de pesticides ou les PFAS.

Les 110 hectares de surface Agricole Utile (SAU) du Périmètre de Protection Rapproché (PPR) des Hauts Prés sont certifiés à 100% en agriculture biologique depuis fin 2014. La mise en place de ces conversions permet de pérenniser la qualité de la ressource sur ce captage stratégique. En complément de la conversion biologique des zones de production, l'agglomération a mis en place le pôle régional d'agriculture biologique des Hauts Prés. Ce lieu accueille a pour vocation d'accueillir et de fédérer les acteurs de la filière biologique afin de permettre l'essor de ce type d'agriculture favorable à la préservation de la ressource.

Dans le cadre du 12ème programme, l'agence de l'eau demande aux collectivités de mettre en place une stratégie de protection de la ressource. Pour rappel, la Communauté d'agglomération Seine-Eure, est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de protection de la ressource en eau potable, notamment en protégeant les captages de l'ensemble du territoire.

Les objectifs de la stratégie de protection la ressource en eau et du plan de sobriété consistent :

- faire évoluer les pratiques pour faire baisser la consommation ;
- diminuer les prélèvements en eau potable à hauteur de -14 % de 2019 à 2030, conformément au plan eau.

3. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1 LE TERRITOIRE DESSERVI

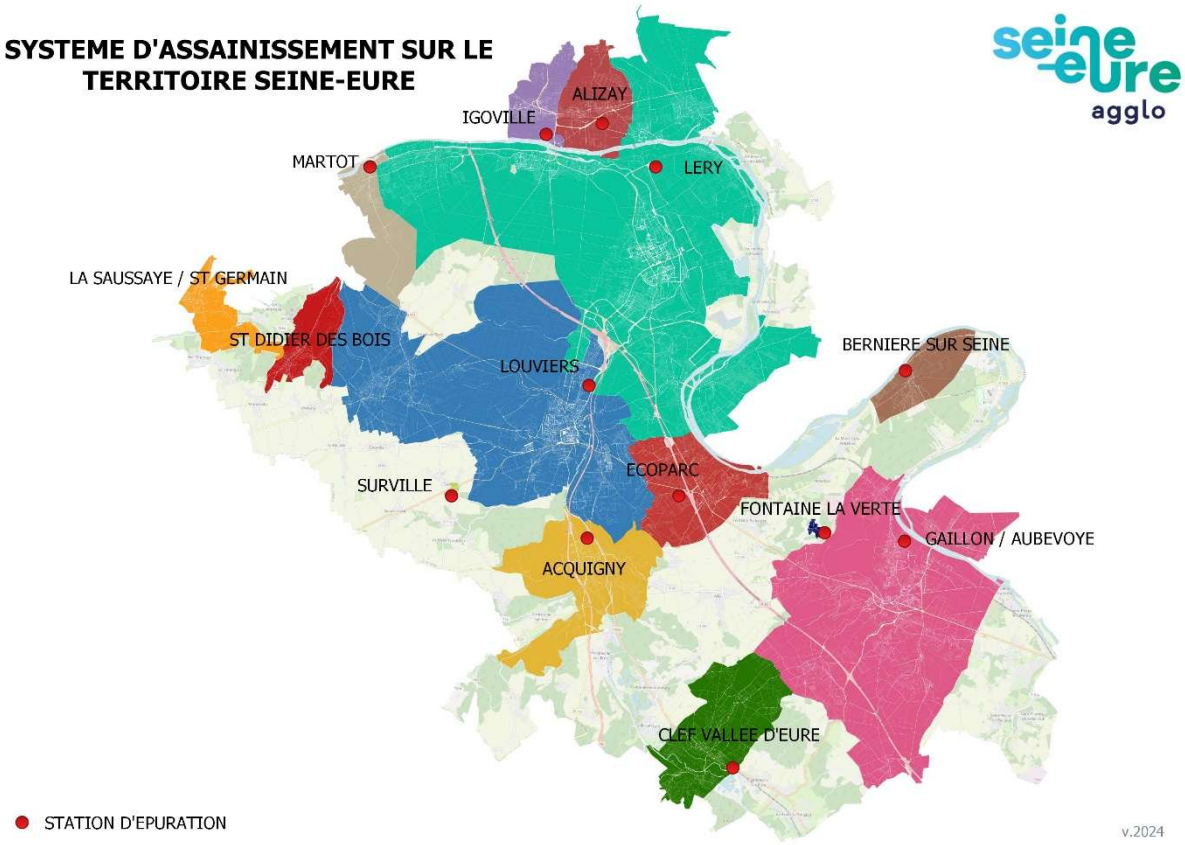
L'Agglomération Seine-Eure assure la gestion de 14 systèmes d'assainissement :

- **Le système d'assainissement de Léry**, de Val de Reuil, du Vaudreuil, de Léry, de Pont de l'Arche, de Pitres, du Manoir, de Saint Pierre, de Saint Etienne du Vauvray, de Andé, de Poses, des Damps, d'Herqueville et de Criquebeuf sur Seine. (86 683 EH),
- **Le système d'assainissement de Louviers**, de La Haye Malherbe, d'Incarville, du Parc d'activités de la Fringale de Val de Reuil, La Haye Lecomte et de Pinterville, (42 000 EH),
- **Le système d'assainissement d'Aubevoye,** de Champenard, de Courcelles sur Seine, de Gaillon, de Saint Pierre la Garenne, de St Aubin sur Gaillon, de St Julien de la Liègue, de Villers sur le Roule. (34 000 EH)
- **Le système d'assainissement du Parc d'Activités de Louviers Sud** (ECOPARC), de Vironvay, d'Heudebouville (14 800 EH),
- **Le système d'assainissement de Clef Vallée d'Eure** (3230 EH)
- **Le système d'assainissement d'Alizay** (2020 EH),
- **Le système d'assainissement d'Igoville** (1950 EH),
- **Le système d'assainissement d'Acquigny** (2500 EH),
- **Le système d'assainissement de Martot** (1200 EH),
- **Le système d'assainissement de Bernières sur Seine (Les 3 Lacs)** (1000 EH)
- **Le système d'assainissement de Fontaine la Verte – Venables (Les 3 Lacs)** (250 EH)
- **Le système d'assainissement de Surville – le lotissement « la Renardière »** (215 EH),
- **Le système d'assainissement du Parc d'Activités de Val Richard** (70 EH).

3.2 LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS ET D'ABONNES

Le nombre d'abonnés desservis s'élève à 37 004 . La charge polluante, calculée sur base de l'auto-surveillance, s'élève à plus de 75 735 équivalents-habitants (EH) en 2025. On compte 80 arrêtés d'autorisation de rejet pour les entreprises.

3.3 LES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT



Le linéaire total des réseaux de collecte des effluents y compris branchements (séparatif, unitaire, eau pluviale) sur l'Agglomération, représente près de 951 kilomètres, avec 239 postes de relèvement et 11 bassins de stockage restitution.

L'Agglomération Seine-Eure gère 13 stations d'épuration.

3.4 LA DESTINATION DES BOUES

Les boues produites par les stations d'épuration de Louviers, sont recyclées en agriculture. Un suivi agronomique est effectué pour chaque plan d'épandage. Le compost de l'usine de dépollution de Léry est vendu aux agriculteurs. Cette usine reçoit aussi les boues d'Ecoparc, et si nécessaire, des boues d'Acquigny, de Martot, d'Igoville ou d'Alizay.

Les boues produites par la station d'épuration d'Aubevoye ont été envoyés en compostage.

3.5 LES CONTROLES DE BRANCHEMENTS ET LE SUIVI DES TRAVAUX EN DOMAINE PRIVE

Le service réalise les contrôles de branchement en domaine privé :

- Depuis le 1er janvier 2014, ce diagnostic est obligatoire pour toute vente immobilière ;
- Lors des extensions de réseaux publics d'eaux usées afin de vérifier le bon raccordement des habitations.

En 2025, le service a réalisé :

- 1049 diagnostics de ventes
- 85 contrôles de raccordement en domaine privé (extension et nouvelle habitation)
- 27 contre visites.

Soit au total 1161 contrôles.

3.6 LES TRAVAUX REALISES ET LES PROJETS

Les systèmes d'assainissement de Léry, Louviers et Aubevoye sont gérés depuis le 1 er janvier 2022 via deux prestations de services réseau et stations. Le groupement SAUR-Maillot a été retenu pour le lot réseau et Eau de Normandie (SUEZ) pour le lot stations. Les 11 autres systèmes d'assainissement sont gérés en régie directe par les agents du pôle exploitation assainissement. Après un appel d'offre lancé en 2025, le groupement SAUR-Maillot a été retenu pour le lot réseau et Eau de Normandie (SUEZ) pour le lot stations. Les prestations ont débuté au 1er janvier 2026 pour une durée de 4 ans.

Une unité de méthanisation des boues de station d'épuration est envisagée. Le choix du maître d'œuvre est en cours

La mise en place d'un diagnostic permanent des systèmes d'assainissement est terminée. Elle permet à la collectivité de répondre à la réglementation et mieux connaître le fonctionnement de ces réseaux d'assainissement afin de programmer des travaux de mise en conformité. Parallèlement, l'agglomération lance un diagnostic périodique de ces systèmes d'assainissement.

L'Agglomération Seine-Eure continue à mettre en conformité ses systèmes d'assainissement (réhabilitation réseau, mise en conformité file boues)

Suite à la mise en service de la nouvelle station d'épuration de La Croix-Saint-Leufroy (Clef vallée d'Eure) en septembre 2019, les travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées pour Ecardenville ont débuté en 2023 et se sont terminés en 2024. Les travaux de raccordement den domaine privé débuteront au 4 ème trimestre 2025. Une étude de maitrise d'œuvre est en cours pour une extension de réseau sur la commune d'Autheuil-Authouillet.

Le 12ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie permet de bénéficier d'une subvention pour la création de branchements en domaine privé, si le portage des travaux était assuré collectivement, et notamment par une intercommunalité. L'Agglomération Seine-Eure a donc décidé de proposer aux propriétaires de bénéficier de subventions pour les travaux de création de branchements en domaine privé. Sur toutes les extensions de réseau d'assainissement financées par l'Agence de l'eau, cette possibilité est offerte aux propriétaires de bénéficier d'une subvention.

4. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1 MISSIONS DU SERVICE

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a pour mission de lutter contre les pollutions des eaux superficielles et souterraines, en contrôlant les installations d'assainissement non collectif.

Conformément à la réglementation, le service réalise plusieurs missions :

❖ Le contrôle des installations neuves

- **Contrôle de conception** : émission d'un avis sur le projet d'assainissement (permis de construire, réhabilitation), afin de vérifier qu'il est adapté aux contraintes de la parcelle et à la réglementation.
- **Contrôle de bonne exécution des travaux** : visite de terrain avant remblaiement afin de s'assurer que l'installation réalisée est conforme au projet validé et à la réglementation, et que les règles de l'art ont été respectées.

❖ Le diagnostic des installations existantes

Il a pour objectif d'évaluer l'état des installations et les risques de pollution ou d'atteinte à la salubrité publique, de vérifier l'absence de nuisances pour le voisinage et d'apporter des conseils pour un fonctionnement et un entretien optimal de l'installation.

❖ L'aide et l'information des particuliers

Les techniciens du service eau et assainissement informent les particuliers sur leurs obligations, les conseillent, les guident dans leurs démarches, et peuvent proposer des solutions simples pour un fonctionnement optimal de l'installation, ou apporter une aide technique.

4.2 EVALUATION DU NOMBRE D'HABITANTS GERES PAR LE SPANC

Le nombre de foyers concernés par le service public d'assainissement non collectif est estimé à 10 348 installations.

4.3 BILAN DES CONTROLES EFFECTUES EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Communes	En 2025	Total cumulé *
Contrôles périodiques	**30**	**1738**
	6.3 %	*22.00 %*
Contrôles lors des transactions immobilières	**247**	**3599**
	51.8 %	*46.00 %*
Contre-visites	**13**	**105**
	2,7 %	*1.00 %*
contrôle de conception	**130**	**1393**
	27.3 %	*18.00 %*
contrôle de réalisation	**57**	**962**
	11.9 %	*12.00 %*
total	**477**	**7797**

* le « total cumulé » correspond aux diagnostics réalisés depuis le 01/01/2014.

Lors des contrôles de vente, il ressort :

25 % des installations sont jugées complètes mais pouvant nécessiter quelques travaux (classe A et B).
4 % des installations ont été jugées déficientes et/ou n'ont pas pu être évaluées en totalité (classe C).
71 % des installations présentent un risque de pollution du milieu naturel et/ou un risque sanitaire (classe D et E).

5. LE PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le prix global est de1,96 à 1,98 €/m^3 pour les usagers ne disposant pas de système d'assainissement collectif, et de 4.66 à 4,68 €/m^3 pour les autres.

Au 1er janvier 2026, le prix du m3 en euro (€) d'eau facturé (abonnement compris, pour 120 m3) à l'usager varie de la façon suivante pour chaque commune :

Commune	*Prix TTC/m³ 2025*	*Prix TTC/m³ 2026*	*Evolution 2025/2026*
Acquigny	4,53	4,66	2,79%
Ailly	2,02	1,96	-3,06%
Alizay	4,52	4,68	3,42%
Amfreville sous les Monts	2,02	1,98	-2,02%
Amfreville sur Iton	2,02	1,96	-3,06%
Andé	4,53	4,66	2,79%
Autheuil Authouillet	2,02	1,96	-3,06%
Cailly sur Eure	2,02	1,96	-3,06%
Champenard	4,53	4,66	2,79%
Clef Vallée d'Eure	4,53	4,66	2,79%
Connelles	2,02	1,96	-3,06%
Courcelles sur Seine	4,53	4,66	2,79%
Crasville	2,02	1,96	-3,06%
Criquebeuf-sur-Seine	4,52	4,68	3,42%

Commune	*Prix TTC/m³ 2025*	*Prix TTC/m³ 2026*	*Evolution 2025/2026*
Fontaine Bellenger	2,02	1,96	-3,06%
Gaillon	4,53	4,66	2,79%
Herqueville	4,53	4,66	2,79%
Heudebouville	4,53	4,66	2,79%
Heudreville sur Eure	2,02	1,96	-3,06%
Igoville	4,52	4,68	3,42%
Incarville	4,52	4,68	3,42%
La Haye le Comte	4,52	4,68	3,42%
La Haye Malherbe	4,53	4,68	3,21%
La Vacherie	2,02	1,96	-3,06%
Le Manoir sur Seine	4,52	4,68	3,42%
Le Mesnil Jourdain	2,02	1,96	-3,06%
Le Val d'Hazey	4,53	4,66	2,79%
Le Vaudreuil	4,52	4,68	3,42%
Léry	4,52	4,68	3,42%
Les Damps	4,52	4,68	3,42%
Les Trois Lacs	4,53	4,66	2,79%
Louviers	4,52	4,68	3,42%
Martot	4,52	4,68	3,42%
Terre de Bord	4,52	4,68	3,42%
Terre de Bord non assaini	2,02	1,98	-2,02%
Pinterville	4,53	4,68	3,21%
Pîtres	4,52	4,68	3,42%
Pont de l'Arche	4,52	4,68	3,42%
Porte de Seine	2,02	1,98	-2,02%

Commune	*Prix TTC/m³ 2025*	*Prix TTC/m³ 2026*	*Evolution 2025/2026*
Poses	4,52	4,68	3,42%
Quatremare	2,02	1,96	-3,06%
Saint Aubin / Gaillon	4,53	4,66	2,79%
St Etienne ss Bailleul	2,02	1,96	-3,06%
St Julien de la Liègue	4,53	4,66	2,79%
St Pierre de Bailleul	2,02	1,96	-3,06%
St Pierre la Garenne	4,53	4,66	2,79%
St-Etienne du Vauvray	4,52	4,68	3,42%
St-Pierre du Vauvray	4,52	4,68	3,42%
Surtauville	2,02	1,96	-3,06%
Surville assaini	4,53	4,66	2,79%
Surville non assaini	2,02	1,96	-3,06%
Val-de-Reuil	4,52	4,68	3,42%
Villers sur le Roule	4,53	4,66	2,79%

Les différences observées entre ces communes proviennent de la présence ou non de service d'assainissement collectif et du taux de redevance appliqué par l'Agence de l'Eau.

Afin d'harmoniser les pratiques entre l'assainissement non collectif et l'assainissement collectif, et considérant qu'il est important de veiller au bon fonctionnement du réseau public d'assainissement, le contrôle des branchements aux réseaux d'assainissement lors des ventes a été rendu obligatoire.

La tarification de ce service à partir du 1er janvier 2025 est le suivant :

Branchement Collectif	Tarifs 2026
Contrôle de branchement lors d'une vente d'une maison individuelle ou d'un appartement	**83,33 € HT**
Contrôle de branchement lors d'une vente d'un immeuble collectif	**166,67 € HT**
Contrôle de branchement pour un bâtiment industriel	**333,34 € HT**
Absence à un RDV	**41,70 € HT**
Contre visite	**Gratuite**

Les tarifs du SPANC sont les suivants :

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	Tarifs 2026
Contrôle de conception et d'implantation	**160,00 € HT**
Contrôle de réalisation	**Gratuit**
Contrôle de diagnostic périodique (tous les 10 ans)	**81,82 € HT**
Contrôle de diagnostic lors d'une vente d'une maison individuelle	**90.91 € HT**
Contrôle de diagnostic lors d'une vente d'un bâtiment Industriel ou d'un immeuble	**181.81 € HT**
Contre visite	**Gratuite**
Contrôle de diagnostic lors d'une vente d'un bâtiment industriel	**363.63 € HT**

6. CONCLUSION

L'Agglo est compétente sur l'ensemble du cycle de l'eau : production et distribution d'eau potable, protection de la ressource, collecte et traitement des eaux usées, gestion des eaux pluviales et du ruissellement, contrôle de l'assainissement non collectif, entretien et restauration des rivières et des milieux naturels, prévention des inondations. L'Agglo travaille en faveur des continuités écologiques, de la biodiversité, de la nature en ville, de la protection de la ressource et de la lutte contre les ruissellements, du Projet Alimentaire Territorial et anime 4 sites Natura 2000. Territoire de confluence, l'Agglomération Seine-Eure est traversée par 5 cours d'eau principaux : la Seine, l'Eure, l'Iton, l'Andelle et l'Oison.

Ce rapport concerne les 60 communes pour l'assainissement et 52 communes pour l'eau potable (hors SERPN).

En 2025, sur le territoire (hors SERPN), 5,6 millions de m³ d'eau potable, provenant de 16 captages, ont été distribués aux usagers et près de 4 millions de m³ d'eaux usées ont été traités sur les 13 stations d'épuration du territoire. 10 000 installations d'assainissement non collectif sont présentes sur le territoire.

L'eau potable (2 lots) est exploitée via une délégation de service public d'une durée de 7 ans (SEESEN Véolia). Ces contrats ont démarré le 1er janvier 2022. Nous sommes dans la quatrième année de contrat. Un audit financier a été réalisé par l'Agglomération en 2025.

Durant l'année 2025, les services de l'Agglomération ont procédé à un suivi régulier et permanent des délégataires et prestataires chargés de l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement, notamment par l'organisation de réunions de cadrage mensuelles et de visites des installations. Des outils de reporting et de dialogue sont mis en place avec les différents prestataires.

Depuis janvier 2021, de nouvelles substances ont été introduites dans le contrôle sanitaire des eaux, en application de la directive de l'Union européenne et des recommandations du ministère de la Santé, dans un objectif d'amélioration continue de la qualité de l'eau de consommation, parmi lesquelles des molécules appelées métabolites de pesticides, sous-produits de la dégradation d'un pesticide (herbicide, fongicide ou insecticide) dans l'environnement.

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie, est égal à 100 % sur la totalité des secteurs.

Concernant les paramètres physico-chimiques, le taux de conformité établi par l'ARS est inférieur à 100 % pour certaines unités de distribution, en raison de l'introduction de nouveaux paramètres dans le cadre du contrôle sanitaire en octobre 2023. L'unité de distribution d'Andé est concernée par un dépassement de la norme en nitrates. Une restriction de consommation (femmes enceintes et nourrissons), en raison de la présence de nitrates, a été mise en place (12 prélèvements, moyenne de 55,6 µg/l pour une limite de 50 µg/l).

Le rendement général des réseaux d'eau potable sur le territoire communautaire est de 79,1 %, ce qui est correct. L'indice linéaire de pertes en réseaux (ILP), de 3,99 m³/j/km de réseau (hors branchements), est acceptable et reflète un assez bon état général du réseau de distribution à l'échelle du territoire de l'Agglomération, avec cependant des disparités importantes à l'échelle des unités de distribution. Les efforts de recherche de fuites et de renouvellement sont à poursuivre. En 2025, 12 161 mètres de réseaux ont été renouvelés et 435 mètres de nouvelles canalisations ont été créés sous maîtrise d'ouvrage intercommunale.

Suite à son schéma directeur d'eau potable, l'Agglomération a mis en place une programmation pluriannuelle d'investissement. Un des objectifs principaux est de continuer à mener une politique active de renouvellement de ses réseaux, afin de préserver la qualité de l'eau, de limiter les fuites et de maîtriser son patrimoine technique.

Finalisé en décembre 2020, l'Agglomération a élaboré son Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE), qui est le document de référence pour l'amélioration continue de la sécurité de la distribution d'eau potable (quantité, qualité, continuité).

La création du nouveau forage à Lormais (Lormais 3) a été réalisée en 2024. Les démarches administratives sont en cours pour sa mise en service. Des études ont notamment débuté en 2023 pour la réalisation d'une interconnexion entre les forages de Pinterville et de Lormais. Des travaux d'interconnexion sont en cours entre Heudebouville et Fontaine-Bellanger. La création d'un second réservoir dans l'usine de production des Hauts Prés est prévue. Les entreprises ont été choisies et les travaux ont débuté en 2026.

Concernant l'aspect qualitatif de l'eau distribuée, de nouvelles études ont débuté en 2025 pour la réalisation d'une interconnexion entre le secteur de distribution des forages des Hauts Prés et celui du forage d'Herqueville, afin de réduire la teneur en nitrates de l'eau distribuée sur le secteur d'Herqueville.

De plus, en complément de la surveillance de la qualité de l'eau réalisée par l'ARS et de l'autosurveillance de l'exploitant, des campagnes annuelles de prélèvements et d'analyses sont réalisées pour la surveillance du paramètre CVM (chlorure de vinyle monomère) et de molécules émergentes comme les métabolites de pesticides ou les PFAS.

Un système de relève à distance des compteurs d'eau sera mis en place à partir de septembre 2026 sur l'ensemble du territoire. Il sera terminé en décembre 2028.

Les 110 hectares de surface agricole utile (SAU) du périmètre de protection rapproché (PPR) des Hauts Prés sont certifiés à 100 % en agriculture biologique depuis fin 2014. La mise en place de ces conversions permet de pérenniser la qualité de la ressource sur ce captage stratégique. En complément de la conversion biologique des zones de production, l'Agglomération a mis en place le pôle régional d'agriculture biologique des Hauts Prés. Ce lieu a pour vocation d'accueillir et de fédérer les acteurs de la filière biologique afin de permettre l'essor de ce type d'agriculture favorable à la préservation de la ressource.

Les systèmes d'assainissement de Léry, Louviers et Aubevoye sont gérés depuis le 1er janvier 2022 via deux prestations de services, réseaux et stations. Le groupement SAUR-Maillot a été retenu pour le lot réseaux et Eau de Normandie (SUEZ) pour le lot stations. Les 11 autres systèmes d'assainissement sont gérés en régie directe par les agents du pôle exploitation assainissement. Après un appel d'offres lancé en 2025, le groupement SAUR-Maillot a été retenu pour le lot réseaux et Eau de Normandie (SUEZ) pour le lot stations. Les prestations ont débuté le 1er janvier 2026 pour une durée de 4 ans.

Une unité de méthanisation des boues de station d'épuration est envisagée. Le choix du maître d'œuvre est en cours.

La mise en place d'un diagnostic permanent des systèmes d'assainissement est terminée. Elle permet à la collectivité de répondre à la réglementation et de mieux connaître le fonctionnement de ces réseaux d'assainissement afin de programmer des travaux de mise en conformité. Parallèlement, l'Agglomération lance un diagnostic périodique de ces systèmes d'assainissement.

L'Agglomération Seine-Eure continue à mettre en conformité ses systèmes d'assainissement (réhabilitation de réseaux, mise en conformité de la file boues).

Suite à la mise en service de la nouvelle station d'épuration de La Croix-Saint-Leufroy (Clef Vallée d'Eure) en septembre 2019, les travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées pour Écardenville ont débuté en 2023 et se sont terminés en 2024. Les travaux de raccordement en domaine privé ont débuté au 4e trimestre 2025. Une étude de maîtrise d'œuvre est en cours pour une extension de réseau sur la commune d'Autheuil-Authouillet.

Le 12e programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie permet de bénéficier d'une subvention pour la création de branchements en domaine privé, si le portage des travaux est assuré collectivement, et notamment par une intercommunalité. L'Agglomération Seine-Eure a donc décidé de proposer aux propriétaires de bénéficier de subventions pour les travaux de création de branchements en domaine privé. Sur toutes les extensions de réseau d'assainissement financées par l'Agence de l'eau, cette possibilité est offerte aux propriétaires de bénéficier d'une subvention.

En 2026, le prix global de l'eau et de l'assainissement, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, varie :
- Pour les usagers en assainissement non collectif : 1,96 à 1,98 €/m³ TTC ;
- Pour les usagers en assainissement collectif : 4,66 à 4,68 €/m³ TTC.

La tarification du service public de l'eau potable sera proposée au conseil de décembre 2025 au titre de l'année 2026. Elle sera fixée de façon progressive, par tranches croissantes de consommation, afin de favoriser les petits consommateurs et d'inciter aux économies d'eau. Depuis 2022, une augmentation progressive est proposée. Pour 2026, l'Agglo ira dans ce sens afin de maintenir ses capacités de financement nécessaires à la gestion de son patrimoine. Dans le cadre du 12e programme de l'Agence de l'eau, à compter du 1er janvier 2025, une réforme des redevances a été mise en place. Les redevances sur la performance en eau potable et en assainissement sont répercutées sur la facture d'eau sous la forme d'un supplément de prix au m³ d'eau vendu ou assaini.

L'inflation des dernières années (de 2022 à 2024) sur les coûts d'exploitation a pénalisé l'autofinancement des budgets annexes. Comme dans beaucoup de secteurs, il est aussi à noter que les coûts des travaux ont subi une forte augmentation.

En matière d'assainissement non collectif, l'Agglomération Seine-Eure a défini l'ensemble de son zonage d'assainissement et les procédures de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif des particuliers ont eu lieu sur toutes les communes. La révision du zonage d'assainissement sur le territoire de l'ancienne Communauté d'agglomération Seine-Eure sera mise à l'enquête publique fin 2024.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de la loi Oudin-Santini, l'Agglomération Seine-Eure consacre 1 % de ses recettes d'exploitation des services d'eau et d'assainissement à des actions de coopération décentralisée avec le Bénin.

L'année 2025 est marquée par le début du 12e programme d'intervention Eau, Climat et Biodiversité (2025-2030). Dans ce cadre, l'Agence de l'eau Seine-Normandie propose aux acteurs territoriaux de se mobiliser autour d'un programme d'actions territorialisées, identifiées comme nécessaires à la sobriété en eau, à la préservation des ressources en eau potable, à la reconquête des milieux, à la biodiversité associée et à l'adaptation au changement climatique. Ce contrat est un outil de programmation pluriannuelle qui engage les parties sur les enjeux liés à l'eau de leur territoire, en cohérence avec les autres politiques publiques du territoire. L'Agglomération Seine-Eure était déjà signataire d'un contrat sur la période 2020-2024. Dans le cadre du 12e programme, la Communauté d'agglomération est concernée par plusieurs contrats :

- Le contrat territorial Eure aval et Oison, qu'elle pilote directement ;
- Le contrat Seine en Normandie, piloté par le Syndicat mixte de gestion de la Seine normande ;
- Le contrat Iton, porté par le Syndicat mixte du bassin de l'Iton.

Ces contrats sont des outils de programmation pluriannuelle qui engagent les parties sur les enjeux liés à l'eau de leur territoire.

Le contrat Eure Aval a été signé. Il s'applique au territoire du bassin versant de l'Eure aval, de la commune d'Autheuil-Authouillet jusqu'à la commune de Martot, élargi au bassin versant de l'Oison sur le territoire de l'Agglomération. Les grands enjeux liés à l'eau, à la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique retenus pour le territoire Eure aval sont les suivants :

- Les milieux aquatiques et humides : restauration de la continuité écologique, protection et restauration des zones humides, restauration multifonctionnelle des milieux intégrant les champs d'expansion de crue, restauration de berges, acquisition de connaissances et sensibilisation des différents publics aux enjeux liés à l'eau et au climat ;
- La protection de la ressource : diminution des prélèvements en eau, mise en œuvre de la stratégie de sobriété de l'Agglomération.

Parallèlement, toujours dans le cadre du 12e programme, l'Agence de l'eau demande aux collectivités de mettre en place une stratégie de protection de la ressource. Pour rappel, la Communauté d'agglomération Seine-Eure est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de protection de la ressource en eau potable, notamment en protégeant les captages de l'ensemble du territoire.

Les objectifs de la stratégie de protection de la ressource en eau et du plan de sobriété consistent à :

- Faire évoluer les pratiques pour faire baisser la consommation ;
- Diminuer les prélèvements en eau potable à hauteur de -14 % de 2019 à 2030, conformément au Plan Eau.

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure, à compter de 2025, une animation dédiée sur un quart-temps va permettre de mettre en place de nouvelles actions, en plus de celles déjà

existantes, pour atteindre cet objectif de -14 %. La somme de ces actions est détaillée dans le plan de sobriété, mais les principales actions seront notamment :

- Diagnostiquer les bâtiments intercommunaux et communaux pour lutter contre les fuites et améliorer la gestion de l'eau potable ;
- Rencontrer les industriels pour mettre en place une stratégie de sobriété au sein de leurs entreprises ;
- Sensibiliser le grand public aux économies d'eau et aux sources de pollution ;
- Continuer les travaux de renouvellement de réseau AEP pour lutter contre les fuites et augmenter le rendement du réseau ;
- Améliorer la recherche des fuites et la rapidité de leur prise en charge ;
- Poursuivre les actions issues du Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE), notamment pour la partie liée à la protection des zones de captage.

PARTIE B

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Sommaire

1. Caractéristiques techniques du service 23
1.1 Présentation du territoire desservi 23
1.2 Mode de gestion du service public 24
1.3 L'organisation du service public 25
1.4 Le PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau) 26
1.5 Le nombre d'habitants desservis et d'abonnés 27
1.6 Les ressources 29
1.6.1 Volumes prélevés 29
1.6.2 Taux de mobilisation de la ressource 30
1.6.3 Bilan énergétique de la production d'eau potable 31
1.6.4 Achats d'eau 32
1.7 La distribution de l'eau 32
1.7.1 Nombre d'abonnements et volumes vendus 32
1.7.2 Exportation ou vente d'eau 33
1.8 Le réseau de distribution 34
1.8.1 Linéaire de réseaux de desserte et nombre de branchements 34
1.8.2 Les ouvrages annexes (stockage, stations de reprise) 35
2. Indicateurs de performance 37
2.1 Qualité des eaux distribuées 37
2.1.1 La surveillance de la qualité de l'eau 37
2.1.2 Taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements (indicateurs P101.1 et P102.1) 37
2.2 Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable 40
2.2.1 Rendement du réseau de distribution- indicateur P104.3 40
2.2.2 Indice linéaire de pertes en réseaux (ILP) – P106.3 40
2.2.3 Evolution du rendement et de l'indice linéaire de pertes de chaque secteur de distribution 41
2.2.4 Indice linéaire des volumes non comptés – P105.3 47
2.2.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable – P107.2 47
2.2.6 Indice global de connaissance et de gestion patrimoniale (ICP, indicateur n° P103.2B) 48
2.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau – P108.3 50
2.4 Taux de réclamations – P155.1 53
2.5 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées – P151.1 53
2.6 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements – D151.0 et P152.1 53
2.7 Compléments 54

Liste des tableaux

Tableau 1 : Détail des modes de gestion par contrat et par communes.....24

Tableau 2 : Nombre d'habitants desservis (Source : INSEE – population légale 2020) et d'abonnés par système de production/distribution (Source : Véolia Eau) - (Indicateur D101.0) 27

Tableau 3 : Nature des ressources et volumes prélevés / produits. (Source : rapports annuels du délégataire 2024) 30

Tableau 4 : Bilan énergétique de la production d'eau potable.....31

Tableau 5 : achats d'eau externes à la Communauté d'agglomération Seine-Eure 32

Tableau 6 : vente d'eau 33

Tableau 7 : linéaire de réseaux par secteur de distribution, nombre de branchements, nombre de compteurs (Source : Véolia Eau). 34

Tableau 8 : liste des ouvrages annexes par communes. 35

Tableau 9 : récapitulatif des taux de conformité observés par l'ARS par systèmes de distribution. 38

Tableau 10: Taux moyen de renouvellement des réseaux.....47

Tableau 11 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau 50

Liste des annexes

Annexe 1 : Détail des avenants aux différents contrats d'exploitation

Annexe 2 : Origine de l'eau potable par commune

Annexe 3 : Caractéristiques techniques, quantitatives et qualitatives des ressources en eau / bilan ARS par zone de distribution

Annexe 4 : Conclusions de la surveillance annuelle de l'A.R.S pour les zones de distribution alimentées par des ressources non gérées par l'Agglomération Seine-Eure

Annexe 5 : Nombre et type d'abonnés par secteur de distribution

Annexe 6 : Répartition des volumes vendus par secteur de distribution et par type d'abonnés

Annexe 7 : Liste des travaux et des interventions ponctuelles réalisés sur le réseau

Annexe 8 : Bilan des productions, achats, importations, ventes, et exportation d'eau des différents secteurs de distribution (y compris entre secteurs)

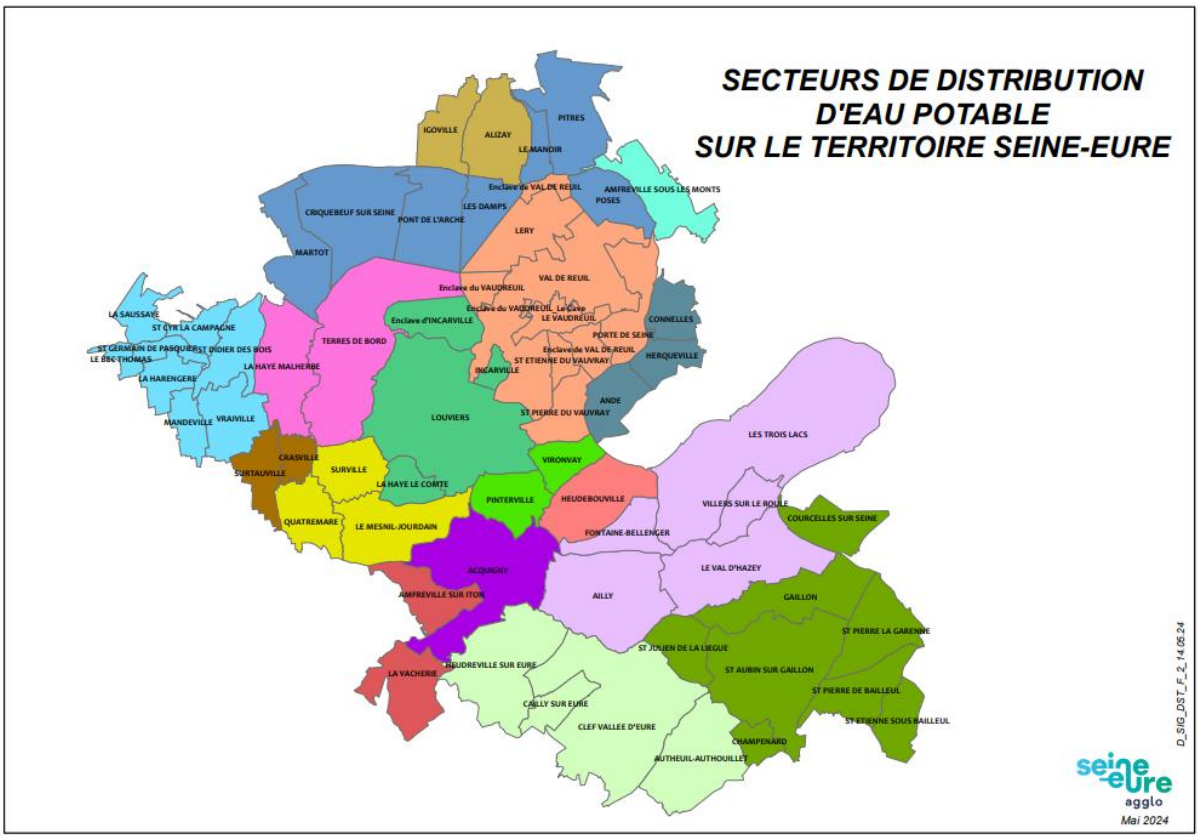
Annexe 9 : Indice linéaire de pertes en réseau

1. Caractéristiques techniques du service

1.1 Présentation du territoire desservi

L'Agglomération Seine Eure est composée de 60 communes adhérentes et d'une population d'environ 105 000 habitants.

Le service de l'eau potable est géré au niveau intercommunal, avec une répartition des communes en 17 secteurs homogènes de production et de distribution d'eau potable, représentés sur la carte ci-après.



L'Agglomération Seine Eure adhérant au SERPN pour l'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable de 8 communes, le présent rapport ne traite pas de ce secteur, dont les données 2025 sont disponibles dans le RPQS établi par le SERPN.

1.2 Mode de gestion du service public

Depuis le 1er janvier 2022, l'exploitation du service de production et de distribution de l'eau potable est déléguée à la Société d'Exploitation Seine Eure Normandie (SEESEN), du groupe Véolia Eau via deux contrats de délégation de service public pour 52 communes. Pour 8 communes, l'Agglomération Seine Eure adhère au SERPN.

Le détail du mode de gestion par contrat et par commune est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Détail des modes de gestion par contrat et par communes

Communes	Type de contrat	Etendu du contrat	Echéance
Alizay ; Criquebeuf sur Seine ; Igoville ; Incarville ; La Haye le Comte ; La Haye Malherbe ; Léry ; Le Manoir sur Seine ; Les Damps ; Le Vaudreuil ; Louviers ; Martot ; Pîtres ; Pont de l'Arche ; Porte de Seine ; Poses ; Terres de Bord ; Saint Etienne du Vauvray ; Saint Pierre du Vauvray ; Val de Reuil	Délégation de service public	Production et distribution	31/12/2028
Acquigny ; Ailly ; Amfreville sous les Monts ; Amfreville sur Iton ; Andé ; Autheuil Authouillet ; Cailly sur Eure ; Champenard ; Clef Vallée d'Eure ; Connelles ; Courcelles sur Seine ; Crasville ; Fontaine Bellenger ; Gaillon ; Heudebouville ; Herqueville ; Heudreville sur Eure ;; La Vacherie ; Le Mesnil Jourdain ; Les Trois Lacs ; Le Val d'Hazey ; Pinterville ; Quatremare ; Saint Aubin sur Gaillon ; Saint Etienne sous Bailleul ; Saint Julien de la Liègue ; Saint Pierre de Bailleul ; Saint Pierre la Garenne ; Surtauville ; Surville ; Villers sur le Roule ; Vironvay ;	Délégation de service public	Production et distribution	31/12/2028
La Harengère : La Saussaye ; Le Bec Thomas ; Mandeville ; Saint Cyr la Campagne ; Saint Didier des Bois ; Saint Germain de Pasquier ; Vraiville	Régie (SERPN)	Distribution	

- **Annexe 1: Détail des différents avenants aux contrats d'affermage.**

1.3 L'organisation du service public

Au sein de la Direction du Cycle de l'Eau et de la Nature, les missions du service public de production et de distribution d'eau potable sont assurées par le service Protection de la ressource et le service travaux eau assainissement et exploitation eau potable.

L'exploitation des différentes unités de production et de distribution d'eau est déléguée à Véolia Eau.

Les différentes missions relevant du service public de l'eau potable sont réparties ainsi :

<table>
<tr><td colspan="3">Service public de production et de distribution d'eau

Directeur : Olivier Switala</td></tr>
<tr><td>Service protection de la ressource et Agriculture

Responsable : Pierre Julien Bavent

Mission production et protection de la ressource : Léa Prioux</td><td>Service travaux eau et assainissement, exploitation eau potable

Responsable : Guénaelle BOUARD

Exploitation/investissements : Mathieu Combot

Travaux de renouvellement : Anne Sophie Pocino</td><td>Exploitant du service

SEESEN

Société d'Exploitation des Eaux Seine Eure Normandie (Véolia)

Equipe exploitation

Equipe travaux

Equipe clientèle</td></tr>
<tr><td>Protection de la ressource (suivi et mise en œuvre des DUP, achat de parcelles des périmètres de protection des captages, agriculture biologique…)</td><td>Contrôle de la délégation du service public (Suivi et pilotage de l'exploitation des équipements, suivi fonds social, suivi impayés et dégrèvements, …)</td><td>Surveillance du fonctionnement des équipements : interventions fuites</td></tr>
<tr><td>Production (surveillance de la productivité des captages, qualité de l'eau, recherche en eau, création de nouveaux forages, etc…)</td><td>Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (Suivi, mise en œuvre, révision, …)</td><td>Renouvellement et création des branchements et compteurs</td></tr>
<tr><td>Mise en œuvre du PGSSE pour la partie ressources et bassins d'alimentation des captages</td><td>Schéma directeur d'Alimentation en eau potable (Suivi et mise en œuvre du programme de travaux)</td><td>Entretien et maintenance des équipements</td></tr>
<tr><td>Elaboration de la stratégie de protection de la ressource en eau sur le territoire de la communauté d'Agglomération Seine Eure</td><td>Travaux de création et de réhabilitation des ouvrages du service (réservoirs, château d'eau …)</td><td>Gestion clientèle (relèves, facturation, ouverture de compteur, etc…)</td></tr>
<tr><td></td><td>Travaux de renouvellement et d'extension des conduites de distribution ou d'interconnexion</td><td></td></tr>
</table>

En matière de défense extérieure contre l'incendie (DECI), le service renseigne et assiste les communes en tant que maitre d'ouvrage des réseaux de distribution d'eau. Il doit être consulté pour chaque projet de création d'hydrant afin d'en étudier la faisabilité.

1.4 Le PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau)

Finalisé en décembre 2020, le PGSSE est le document de référence pour l'amélioration continue de la sécurité de la distribution d'eau potable (quantité, qualité, continuité de service)



Une étude de risque a permis de recenser environ 80 types d'évènements dangereux pouvant avoir un impact sur la distribution d'eau, classés sous différents types (climatique, défaillance technique, malveillance, …).

La criticité de chaque risque a été évaluée, en fonction de la gravité des conséquences et de la probabilité de survenance de l'évènement dangereux, conduisant ainsi à la construction d'un **programme de mesures et d'actions visant à réduire ou supprimer les risques, à plus ou moins court terme**.

Pour mettre en œuvre ce plan d'actions, le service s'appuie sur différents outils : les contrats d'exploitation, le SDAEP, une stratégie de protection de la ressource, …

Concernant l'aspect quantitatif, les actions sont menées à travers les contrats d'exploitation et dans le cadre de la programmation des travaux.

Des études ont notamment débuté en 2023 pour la réalisation d'une interconnexion entre les forages de Pinterville et de Lormais, la création d'un second réservoir dans l'usine de production des Hauts Prés. Les entreprises ont été choisies et les travaux ont débuté en 2025.

Concernant l'aspect qualitatif de l'eau distribuée, de nouvelles études ont débuté en 2025 pour la réalisation d'une interconnexion entre le secteur de distribution des forages des Hauts Prés et celui du forage d'Herqueville, afin de réduire la teneur en nitrates de l'eau distribuée sur le secteur d'Herqueville.

De plus, en complément de la surveillance de la qualité de l'eau réalisée par l'ARS, et de l'autosurveillance de l'exploitant, des campagnes annuelles de prélèvements et d'analyses sont réalisées pour la surveillance du paramètre CVM (chlorure de vinyle monomère) et de molécules émergentes comme les métabolites de pesticides ou les PFAS.

De façon plus générale, d'autres actions sont menées « au quotidien » : travaux de renouvellement de conduites, recherche et réparation des fuites, recherche de futures ressources, surveillance de la productivité des forages…

Le PGSSE va devoir évoluer pour intégrer des risques « nouveaux » ou réévaluer ceux qui était identifiés mais dont la probabilité de survenance ou les conséquences ont évolués (exemple : changement climatique, sécheresse, émergence de micropolluants, développement urbain ou économique,…)

Un PGSSE spécifique va être mis en place sur le volet « ressource en eau » conformément à la réglementation.

1.5 Le nombre d'habitants desservis et d'abonnés

Le présent RPQS traite du service fusionné de l'ex Communauté de Communes Eure Madrie Seine et de l'ex Communauté d'Agglomération Seine Eure, hors SERPN, et concerne le service rendu à 43 375 abonnés.

Tableau 2 : Nombre d'habitants desservis (Source : INSEE – populations légales 2023) et d'abonnés par système de production/distribution (Source : Véolia Eau) - (Indicateur D101.0)

Secteur N°	Nom de la commune	Population Résidente Totale (INSEE)	Population desservie par secteur	Nombre d' abonnés par commune	Nombre total d' abonnés par secteur*	Dont abonnés non domestiques **	Nombre moyen d' habitants par
1	Acquigny	1 767	1 767	809	809	5	2,2
2	Crasville	124	3 666	67	1 682	0	2,2
	Surtauville	502		229			
3	Surville	866		390			
	Quatremare	452		202			
	Mesnil Jourdain	243		122			
4	Amfreville/Iton	909		423			
5	La Vacherie	570		249			
6	Andé	1 369	1 668	600	780	2	2,1
	Herqueville	122		91			
	Connelles	177		89			
7	Heudebouville	832	832	449	449	1	1,8
8	Louviers	19 093	20 619	8 453	9 138	9	2,2
	Incarville	1 373		670			
	La Haye le Comte	153		63			
9	La Haye Malherbe	1 443	3 054	724	1 440	0	2,1
	Terres de Bord (Montaure, Tostes)	1 611		716			
10	Pinterville	834	1 186	389	642	89	1,8
	Vironvay	352		164			
	Eco parcs			89			
11	Criquebeuf/Seine	1 580	12 637	711	5 689	5	2,2
	Le Manoir	1 284		588			
	Les Damps	1 346		662			
	Martot	476		193			
	Pîtres	2 617		1 100			
	Pont de l'Arche	4 188		1 820			
	Poses	1 146		615			
12	Val de Reuil	13 566	21 646	4 601	8 198	40	2,6
	Porte de Seine (Tournedos, Portejoie)	213		138			

Secteur N°	Nom de la commune	Population Résidente Totale (INSEE)	Population desservie par secteur	Nombre d' abonnés par commune	Nombre total d' abonnés par secteur*	Dont abonnés non domestiques **	Nombre moyen d' habitants par
	Le Vaudreuil	3 711		1 459			
	Léry	2 000		920			
	St Etienne du Vauvray	910		452			
	St Pierre du Vauvray	1 246		628			
13	Champenard	298	14 303	124	6 164	12	2,3
	Courcelles/Seine	2 206		985			
	Gaillon	6 839		2 865			
	St Aubin sur Gaillon	2 203		932			
	St Etienne sous Bailleul	386		181			
	St Julien de la Liègue	431		183			
	St Pierre de Bailleul	1 006		444			
	St Pierre La Garenne	934		450			
14	Amfreville s/ Les Monts	541	541	249	249	0	2,2
15	Alizay	1 586	3 301	791	1 507	6	2,2
	Igoville	1 715		716			
16	Ailly	1 257	10 180	512	4 271	0	2,4
	Fontaine Bellenger	1 079		447			
	Le Val d'Hazey	5 219		2 123			
	Les Trois Lacs	1 777		819			
	Villers sur le Roule	848		370			
17	Cailly/Eure	238	4 835	128	2 289	3	2,1
	Clef Vallée d'Eure	2 555		1 188			
	Heudreville/Eure	1 090		516			
	Autheuil Authouillet	973		457			
	TOTAL	**100 256 habitants**		**43 375 abonnés**			

**Le nombre d'abonnés par secteur de distribution diffère du total d'abonnés des communes concernées car certaines communes font partie de 2 secteurs de distribution.*

***Le nombre d'abonnés dits non domestiques ne comprend que les consommateurs de plus de 6 000 m3/an. Cette donnée a été actualisée et évolue en fonction des consommations des abonnés concernés.*

L'évolution du nombre total d'abonnés du service eau potable (hors SERPN) est de +0,6% entre 2024 et 2025.

1.6 Les ressources

L'eau distribuée sur l'ensemble des communes provient soit de la production de forages gérés par la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, soit d'un achat d'eau à une autre collectivité.

- **Annexe 2 : Origine de l'eau par commune.**
- **Annexe 3: Fiches techniques descriptives de chaque captage.**

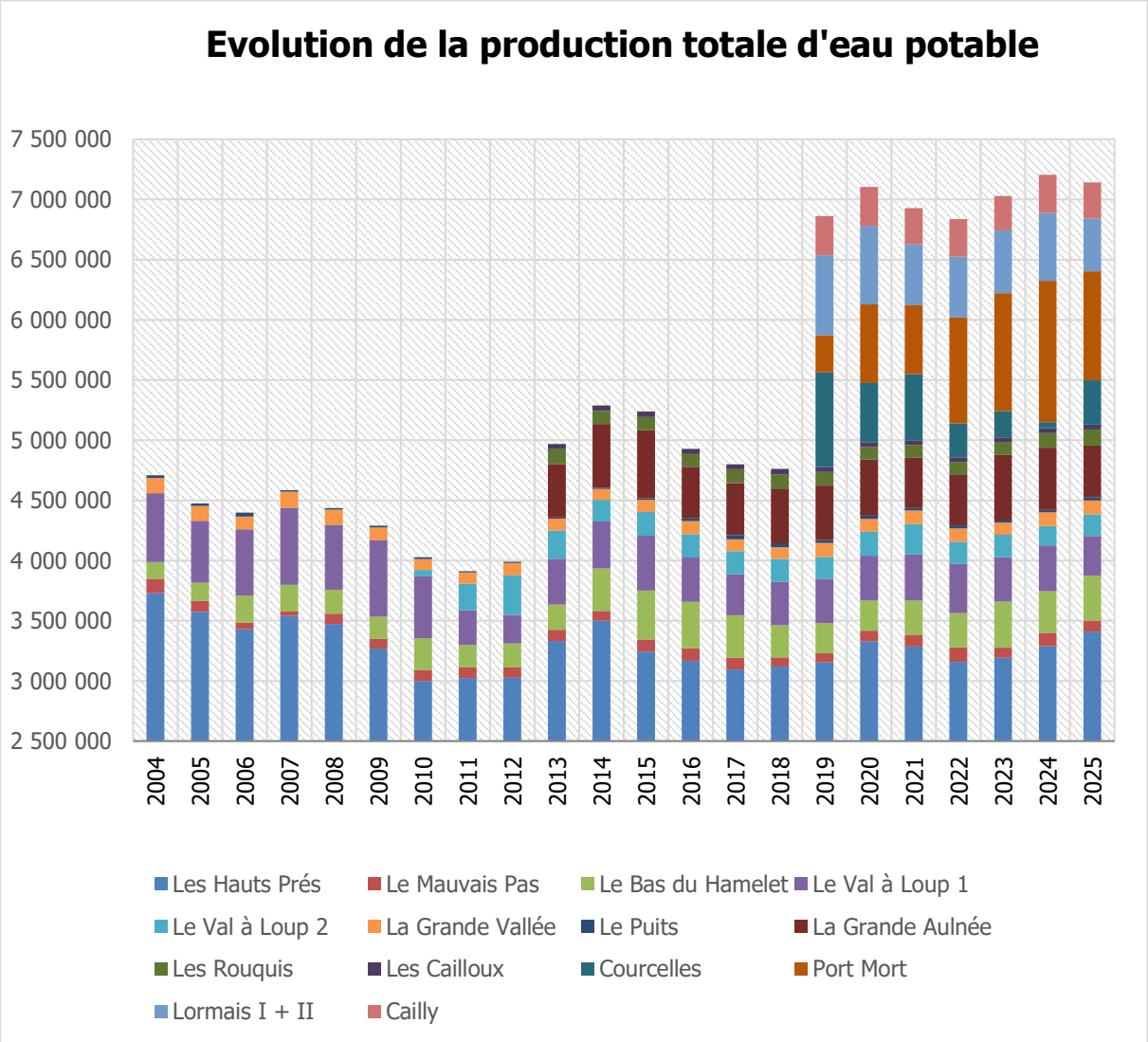
Au total, 7 015 649 m3 d'eau ont été produits, à partir d'un prélèvement moyen journalier de 19 567 m3.

15 ressources en eau potable sont exploitées par le service. Ce sont exclusivement des captages en nappes souterraines.

1.6.1 Volumes prélevés

Forage	Volume autorisé (m^3/j)	Volume prélevé (m^3/j)	Volume prélevé (m^3/an)	Volume produit (m^3/an)
Champ captant des Hauts-Prés (Val de Reuil)	16 000	9 341	3 409 574	3 293 751 (+1,3%)
Val à Loup (Pont de l'Arche)	1 600	905	330 194	329 581 (-12,8%)
Val à Loup2 (Pont de l'Arche)	900	491	179 216	177 990 (+10,6%)
Mauvais Pas (Acquigny)	400	251	91 612	90 386 (-16,9%)
Le Bas du Hamelet (Pinterville)	3 000	1 024	373 632	373 019 (+7,9%)
La Grande Vallée (Herqueville)	660	313	114 913	114 300 (-0,6%)
Le Puits (Surtauville)	100	72	27 596	26 370 (+48,0%)
La Grande Aulnay (Douville)	1 600	1 173	428 236	426 396 (-17,3%)
Les Cailloux (Montaure)	180	113	41 956	41 343 (+5,9%)
Les Rouquis (Montaure)	480	366	133 432	132 819 (-12,8%)
Le Mont Jouen (Courcelles/Seine) (2)	3 000	897	327 296	327 296 -
La Grande Prairie (Courcelles/Seine) (2)	1 000	111	40 379	40 379 -
Les Bancelles (Cailly/Eure)	1 500	821	301 001	299 775 (-5,6%)
Le Bois de Catignolle (Port Mort)	3 600	2 478	904 459	904 459 (-23,0%)
Lormais I (Venables)	2 250	1 201	438 398	437 785 (-22,3%)
TOTAL VOLUMES	**36 270**	**19 567**	**7 141 894**	**7 015 649 (-1,9%)**

Tableau 3 : Volumes prélevés / produits. (Source : rapports annuels du délégataire 2025)



1.6.2 Taux de mobilisation de la ressource

Taux moyen de mobilisation de la ressource : 53%.

(Méthode de calcul : Prélèvement moyen journalier / Capacité de production * 100)

En 2025, l'ensemble de la ressource en eau de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure est mobilisée à 53% de la capacité journalière totale de production (autorisation). Le taux moyen de mobilisation de chaque ressource est indiqué en Annexe 3.

1.6.3 Bilan énergétique de la production d'eau potable

Tableau 4 : Bilan énergétique de la production d'eau potable

Forage	Volume produit (m^3/an)	Consommation énergétique (kWh)	Consommation spécifique (kWh/m^3)
Champ captant des Hauts-Prés (Val de Reuil)	3 293 751	1 799 845	**0,55**
Val à Loup (Pont de l'Arche)	329 581	147 507	**0,45**
Val à Loup 2 (Pont de l'Arche)	177 990	147 507	**0,45**
Mauvais Pas (Acquigny)	90 386	37 862	**0,42**
Le Bas du Hamelet (Pinterville)	373 019	281 004	**0,75**
La Grande Vallée (Herqueville)	114 300	59 783	**0,52**
Le Puits (Surtauville)	26 370	20 069	**0,76**
La Grande Aulnay (Douville)	428 236	191 315	**0,45**
Les Cailloux (Montaure)	41 343	36 909	**0,89**
Les Rouquis (Montaure)	132 819	92 301	**0,69**
Le Mont Jouen et La Grande Prairie (Courcelles sur Seine)	367 675	185 547	**0,50**
Le Bois de Catignolle (Port Mort)	904 459	338 031	**0,37**
Lormais I et II (Venables)	437 785	367 810	**0,84**
Les Bancelles (Cailly/Eure)	301 001	135 068	**0,45**
TOTAL	7 015 649	3 781 812	**0,54**

En 2025, pour produire 1 m^3 d'eau potable, il a été consommé 0,54 KWh.

A cette consommation spécifique liée à la production d'eau, il faut ajouter la consommation liée à son transport, de 735 030 kwh en 2025 pour les équipements sur réseau (surpresseurs, pompes de reprise)

Au total, en 2025, 0,64 KWh ont été consommés pour mettre en distribution 1 mètre cube d'eau

1.6.4 Achats d'eau

Les provenances et les volumes des achats d'eau aux autres collectivités en 2025 sont détaillés dans le tableau suivant.

Les achats d'eau ont représenté 236 236 m3, soit 4,2% de la consommation enregistrée sur le territoire desservi.

Le volume acheté est en augmentation clarification des achats d'eau au SAEP Evreux Nord pour les hameaux Carcouet et Verdun à la Vacherie et Boos et Les Faulx à Heudreville.

Tableau 5 : Achats d'eau externes à la Communauté d'agglomération Seine-Eure

Collectivité	Communes alimentées	Volumes achetés en m³
SERPN	Surtauville (Nord-est) Amfreville sur Iton (hameau La Mare Hermier) Le Mesnil Jourdain, Quatremare, Surville La Haye Malherbe	119 024 m³
SIAEP d'Hondouville	Amfreville sur Iton (hors hameau La Mare Hermier) La Vacherie (hameaux Le Hom et La Vacherie)	16 766 m³
SAEP Evreux Nord	La Vacherie (hameaux Carcouet et Verdun)	76 274 m³
SAEP Evreux Nord	Heudreville (Hameau de Boos et des Faulx)	10 982 m³
SAEP Vexin Normand	Amfreville sous les Monts (partie haute)	13 190 m³
SNA	Autheuil Authouillet / Champenard	0 m³
Métropole Rouen Normandie	Martot, Igoville	0 m³
TOTAL	**236 236 m³**	

1.7 La distribution de l'eau

1.7.1 Nombre d'abonnements et volumes vendus

5 608 594 m³ d'eau ont été distribués en 2025.

	Nombre d'abonnés	Volumes en m³/an sur 365 jours
Abonnés domestiques	43 201	4 831 426
Abonnés non domestiques	174	777 168
TOTAL	**43 375**	**5 608 594**

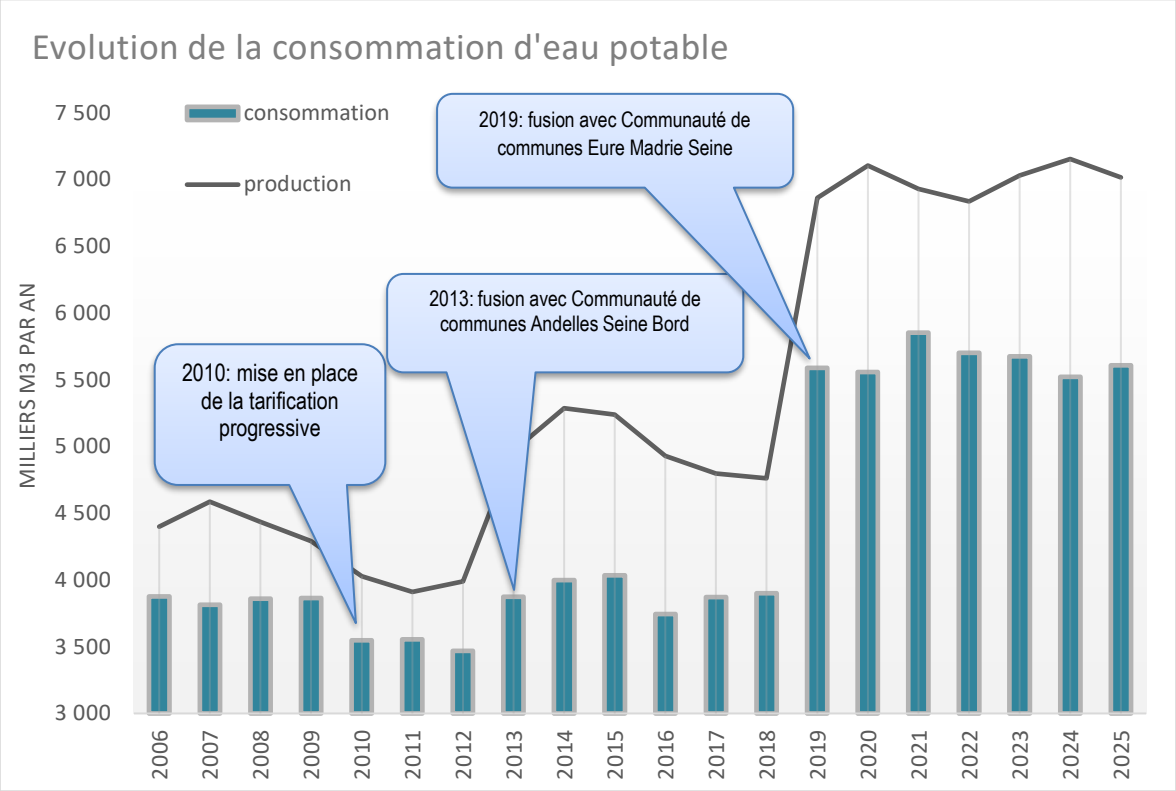
- **Annexe 5 : nombre et type d'abonnés par secteur de distribution.**
- **Annexe 6 : répartition des volumes vendus par type d'abonnés et par secteur de distribution.**

La consommation moyenne des abonnés dits domestiques est de 111 m3 par abonnement par an (soit 304 litres par jour par abonnement, et 121 litres par jour par personne).

En 2025, la consommation en eau potable comptabilisée de l'ensemble des abonnés du service augmente de 1,6% par rapport à 2024.

A noter que le volume des fuites détectées après compteur représente 142 602 m³ en 2025.

A titre informatif, ce volume était de 91 828 m³ en 2024, 140 283 en 2023 m³, 35 000 m³ en 2022, et 126 000 m³ en 2021.



1.7.2 Exportation ou vente d'eau

L'Agglomération Seine-Eure a exporté ou vendu de l'eau potable à différents syndicats ou collectivités en 2025. Au total **80 378 m³ ont été vendus**, soit environ 1,1% du volume total produit sur le territoire.

Tableau 6 : Vente d'eau

Source de production	Secteurs alimentés	Volumes exportés (m³/an)
Captage de Douville	Romilly/Andelle	6 551 m³
Achat à SAEP Evreux Nord	EPN	52 326 m³
Courcelles/Seine – Port-Mort	Catenai (SNA)	0 m³
Courcelles/Seine – Port-Mort	Villez sous Bailleul (SNA)	21 501 m³
TOTAL	**80 378 m³**	

1.8 Le réseau de distribution

1.8.1 Linéaire de réseaux de desserte et nombre de branchements

Tableau 7 : Linéaire de réseaux par secteur de distribution, nombre de branchements, nombre de compteurs (Source : Véolia Eau).

Secteur N°	Communes	Total longueur réseau (km)	Nombre de branchement	Nombre de compteur
1	Acquigny	22,54	855	865
2	Crasville, Surtauville	8,01	288	308
3	Surville, Quatremare, Mesnil Jourdain, La Mare Hermier	36,98	842	867
4	Amfreville/Iton, La Vacherie (hors Verdun)	11,94	383	404
5	La Vacherie (Verdun)	5,72	165	162
6	Connelles, Andé, Herqueville	25,28	809	818
7	Heudebouville	16,21	393	481
8	Louviers, Incarville, La Haye le Comte	118,16	9 686	10 061
9	La Haye Malherbe, Montaure, Tostes	42,46	1 548	1 524
10	Pinterville, Vironvay, Eco parcs	27,74	643	655
11	Criquebeuf/Seine, Le Manoir/Seine, Les Damps, Martot, Pîtres, Pont de l'Arche, Poses	115,50	5 442	5 985
12	Val-de-Reuil, Le Vaudreuil, Léry, St Etienne du Vauvray, St Pierre du Vauvray, Porte de Seine	163,61	7 432	8 798
13	Champenard, Courcelles/Seine, Gaillon, St Aubin/Gaillon, St Etienne/Bailleul, St Julien de la Liègue, St Pierre de Bailleul, St Pierre La Garenne	167,41	6 248	6 573
14	Amfreville sous les Monts	13,69	242	262
15	Alizay, Igoville	38,07	1 402	1 554
16	Ailly, Fontaine Bellenger, Le Val d'Hazey, Trois Lacs, Villers sur le Roule	151,04	4 446	4 528
17	Autheuil Authouillet, Clef Vallée d'Eure, Cailly/Eure, Heudreville/Eure	73,70	2 219	2 201
	TOTAL	**1 038,33 km de réseau**	**43 043 branchements**	**46 046 compteurs (1)**

(1) Nombre de compteurs utilisés et non utilisés

Le réseau de distribution d'eau potable de la Communauté d'agglomération Seine-Eure a une longueur totale d'environ **1 038 km, hors branchements** (hors territoire des 8 communes gérées par le SERPN.

Chaque habitation (immeuble ou maison particulière) est raccordée au réseau par un branchement.

Le comptage de l'eau distribuée s'effectue à l'aide d'un compteur, intégré dans un regard, qui permet également de délimiter le domaine public du domaine privé. Ainsi, une fuite avant compteur est sur domaine public, alors qu'une fuite après compteur est de la compétence de la personne privée.

La distribution d'eau potable est assurée via 46 046 compteurs et 43 043 branchements.

A noter que certains branchements sont munis de plusieurs compteurs, et que d'autres ne sont pas équipés de compteurs (ce sont souvent des branchements municipaux pour l'alimentation des cimetières, fontaines, bornes incendie...).

1.8.2 Les ouvrages annexes (stockage, stations de reprise)

Le maintien d'une pression suffisante dans le réseau de distribution et l'alimentation des points hauts des communes nécessitent des installations spécifiques (stations de reprises et suppresseurs). Des réservoirs permettent également d'assurer la régulation de l'approvisionnement en eau potable. Ils constituent des réserves de sécurité en cas d'incident sur les points de production ou le réseau de distribution. Chaque réservoir possède une capacité spécifique de stockage.

En moyenne, en cas de problème d'alimentation, le volume total de stockage permet de maintenir le service sans interruption pendant plus d'une journée.

De plus, les différentes interconnexions réalisées entre certains secteurs de distribution du territoire communautaire permettent également d'assurer une alimentation de secours de ces secteurs, sans rupture de l'alimentation en eau potable.

Tableau 8 : Liste des ouvrages annexes par communes.

Commune	Station de reprise / Suppresseurs		Réservoirs / Châteaux d'eau	
	Nom	Capacité	Nom	volume
Acquigny			Château d'eau d'Acquigny	500 m³
Alizay	Surpresseur Alizay	1 x 16 m³/h	Réservoir	400 m³
Andé			Réservoir	350 m³
Igoville	Surpresseur Igoville	3 x 30 m³/h	Bâche Igoville	500 m³
La Haye Malherbe	Surpresseur de La Haye Malherbe	3 x 28,5 m³/h	Bâche La Haye Malherbe	50 m³
Louviers	Surpresseur de la Villette	2 m³/h	Réservoirs « Justice Bas »	2 x 750 m³ + 1 000 m³
	Station de reprise de Saint Lubin	2 x 8 m³/h	Réservoir de St-Lubin	75 m³
	Bâche de St-Lubin	15 m³	Réservoirs « Justice Haut »	2 x 500 m³ + 1 000 m³
	Station de reprise « Justice Bas »	3 x 100 m³/h	Réservoirs de La Fringale	2 x 700 m³
	Station de reprise de la route de Pacy	2 x 45 m³/h	Réservoir de la côte de Paris	400 m³
	Bâche de Pacy	18 m³		

Commune	Station de reprise / Suppresseurs		Réservoirs / Châteaux d'eau	
	Nom	Capacité	Nom	volume
	Surpresseur du « Petit Mesnil »			
Terres de Bord	Surpresseur Ecrosville	40 m³/h	Réservoir de Montaure	100 m³
Pont de l'Arche			Réservoir de Pont de l'Arche	2 000 m³
Pont St Pierre			Réservoir de Douville	1 200 m³
Romilly/Andelle			Réservoir de Romilly	500 m³
St-Pierre du Vauvray	Station de reprise n° 1	2 x 30 m³/h	Réservoir de St-Pierre n° 1	400 m³
	Station de reprise n° 2	2 x 7 m³/h	Réservoir de St-Pierre n° 2	100 m³
Surtauville			Château d'eau de Surtauville	150 m³
Val de Reuil	Surpresseur « Matra »	2 x 18 m³/h	Réservoir de la Voie Blanche	2 000 m³
			Réservoir de la Forêt de Bord	3 000 m³
	Reprise Hauts Prés	4 x300 m³/h	Bâche Hauts Prés	2 000 m³
Vironvay	Surpresseur « Vironvay »	4 x 100m³/h	Réservoir	600 m³
Champenard		15 m³/h		
Courcelles	Surpresseur	45 m³/h	Château d'eau	125 m³
St Etienne s B	Surpresseur	17 m³/h		
St Pierre de B			Château d'eau	200 m³
St Pierre la G			Réservoir d'Emainville	200 m³
St Aubin/Gaillon	Surpresseur	30 m³/h	Château d'eau	400 m³
Gaillon	Reprise Verte Bonne Surpresseur ZAD Ouest Surpresseur St Jean	70 m³/h 20 m³/h 15 m³/h	Réservoir « Ste Barbe »	400 m³
Val d'Hazey			Aubevoye Bethléem	1 200 m³ 2x 400 m³
Cailly/Eure			Cailly/Eure	1 200 m³
Clef Vallée d'Eure	surpresseur	10 m3/h		
	Surpresseur L'ortier	10 m³/h		
Heudreville/Eure			Heudreville/Eure	200 m³
Venables	Surpresseur	5 m³/h	Venables	700 m³
Villers/Roule	Reprise	35 m³/h	Villers/Roule	150 m³
Port Mort			Réservoir	2 x 1 250 m3
Fontaine Bellenger			Réservoir	500 m3
Total	**16 surpresseurs et 8 stations de reprise**		**44 réservoirs et bâches de stockage**	

2. Indicateurs de performance

2.1 Qualité des eaux distribuées

2.1.1 La surveillance de la qualité de l'eau

L'eau du robinet fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent destiné à en garantir la sécurité sanitaire.

Ce suivi comprend :

→ la surveillance exercée par l'exploitant (autosurveillance, surveillance des installations) et le service eau potable (diagnostic CVM, campagnes d'analyses complémentaires sur certains paramètres).
→ le contrôle sanitaire mis en œuvre par l'ARS. Ce contrôle sanitaire comprend toutes opérations de vérification du respect des dispositions réglementaires relatives à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. (Programme réglementaire d'analyses de la qualité de l'eau, et inspection des installations)

Le contrôle sanitaire permet de suivre la qualité de l'eau :

→ au niveau des ressources (eaux brutes des captages)
→ à la sortie des stations de traitement (eaux mises en distribution)
→ sur le réseau de distribution (UDI) jusqu'au robinet du consommateur

Depuis janvier 2021, de nouvelles substances ont été introduites dans le contrôle sanitaire des eaux en application de la directive de l'Union Européenne et des recommandations du Ministère de la santé, dans un objectif d'amélioration continue de la qualité de l'eau de consommation, parmi lesquelles des molécules appelées les métabolites de pesticides, sous-produits de la dégradation d'un pesticide (herbicide, fongicide ou insecticide) dans l'environnement ou encore les PFAS.

2.1.2 Taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements (indicateurs P101.1 et P102.1)

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie est égal à 100% sur la totalité des secteurs.

Le tableau présenté ci-après détaille les taux de conformité observés par l'ARS (l'Agence Régionale de Santé Haute Normandie). Ces résultats sont présentés par secteur de distribution homogène.

- **Annexe 3 : Synthèse de l'ARS sur la qualité de l'eau par unité de distribution.**

- **Annexe 4 : Conclusions de la surveillance annuelle de l'ARS pour les zones de distribution alimentées par des ressources non gérées par la Communauté d'agglomération Seine-Eure**

Tableau 9 : Récapitulatif des taux de conformité aux limites de qualité observés par l'ARS par systèmes de distribution.

Système de distribution ARS	Communes Hameaux	Taux de conformité aux limites de qualité Bactériologiques*	Taux de conformité aux limites de qualité Physico Chimiques*	Observations
Acquigny Ouest	Acquigny, Amfreville/Iton	100 %	100 %	
Ailly	Ailly, Clef Vallée d'Eure plateau, Fontaine Bellenger, Heudebouville, Heudreville/Eure, Les Trois Lacs, Le Val d'Hazey (Ste Barbe et Vieux Villez), Villers/Roule	100 %	100 %	
Alizay	Alizay, Amfreville-Sous-Les-Monts partie basse, Igoville, Pitres bourg	100 %	100 %	
Andé	Andé, Connelles, Herqueville	100 %	16,67 %	Restriction de la consommation en raison de la présence de nitrate (12 prélèvements, moyenne de 55,6 µg/l pour une limite de 50 µg/l)
Aubevoye	Le Val d'Hazey (Aubevoye)	100 %	100 %	
Cailly	Autheuil Authouillet, Cailly/Eure, Clef Vallée d'Eure vallée, Heudreville/Eure bourg	100 %	100 %	
Courcelles sur Seine	Courcelles sur Seine	100 %	100 %	
Crasville – Surtauville	Crasville, Surtauville sud	100 %	55,56 %	Concentrations en CHLOROTHALONIL R417888 supérieures aux valeurs sanitaires ont été mises en évidence dans l'eau distribuée sans risque pour la santé. (4 prélèvements, valeur maxi 0,378 µg/L)
Gaillon	Champenard, Gaillon, St Aubin/Gaillon, St Etienne sous Bailleul, St Julien de la Liègue, St Pierre de Bailleul, St Pierre la Garenne	100 %	100 %	
La Haye Malherbe	La Haye Malherbe bourg, Les Fosses, Montaure, Tostes	100 %	100 %	
Heudreville sud	Heudreville sud	100 %	100 %	
La Vacherie Est	Carcouet et Verdun	100 %	100 %	
La Vacherie Ouest	Hameaux le Hom, La Vacherie	100 %	62,5 %	L'utilisation de l'eau est déconseillée pour la préparation des biberons des nourrissons de moins de 6 mois en raison de la présence de perchlorates.
Louviers	Incarville, La Haye le Comte, Louviers centre	100 %	100 %	
Pinterville – Vironvay	Acquigny Est, Eco parc, Les Monts, Pinterville, Vieux Rouen, Vironvay	100 %	100 %	
Pont de l'Arche	Criquebeuf/Seine, Les Damps, Martot, Pont de l'Arche, Portes de Seine (Tournedos), Poses	100 %	100 %	

Système de distribution ARS	Communes Hameaux	Taux de conformité aux limites de qualité Bactériologiques*	Taux de conformité aux limites de qualité Physico Chimiques*	Observations
Surtauville Nord	La Haye Malherbe rue Carbonniers, Surtauville nord	100 %	100 %	
Surville	La Mare Hermier, Le Mesnil Jourdain, Quatremare, Surville	100 %	100 %	
Val de Reuil	Le Manoir, Léry, Le Vaudreuil, Pitres St Martin, Portejoie, St Etienne du Vauvray, St Pierre du Vauvray, Val de Reuil	100 %	100 %	

* le pourcentage de conformité est calculé après le résultat des contre-analyses qui sont toutes conformes.

2.2 Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

2.2.1 Rendement du réseau de distribution- indicateur P104.3

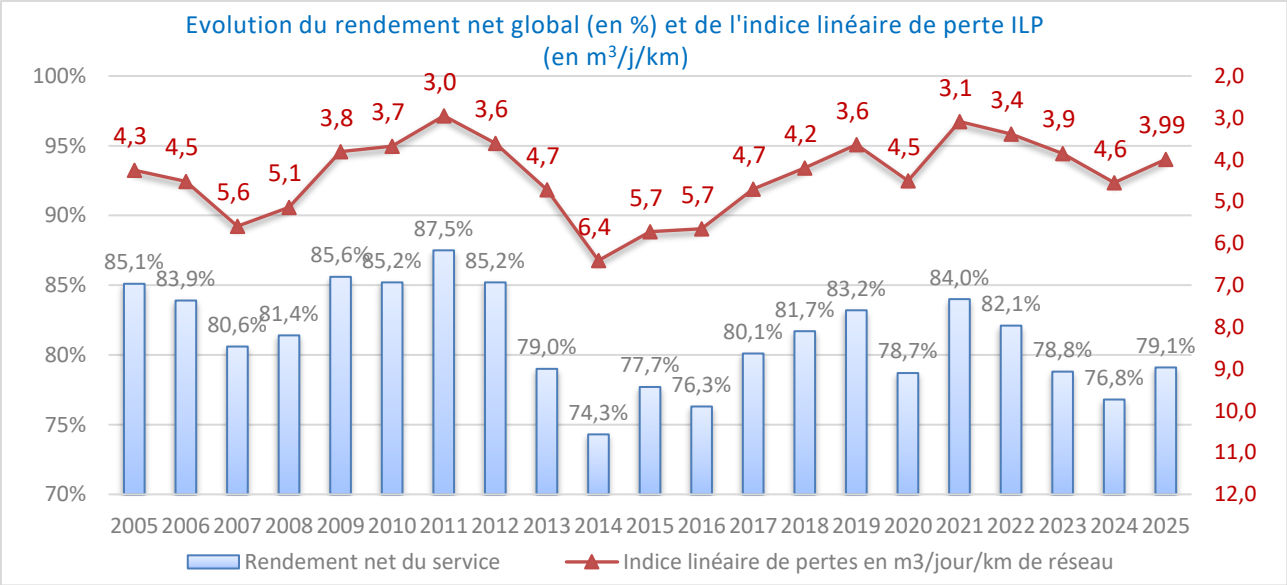
Le rendement du réseau de distribution est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable ou vente à d'autres collectivités), et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution (produit ou acheté).

Le rendement net global moyen du réseau en 2025 est estimé* à 79,1%

**Sur la base des données fournies par l'exploitant des réseaux, y compris les volumes de service (assainissement et eau potable) et les volumes des consommateurs sans comptage, estimés par l'exploitant sur la base d'une grille de calcul de l'ASTEE.*

A l'échelle du territoire, on note une augmentation de la consommation d'eau de +1,6%, tandis que les volumes mis en distribution diminuent de -1,6% par rapport à l'année précédente.

Le rendement global est en nette augmentation, principalement en raison de la hausse de la consommation. L'indice linéaire de pertes met en évidence le résultat de la lutte contre les fuites.



2.2.2 Indice linéaire de pertes en réseaux (ILP) – P106.3

Indice linéaire de pertes en réseaux = 3,99 m3/j/km de réseau (hors branchements)

Cet indice linéaire de pertes en réseaux (ILP) est acceptable, et **reflète un assez bon état général du réseau de distribution à l'échelle du territoire de l'Agglomération,** avec cependant des disparités importantes à l'échelle des unités de distribution.

La valeur de cet indicateur dépend de l'évolution de la production et de la consommation, et représente l'état global du réseau ; il évolue en fonction des actions menées sur le réseau (réparations de fuites,

renouvellement de canalisations vétustes), mais également en fonction de l'état et l'importance du patrimoine (nombreuses fuites après compteur observées, influence des consommateurs industriels, augmentation du nombre d'abonnés…).

VALEURS GUIDES POUR LES INDICES LINEAIRES DE CONSOMMATION ET DE PERTES *(Source : étude Inter-Agences de l'Eau)*			
Type de réseau	**RURAL**	**SEMI-RURAL**	**URBAIN**
Indice linéaire de consommation (ILC m³/j/km)	**< 10**	**10 < ILC < 30**	**ILC > 30**
Indice linéaire de pertes en réseau (ILP m³/j/km) ***BON***	ILP < 1.5	ILP < 3	7 < ILP
Indice linéaire de pertes en réseau (ILP m³/j/km) ***ACCEPTABLE***	1.5 < ILP < 2.5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
Indice linéaire de pertes en réseau (ILP m³/j/km) ***MEDIOCRE***	2.5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15
Indice linéaire de pertes en réseau (ILP m³/j/km) ***MAUVAIS***	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

L'indice linéaire de consommation est de 15,1 m³/j/km correspondant à un secteur semi-rural.

- **Annexe 9 : Indice linéaire de pertes en réseaux par secteur de distribution.**

A noter une dégradation de cet indicateur depuis 2021 (voir graphique précédent), qui pourrait être liée aux épisodes de sécheresse, de nombreuses fuites ayant été provoquées par les mouvements de terrain (rétractation des argiles notamment). Le nombre de fuites détectées et réparées est en constante augmentation depuis 2021.

2.2.3 Evolution du rendement et de l'indice linéaire de pertes de chaque secteur de distribution

- **Annexe 6 : répartition des volumes vendus par secteur de distribution et par abonné.**
- **Annexe 8 : bilan des productions/achats/importations et des exportations/ventes par secteurs de distribution**

(Pour le calcul de ces indicateurs, les volumes de service et les volumes sans comptage sont pris en compte à compter de 2022)

→ **Secteur n°1 : Acquigny**

Acquigny	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement %	63,0	59,5	79,9	90,7	75,3	71,7	74,9	75,5	73,3	81,7%
ILP m³/j/km	7,1	8,1	3,47	1,36	4,2	5,1	4,95	4,3	4,8	3,0

Les indicateurs montrent une amélioration de l'état du réseau public de distribution.
L'exploitant a réalisé de la recherche de fuites sur 3,5 km de réseau et réparé 7 fuites.
A noter que la consommation des abonnés domestiques est en forte hausse, ce qui peut être le signe de fuites après compteur.

→ **Secteur n°2 : Crasville, Surtauville**

Secteur 2 : Crasville Surtauville	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement %	75,4	94,0	93,7	95,7	97,5	91,0	99,9	**-**
ILP m³/j/km	3,0	0,53	0,6	0,40	0,22	0,82	0,01	**-**

Les indicateurs sont bons sur ce secteur. A noter que les pressions sont plutôt faibles, ce qui préserve les canalisations. L'interconnexion avec le SERPN est ouverte depuis juillet 2023 pour améliorer les pressions sur le secteur nord de Surtauville.
La consommation est en hausse sur ce secteur tandis est que le volume mis en distribution est stable.
Les indicateurs sont « hors fourchette » probablement en raison de l'alimentation via l'interconnexion, ce qui laisse soupçonner un défaut de comptage des volumes achetés.
Aucune réparation de fuite en 2025 sur ce secteur

→ **Secteur n°3 : Surville, Quatremare, Le Mesnil Jourdain, Amfreville sur Iton (La Mare Hermier)**

Secteur 3 : Surville Quatremare Le Mesnil Jourdain La Mare Hermier	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement %	90,9	93,0	81,6	81,5	72,4	72,8	75,8	**76,9**
ILP m³/j/km	1,1	0,86	2,6	2,7	3,5	3,29	2,72	**2,99**

Les indicateurs ne progressent pas sur ce secteur qui est très étendu. 9 fuites ont été réparées et l'exploitant a réalisé un peu plus de 5,5 km de recherche de fuite. La consommation baisse sur ce secteur.
A noter un volume de dégrèvement en hausse (consommations 2024).

→ **Secteur n°4 : Amfreville sur Iton, La Vacherie (ouest)**

Secteur 4 : Amfreville/Iton, La Vacherie ouest	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement %	89,2	88,8	79,7	98,5	71,8	70,1	63,7	**90,4**
ILP m³/j/km	1,2	1,2	2,5	0,15	3,86	4,3	5,5	**1,2**

6,1 km de réseau ont fait l'objet de recherche de fuites, et 14 fuites ont été réparées, ce qui participe à l'amélioration des indicateurs. En effet, on enregistre notamment une baisse des achats d'eau suite à la réparation de 2 fuites importantes sur le territoire.
La consommation est en légère hausse sur ce secteur tandis que les volumes mis en distribution sont en forte baisse.

→ **Secteur n°5 : La Vacherie (est)**

Secteur 5 : La Vacherie Est (Verdun)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement %	84,4	77,4	89,8	91,1	98,6	97,1	-	-
ILP m³/j/km	1,5	2,3	1,1	0,96	0,11	0,24	-	-

Depuis 2016, les indicateurs sont bons sur ce secteur. Les variations des valeurs des indicateurs sont liées à la très petite taille de cette unité de distribution, ainsi qu'à une dérive possible des compteurs d'achat et vente d'eau.

→ **Secteur °6 : Connelles, Andé, Herqueville ***

Connelles, Andé Herqueville	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement %	93,1	80,4	87,5	82,2	77,5	85,9	87,8	**81,4**
ILP m³/j/km	0,76	2,57	1,39	2,15	2,7	1,5	1,5	**2,3**

Ce secteur est issu du regroupement des anciens secteurs « Andé-Herqueville » et « Connelles ».
Les indicateurs sur ce secteur sont très corrects.

→ **Secteur n°7 : Heudebouville (hors Ecoparc)**

Heudebouville	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement %	66,7	82,4	89,2	97,2	99,9	95,2	95,3	**84,2**	**75,2**
ILP m³/j/km	4,05	1,6	0,96	0,22	0,01	0,34	0,35	**1,23**	**2,41**

On peut noter une franche dégradation des valeurs des indicateurs de ce secteur, qui restent toutefois acceptables. Ce secteur est alimenté par le forage de Pinterville depuis février 2021, afin de soulager le forage de Lormais I.
Malgré 26,4 km de recherche de fuites réalisées par l'exploitant, seulement 3 fuites ont été réparées.
Ce secteur est relativement petit, des prises d'eau sans comptage détériorent rapidement les indicateurs.

→ **Secteur n°8 : Louviers, Incarville, La Haye le Comte**

Louviers, Incarville, La Haye le Comte	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement %	85,5	71,0	75,9	76,0	85,8	88,3	84,5	81,9	**83,7**
ILP m³/j/km	3,98	9,2	7,5	7,7	4,16	3.33	4,64	5,48	**5,01**

Ce secteur de distribution a fait l'objet d'environ 17 km de recherche de fuites en 2025, notamment grâce aux prélocalisateurs. 31 fuites ont été réparées.
L'état du réseau s'améliore. Le remplacement des corrélateurs défectueux porte ses fruits.
La recherche/surveillance des prises d'eau sans comptage et sans autorisation est également à renforcer.

→ **Secteur n°9 : La Haye Malherbe, Terres de Bord**

La Haye Malherbe, Montaure, Tostes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement %	72,5	81,8	93,6	88,5	88,2	85,3	78,8	**78,9**
ILP m³/j/km	3,2	1,9	0,6	1,05	1,11	1,42	2,2	**2,37**

Dans ce tableau, les rendements jusqu'à 2012 concernent uniquement la commune de La Haye Malherbe.

Les indicateurs sont stables sur ce secteur par rapport à 2024, et restent acceptables.
Les volumes mis en distribution continuent d'augmenter tout comme la consommation. 18 fuites (6 sur canalisations et 12 sur branchements avant compteur) ont été réparées. L'impact sur les indicateurs sera visible en 2026.

Sur ce secteur, les fuites après compteurs sont en augmentation, les volumes dégrevés annuellement augmentent.

→ **Secteur n°10 : Pinterville, Vironvay, Ecoparc**

Pinterville, Vironvay	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement	93,6	89,8	88,0	95,7	96,5	79,1	72,9	**83,2**
ILP m³/j/km	1,5	2,8	3,2	1,02	0,90	7,91	9,26	**6,18**

Les indicateurs sont revenus à la « normale » pour ce secteur. A noter une augmentation importante de la consommation au niveau de la zone d'activités et du bourg de Vironvay. Une communication d'alerte « fuite après compteurs » a été adressée en 2026 aux entreprises.
Les volumes de pertes d'eau restent importants, mais il faut noter que ce secteur subit régulièrement des vols d'eau sur les poteaux incendie.

→ **Secteur n°11 : Criquebeuf/Seine, Le Manoir/Seine, Les Damps, Martot, Pîtres, Pont de l'Arche, Poses**

Pont de l'Arche, Pîtres, Le Manoir, Poses, Criquebeuf, Martot, Les Damps	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Rendement %	75,5	75,9	70,7	77,1	81,7	67,9	75,4	**76,1**
ILP m^3/j/km	4,4	4,4	5,7	4,35	3,46	6,15	4,41	**4,10**

L'état du réseau semble s'améliorer.
44 fuites avant compteur ont été réparées, principalement sur Pont de l'Arche et Criquebeuf, ainsi que 21 fuites sur canalisation.
Ce secteur est particulièrement suivi avec 142,7 km de recherche de fuites (capteurs fixes et écoutes)
On observe une diminution de la consommation et des volumes mis en distribution. A noter que les volumes dégrevés (en partie sur la consommation 2024) sont importants.

→ **Secteur n°12 : Val de Reuil, Le Vaudreuil, Léry, St Pierre, St Etienne, Porte de Seine**

Val de Reuil, Le Vaudreuil, Léry, St Etienne, St Pierre, Tournedos	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Rendement	91,4	90,9	84,5	84,8	84,6	82,8	83,9	**82,3**
ILP m^3/j/km	2,7	3,0	5,5	5,6	5,3	5,8	5,4	**6,15**

30 km de recherche de fuites ont été réalisés, et 41 fuites ont été réparées, en majorité sur la commune de Val de Reuil.
A noter que près de 40 000 m3 ont été dégrevés.
Le rendement de ce secteur et l'ILP sont stables et bons compte-tenu de la part représentée par les gros consommateurs (presque 30%).

→ **Secteur n°13 : Port-Mort / Courcelles (nouveau secteur comprenant les communes alimentées par le forages)**

Champenard, Courcelles/Seine, Gaillon, St Aubin/Gaillon, St Etienne/Bailleul, St Julien de la Liègue, St Pierre de Bailleul, St Pierre La Garenne	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Rendement %	82,2	80,5	86,9	81,7	81,2	74,7	**74,5**
ILP m^3/j/km	3,35	3,66	2,36	3,10	3,13	4,66	**4,60**

On note une dégradation des indicateurs en 2024 et 2025, qui restent toutefois acceptables.
La consommation et les volumes mis en distribution sont en baisse.
90 fuites ont été réparées, principalement sur les communes de Gaillon et de St Aubin Gaillon

→ **Secteur n°14 : Amfreville Sous Les Monts**

Amfreville sous les Monts	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement %	>100	>100	69,4	92,3	84,4	92,9	100	**100**
ILP m^3/j/km	0	0	1,55	0,4	0,70	0,31	0	**0**

La variabilité des valeurs des indicateurs de ce secteur est liée à la taille de l'unité de distribution.
L'état de ce réseau reste considéré comme bon. En 2025, la consommation apparaît légèrement supérieure au volume mis en distribution, ce qui est lié aux estimations réalisées pour ramener la consommation à 365 jours.

→ **Secteur n°15 : Alizay, Igoville**

Alizay, Igoville	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement %	65,5	65,7	66,0	70,3	68,8	63,0	56,6	**78,8**
ILP m^3/j/km	6,64	6,7	7,3	5,88	6,5	8,1	9,87	**4,46**

D'après les données fournies par l'exploitant, la consommation augmente de 30% sur ce secteur, tandis que les volumes mis en distribution baissent de 7%, revenant à un niveau plus habituel.
De ce fait, les indicateurs passent de « mauvais » à « acceptable ». Les données d'entrée devront être confirmées.
L'exploitant est intervenu sur 13 fuites sur canalisations et 19 fuites avant compteur environ.

→ **Secteur n°16 : Lormais (Ailly, Fontaine Bellenger, Le Val d'Hazey, Trois Lacs, Villers sur le Roule**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement %	72,3	65,1	82,3	75,1	77,5	72,2	**82,7**
ILP m^3/j/km	3,6	4,75	2,0	2,9	2,8	3,27	**1,83**

La production d'eau apparaît en forte baisse sur ce secteur suite remplacement du compteur de production qui sur comptait.
Les indicateurs du secteur sont en nette amélioration, et reflètent un état acceptable du réseau.

→ **Secteur n°17 : Cailly (Autheuil Authouillet, Cailly/Eure, Clef Vallée d'Eure, Heudreville/Eure)**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement %	65,1	67,3	81,4	65,4	72,0	58,6	**58,2**
ILP m^3/j/km	3,63	3,39	1,84	4,36	3,25	5,1	**4,78**

Il n'y a pas d'amélioration des indicateurs sur ce secteur.
Le réseau est particulièrement difficile à investiguer et une partie enregistre des pressions très élevées qui accentuent le volume de fuites et fragilisent les canalisations. Une fuite importante a été détectée au niveau du réservoir de Cailly, sa réparation est délicate à programmer.
29 fuites ont été réparées, en majorité sur les communes de Clef Vallée d'Eure et d'Autheuil Authouillet.
L'exploitant a réalisé presque 90 km de recherche de fuite.

2.2.4 Indice linéaire des volumes non comptés – P105.3

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m ³/ km/ jour.

Ces volumes s'élèvent à environ 1 513 263 m^3 en 2025, contre 1 721 953 m^3 en 2024.

L'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,99 m3/km/jour.

2.2.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable – P107.2

Un plan de renouvellement pluriannuel (2021 – 2035 et plus) des conduites de distribution d'eau potable a été adopté à l'issue de la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP).

Les besoins de renouvellement ont été établis et hiérarchisés selon de multiples critères et leur influence sur le vieillissement des canalisations (matériau, âge, aléas argiles, différentiel de pression, nombre de fuites, etc…).

Le programme de renouvellement annuel est également adapté en fonction des aménagements éventuels prévus en termes de voirie.

Depuis 5 ans, 41,83 km de réseau ont été renouvelés.

Sur le plan comptable, les élus communautaires ont décidé de prévoir l'amortissement des canalisations et branchements d'eau potable sur une durée de 60 ans.

Tableau 10: Taux moyen de renouvellement des réseaux.

	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire réseau (hors branchements) en m	1 012 640	1 017 160	1 025 810	1 034 300	**1 038 330**
linéaire renouvelé en m	8 212	7 406	7 529	6 522	**12 161**
Taux de renouvellement	0,8%	0,7%	0,73%	0,63%	**1,17%**

En 2025, 12 161 mètres de réseaux ont été renouvelés et 435 mètres de nouvelles canalisations ont été créés sous maîtrise d'ouvrage intercommunale.

En parallèle des travaux réalisés sous maitrise d'ouvrage intercommunale, l'exploitant du réseau a la charge des travaux de création de branchements neufs, des renouvellements sur les réseaux (hors canalisations), des réparations de fuites, etc…

De plus, des créations de réseaux de distribution d'eau potable sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage privée, dans le cadre de l'aménagement des lotissements.

- **Annexe 7 : liste des interventions ponctuelles et des travaux réalisés. (Réparations fuites, renouvellements, extensions…)**

2.2.6 Indice global de connaissance et de gestion patrimoniale (ICP, indicateur n° P103.2B)

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120 en suivant le barème suivant :

PARTIE A, mise à jour des plans de réseaux : 15 points

		Oui	Non	Note
VP.236	**10 points :** existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures.	10	0	**10**
VP.237	**+ 5 points:** définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5	0	**5**
	TOTAL	**15**		

L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants:

PARTIE B, inventaire des réseaux : 30 points

		Oui	Non	Note
VP.238	existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	+10	0	**10**
VP.240	La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux			
VP.239	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	+0 à 5	0	**4**

VP.240	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose les tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	+15	0	**14**
	TOTAL	**28**		

Un total de 40 points (partie A + B) est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants:

PARTIE C, autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux : 75 points

		Oui	Non	Note
VP.242	le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	+10	0	**10**
VP.243	existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	+10	0	**10**
VP.244	le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	+10	0	**10**
VP.245	un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	+10	0	**10**
VP.246	un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	+10		**10**
VP.247	maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement...	+10		**10**
VP.248	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	+10		**10**
VP.249	existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	+5		**5**
	TOTAL	**70**		

TOTAL : ICP 118/120

2.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau – P108.3

Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des ressources, selon le barème suivant :

- 0% : aucune action.
- 20% : études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% : avis de l'hydrogéologue rendu.
- 50% : dossier déposé en préfecture.
- 60% : arrêté préfectoral.
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre.
- 100% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Sur les 16 ressources gérées par la Communauté d'agglomération Seine-Eure, la totalité dispose d'un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), dont 1 est complètement mis en œuvre.

Tableau 11 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.

Ressource	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Indicateur P108.3)	Commentaire
« Les Hauts Prés F1 à 4 » Val-de-Reuil	100 %	Arrêté préfectoral 24/12/1996 Annulation en 1998 Arrêté préfectoral provisoire Enquête publique de la nouvelle DUP en 2008 DUP 29/06/2009
« Les Hauts Prés F5 » Val-de-Reuil	60%	Avis hydrogéologue du 12/08/2011 DUP du 06/07/2012
« Le Mauvais Pas » Acquigny	80 %	Arrêté préfectoral du 28/03/90
« Le Hamelet » Pinterville	80 %	Arrêté préfectoral du 20/12/95
« Val à Loup I » Pont de l'Arche	80 %	Arrêté préfectoral du 22/01/93 Avis hydrogéologue du 06/05/2009 Arrêté préfectoral du 20/05/2012
Nouveau captage de Pont de l'Arche « Val à Loup II » Pont de l'Arche	80 %	Avis hydrogéologue du 06/05/2009 Arrêté préfectoral du 20/05/2012
« La Grande Vallée » Herqueville	80 %	Arrêté préfectoral du 29/07/75

Ressource	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (INDICATEUR P108.3)	Commentaire
« Le Puits » Surtauville	80 %	Avis favorable hydrogéologue en avril 2000 2006 : mise à jour de l'état parcellaire et du rapport de l'hydrogéologue 29/06/2009 : DUP
« Les Cailloux » Montaure	80%	Avis favorable hydrogéologue : 15/06/1994 DUP : 11/09/1996
« Les Rouquis » Montaure	80%	Avis favorable hydrogéologue : 15/11/1998 DUP : 28/09/1993
« La Grande Aulnay I et II » Douville-sur-Andelle	80%	Avis favorable hydrogéologue : 23/03/2011 DUP : 13/06/2012
« Lormais 1 » Les Trois Lacs	80%	Avis favorable hydrogéologue : 01/05/1990 DUP : 11/10/1994
« La Grande Prairie F2 » Courcelles-sur-Seine	80%	Avis favorable hydrogéologue : 30/11/1981 DUP : 22/11/1993
« Le Mont Jouen F3 » Courcelles-sur-Seine	80%	Avis favorable hydrogéologue : 30/11/1981 DUP : 22/11/1993
« Les Bancelles » Cailly-sur-Eure	60%	Avis favorable hydrogéologue : 01/08/1998 DUP : 04/12/2006
« Bois de Catignolle F1 » Port-Mort	80%	Avis favorable hydrogéologue : 27/06/2011 DUP : 27/12/2013

PROTECTION DE LA RESSOURCE :

LE CHAMPS CAPTANT DES HAUTS PRES

« Les 110 hectares de Surface Agricole Utile (SAU) du PPR (périmètre de protection rapprochée) des Hauts Prés sont certifiés à 100% en agriculture biologique depuis fin 2014. La mise en place de ces conversions permet de pérenniser la qualité de la ressource sur ce captage stratégique.

Une tendance à la baisse est enregistrée depuis 2015 sur le paramètre « pesticides » et cela s'est confirmé en fin d'année 2021, avec deux résultats mensuels faisant ressortir une valeur de zéro sur le paramètre « pesticides totaux ».

En complément de la conversion biologique des zones de production, l'Agglomération a engagé des travaux d'aménagement du pôle régional d'agriculture biologique des Hauts Prés. Ce bâtiment, qui a été livré au printemps 2016, a pour vocation de fédérer les acteurs de la filière biologique en région afin de permettre l'essor de ce type d'agriculture favorable à la préservation de la ressource.

Historique :

2009-2011 : acquisition de 110 ha

2012 : acquisition du bâtiment de l'ancienne friche industrielle

2013 : travaux d'irrigation des cultures, avant-projet pour l'aménagement du bâtiment

2013 : première saison complète de production maraîchère

2016 : finalisation des travaux

Depuis 2016 : installation de 10 locataires dans le bâtiment

2017 : colloque des Hauts Prés

Depuis 2018 : Portes ouvertes et visites scolaires (environ 1 000 visites/an).

2021 : 60 ETP et un Chiffre d'affaire cumulé des partenaires d'environ 3M° d'Euros.

2022 : Mise en place du Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération afin d'étendre la politique de préservation de la ressource via une évolution des pratiques agricoles et alimentaires ; Renouvellement de la labélisation « territoire bio pilote » par la FNAB en novembre 2022.

2023 :

- → Portes ouvertes et visites scolaires
- → Plantation de pommiers et de haies dans le périmètre rapproché par l'exploitant dans le cadre du contrat (« Oasis des Hauts Prés »)
- → Projet de réutilisation des eaux de process de l'usine pour l'arrosage du golf du Vaudreuil (au lieu du rejet dans le réseau d'assainissement) : analyses, études.

2024 -2025 :

- → Portes ouvertes et visites scolaires
- → Projet de réutilisation des eaux de process de l'usine pour l'arrosage du golf du Vaudreuil (au lieu du rejet dans le réseau d'assainissement) : analyses, études.

2.4 Taux de réclamations – P155.1

Le taux de réclamations [(Nombre de réclamations laissant une trace écrite/nombre d'abonnés) * 1000] est présenté ci-après par exploitant :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de réclamations écrites	68	52	10	21	53	99
Nombre d'abonnés	41 869	42 175	42 456	42 805	43 112	43 375
Taux de réclamations	**1,62 pour mille**	**1,23 pour mille**	**0,23 pour mille**	**0,50 pour mille**	**1,23 pour mille**	**2,28 pour mille**

2.5 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées – P151.1

Le taux d'occurrence [(Nombre de coupures / Nombre d'abonnés) * 1000] est présenté ci-après par exploitant :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de coupures non programmées	73	48	175	244	251	261
Taux d'occurrence	**1,7 pour mille**	**1,14 pour mille**	**4,1 pour mille**	**5,7 pour mille**	**5,8 pour mille**	**6,0 pour mille**

* Il s'agit des interruptions de service pour lesquelles le client n'a pas été prévenu au minimum 24 heures à l'avance.

2.6 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements – D151.0 et P152.1

Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements [(Nombre d'ouvertures dans les délais, Nombre total d'ouvertures) *100] est présenté ci-après par exploitant :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre total d'ouvertures	3 765	3 354	3 624	3 641	3 184	3 367	3 502
Délai maximal d'ouverture des branchements	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour
Nombre d'ouvertures réalisées dans les délais	3 765	3 354	3 624	3 641	3 184	3 367	3 502
Taux de respect	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

2.7 Compléments

Ces indices et taux complémentaires sont donnés à titre indicatif.

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'interventions pour fuite sur canalisation	88	98	91	115	189
Longueur du réseau (km)	1 012	1 017	1 026	1 033	1 038
Indice linéaire de réparation des fuites nb/km	**0,08**	**0,09**	**0,09**	**0,11**	**0,18**
Nombre d'intervention pour fuite sur branchement	100	139	154	219	253
Nombre de branchements	41 569	41 480	42 221	42 968	43 043
pourcentage de branchements réparés	**0,24%**	**0,33%**	**0,36%**	**0,51%**	**0,59%**
Nombre de branchements renouvelés par la collectivité	91	281	370	265	284
Nombre de branchements renouvelés par le délégataire	31	7	28	41	28
Taux de renouvellement des branchements	**0,29%**	**0,7%**	**0,9%**	**0,7%**	**0,7%**
Nombre de branchements neufs	202	224	144	80	109
Taux de création des branchements	**+0,48%**	**+0,54%**	**+0,34%**	**+0,18%**	**+0,25%**
Nombre de compteurs	44 378	44 807	45 228	45 497	46 046
Nombre de compteurs renouvelés	3 297	3 514	4 136	2 772	3 321
Taux de renouvellement des compteurs	**7,4%**	**7,8%**	**9,1%**	**6,1%**	**7,2%**

GLOSSAIRE

Capacité de production : Volume maximal qui peut être prélevé.

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Indice linéaire de pertes en réseau : Il est égal au volume perdu en distribution par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaire de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m^3, km, jour.

Indice linéaire des volumes non comptés : Il est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements).

Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m^3, km, jour.

Pertes : Elles se calculent en faisant la différence entre le volume consommé autorisé et le volume mis en distribution.

Prélèvement autorisé : Prélèvement autorisé par l'arrêté de DUP.

Rendement de réseau : selon le décret du 2 mai 2007, le rendement du réseau se calcule de la façon suivante

$$Rendement\ (\%) = \frac{[volume\ consommé\ autorisé] + [volume\ vendu]}{[volume\ produit] + [volume\ acheté]}\ X\ 100$$

Taux d'impayés : Taux d'impayés au 31 décembre de l'exercice présenté sur les factures émises au titre de l'année précédente.

Taux d'occurrence des interruptions de service : Nombre total d'interruptions non programmées affectant plus d'un branchement par milliers d'abonnés. Sont prises en compte les interruptions liées au fonctionnement du réseau public non programmés et celles pour lesquelles les habitants n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance.

Taux de conformité aux paramètres microbiologiques : Nombre de prélèvements microbiologiques conformes, nombre de prélèvements microbiologiques réalisés OU pourcentage de prélèvements microbiologiques conformes.

Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques : Nombre de prélèvements physico-chimiques conformes, nombre de prélèvements physico-chimiques réalisés OU pourcentage de prélèvements physico-chimiques conformes.

Taux de desserte : Pourcentage de la population desservie dans la commune.

Taux de réclamation : C'est le nombre de réclamations écrites par milliers d'abonnés. Les réclamations prises en compte sont de toutes natures relatives au service de l'eau (notamment celles relatives aux non-conformités réglementaires et au non-respect des engagements pris pour l'exécution de service), à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix.

Volume acheté : Volume d'eau potable acheté à un service d'eau extérieur.

Volume comptabilisé : Volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés.

Volume consommateurs sans comptage : Volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. C'est un volume estimé.

Volume consommé autorisé : Il est égal à la somme des volumes comptabilisé, consommateurs sans comptage et de service du réseau.

Volume de service du réseau : Volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution. C'est un volume estimé.

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution à destination des clients implantés sur le territoire. Il est égal à la somme des volumes produit et acheté moins le volume vendu en gros.

Volume produit : Volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution.

Volume vendu à d'autres services publics (vendu en gros) : Volume d'eau potable vendu à un service d'eau extérieur.

Volume vendu aux abonnés : Volume facturé aux abonnés total.

ANNEXES

SOMMAIRE

Annexe 1 : Détail des avenants aux différents contrats d'exploitation 59

Annexe 2 : Origine de l'eau potable par commune..... 61

Annexe 3 : Caractéristiques techniques, quantitatives et qualitatives des ressources en eau / bilan ARS par zone de distribution..... 64

Annexe 4 : Conclusions de la surveillance annuelle de l'A.R.S. pour les zones de distribution alimentées par des ressources non gérées par l'Agglomération Seine-Eure..... 96

Annexe 5 : Nombre et type d'abonnés par secteur de distribution..... 102

Annexe 6 : Répartition des volumes vendus par secteur de distribution et par type d'abonnés..... 105

Annexe 7 : Liste des travaux et des interventions ponctuelles réalisés sur le réseau 108

Annexe 8 : Bilan des productions, achats, importations, ventes, et exportation d'eau des différents secteurs de distribution (y compris entre secteurs). 114

Annexe 9 : Indice linéaire de pertes en réseau 116

ANNEXE 1 : DETAIL DES AVENANTS AUX DIFFERENTS CONTRATS D'EXPLOITATION

Commune	Type de contrat N°	Etendue du contrat	Entreprise	Avenants		fin de contrat
				N°	Date	
Alizay Criquebeuf sur Seine Igoville Incarville La Haye le Comte Le Manoir sur Seine Les Damps Le Vaudreuil Léry Louviers Martot Pîtres Pont de l'Arche Porte de Seine Poses Saint Etienne du Vauvray Saint Pierre du Vauvray Terres de Bord Val de Reuil	Délégation de service public Lot 1 « Nord » Contrat n°S251E Du 01/01/2022	Production et distribution	SEESEN (Véolia Eau)	1 2	Juillet 2024 Juillet 2025	31/12/2028

Commune	Type de contrat N°	Etendue du contrat	Entreprise	Avenants		fin de contrat
				N°	Date	
Acquigny Ailly Amfreville sur Iton Amfreville sous les Monts Andé Autheuil Authouillet Autheuil Authouillet Cailly sur Eure Champenard Clef Vallée d'Eure Connelles Courcelles sur Seine Crasville Fontaine Bellenger Gaillon Herqueville Heudebouville Heudreville sur Eure La Haye Malherbe La Vacherie Le Mesnil Jourdain Le Val d'Hazey Les Trois Lacs Pinterville Quatremare Saint Aubin sur Gaillon Saint Etienne sous Bailleul Saint Julien de la Liègue Saint Pierre de Bailleul Saint Pierre la Garenne Surtauville Surville Villers sur le Roule Vironvay	Délégation de service public Lot 1 « Nord » Contrat n°S252E Du 01/01/2022	Production et distribution	SEESEN (Véolia Eau)	1 2	Juillet 2024 Juillet 2025	31/12/2028

ANNEXE 2 : ORIGINE DE L'EAU POTABLE PAR COMMUNE

Commune		Nom de la ressource principale	Collectivité gérant le forage (autre que l'Agglomération Seine Eure)
Acquigny	Quartier est	Forage « Le Bas du Hamelet » (Pinterville)	
	Quartier ouest	Forage « Le mauvais Pas » (Acquigny)	
Ailly		Forage « Lormais I » (Venables)	
Alizay		Forage « La Grande Aulnay » (Douville sur Andelle)	
Amfreville sous les Monts	Partie haute	Forage Les Andelys II (Les Andelys)	SAEP du Vexin Normand
	Partie basse	Forage « La Grande Aulnay » (Douville sur Andelle)<	
Amfreville sur Iton	Partie basse (hors La Mare Hermier)	Forage « Le mauvais Pas »	
	Partie haute (hameau La Mare Hermier)	Forage « Le Hom » (La Vacherie)	SERPN
Andé		Forage « La Grande Vallée » (Herqueville)	
Autheuil Authouillet		Forage de Cailly-sur Eure	
Cailly sur Eure		Forage de Cailly-sur Eure	
Champenard		Forages de Courcelles sur Seine et Port-Mort	
Clef Vallée d'Eure		Forage de Cailly-sur Eure	
Connelles		Forage « La Grande Vallée »	
Courcelles sur Seine		Forages de Courcelles sur Seine et Port-Mort	
Crasville		Forage « Le Puits »	
Criquebeuf sur Seine		Forage du « Val à Loup »	
Fontaine Bellenger		Forage « Lormais I » (Venables)	
Gaillon		Forages de Courcelles sur Seine et Port-Mort	
Igoville		Forage « La Grande Aulnay »	
Herqueville		Forage « La Grande Vallée »	
Heudebouville	Bourg	Forage « Lormais I » / Forage « Le Bas du Hamelet » (à partir 2022)	

Commune		Nom de la ressource principale	Collectivité gérant le forage (autre que l'Agglomération Seine Eure)
	Ecoparcs	Forage « Le Bas du Hamelet »	
Heudreville sur Eure		Forage de Cailly-sur Eure	
Incarville		Champ captant « Les Hauts-Prés »	
La Harengère		Forages « Le Valanglier » et « Le Moulin Vorin »	SERPN
La Haye le Comte		Champ captant « Les Hauts-Prés »	
La Haye Malherbe	Secteur Carbonniers	Forages « Le Valanglier » et « Le Moulin Vorin »	SERPN
	Hameau La Vallée et Bourg	Forages « Les Cailloux » et « Les Rouquis »	
La Saussaye		Forages « Le Valanglier » et « Le Moulin Vorin »	SERPN
La Vacherie	Partie basse (Le Hom et La Vacherie)	Forages « La Cote Cave » et « La Grande Brèche »	SAEP d'Hondouville
	Partie haute (Carcouet et Verdun)	Forage « La Neuve »	SAEP Evreux Nord
Le Bec Thomas		Forages « Le Valanglier » et « Le Moulin Vorin »	SERPN
Le Manoir sur Seine		Forage de Douville	
Le Mesnil Jourdain		Forage « Le Hom »	SERPN
Les Damps		Forage du « Val à Loup »	
Léry		Champ captant « Les Hauts-Prés »	
Le Val d'Hazey		Forage « Lormais I » (Venables) + Forages de Courcelles sur Seine et Port-Mort (à partir de mi-2021)	
Le Vaudreuil		Champ captant « Les Hauts-Prés »	
Louviers		Champ captant « Les Hauts-Prés »	
Mandeville		Forages « Le Valanglier » et « Le Moulin Vorin »	SERPN
Martot		Forage du « Val à Loup »	
Pîtres	Hors quartier Saint-Martin	Forage « La Grande Aulnay »	
	Quartier Saint-Martin	Champ captant « Les Hauts-Prés »	
Pont de l'Arche		Forage du « Val à Loup »	
		Forage du « Val à Loup2 »	

Commune		Nom de la ressource principale	Collectivité gérant le forage (autre que l'Agglomération Seine Eure)
Portes de Seine		Champ captant « Les Hauts-Prés »	
Poses		Forage du « Val à Loup »	
Pinterville		Forage « Le Bas du Hamelet »	
Quatremare		Forage « Le Hom »	SERPN
St Aubin sur Gaillon		Forages de Courcelles sur Seine et Port-Mort	
St Cyr la Campagne		Forages « Le Valanglier » et « Le Moulin Vorin »	SERPN
St Didier des Bois		Forages « Le Valanglier » et « Le Moulin Vorin »	SERPN
St-Etienne du Vauvray		Champ captant « Les Hauts-Prés »	
St Etienne sous Bailleul		Forages de Courcelles sur Seine et Port-Mort	
St Germain de Pasquier		Forages « Le Valanglier » et « Le Moulin Vorin »	SERPN
St Julien de La Liègue		Forages de Courcelles sur Seine et Port-Mort	
St Pierre de Bailleul		Forages de Courcelles sur Seine et Port-Mort	
St-Pierre du Vauvray		Champ captant « Les Hauts-Prés »	
St Pierre la Garenne		Forages de Courcelles sur Seine et Port-Mort	
Surtauville	Partie Sud	Forage « Le Puits »	
	Partie Nord	Forages « Le Valanglier » et « Le Moulin Vorin »	SERPN
Surville		Forage « Le Hom »	SERPN
Terres de Bord		Forages « Les Cailloux » et « Les Rouquis »	
Trois Lacs		Forage « Lormais I » (Venables)	
Val de Reuil		Champ captant « Les Hauts-Prés »	
Vironvay		Forage « Le Bas du Hamelet »	
Vraiville		Forages « Le Valanglier » et « Le Moulin Vorin »	SERPN
Villers sur le Roule		Forage « Lormais I » (Venables)	

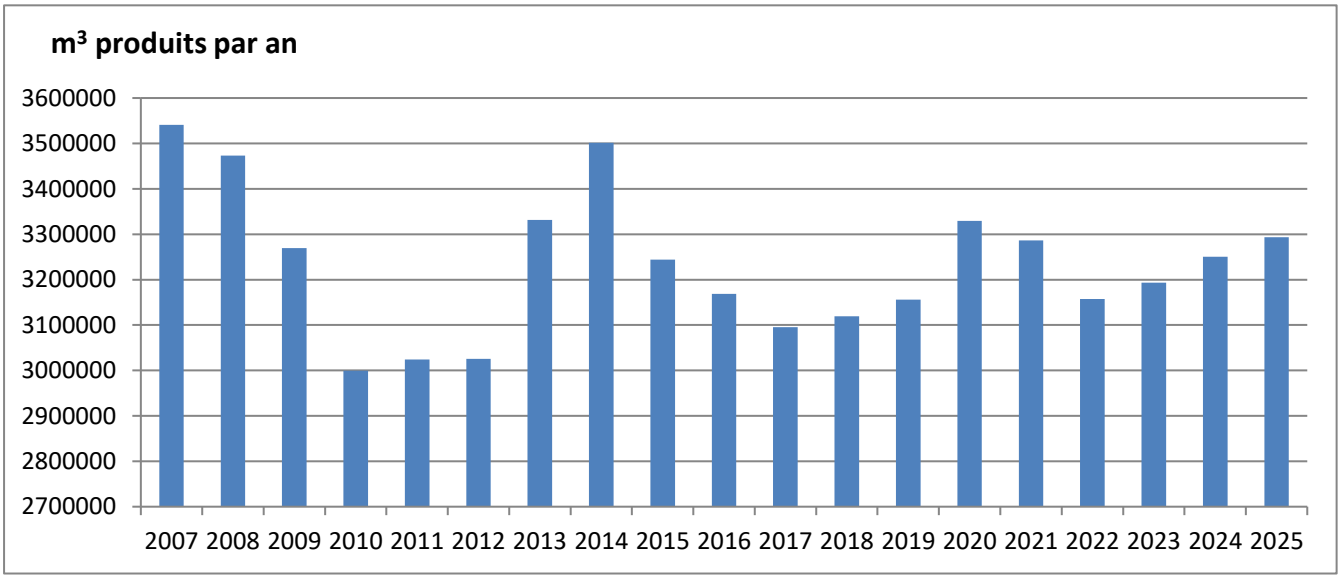
ANNEXE 3 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES, QUANTITATIVES ET QUALITATIVES DES RESSOURCES EN EAU / BILAN ARS PAR ZONE DE DISTRIBUTION

LE CHAMP CAPTANT DES « HAUTS-PRES »

Année de DUP : 2009 (F5 :2012)
Lieu d'implantation : commune de Val-de-Reuil
Communes alimentées : Incarville, La Haye Le Comte, Léry, Louviers, Le Vaudreuil et Val de Reuil, Saint Pierre du Vauvray, Saint Etienne du Vauvray, Porte de Seine.
Capacité nominale : 16 000 m³/jour

Evolution de la production :

Année	2020	2021	2022	2023	2024	**2025**
Volume prélevé en m³/an	3 449 609	3 351 711	3 213 132	3 251 656	3 289 955	**3 406 574**
Volume produit en m³/an	3 329 702	3 286 406	3 157 121	3 193 332	3 250 419	**3 293 751**
Taux de mobilisation	59,1%	57,4%	55,0%	55,7%	56,3%	**58,3%**
Consommation énergétique kWh/an	1 679 314	1 656 469	1 600 255	1 676 094	1 761 471	**1 799 845**
Consommation spécifique kW/m³	0,50	0,50	0,51	0,52	0,54	**0,55**



Traitement de l'eau produite :

- Décarbonatation catalytique à la soude (pour l'adoucissement de l'eau),
- Ozonation et une filtration sur sable et anthracite (pour éliminer le fer et le manganèse),
- Chloration (pour maintenir la qualité bactériologique de l'eau).

Mesures de prévention pour la qualité de la production

L'arrêté préfectoral de DUP, déclarant cette ressource d'utilité publique, est daté du 29/06/2009 pour les forages n°1 à 4.

Il fixe trois périmètres de protection pour les quatre forages du champ captant.

- ***Un périmètre de protection immédiat*** clôturé d'une superficie de 37 500 m².
- ***Un périmètre de protection rapproché*** d'une superficie de 127 ha 65 a 40 ca.
- ***Un périmètre de protection éloigné*** d'une superficie de 480 ha.

L'arrêté préfectoral pour le forage n°5 mis en service en est daté du 06/07/2012. Les périmètres de protection restent les mêmes.

Interventions réalisées en 2025

La régénération des forages F1 et F2 a eu lieu en septembre. L'état des deux forages ne permet pas de traitement complet (brossage, acidification, airshock et javelisation du forage), seule la première et la dernière étape de traitement.

- Remplacement du capteur de détection de chlore et la sonde qui était HS.
- Changement du filtre monostab eau de service et réparation d'une fuite au niveau du joint
- Réalisation d'une soudure pour colmater une fuite sur le refoulement de la pompe 3
- Curage de la bâche eau sale et du réseau d'eaux pluviales
- modification dans l'automate afin que la vanne d'ozonation ne bloque pas le fonctionnement de l'usine suite à son redémarrage.
- Renouvellement du distributeur d'air de la vanne d'ozonation
- Installation de sondes de niveau sur les silos de sable et de billes et d'afficheurs pour suivre les niveaux et organiser le réapprovisionnement en microsable ou la vidange du silo de billes.
- Renouvellement du boîtier de télégestion permettant le retour d'information du niveau du piézomètre 4 sur le lerne
- Remplacement des deux compresseurs d'air alimentant l'ozoneur (Les nouveaux compresseurs permettent d'alimenter l'air de service et installation un sécheur d'air et d'un traitement des condensats
- maintenance du poste HT. Une rétention a été mise en place sous le transformateur.
- Réparation de 3 fuites sur le raccordement du ballon anti-bélier direction Louviers
- Changement de la pompe du forage 1 : augmentation du débit de pompage du forage 1, passant de 57 m³/h à 120 m³/h.
- Renouvellement de la vanne d'entrée de l'usine en DN 400
- Remplacement de la pompe d'extraction de billes 2
- Remplacement de la carte d'alimentation de l'ozoneur

La qualité moyenne de l'eau distribuée est la suivante :

- Dureté de l'eau de nappe : entre 30°F et 38°F (fortement calcaire)
- Dureté de l'eau après traitement : 22,1°f en moyenne, 24°f maximum.
- Nitrates : 1,05 mg/l (très grande qualité de la ressource)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : VAL DE REUIL

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

L'eau distribuée est filtrée (sans ajout de sels d'aluminium), adoucie et désinfectée.

Votre réseau alimente de façon permanente 22264 personnes sur 8 communes. Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR — Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE — Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **54**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **54**
Valeur moyenne : **1,05 mg/L**
Valeur maxi : **2,24 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **322**
Valeur maxi : **0,022 microgramme/L**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,14 mg/L**
Valeur maxi : **0,15 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,00973 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,0126 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **11**
Valeur moyenne : **22,1 °f**
Valeur maxi : **24 °f**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : LOUVIERS

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

L'eau distribuée est filtrée (sans ajout de sels d'aluminium), adoucie et désinfectée.

Votre réseau alimente de façon permanente 19294 personnes sur 3 communes (HAYE-LE-COMTE (LA), INCARVILLE, LOUVIERS). Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR — Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE — Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **45**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **47**
Valeur moyenne : **1,08 mg/L**
Valeur maxi : **2,24 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **322**
Valeur maxi : **0,022 microgramme/L**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,14 mg/L**
Valeur maxi : **0,15 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,00973 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,0126 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

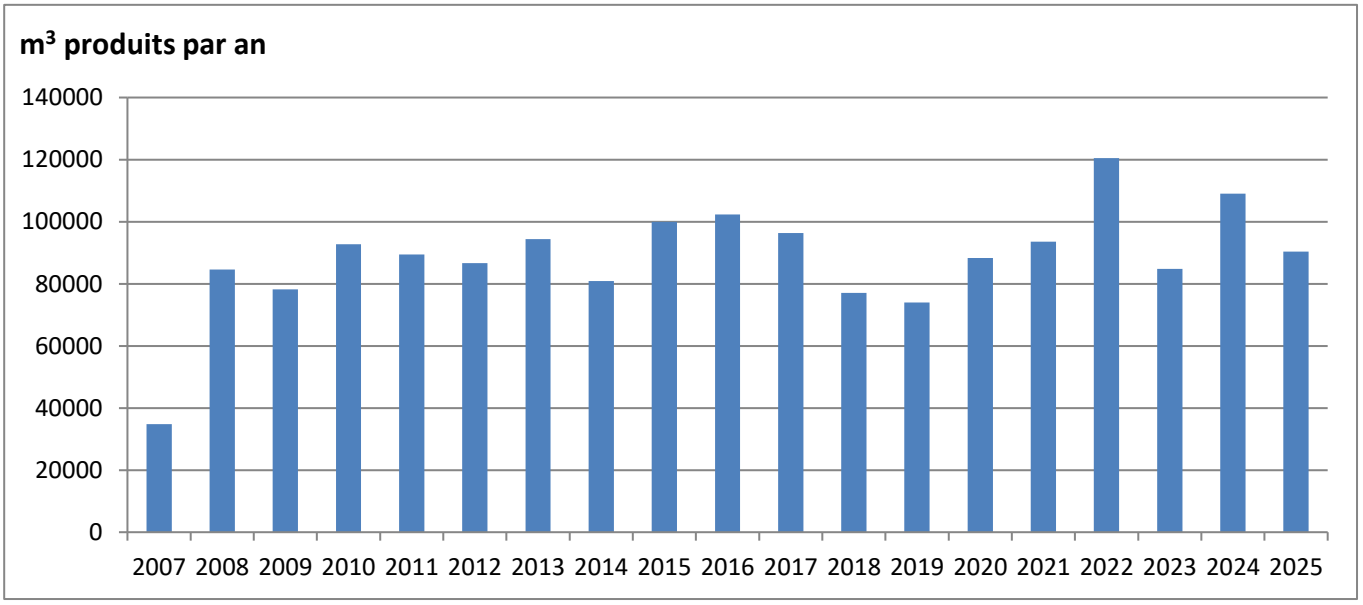
Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **22,3 °f**
Valeur maxi : **24,9 °f**

CAPTAGE D'ACQUIGNY
LIEU-DIT « LE MAUVAIS PAS »

Année de DUP : 1990
Lieu d'implantation : commune d'Acquigny
Communes alimentées : Acquigny ouest, Amfreville/Iton (hors Mare Hermier)
Interconnexion (2007) : Vironvay, Pinterville.
Débit et volumes autorisés : 50 m^3/h – 400 m^3/j – 100 000 m^3/an (arrêté du 21/10/2015)

Evolution de la production :

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	**2025**
Volume produit m^3	77 107	73 976	88 275	93 573	120 433	84 813	109 073	**90 386**
Taux de mobilisation (journalier)	77,1%	74,0%	88,3	93,6%	100%	83,6%	109%	**90,4%**
Consommation énergétique kWh/an	34 880	35 574	37 016	37 716	42 821	30 089	37 721	**37 862**
Consommation spécifique kW/m3	0,45	0,48	0,42	0,40	0,36	0,36	0,35	**0,42**



Traitement de l'eau produite :

- Désinfection au chlore gazeux avant distribution (chloration sur la canalisation de refoulement).

Mesures de prévention pour la qualité de la production

Un Arrêté Préfectoral en date du 28 mars 1990 déclare cette ressource d'utilité publique et fixe trois périmètres de protection :

- Périmètre de protection immédiat clos et acquis en toute propriété par la commune d'Acquigny (parcelle au lieu-dit « Les Prats »).
- Périmètre de protection rapproché d'une superficie de 14,5 ha environ, composé de 13 ha de parcelles agricoles et 4,5 ha de bois, inclus pour sa totalité sur la commune d'Acquigny.
- Périmètre de protection éloigné d'une superficie de 83 ha environ, prolongeant le périmètre rapproché vers le sud-ouest, sur le territoire des communes d'Acquigny et Amfreville sur Iton.

Cet arrêté réglemente les activités et servitudes afférentes à l'instauration de ces périmètres dans le but de protéger la qualité de la ressource.

Récépissé de déclaration du 21 octobre 2015 : « les débits et volumes autorisés sont de : 50 m^3/h, 400 m^3/j et 100 000 m^3/an »

Interventions réalisées en 2025

Remplacement de la chloration
Renouvellement des chloromètres, du tubbing chlore et du débitmètre de chlore
Renouvellement du détecteur d'intrusion

La qualité moyenne de l'eau distribuée est la suivante (voir synthèse ARS ci-après) :

→ Dureté moyenne : 32,1 °F – eau très dure
→ Teneur moyenne en nitrates : 32,6 mg/l.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : ACQUIGNY OUEST

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LE MAUVAIS PAS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 1499 personnes sur 2 communes (ACQUIGNY, AMFREVILLE-SUR-ITON). Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE

Cl

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 08/07/2026

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **19**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur moyenne : **32 mg/L**
Valeur maxi : **32,6 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **327**
Valeur maxi : **0,069 microgramme/L (chloridazone desphényl)**
Année prise en compte : **2024**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,15 mg/L**
Valeur maxi : **0,15 mg/L**
Année prise en compte : **2024**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

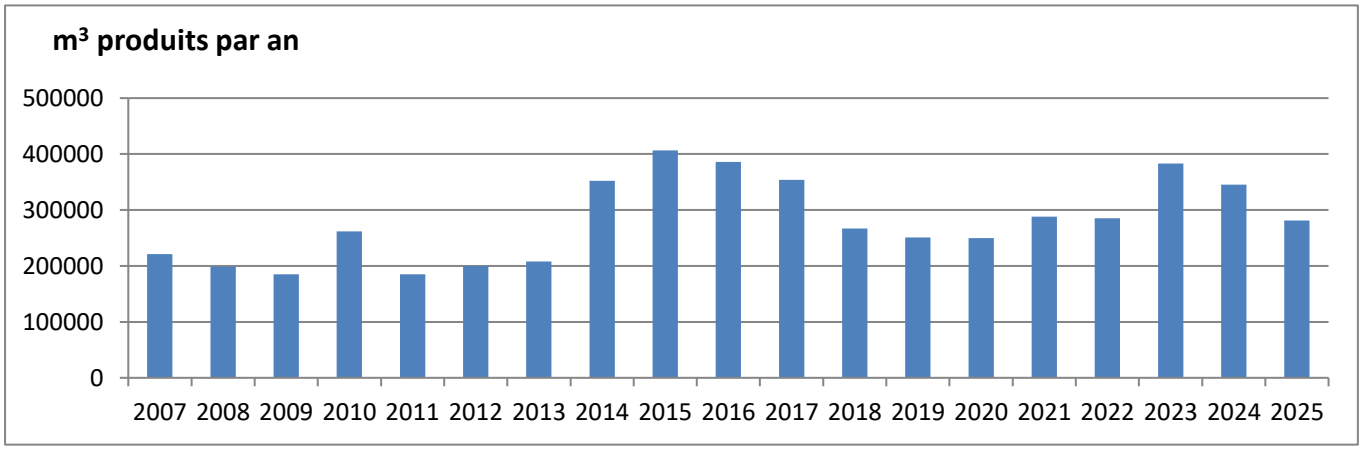
Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **32,1 °f**
Valeur maxi : **32,3 °f**

CAPTAGE DE PINTERVILLE
LIEU-DIT « LE BAS DU HAMELET »

Année de DUP : 1995
Lieu d'implantation : commune de Pinterville
Communes alimentées : Vironvay, Pinterville, Heudebouville, ZA Ecoparc, Acquigny est, Louviers (Les Monts)
Autorisation de prélèvement : 2 x 150 m³/h, 3 000 m³/jour

Evolution de la production :

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	**2025**
Volume produit m³	266 746	250 782	250 008	288 276	285 244	383 348	345 563	**373 632**
Taux de mobilisation	24,4%	22,9%	22,8%	26,3%	26,0%	34,4%	31,6%	**34,1%**
Consommation énergétique kWh/an	201 262	191 461	186 472	212 435	227 662	273 548	257 327	**281 004**
Consommation spécifique kW/m³	0,75	0,76	0,75	0,74	0,80	0,71	0,74	**0,75**



Traitement de l'eau produite : chloration au niveau de la canalisation de refoulement.

Mesures de prévention pour la qualité de la production : Conformément à la réglementation actuellement en vigueur, un Arrêté Préfectoral en date du 20 décembre 1995 déclare le forage de Pinterville d'utilité publique. Il fixe les périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné et réglemente les activités et servitudes afférentes à l'instauration de ces périmètres, dans le but de protéger la qualité de la ressource.

Interventions réalisées en 2025

néant

La qualité moyenne de l'eau distribuée est la suivante (voir synthèse ARS ci-après) :

→ Dureté moyenne : 32,3 °F – eau calcaire
→ Teneur moyenne en nitrates : 31 mg/l.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : PINTERVILLE VIRONVAY

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité
2025	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	**A** : Eau de bonne qualité **B** : Eau de qualité convenable **C** : Eau de qualité insuffisante **D** : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2024 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : BAS DU HAMELET. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 3198 personnes sur 6 communes. Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR — Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE — Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **30,2 mg/L**
Valeur maxi : **31 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **322**
Valeur maxi : **0,031 microgramme/L**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,1 mg/L**
Valeur maxi : **0,1 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,0022 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,0022 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **32,3 °f**
Valeur maxi : **32,4 °f**

CAPTAGES DE PONT DE L'ARCHE
LIEU-DIT « LE VAL A LOUP »

⇨ VAL A LOUP

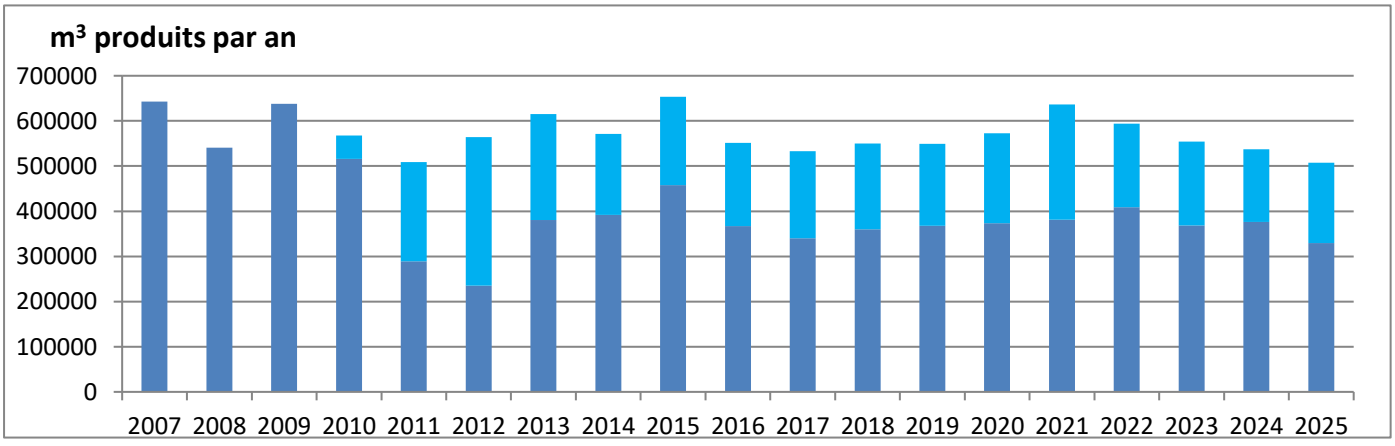
Année de DUP : 2011
Lieu d'implantation : commune de Pont de l'Arche
Communes alimentées : Pont de l'Arche, Poses, Les Damps, Martot, Criquebeuf.
Interconnexion : Léry
Autorisation de prélèvement : 200 m³/h – 1 600 m³/j

⇨ VAL A LOUP 2

Année de DUP : 2011
Lieu d'implantation : commune de Pont de l'Arche
Communes alimentées : Pont de l'Arche, Poses, Les Damps, Martot, Criquebeuf.
Interconnexion : Léry
Autorisation de prélèvement : 80 m³/h – 900 m³/j

Evolution de la production :

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	**2025**
Volume produit m³/an **Val à Loup**	367 739	373 439	381 616	408 855	368 493	376 135	**329 581**
Taux de mobilisation	63,0%	63,9%	65,3%	70,0%	63,1%	64,4%	**56,4%**
Consommation énergétique kWh/an	166 002	169 146	189 986	176 598	163 836	161 864	**147 507**
Consommation spécifique kW/m³	0,45	0,45	0,50	0,43	0,44	0,43	**0,45**
Volume produit m³/an **Val à Loup 2**	181 535	199 233	254 70	184 985	185 912	160 745	**177 990**
Taux de mobilisation	55,3%	60,6%	77,5%	56,3%	56,6%	48,9%	**54,2%**
Consommation énergétique kWh/an	111 296	120 120	106 749	113 598	101 461	103 881	**88 761**
Consommation spécifique kW/m3	0,61	0,60	0,42	0,61	0,55	0,65	**0,50**



Traitement de l'eau produite :

- Chloration.

Mesures de prévention pour la qualité de la production :

Les forages du « Val à Loup » situés sur la commune de Pont de l'Arche et alimentant Poses et Pont de l'Arche bénéficient d'un arrêté préfectoral en date du 20 mai 2011 déclarant cette ressource d'utilité publique et instaurant des périmètres de protection.

Interventions réalisées en 2025

Néant

La qualité moyenne de l'eau distribuée est la suivante (voir synthèse ARS ci-après) :

→ Dureté moyenne : 31,4 °F
→ Teneur moyenne en nitrates : 2,1 mg/l

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : PONT DE L'ARCHE

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : VAL A LOUP F1, VAL A LOUP F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 8674 personnes sur 6 communes. Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **23**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **22**
Valeur moyenne : **2,12 mg/L**
Valeur maxi : **2,48 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **322**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,0013 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,0026 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

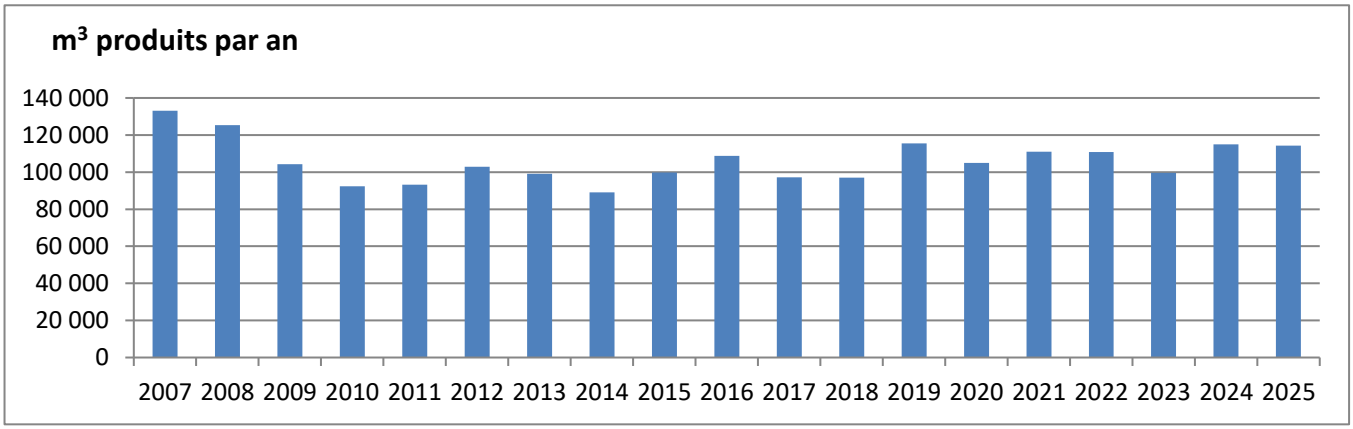
Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **31,4 °f**
Valeur maxi : **32,8 °f**

CAPTAGE D'HERQUEVILLE « LA GRANDE VALLEE »

Année de DUP : 1975
Lieu d'implantation : commune d'Herqueville
Communes alimentées : Andé, Herqueville et Connelles.
Autorisation de prélèvement : 660 m³/jour

Evolution de la production :

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	**2025**
Volume produit m³/an	96 987	115 479	104 908	111 038	110 781	99 650	114 992	**114 300**
Taux de mobilisation	44,3%	52,7%	47,9%	50,7%	50,6%	45,5%	52,5%	**47,4%**
Consommation énergétique kWh/an	43 247	60 152	61 754	50 963	66 054	48 313	55 451	**59 783**
Consommation spécifique kW/m³	0,45	0,52	0,59	0,46	0,60	0,48	0,48	**0,52**



Traitement de l'eau produite : Chloration.

Mesures de prévention pour la qualité de la production : Le forage situé sur la commune d'Herqueville bénéficie d'un arrêté préfectoral en date du 29 juillet 1975 déclarant cette ressource d'utilité publique et instaurant des périmètres de protection.

Interventions réalisées en 2025 : Néant

La qualité moyenne de l'eau distribuée est la suivante (voir synthèse ARS ci-après) :

→ Dureté moyenne : 34°F
→ Teneur moyenne en nitrates : 55,6 mg/l.

La consommation de l'eau est déconseillée aux femmes enceintes et nourrissons en raison de la présence de nitrates dépassant la valeur réglementaire. Elle est de bonne qualité pour les autres paramètres.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : ANDE

Conclusion sanitaire

2025

La consommation de cette eau est déconseillée aux femmes enceintes et nourrissons en raison de la présence de nitrates dépassant la valeur réglementaire.

Elle est de bonne qualité pour les autres paramètres.

Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours.

Indicateur global de qualité

C

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA GRANDE VALLEE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 1621 personnes sur 3 communes (ANDE, CONNELLES, HERQUEVILLE). Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — C — Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **55,6 mg/L**
Valeur maxi : **60,8 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **322**
Valeur maxi : **0,06 microgramme/L (atrazine déséthyl)**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

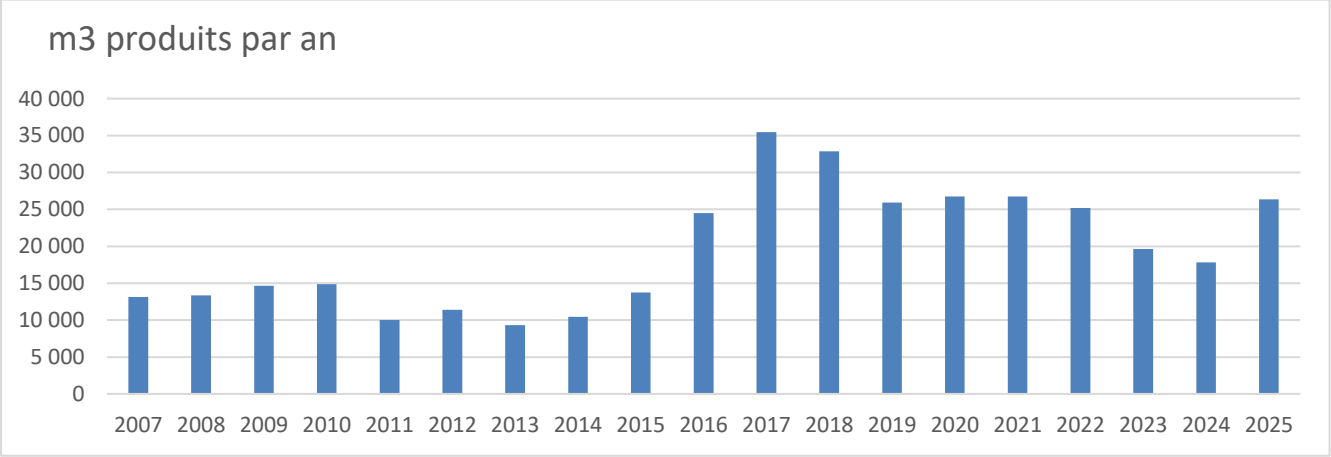
Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **34 °f**
Valeur maxi : **34,4 °f**

CAPTAGE DE SURTAUVILLE
LIEU-DIT « LE PUITS »

Année de DUP : 2009
Lieu d'implantation : Surtauville
Communes alimentées : Surtauville, Crasville
Interconnexion : SERPN
Autorisation de prélèvement : 15 m³/h – 36 500 m³/an

Evolution de la production :

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	**2025**
Volume produit m³/an	32 866	25 908	26 759	26 727	25 181	19 616	17 816	**26 370**
Taux de mobilisation	90,0%	71,0%	73,3%	73,2%	69,0%	53,7%	48,8%	**72,2%**
Consommation énergétique kWh/an	29 667	16 364	14 227	11 328	17 029	14 912	14 720	**20 069**
Consommation spécifique kW/m3	0,90	0,63	0,53	0,43	0,68	0,76	0,83	**0,76**



Traitement de l'eau produite :

- Chloration.

Mesures de prévention pour la qualité de la production

Ce forage bénéficie d'un arrêté préfectoral en date du 29 juin 2009 déclarant cette ressource d'utilité publique et instaurant des périmètres de protection

Interventions réalisées en 2025 :

Néant

La qualité moyenne de l'eau distribuée est la suivante (voir synthèse ARS ci-après) :

→ Dureté moyenne : 32,4°F
→ Teneur moyenne en nitrates : 45 mg/l.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : CRASVILLE SURTAUVILLE

Conclusion sanitaire

2025

L'eau peut être consommée par tous. Elle est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires, à l'exception du paramètre pesticides. En effet, des concentrations en pesticides inférieures aux valeurs sanitaires ont été mises en évidence dans l'eau distribuée sans risque pour la santé. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont en cours dans le cadre de la dérogation qui encadre la distribution de l'eau.

Indicateur global de qualité

C

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PUITS DE SURTAUVILLE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 366 personnes sur 2 communes (CRASVILLE, SURTAUVILLE). Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 08/07/2026

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **45 mg/L**
Valeur maxi : **46,8 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — C — Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **0 %**
Nombre de substances recherchées : **3**
Valeur maxi : **0,378 microgramme/L (chlorothalonil r417888)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r417888**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,12 mg/L**
Valeur maxi : **0,12 mg/L**
Année prise en compte : **2024**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **32,4 °f**
Valeur maxi : **33,3 °f**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : SURTAUVILLE NORD

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : HAMEAU DU VALANGLIER, LE MOULIN VORIN. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 340 personnes sur 2 communes (HAYE-MALHERBE (LA), SURTAUVILLE). Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR — Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE — Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2023, 2024, 2025**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **17**
Valeur moyenne : **30,5 mg/L**
Valeur maxi : **46,2 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **322**
Valeur maxi : **0,037 microgramme/L**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,12 mg/L**
Valeur maxi : **0,12 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

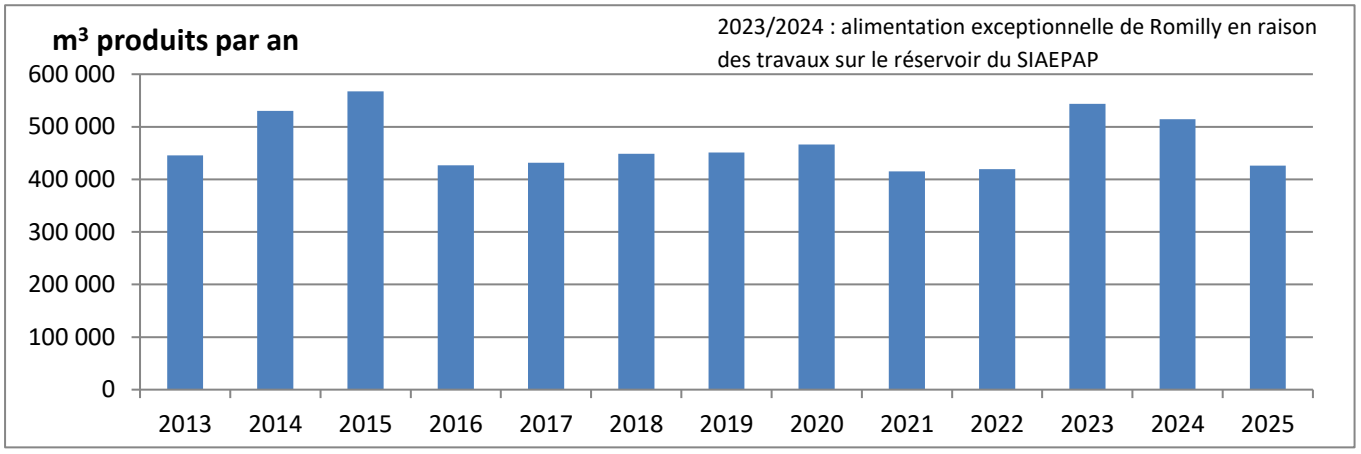
Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **33,5 °f**
Valeur maxi : **34,7 °f**

CAPTAGE DE DOUVILLE « LA GRANDE AULNAIE »

Année de DUP : 2012
Lieu d'implantation : commune de Douville
Communes alimentées : Alizay, Amfreville sous les Monts (partie basse), Igoville, Pitres bourg
Interconnexion :
Capacité nominale : 1 600 m³/jour

Evolution de la production :

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	**2025**
Volume produit m³/an	448 735	450 804	466 402	415 066	419 493	543 342	514 635	**426 396**
Taux de mobilisation	76,8%	77,2%	79,9%	71,1%	71,8%	93,0%	88,1%	**73,0%**
Consommation énergétique kWh/an	188 306	243 742	249 944	177 758	228 807	242 203	235 092	**191 315**
Consommation spécifique kW/m³	0,42	0,54	0,54	0,43	0,55	0,44	0,46	**0,45**



Traitement de l'eau produite :

- Chloration.

Mesures de prévention pour la qualité de la production

Le forage situé sur la commune de Douville bénéficie d'un arrêté préfectoral en date du 16 juin 2012 déclarant cette ressource d'utilité publique et instaurant des périmètres de protection.

Interventions réalisées en 2025

Néant

La qualité moyenne de l'eau distribuée est la suivante (voir synthèse ARS ci-après) :

→ Dureté : 29,6°F
→ Nitrates : 17,5 mg/l.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : ALIZAY

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 5924 personnes sur 4 communes (ALIZAY, AMFREVILLE-SOUS-LES-MONTS, IGOVILLE, PITRES). Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR — Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE — Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **17**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **17**
Valeur moyenne : **17,5 mg/L**
Valeur maxi : **18,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **322**
Valeur maxi : **0,016 microgramme/L**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,1 mg/L**
Valeur maxi : **0,1 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **29,6 °f**
Valeur maxi : **30,2 °f**

CAPTAGES DE TERRES DE BORD « LES ROUQUIS » ET « LES CAILLOUX »

⇨ **« LES ROUQUIS » :**

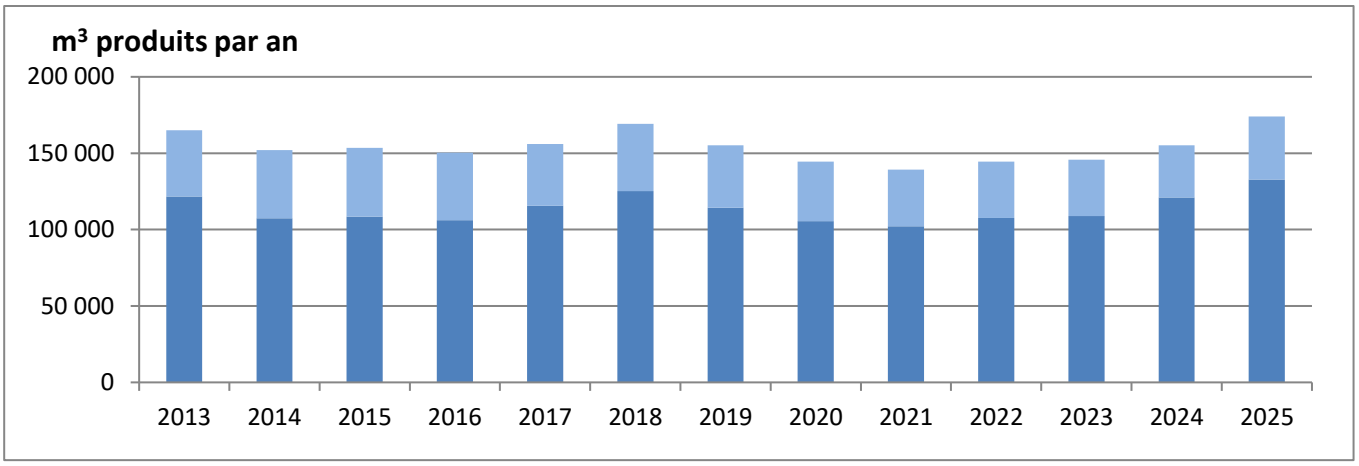
Année de DUP : 1993
Lieu d'implantation : commune Montaure
Communes alimentées : La Haye Malherbe bourg, Montaure, Tostes
Capacité nominale : 480 m³/jour

⇨ **« LES CAILLOUX**

Année de DUP : 1996
Lieu d'implantation : commune Montaure
Communes alimentées : La Haye Malherbe bourg, Montaure, Tostes
Capacité nominale : 180 m³/jour

Evolution de la production :

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	**2025**
« Les Rouquis » Volume produit m³/an	114 365	105 600	102 208	107 555	108 982	120 952	**132 819**
Taux de mobilisation	65,3%	60,3%	58,3%	61,4%	62,2%	69%	**75,8%**
Consommation énergétique kWh/an	134 877	84 690	72 544	Abs donnée	93 947	86 972	92 301
Consommation spécifique kW/m³	1,18	0,80	0,71	Abs donnée	0,86	0,72	0,69
« Les Cailloux » Volume produit m³/an	40 747	38 943	36 979	37 018	36 791	39 023	**41 343**
Taux de mobilisation	62,0%	59,3%	56,3%	56,3%	56,0%	59,4%	**62,9%**
Consommation énergétique kWh/an	44 188	37 137	25 043	32 946	40 954	34 297	**36 909**
Consommation spécifique kW/m³	1,08	0,95	0,68	0,89	1,11	0,88	**0,89**



Traitement de l'eau produite :

→ Chloration.

Mesures de prévention pour la qualité de la production :

Le forage « Les Rouquis », situé sur la commune de Montaure, bénéficie d'un arrêté préfectoral en date du 28 septembre 1993 déclarant cette ressource d'utilité publique et instaurant des périmètres de protection.

Le forage « Les Cailloux », situé sur la commune de Montaure, bénéficie d'un arrêté préfectoral en date du 11 septembre 1996 déclarant cette ressource d'utilité publique et instaurant des périmètres de protection.

Interventions réalisées en 2025

L'armoire de commande du forage des Rouquis a été remplacée le 20 août, sans interruption de service.

La qualité moyenne de l'eau distribuée est la suivante (voir synthèse ARS ci-après) :

→ Dureté moyenne : 31,1°F
→ Teneur moyenne en nitrates : 28,3 mg/l.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : HAYE MALHERBE

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LES CAILLOUX, LES ROUQUIS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 3038 personnes sur 3 communes (HAYE-MALHERBE (LA), LOUVIERS, TERRES DE BORD). Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **28,3 mg/L**
Valeur maxi : **30,1 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **322**
Valeur maxi : **0,065 microgramme/L (chloridazone desphényl)**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,13 mg/L**
Valeur maxi : **0,13 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **31,1 °f**
Valeur maxi : **31,2 °f**

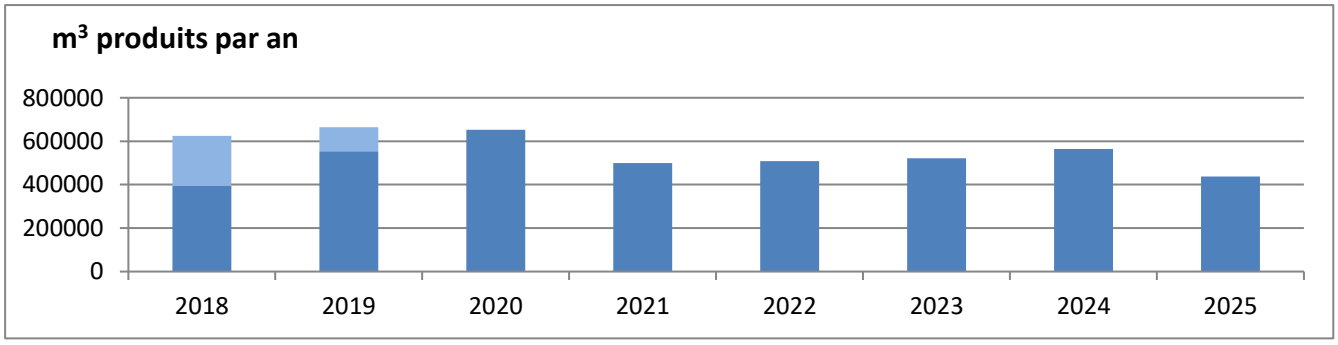
CAPTAGE DE LORMAIS I ET II (COMMUNE DES TROIS LACS)

Année de DUP : 1994
Lieu d'implantation : Les 3 Lacs
Communes alimentées : Ailly, Clef Vallée d'Eure, Fontaine Bellenger, Heudreville, Les 3 Lacs, Le Val d'Hazey, Villers/Roule, Heudebouville
Autorisation de prélèvement : 2 250 m³/jour (Idem pour Lormais II)

Evolution de la production :

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	**2025**
Lormais I Volume produit m³	553 962	652 371	500 022	507 569	522 237	563 536	**437 785**
Lormais II Volume produit m³	110 289	0	0	0	0	0	**0**
Taux de mobilisation	40,4%	39,7%	30,4%	30,9%	31,8%	34,3%	**26,7%**
Consommation énergétique kWh/an	586 992	575 009	370 267	438 629	359 874	384 501	**367 810**
Consommation spécifique kW/m³	0,88	0,88	0,74	0,86	0,67	0,68	**0,84**

Traitement de l'eau produite : chloration au niveau de la canalisation de refoulement.



Mesures de prévention pour la qualité de la production : Conformément à la réglementation actuellement en vigueur, un Arrêté Préfectoral en date du 11 octobre 1994 déclare les forages de LORMAIS d'utilité publique. Il fixe les périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné et réglemente les activités et servitudes afférentes à l'instauration de ces périmètres, dans le but de protéger la qualité de la ressource.

Interventions réalisées en 2025 :

La qualité moyenne de l'eau distribuée est la suivante (voir synthèse ARS ci-après) :

→ Dureté moyenne : 31,8 °F – eau calcaire
→ Teneur moyenne en nitrates : 16,8 mg/l.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : AILLY

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité
2025	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	**A** : Eau de bonne qualité **B** : Eau de qualité convenable **C** : Eau de qualité insuffisante **D** : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2024 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LORMAIS I. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 5637 personnes sur 7 communes. Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR — Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE — Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **19**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **19**
Valeur moyenne : **16,8 mg/L**
Valeur maxi : **18,6 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **322**
Valeur maxi : **0,062 microgramme/L (chloridazone desphényl)**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,195 mg/L**
Valeur maxi : **0,2 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,001 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,001 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **31,8 °f**
Valeur maxi : **32,9 °f**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : AUBEVOYE

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LORMAIS I. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 2350 personnes sur 1 commune (VAL D'HAZEY (LE)). Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR — Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE — Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **14**
Valeur moyenne : **16,7 mg/L**
Valeur maxi : **17,9 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **322**
Valeur maxi : **0,062 microgramme/L (chloridazone desphényl)**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,195 mg/L**
Valeur maxi : **0,2 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,001 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,001 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

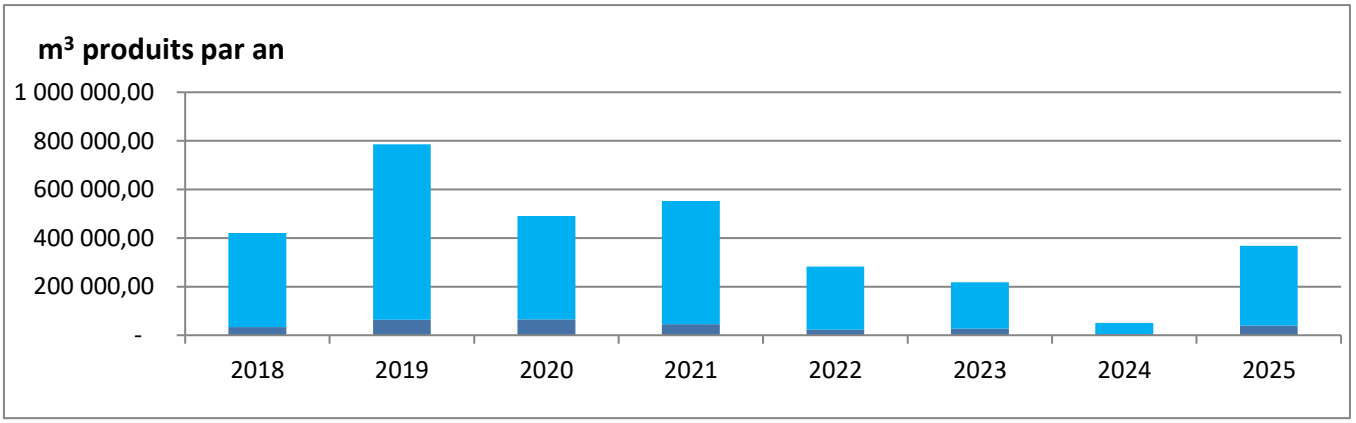
Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **31,8 °f**
Valeur maxi : **32,9 °f**

CAPTAGES DE COURCELLES SUR SEINE « LE MONT JOUEN » ET « LA GRANDE PRAIRIE »

Année de DUP : 1993
Lieu d'implantation : commune de Courcelles sur Seine
Communes alimentées :
Autorisation de prélèvement : « la Grande Prairie » : 50 m³/h,(capacité 1000 m³/jour)
« Le Mont Jouen » : 150 m³/h (capacité 4000m³/j)

Evolution de la production :

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	**2025**
Volume produit m³	785 185	491 003	552 086	281 938	217 432	50 073	**367 675**
Taux de mobilisation	43,0%	26,9%%	30,3%	-	-	-	**22,4%**
Consommation énergétique kWh/an	28 796	34 248	28 557	30 415	28 009	27 497	**185 547**
Consommation spécifique kW/m³	0,03	0,07	0,05	0,11	0,13	5,58	**4,60**



Traitement de l'eau produite : chloration au niveau de la canalisation de refoulement.

Mesures de prévention pour la qualité de la production : Conformément à la réglementation actuellement en vigueur, un Arrêté Préfectoral en date du 22 novembre 1993 déclare les forages de Courcelles-sur-Seine d'utilité publique. Il fixe les périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné et réglemente les activités et servitudes afférentes à l'instauration de ces périmètres, dans le but de protéger la qualité de la ressource.

Interventions réalisées en 2025

Néant

La qualité moyenne de l'eau distribuée est la suivante (voir synthèse ARS ci-après) :

→ Dureté moyenne : 27,1 °F – eau calcaire
→ Teneur moyenne en nitrates : 26,2 mg/l.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : COURCELLES SUR SEINE

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 2157 personnes sur 1 commune (COURCELLES-SUR-SEINE). Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **26,2 mg/L**
Valeur maxi : **33,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **322**
Valeur maxi : **0,039 microgramme/L**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,102 mg/L**
Valeur maxi : **0,12 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

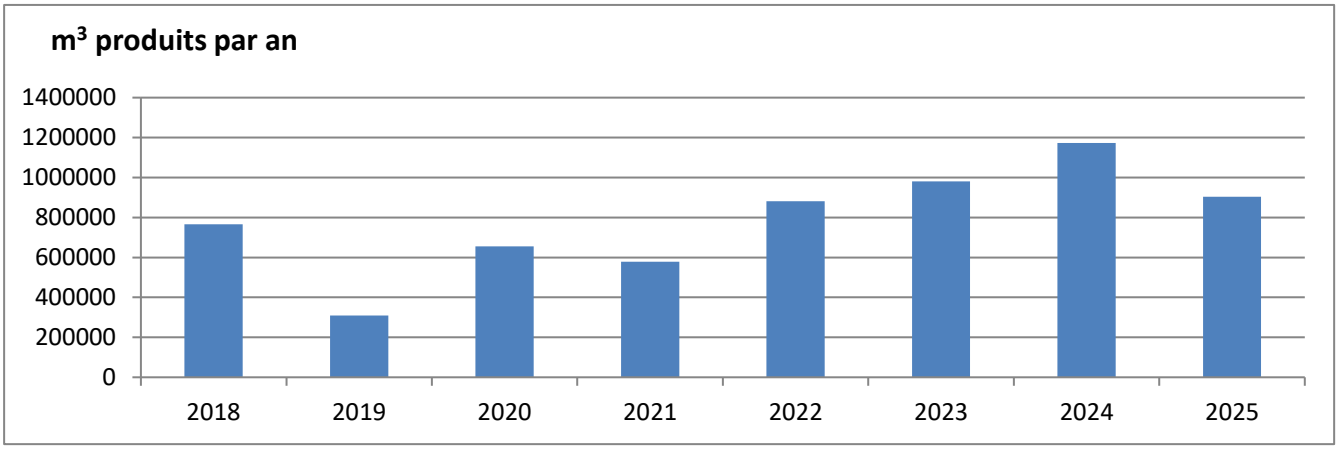
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **27,1 °f**
Valeur maxi : **32,2 °f**

CAPTAGE DE PORT MORT « BOIS DE CATIGNOLLES »

Année de DUP : 2013
Lieu d'implantation : commune de Port Mort
Communes alimentées :
Autorisation de prélèvement : 200 m³/h, 3000 m³/jour
Evolution de la production :

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	**2025**
Volume produit m³	309 365	654 999	577 957	881 454	980 571	1 173 605	**904 459**
Taux de mobilisation	28,3%	59,8%	52,8%	80,5%	89,5%	107,2%	**82,6%**
Consommation énergétique kWh/an	139 948	301 011	218 530	410 944	376 250	518 884	**338 031**
Consommation spécifique kW/m³	0,45	0,46	0,38	0,47	0,38	0,44	**0,37**



Traitement de l'eau produite : chloration au niveau de la canalisation de refoulement.

Mesures de prévention pour la qualité de la production : Conformément à la réglementation actuellement en vigueur, un Arrêté Préfectoral n° DTARS-SE/30-13 en date du 27 décembre 2013 déclare le forage de Port Mort d'utilité publique. Il fixe les périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné et réglemente les activités et servitudes afférentes à l'instauration de ces périmètres, dans le but de protéger la qualité de la ressource. Un deuxième arrêté préfectoral n° DDTM/SEBF/13/237 également en date du 27 décembre 2013 déclare d'utilité publique le prélèvement permanent au titre du code de l'Environnement.

Interventions réalisées en 2025

Néant

La qualité moyenne de l'eau distribuée est la suivante (voir synthèse ARS ci-après) :

- ⇨ Dureté moyenne : 30 °F – eau calcaire
- ⇨ Teneur moyenne en nitrates : 14,1 mg/l.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : GAILLON

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BOIS DE CATIGNOLLE F1, LE MONT JOUEN (F3). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 14323 personnes sur 8 communes. Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR — Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE — Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **29**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **28**
Valeur moyenne : **14,1 mg/L**
Valeur maxi : **29,6 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **322**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,1 mg/L**
Valeur maxi : **0,1 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

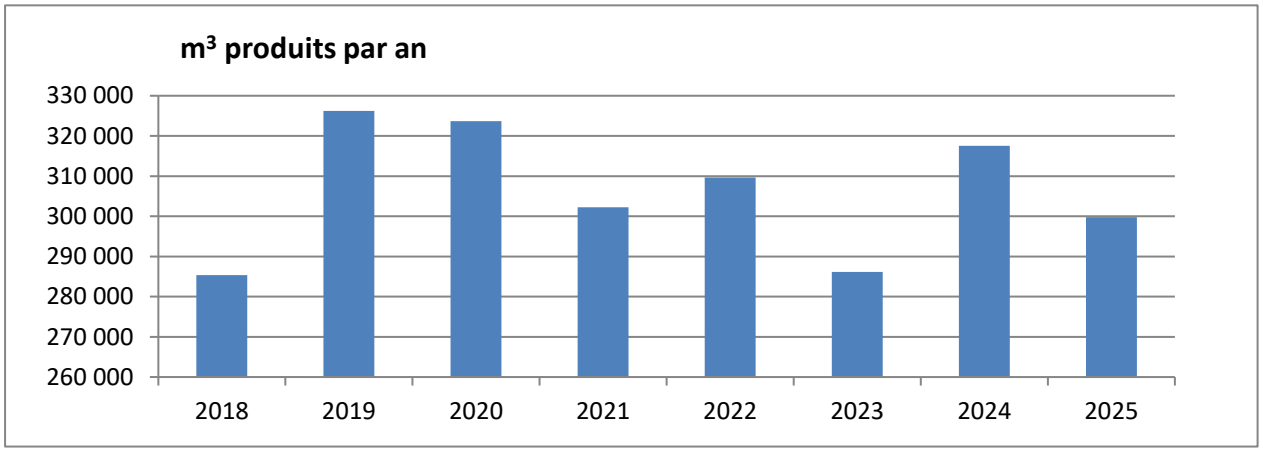
Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **30 °f**
Valeur maxi : **31,6 °f**

CAPTAGE DE CAILLY SUR EURE « LES BANCELLES »

Année de DUP : 2006
Lieu d'implantation : commune de Cailly sur Eure
Communes alimentées :
Autorisation de prélèvement : 1 500 m³/j (capacité 1 800 m³/jour)

Evolution de la production :

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	**2025**
Volume produit m³	326 210	323 686	302 232	309 648	286 186	317 565	**299 775**
Taux de mobilisation	59,6%	59,1%	55,2%	56,6%	52,3%	58,0%	**54,8%**
Consommation énergétique kWh/an	143 209	144 460	131 607	132 210	123 043	135 490	**135 068**
Consommation spécifique kW/m³	0,44	0,45	0,44	0,43	0,43	0,43	**0,45**



Traitement de l'eau produite : chloration au niveau de la canalisation de refoulement

Mesures de prévention pour la qualité de la production :

Conformément à la réglementation actuellement en vigueur, un Arrêté Préfectoral n° D3/B4-06-308 datant du 04 décembre 2006 déclare le forage des Bancelles d'utilité publique. Il fixe les périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné, et réglemente les activités et servitudes afférentes à l'instauration de ces périmètres, dans le but de protéger la qualité de la ressource.

En complément, ce forage a été sélectionné au niveau national dans la liste des **captages prioritaires** pour la mise en place d'actions de protection en fonction de deux critères : importance pour la population desservie et niveau de qualité de l'eau brute vis-à-vis des paramètres nitrates et produits phytosanitaires. Il a été classé comme **captage Grenelle**.

Il dispose d'un arrêté préfectoral DDTM/SEBF/13/026 en date du 15 avril 2013 portant délimitation de la Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation du Captage des Bancelles.

Il dispose en complément d'un arrêté préfectoral DDTM/SEBF/2018-085 définissant le second programme d'actions agricoles et sa mise en œuvre sur la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage de « Bancelles » en vue de préserver durablement la qualité de l'eau potable brute à destination de l'alimentation en eau potable datant du 26 octobre 2018.

Interventions réalisées en 2025

Néant

La qualité moyenne de l'eau distribuée est la suivante (voir synthèse ARS ci-après) :

- → Dureté moyenne : 32,2 °F – eau calcaire
- → Teneur moyenne en nitrates : 35,3 mg/l.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : CAILLY

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LES BANCELLES. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 4234 personnes sur 4 communes (AUTHEUIL-AUTHOUILLET, CAILLY-SUR-EURE, CLEF VALLEE D'EURE, HEUDREVILLE-SUR-EURE). Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **16**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **15**
Valeur moyenne : **35,3 mg/L**
Valeur maxi : **39,1 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **319**
Valeur maxi : **0,049 microgramme/L**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,17 mg/L**
Valeur maxi : **0,17 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,02 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,02 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **32,2 °f**
Valeur maxi : **32,5 °f**

ANNEXE 4 : CONCLUSIONS DE LA SURVEILLANCE ANNUELLE DE L'A.R.S. POUR LES ZONES DE DISTRIBUTION ALIMENTEES PAR DES RESSOURCES NON GEREES PAR L'AGGLOMERATION SEINE-EURE

Forage	*Commune*	*Collectivité*	*Communes alimentées*	*Date arrêté DUP*	*Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau*	*Problème de qualité en 2025*
« Andelys II »	Les Andelys	SAEP Vexin Normand	Amfreville sous les Monts (partie haute)	12/04/2018	60%	L'eau peut être consommée par tous. Elle est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires, à l'exception du paramètre pesticides. En effet, des concentrations en pesticides inférieures aux valeurs sanitaires ont été mises en évidence dans l'eau distribuée sans risque pour la santé. Un suivi spécifique et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont en cours.
Forages « Le Valanglier » et « Le Moulin Vorin »	Saint-Cyr la Campagne	SERPN	La Haye Malherbe (bourg) Surtauville (partie nord)	« Le Valanglier » : 19/02/86 « Le Moulin Vorin » : 02/03/92	80%	-
Forage « Le Hom »	La Vacherie	SERPN	Amfreville sur Iton (hameau La Mare Hermier uniquement) Le Mesnil Jourdain Quatremare Surville	26/08/96 17/03/94	80%	-
Forages « La Cote Cave » et « La Grande Brèche »	Houetteville	SAEP d'Hondouville	Amfreville sur Iton (hors hameau La Mare Hermier) La Vacherie (hameau Le Hom)	Forage « La Côte Cave » : 25/08/89 Forage « La Grande Brêche » : 12/05/05	80%	L'utilisation de l'eau est déconseillée pour la préparation des biberons des nourrissons de moins de 6 mois en raison de la présence de perchlorates. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.
Forage « La Neuve Rue »	Brosville	SAEP Evreux Nord	La Vacherie (hameaux Carcouet et Verdun) Heudreville Sud	24/08/1989	80%	-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : HEUDREVILLE SUD

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA NEUVE RUE FORAGE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 202 personnes sur 1 commune (HEUDREVILLE-SUR-EURE). Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR — Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE — Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023, 2024, 2025**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **37,1 mg/L**
Valeur maxi : **40 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **319**
Valeur maxi : **0,067 microgramme/L (terbuthylazine métabolite lm6)**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,12 mg/L**
Valeur maxi : **0,12 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,004 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,004 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **27 °f**
Valeur maxi : **27,8 °f**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : SURVILLE

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LE HOM. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 1778 personnes sur 4 communes (AMFREVILLE-SUR-ITON, MESNIL-JOURDAIN (LE), QUATREMARE, SURVILLE). Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **21**
Valeur moyenne : **33,6 mg/L**
Valeur maxi : **41,1 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **322**
Valeur maxi : **0,06 microgramme/L (terbuthylazine métabolite lm6)**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,1 mg/L**
Valeur maxi : **0,1 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,0032 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,0032 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **30,9 °f**
Valeur maxi : **31,4 °f**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : LA VACHERIE OUEST

Conclusion sanitaire

2025 L'utilisation de l'eau est déconseillée pour la préparation des biberons des nourrissons de moins de 6 mois en raison de la présence de perchlorates. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.

Indicateur global de qualité

C

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : COTE DE LA CAVE, LA GRANDE BRECHE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 357 personnes sur 1 commune (VACHERIE (LA)). Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR — Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE — Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 08/07/2026

UDI 027001360

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte.

POUR EN SAVOIR PLUS : https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-d ...

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023, 2024, 2025

NITRATES — A — Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 13
Valeur moyenne : 39,7 mg/L
Valeur maxi : 41,4 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 4
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 322
Valeur maxi : 0,099 microgramme/L (chloridazone desphényl)

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0,12 mg/L
Valeur maxi : 0,12 mg/L

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0 microgramme/L
Valeur maxi : 0 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 28,3 °f
Valeur maxi : 29,5 °f

PERCHLORATES — Bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.

Nombre de prélèvements : 9
Valeur moyenne : 3,78 microgramme/L
Valeur maxi : 4 microgramme/L

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : LA VACHERIE EST

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA NEUVE RUE FORAGE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 238 personnes sur 2 communes (BROSVILLE, VACHERIE (LA)). Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR — Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE — Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **37,6 mg/L**
Valeur maxi : **40 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **319**
Valeur maxi : **0,067 microgramme/L (terbuthylazine métabolite lm6)**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,12 mg/L**
Valeur maxi : **0,12 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,004 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,004 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **27 °f**
Valeur maxi : **27,8 °f**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : AMFREVILLE LES CHAMPS

Conclusion sanitaire

2025

L'eau peut être consommée par tous. Elle est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires, à l'exception du paramètre pesticides. En effet, des concentrations en pesticides inférieures aux valeurs sanitaires ont été mises en évidence dans l'eau distribuée sans risque pour la santé. Un suivi spécifique et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont en cours.

Indicateur global de qualité

C

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : STATION N 2 FORAGE 1, STATION N 2 FORAGE 2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 7843 personnes sur 18 communes. Le responsable des installations est : « VEXIN NORMAND (SAEP) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE ANDELYS » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/07/2026

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **25**
Conformité : **96 %**
Valeur maxi : **2 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **24**
Valeur moyenne : **25,6 mg/L**
Valeur maxi : **27,2 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — C — Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **5**
Conformité : **20 %**
Nombre de substances recherchées : **329**
Valeur maxi : **0,146 microgramme/L (chloridazone desphényl)**
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,125 mg/L**
Valeur maxi : **0,14 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,0027 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,0027 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **28,2 °f**
Valeur maxi : **32,6 °f**

ANNEXE 5 : NOMBRE ET TYPE D'ABONNES PAR SECTEUR DE DISTRIBUTION

Commune	Abonnés 2024			Abonnés 2025			Evolution 2024/2025 %	Habitants (données INSEE)	Nb habitants par abonnement
	Domestiques ou assimilés	Non domestiques ou assimilés	Total	Domestiques ou assimilés	Non domestiques ou assimilés	Total			
Acquigny	811	5	816	804	5	809	-0,8%	1 767	2,2
Crasville Surauville	291	0	291	296		296	+1,7%	626	2,1
Surville ; Quatremare Le Mesnil Jourdain La Mare Hermier	1 369	0	1 369	1 370		1 370	+0,07%	3 040	2,2
Amfreville/Iton La Vacherie									
Verdun									
Connelles ; Andé Herqueville	776	2	778	775	4	779	+0,1%	1 668	2,1
Heudebouville Bourg	444	2	446	448	1	449	+0,4%	832	1,8
Louviers Incarville La Haye Le Comte	9 128	10	9 138	9 219	9	9 228	+1,0%	20 619	2,2
La Haye Malherbe Montaure ; Tostes	1 441	0	1 441	1 460		1 460	+1,3%	3 054	2,1
Pinterville Vironvay + Ecoparc	550	88	638	512	89	601	-5,8%	1 186	2,0

Commune	Abonnés 2024			Abonnés 2025			Evolution 2024/2025 %	Habitants (données INSEE)	Nb habitants par abonnement
	Domestiques ou assimilés	Non domestiques ou assimilés	Total	Domestiques ou assimilés	Non domestiques ou assimilés	Total			
Criquebeuf/Seine Le Manoir/Seine Les Damps ; Martot Pîtres Pont de l'Arche Poses	5 690	4	5 694	5 684	5	5 689	-0,01%	12 637	2,2
Val de Reuil Portejoie Le Vaudreuil ; Léry St Etienne du Vauvray St Pierre Porte de Seine	8 034	40	8 074	8 158	40	8 198	+0,5%	21 646	2,6
Amfreville s/ Monts	249	0	249	249		249	+0,0%	541	2,4
Alizay Igoville	1 505	6	1 511	1 501	6	1 507	-0,3%	3 301	2,2
Champenard Courcelles/Seine Gaillon St Aubin/Gaillon St Etienne/Bailleul St Julien de la Liègue St Pierre de Bailleul St Pierre La Garenne	6 113	10	6 123	12	12	6 214	+1,5%	14 303	2,3
Ailly Fontaine Bellenger Le Val d'Hazey Trois Lacs Villers sur le Roule	4 271	0	4 271	4 488		4 488	+5,1%	10 180	2,3

Commune	Abonnés 2024			Abonnés 2025			Evolution 2024/2025 %	Habitants (données INSEE)	Nb habitants par abonnement
	Domestiques ou assimilés	Non domestiques ou assimilés	Total	Domestiques ou assimilés	Non domestiques ou assimilés	Total			
Autheuil Authouillet Clef Vallée d'Eure Cailly/Eure Heudreville/Eure	2 270	3	2 273	2 019	3	2 022	+11,0%	4 856	2,4
Total	**42 942**	**170**	**43 112**	**43 232**	**174**	**43 406**	**+0,4%**	**100 256**	**2,3**

*

ANNEXE 6 : REPARTITION DES VOLUMES VENDUS PAR SECTEUR DE DISTRIBUTION ET PAR TYPE D'ABONNES.

Commune	Consommation totale 2025 (365 jours)		Consommation domestique ou assimilé 2025			Consommation non domestique ou assimilé 2025		
	Volume (m^3)	**Evolution 2024/2025**	Volume (m^3)	Evolution 2024/2025	Conso unitaire (m3/an/abonné)	Volume (m3)	% de la conso	Evolution 2024/2025
Acquigny	**81 029**	**+1,6%**	78 911	+4,5%	96,1	2 118	2,6%	-50,0%
Crasville, Surtauville	**28 343**	**+10,9%**	28 343	+10,9%	95,7			
Surville Quatremare Le Mesnil Jourdain La Mare Hermier	**78 441**	**-3,8%**	78 441	-3,8%	93,9			
Amfreville/Iton La Vacherie	**40 655**	**+8,7%**	40 655	+8,7%	106,4			
La Vacherie Verdun et Carcouet	**16 137**	**+37,4%**	16 137	+37,4%	105,5			
Connelles, Andé Herqueville	**91 909**	**-8,0%**	88 430	-8,2%	114,1	3 479	3,8%	-1,0%
Heudebouville	**43 084**	**+12,1%**	43 084	+12,1%	96,0			
Louviers, Incarville La Haye Le Comte	**1 095 677**	**+4,6%**	990 599	+3.4%	107,5	105 078	9,6%	+17,5%
La Haye Malherbe Terres de Bord	**135 330**	**+9,0%**	135 330	+9,0%	92,7			
Pinterville Vironvay + Ecoparc	**134 523**	**+7,6%**	66 816	+27,6%	130,5	67 707	50,3%	-6,9%

Commune	**Consommation totale 2025 (365 jours)**		**Consommation domestique ou assimilé 2025**			**Consommation non domestique ou assimilé 2025**		
	Volume (m^3)	**Evolution 2024/2025**	Volume (m^3)	Evolution 2024/2025	Conso unitaire (m3/an/abonné)	Volume (m3)	% de la conso	Evolution 2024/2025
Criquebeuf/Seine Le Manoir/Seine Les Damps Martot, Pîtres Pont de l'Arche Poses	**535 715**	**-3,1%**	532 647	-3,2%	89,2	3 068	0,6%	-3,2%
Val de Reuil Portejoie Le Vaudreuil, Léry St Etienne du Vauvray St Pierre Tournedos	**1 611 994**	**+0,2%**	1 115 009	-3,6%	136,7	496 985	30,8%	+10,1%
Amfreville sous les Monts	**22 102**	**-13,3%**	22 102	-13,3%	88,8			
Alizay, Igoville	**227 557**	**+29,7%**	190 888	+23,7%	127,2%	36 669	16,1%	+74,0%
Champenard Courcelles/Seine Gaillon St Aubin/Gaillon St Etienne/Bailleul St Julien de la Liègue St Pierre de Bailleul St Pierre La Garenne	**810 892**	**-1,6%**	749 128	+1,0%	120,8	61 764	7,6%	-25,2%
Ailly Fontaine Bellenger Le Val d'Hazey Trois Lacs Villers sur le Roule	**473 059**	**+2,3%**	473 059	+2,3%	105,4			

Commune	**Consommation totale 2025 (365 jours)**		**Consommation domestique ou assimilé 2025**			**Consommation non domestique ou assimilé 2025**		
	Volume (m^3)	**Evolution 2024/2025**	Volume (m^3)	Evolution 2024/2025	Conso unitaire (m3/an/abonné)	Volume (m3)	% de la conso	Evolution 2024/2025
Autheuil Authouillet Clef Vallée d'Eure Cailly/Eure Heudreville/Eure	**182 147**	**-7,9%**	181 915	-7,9%	90,1	232	0,1%	-17,4%
TOTAL CASE	**5 608 594**	**+1,6%**	**4 831 426**	+0,8%	**111,8**	**777 168**	**13,9%**	+6,8%

ANNEXE 7 : LISTE DES TRAVAUX ET DES INTERVENTIONS PONCTUELLES REALISES SUR LE RESEAU

Interventions ponctuelles réalisées sur le réseau en 2025 par le délégataire (données issues du rapport du délégataire)

commune	Compteurs Changés	Nb Compteurs	Pourcentage	Fuites Canalisations	Fuites Branchements	Total Branchements Neufs	Total Branchements Supprimés	Branchements Renouvelés Veolia	Branchements Renouvelés Agglo	Report Branchement Agglo	Total Branchements (Travaux)
ACQUIGNY	9	865	1,0%	5	2	2	0	1			1
CRASVILLE	1	70	1,4%	0	0	2	0	0			0
SURTAUVILLE	5	238	2,1%	0	0	1	0	0			0
SURVILLE	5	400	1,3%	0	1	0	0	0			0
QUATREMARE	1	214	0,5%	3	3	0	0	0			0
LE MESNIL JOURDAIN	4	129	3,1%	1	0	1	0	0	1		1
AMFREVILLE SUR ITON	6	437	1,4%	2	6	1	0	0			0
LA VACHERIE	5	228	2,1%	5	2	3	0	1			1
ANDE	7	622	1,1%	7	5	1	0	0			0
HERQUEVILLE	1	98	1,0%	2	1	0	0	0			0
CONNELLES	3	98	3,1%	0	1	0	0	0			0
HEUDEBOUVILLE	13	481	2,7%	3	1	3	0	0	5	**1**	6
LOUVIERS	1 215	9 274	13,1%	16	12	19	0	4	9		13
INCARVILLE	106	695	15,3%	3	3	0	0	2			2
LA HAYE LE COMTE	2	63	3,2%	0	1	0	0	0			0
LA HAYE MALHERBE	6	750	0,8%	4	5	1	0	0	14		14
TERRES DE BORD	3	758	0,4%	2	7	1	0	0			0
PINTERVILLE (Hors Ecart)	8	411	1,9%	0	0	0	0	0			0

commune	Compteurs Changés	Nb Compteurs	Pourcentage	Fuites Canalisations	Fuites Branchements	Total Branchements Neufs	Total Branchements Supprimés	Branchements Renouvelés Veolia	Branchements Renouvelés Agglo	Report Branchement Agglo	Total Branchements (Travaux)
VIRONVAY Bourg	4	191	2,1%	0	1	2	0	0			0
ECOPARC	2	94	2,1%			0					0
CRIQUEBEUF SUR SEINE	10	745	1,3%	2	8	2	0	1			1
LE MANOIR	23	631	3,6%	0	0	2	0	0	28	**3**	31
LES DAMPS	14	678	2,1%	1	7	3	0	0			0
MARTOT	5	201	2,5%	5	1	0	0	0			0
PITRES	91	1182	7,7%	5	5	4	0	0	8	**3**	11
PONT DE L'ARCHE	111	1897	5,9%	6	21	3	0	4			4
POSES	78	651	12,0%	5	3	1	0	0			0
VAL DE REUIL	353	4979	7,1%	13	12	8	0	3	2		5
LE VAUDREUIL	71	1527	4,6%	0	4	6	0	0			0
LERY	122	1003	12,2%	1	0	2	0	0			0
PORTE DE SEINE	4	148	2,7%	0	0	0	0	0			0
SAINT ETIENNE DU VAUVRAY	54	466	11,6%	4	2	2	0	1			1
SAINT PIERRE DU VAUVRAY	85	675	12,6%	6	3	2	0	0			0
CHAMPENARD	19	132	14,4%	0	1	3	0	0			0
COURCELLES SUR SEINE	79	1022	7,7%	1	7	5	0	0			0
GAILLON	312	3078	10,1%	15	21	3	0	5			5
SAINT AUBIN SUR GAILLON	54	972	5,6%	17	18	5	0	0	4		4
SAINT ETIENNE SOUS BAILLEUL	7	187	3,7%	1	3	1	0	0			0
SAINT JULIEN DE LA LIEGUE	15	191	7,9%	0	1	1	0	0			0
SAINT PIERRE DE BAILLEUL	28	461	6,1%	7	2	2	0	0	2		2
SAINT PIERRE LA GARENNE	22	471	4,7%	4	12	2	0	2			2

commune	Compteurs Changés	Nb Compteurs	Pourcentage	Fuites Canalisations	Fuites Branchements	Total Branchements Neufs	Total Branchements Supprimés	Branchements Renouvelés Veolia	Branchements Renouvelés Agglo	Report Branchement Agglo	Total Branchements (Travaux)
AMFREVILLE SOUS LES MONTS	3	262	1,1%	0	0	1	0	0	27	**13**	40
ALIZAY	27	815	3,3%	10	16	0	0	0			0
IGOVILLE	12	739	1,6%	5	3	3	0	1			1
AILLY	19	526	3,6%	3	0	0	0	0			0
FONTAINE BELLENGER	9	453	2,0%	2	10	3	0	0			0
LE VAL D'HAZEY	93	2182	4,3%	6	16	2	0	2	84		86
LES TROIS LACS	29	847	3,4%	4	3	0	0	0			0
VILLERS SUR LE ROULE	46	379	12,1%	3	4	0	0	0			0
AUTHEUIL AUTHOUILLET	41	478	8,6%	4	6	0	0	0	41	**3**	44
CAILLY SUR EURE	1	136	0,7%	0	1	0	0	0	15		15
CLEF VALLEE D'EURE	62	1 239	5,0%	5	10	6	0	1			1
HEUDREVILLE SUR EURE	16	548	2,9%	1	2	0	0	0	44	**7**	51
TOTAL	**3 321**	**46 046**	**7,2%**	**189**	**253**	**109**	**0**	**28**	**284**	**30**	**343**

Interventions sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération Seine-Eure

Commune	Rue	Type de travaux	matériau posé	linéaire (m)	diamètre	nb branchements renouvelés	nb branchements reportés	Montant HT travaux
AUTHEUIL-AUTHOUILLET	rue de la Gironde, rue de la Liègue, sente des Guerriers (fin des travaux)	renouvellement	FD pré isolée	16	150	22	3	56 922,35 €
LE VAL D'HAZEY	rue Emile Laguette - Phase 1	renouvellement	PEHD	550	75 et 110	45	0	142 915,21 €
PITRES	rue des Ecluses, impasse des Saules	renouvellement	PEHD	750	75	8	3	130 558,30 €
LE VAL D'HAZEY	rue du Courtillet	renouvellement	FD	350	125	39	0	132 065,00 €
HEUDREVILLE SUR EURE CLEF VALLEE D'EURE	Hameau de Bois Ricard	renouvellement	FD et PEHD	2771	100 et 63	44	7	592 240,96 €
LOUVIERS	rue Lalun et rue des Petits Jardins	renouvellement	PEHD	180	63	9	0	46 749,80 €
SAINT AUBIN SUR GAILLON / GAILLON / SAINT JULIEN DE LA LIEGUE	RD10 + rue de Vigny + rue du Clos Gibert	renouvellement dévoiement	FD et PEHD	1155	100 et 63	4	0	180 733,23 €
LOUVIERS	Réparation fuite STEP Louviers	réparation						2 789,34 €
LOUVIERS	Place Porte de l'Eau							7 934,09 €
VAL DE REUIL	voie de l'Orée	extension	FD	75	200	1		88 951,50 €
GAILLON	allée du Château	Modification exutoire canalisation surverse réservoir	FD	30	150	0	0	14 498,65 €

Commune	Rue	Type de travaux	matériau posé	linéaire (m)	diamètre	nb branchements renouvelés	nb branchements reportés	Montant HT travaux
AUTHEUIL-AUTHOUILLET	rue du Manoir	renouvellement et extension	FD	670	100	19	0	161 584,50 €
AMFREVILLE SOUS LES MONTS	Senneville	renouvellement et dévoiement	FD et PEHD	3270	100 et 75 et 63 et 50	27	13	531 908,10 €
CAILLY SUR EURE	impasse de l'Abreuvoir	renouvellement	PEHD	95	63	6	0	24 447,00 €
CAILLY SUR EURE	résidence les Sablons	renouvellement	PEHD	140	63	9	0	36 440,00 €
SAINT PIERRE DE BAILLEUL	chemin du Côtil	renouvellement	PEHD	250	32 et 63	2	0	40 901,00 €
GAILLON	RD 10 - route de la Croix Saint Leufroy	renouvellement par tubage	PEHD	240	63	0	0	20 386,00 €
LE MANOIR SUR SEINE	boulevard de Seine (début des travaux)	renouvellement	FD	1118	100 et 150	28	3	322 927,00 €
HEUDEBOUVILLE	chemin des Petites Fontaines et chemin des Coutures	renouvellement	PEHD	380	63	5	1	66 122,50 €
LE MESNIL JOURDAIN	Petit Mesnil	pose d'une purge						1 052,00 €
LOUVIERS	Réservoir Justice bas	Réhabilitation de réservoir						649 148
LOUVIERS	Réservoir Fringale	Réhabilitation de réservoir						378 298
PITRES	Pose by-pass et reducteur aval - Pitres							33 043
Val de Reuil	Renouvellement branchement gymnase							10 695,00 €
Mesnil Jourdain	Renouvellement branchement mairie							7 711,00 €
Courcelles sur seine	Renouvellement de canalisation interne au réservoir							13 200,00 €
CLEF VALLEE D'EURE	le Val Morin	Sondages						5 144,00 €

Commune	Rue	Type de travaux	matériau posé	linéaire (m)	diamètre	nb branchements renouvelés	nb branchements reportés	Montant HT travaux
HEUDEBOUVILLE	route de Louviers	Sondages						5 119,00 €
LA HAYE MALHERBE	rue Grande	renouvellement renforcement DECI	FD	145	100	7		48 088,00 €
LA HAYE MALHERBE	rue Chanceuse	renouvellement renforcement DECI	FD	81	100	7		36 929,50 €
LA HAYE MALHERBE	chemin du Mommin	extension DECI	PEHD	360	110	0		88 432,00 €
TOTAL				**12 626**		**282**	**30**	**2 818 445 €**

En 2025, 12 161 mètres de réseaux ont été renouvelés et 435 mètres de nouvelles canalisations ont été créées (sous maîtrise d'ouvrage intercommunale).

ANNEXE 8 : BILAN DES PRODUCTIONS, ACHATS, IMPORTATIONS, VENTES, ET EXPORTATION D'EAU DES DIFFERENTS SECTEURS DE DISTRIBUTION (Y COMPRIS ENTRE SECTEURS).

Secteur	Production 2025 Volumes (m^3)	Provenance	Importations/Achats 2025 Volumes (m^3)	Provenance	Exportations/Ventes 2025 Volumes(m^3)	Destination
Usine de production des Hauts-Prés	3 293 751 m^3				3 293 751 m^3	Louviers, Val de Reuil
Douville	426 396 m^3				419 845 m^3	Alizay, Igoville, Pîtres
					6 551 m^3	Romilly sur Andelle
Acquigny	90 386 m^3	Forage d'Acquigny	45 515 m^3	Forage Pinterville	0	Pinterville
					29 313 m^3	Amfreville/Iton
Amfreville sur Iton La Vacherie « Triangle » Et le Hom			29 313 m^3	Acquigny		
			16 765 m^3	SAEP Hondouville		
La Vacherie (hameaux de Carcouet et Verdun)			76 274 m^3	SAEP Evreux Nord	52 326 m3	Evreux Porte Normande
					10 982 m^3	Heudreville Boos via EPN
Crasville Surtauville sud Surtauville nord	26 370 m^3	Forage de Surtauville	0 m^3	SERPN (via Surtauville)		
Surville Quatremare Le Mesnil Jourdain La Mare Hermier			119 025 m^3	SERPN		
La Haye Malherbe Terres de Bord	174 162 m^3	Les Rouquis Les Cailloux	0 m^3	SERPN		
Connelles, Andé Herqueville	114 300 m^3	Forage d'Herqueville				
Heudebouville Bourg			3 836 m^3	Forage Lormais I	0 m^3	vers Ecoparc
			53 758 m^3	Forage de Pinterville		
Louviers (+ les Monts) Incarville La Haye le Comte Lotissement Pinterville			1 225 512 m^3	Usine des Hauts-Prés	4 130 m^3	export Vieux Rouen (38)
			75 588 m^3	Pinterville	0	Pinterville

Secteur	Production 2025 Volumes (m^3)	Production 2025 Provenance	Importations/Achats 2025 Volumes (m^3)	Importations/Achats 2025 Provenance	Exportations/Ventes 2025 Volumes(m^3)	Exportations/Ventes 2025 Destination
Pont de l'Arche Pîtres, Le Manoir Poses, Criquebeuf Les Damps, Martot	329 581 m^3	Forage Val à Loup1	126 400 m^3	Forage de Douville	899 m^3	Tournedos
	177 990 m3	Forage Val à Loup2	88 726 m3	Interconnexion Léry	0 m^3	Le Manoir vers Alizay
			0 m^3	Métropole Rouen Normandie	8 587 m^3	Amfreville / Monts
Pinterville, Vironvay Ecoparc	373 019 m^3	Forage de Pinterville	0 m^3	Acquigny	46 033 m^3	Louviers (Pacy)
					45 515 m^3	Acquigny
			0 m^3	Heudebouville bourg	53 758 m3	Heudebouville
					29 555 m^3	Louviers Les Monts
Val de Reuil Le Vaudreuil, Léry St-Etienne du Vauvray St-Pierre du Vauvray Tournedos sur Seine Portejoie			899 m^3	Forage Pont de l'Arche (pour Tournedos via Poses)	88 726 m^3	Le Manoir via interconnexion Léry
			4 130 m^3	Les Monts pour Vieux Rouen		
			2 068 239 m^3	Usine de production des Haus-Prés		
Amfreville sous les Monts			8 587 m^3	Douville (via Romilly et Pitres)		
			13 190 m^3	SAEP Vexin Normand (via Vatteville)		
Alizay, Igoville			293 099 m^3	Forage de Douville		
			0 m^3	Le Manoir		
			0 m^3	Rouen Métropole		
Champenard Courcelles/Seine Gaillon St Aubin/Gaillon St Etienne/Bailleul St Julien de la Liègue St Pierre de Bailleul St Pierre La Garenne	367 675 m^3	Courcelles	1 m^3 0 m^3	Ste Colombe (SNA) Chambray (SNA)	105 443 m^3 43 062 m^3	Aubevoye rte Gaillon Aubevoye Zigas
	904 459 m^3	Port Mort			0 m^3 18 026 m^3 1 165 m^3	SNA Catenai SNA Villez ss Bailleul SNA Bouafles
Ailly Fontaine Bellenger Le Val d'Hazey Trois Lacs Villers-sur-le-Roule	437 785 m^3	Lormais I	105 443 m^3	Gaillon par route de Gaillon	6 506 m^3	Heudebouville
	0 m^3	Lormais II	43 062 m^3	Gaillon par Zigas		
Autheuil Cailly/Eure Clef Vallée d'Eure Heudreville/Eure	299 775 m^3	Cailly/Eure	10 982 m^3	La Chapelle vers Boos (EPN)		
Total	**7 015 649 m^3 produits**		**236 236 m^3 achetés** (cellules colorées)		**80 378 m^3 vendus** (cellules colorées)	

ANNEXE 9 : INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU

	Communes	Longueur de canalisations hors branchements en m	Indice Linéaire de Consommation m³/j/km		Indice Linéaire de pertes en réseau m³/j/km	Etat IPL
1	Acquigny	22 540	13,4	Semi-rural	3,0	ACCEPTABLE
2	Crasville, Surtauville	8 010	9,7	rural	-	BON
3	Surville, Quatremare Le Mesnil Jourdain La Mare Hermier	36 980	9,9	rural	2,99	MEDIOCRE
4	Amfreville sur Iton La Vacherie (ouest)	11 940	9,3	rural	1,2	BON
5	La Vacherie (est)	5 720	7,7	rural	-	BON
6	Connelles, Andé Herqueville	25 280	9,9	Semi-rural	2,3	ACCEPTABLE
7	Heudebouville	16 210	7,3	rural	2,4	ACCEPTABLE
8	Louviers, Incarville La Haye le Comte	118 160	25,7	Semi-rural	5,0	MEDIOCRE
9	La Haye Malherbe Terres de Bord	42 460	8,7	rural	2,4	ACCEPTABLE
10	Pinterville, Vironvay Ecoparc	27 740	26,1	Semi-rural	6,2	MEDIOCRE
11	Criquebeuf sur Seine Le Manoir sur Seine Les Damps, Martot Pîtres, Pont de l'Arche Poses	115 500	13,0	Semi-rural	4,1	ACCEPTABLE
12	Val de Reuil, Portejoie Le Vaudreuil, Léry St Etienne du Vauvray St Pierre du Vauvray Tournedos	163 610	28,6	Semi-rural	6,1	MEDIOCRE
13	Courcelles/Seine, Gaillon St Aubin/Gaillon St Etienne/Bailleul St Julien de la Liègue St Pierre de Bailleul St Pierre La Garenne	167 410	16,2	Semi-rural	4,6	ACCEPTABLE
14	Amfreville sous les Monts	13 690	4,4	rural	-	BON
15	Alizay, Igoville	38 070	16,4	Semi-rural	4,5	ACCEPTABLE
16	Ailly, Fontaine Bellenger Le Val d'Hazey, Trois Lacs Villers sur le Roule	151 040	8,7	rural	1,8	ACCEPTABLE
17	Autheuil Authouillet Champenard, Cailly/Eure Heudreville/Eure	73 970	6,8	rural	4,8	MAUVAIS

VALEURS GUIDES POUR LES INDICES LINEAIRES DE CONSOMMATION ET DE PERTES ***(Source : étude Inter-Agences de l'Eau)***			
Type de réseau	**RURAL**	**SEMI-RURAL**	**URBAIN**
Indice linéaire de consommation (ILC m^3/j/km)	**< 10**	**10 < ILC < 30**	**ILC > 30**
Indice linéaire de pertes en réseau (ILP m^3/j/km) ***BON***	ILP < 1.5	ILP < 3	7 < ILP
Indice linéaire de pertes en réseau (ILP m^3/j/km) ***ACCEPTABLE***	1.5 < ILP < 2.5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
Indice linéaire de pertes en réseau (ILP m^3/j/km) ***MEDIOCRE***	2.5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15
Indice linéaire de pertes en réseau (ILP m^3/j/km) ***MAUVAIS***	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

PARTIE C

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT



SOMMAIRE

1.Caractéristiques techniques du service 123

1.1 Présentation du territoire desservi 123

1.2 Les autorisations de déversement d'établissements industriels raccordés au réseau de collecte des eaux usées 123

1.3 Linéaire de réseaux de collecte 130

1.3.1 Linéaire de réseau collectif 130

1.4 Branchements publics et contrôles de branchements 134

1.4.1 Les contrôles de branchements existants 135

1.4.2 Les contrôles des nouveaux branchements 140

1.4.3 Les branchements publics 141

2.Présentation des différents systèmes d'assainissement 144

2.1 Modes de gestion des différents systèmes de traitements 144

2.2 Nombre d'habitants desservis, d'abonnés et de volumes facturés 145

2.2.1 Nombre d'habitants desservis 145

2.2.2 Volumes d'eau assainie facturés 146

2.3 Les systèmes de traitement : 148

2.3.1 Système de traitement de Léry : 149

2.3.2 Système de traitement de Louviers : 156

2.3.3 Système de traitement d'Aubevoye Le Val d'Hazey : 163

2.3.4 Système de traitement Ecoparc II : 170

2.3.5 Système de traitement de Clef Vallée d'Eure 178

2.3.6 Système de traitement d'Acquigny 185

2.3.7 Système de traitement d'Alizay 192

2.3.8 Système de traitement d'Igoville 199

2.3.9 Système de traitement de Martot 206

2.3.10 Système de traitement de Bernières sur Seine : 213

2.3.11 Système de traitement de Fontaine la Verte 220

2.3.12 Système de traitement de Surville 221

2.3.13 Système de traitement de Val Richard 228
2.4 Synthèse annuelle des différents systèmes de traitement : 229
3.Indicateurs de performances : 233
3.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte : 233
3.2 Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte : 233
3.3 Conformité de la collecte des effluents : 234
3.4 Conformité des équipements d'épuration : 235
3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration : 236
3.6 Taux de boues évacuées de façon conforme 237
3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers 237
3.8 Points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage 237
3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte 238
3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration 241
3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte 242
GLOSSAIRE 243

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des arrêtés municipaux de rejet sur le système d'Acquigny 124

Tableau 2 : Liste des arrêtés municipaux de rejet sur le système d'Igoville 124

Tableau 3 : Liste des arrêtés municipaux de rejet sur le système d'Igoville 125

Tableau 4 : Liste des arrêtés municipaux de rejet sur le système de Val d'Hazey 126

Tableau 5 : Liste des arrêtés municipaux de rejet sur le système de Léry 127

Tableau 6 : Liste des arrêtés municipaux de rejet sur le système de Louviers 128

Tableau 7 : Linéaire de réseau par commune 130

Tableau 8 : Tableau récapitulatif Postes, DO, BSR 133

Tableau 9 : Bilan des contrôles de branchement réalisés 134

Tableau 10 : Bilan des contrôles de branchement réalisés dans le cadre des transactions immobilières 135

Tableau 11 : Bilan des contrôles de raccordement réalisés 140

Tableau 12 : Nombre de branchements publics 2025 142

Tableau 13 : Mode de gestion par système d'assainissement 144

Tableau 14 : Population desservie par commune et nombre d'abonnés 145

Tableau 15 : Volumes d'eau assainie facturés 146

ANNEXES

Annexe 1 : Détail des postes de refoulement 245

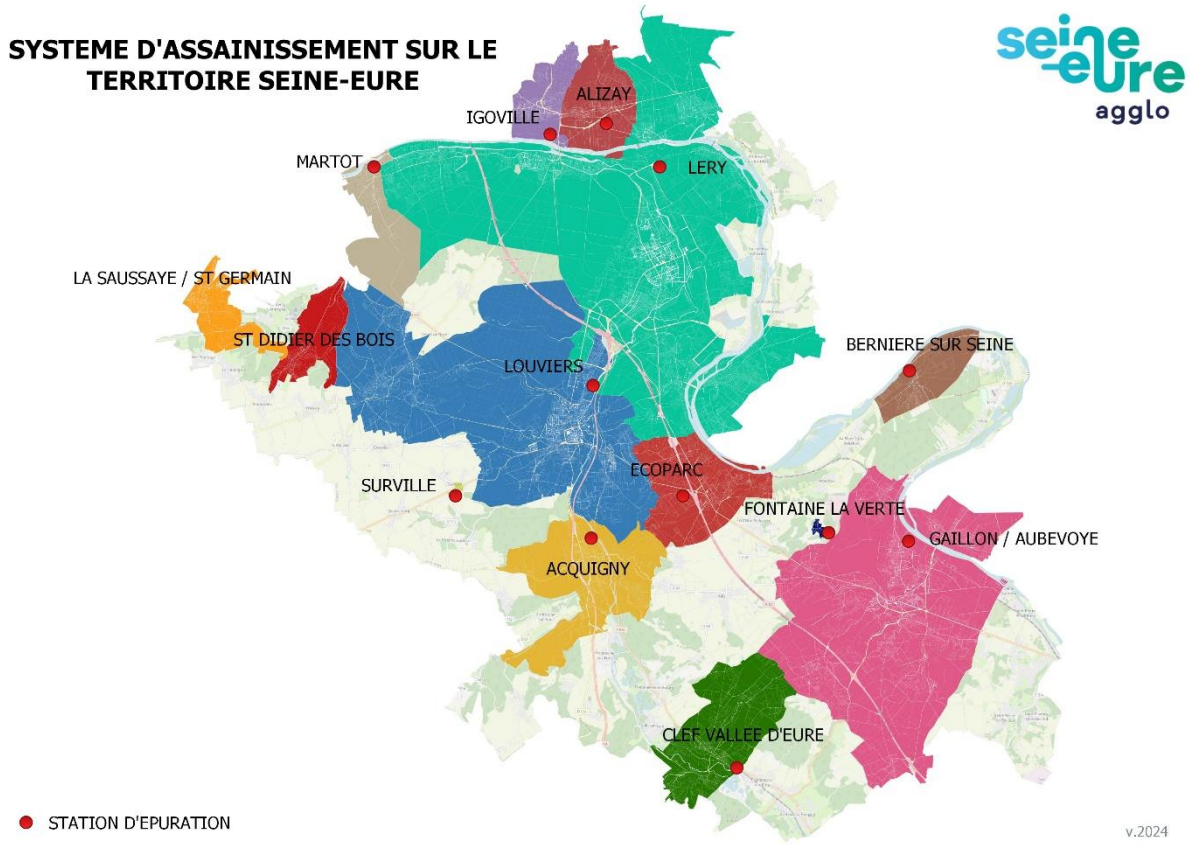
Annexe 2 : Interventions réalisées sur le réseau d'assainissement en 2022 247

Annexe 3 : Modèle de rapport de diagnostic d'assainissement collectif 251

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service de l'assainissement est géré au niveau intercommunal, avec une répartition des communes en 13 systèmes d'assainissement, représentés sur la carte ci-après.



1.2 LES AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT D'ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS RACCORDES AU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES

Le code de la santé publique (L 1331-10) indique que tout déversement d'effluents autre que domestique dans un réseau d'assainissement doit être autorisé par la collectivité chargée de la collecte des eaux usées, ainsi que la loi dite « Warsmann 2 » du 17 mai 2011, qui informe que toutes eaux usées autres que domestiques (eaux industrielles), doit faire l'objet d'une autorisation de déversement.

Au-delà de la conformité réglementaire, cette démarche permet de mieux connaître les effluents transitant dans les réseaux d'assainissement, et d'assurer un traitement efficace sur les stations d'épuration.

Mieux connaître les rejets industriels, c'est assurer la protection du personnel d'exploitation et la garantie de produire des boues d'épuration sans éléments indésirables et notamment des éléments traces métalliques et les composés traces organiques.

Sur le territoire chaque industriel ayant un rejet « dits autre que domestique » doit contracter un arrêté de déversement, un acte administratif unilatéral délivré par le maire et par le président de la l'Agglomération Seine-Eure compétent en matière de collecte à l'endroit du déversement.

A terme, l'ensemble des activités industrielles (et artisans) sera amené à contractualiser un arrêté de déversement.

Afin de dégager des priorités dans la mise en place des arrêtés de déversement, les services techniques communautaires travaillent en priorité avec les industriels soumis à Autorisation et Déclaration au titre des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE), et les gros consommateurs en eau, mais aussi sur les restaurants regroupés sur les zones d'activités.

L'objectif second de cette démarche est d'aider les industriels notamment pour la mise en conformité de leur rejet (eaux usées et eaux pluviales), mais aussi avec la mise en contact avec les différents organismes suivant leur demande (mise à disposition de locaux, achat de terrain, achat de matériel...).

En 2022, l'Agglomération Seine Eure ne compte plus de convention spéciale de déversement pour des raisons juridiques. Elle a fait le choix de mettre en place des arrêtés avec les prescriptions techniques souhaitées.

En 2025, on compte 80 arrêtés avec les prescriptions techniques souhaitées de l'Agglomération pour limiter l'impact sur les stations d'épurations.

Tableau 1 : Liste des arrêtés municipaux de rejet sur le système d'Acquigny

Nom entreprise	Année signature	Commune	Parc d'activité	Système d'assainissement	Date de fin de validité
Paprec Normandie	2023	Acquigny	Zone des Pâtis	Acquigny	2028
Loverienne de peinture	2017	Acquigny	Les Pâtis	Acquigny	2022
CCI Productions	2024	Acquigny	Les Patis	Acquigny	2029

Tableau 2 : Liste des arrêtés municipaux de rejet sur le système d'Igoville

Nom entreprise	Année signature	Commune	Parc d'activité	Système d'assainissement	Date de fin de validité
Lav'à 9	2017	Igoville	/	Igoville	2022
Intervet SAS	2024	Igoville	/	Igoville	2029

Tableau 3 : Liste des arrêtés municipaux de rejet sur le système d'Igoville

Nom entreprise	Année signature	Commune	Parc d'activité	Système d'assainissement	Date de fin de validité
H2O lavage	2016	Heudebouville	Ecoparc II	Ecoparc II	2021
ITM L.A.I.	2024	Vironvay	Ecoparc I	Ecoparc II	2029
ITM L.A.I. 2	2016	Heudebouville	Ecoparc II	Ecoparc II	2021
Lohmann	2016	Heudebouville	Ecoparc I	Ecoparc II	2021
Rich-Ditta SARL	2016	Heudebouville	Ecoparc I	Ecoparc II	2021
SOMECLIM	2016	Heudebouville	Ecoparc I	Ecoparc II	2021
ABC 10	2016	Heudebouville	Ecoparc I	Ecoparc II	2021
AAF	2023	Heudebouville	Ecoparc I	Ecoparc II	2028
2D Pneumatic	2016	Heudebouville	Ecoparc II	Ecoparc II	2021
BWT France	2016	Heudebouville	Ecoparc II	Ecoparc II	2021
LC Net Propreté	2016	Heudebouville	Ecoparc II	Ecoparc II	2021
CRM Technologie	2024	Heudebouville	Ecoparc II	Ecoparc II	2029
Fresenius Kabi	2023	Heudebouville	Ecoparc II	Ecoparc II	2028
Ipodec	2025	Heudebouville	Ecoparc I	Ecoparc II	2030
Citerne Lavage Alimentaire	2024	Heudebouville	Ecoparc II	Ecoparc II	2029
Radior SAS	2022	Heudebouville	Ecoparc I	Ecoparc II	2027
ATA	2017	Heudebouville	Ecoparc II	Ecoparc II	2022
La compagnie des Pâtissiers	2023	Heudebouville	Ecoparc I	Ecoparc II	2028
Les deux airelles	2024	Heudebouville	Ecoparc I	Ecoparc II	2029
FM Logistic	2021	Heudebouville	Ecoparc II	Ecoparc II	2026

Nom entreprise	Année signature	Commune	Parc d'activité	Système d'assainissement	Date de fin de validité
Cuisine solution	2025	Heudebouville	Ecoparc I	Ecoparc II	2030
Mec CN +	2019	Heudebouville	Ecoparc II	Ecoparc II	2024
HRC air d'autoroute	2019	Vironvay	/	Ecoparc II	2024
Novadis	2025	Heudebouville	Ecoparc 1	Ecoparc II	2030

Tableau 4 : Liste des arrêtés municipaux de rejet sur le système de Val d'Hazey

Nom entreprise	Année signature	Commune	Parc d'activité	Système d'assainissement	Date de fin de validité
Alland et Robert	2025	Saint Aubin sur Gaillon	Champ chouette	Le Val d'Hazey	2030
DEMGY	2025	Saint Aubin sur Gaillon	Champ chouette	Le Val d'Hazey	2030
Grand Marnier	2021	Le Val d'Hazey		Le Val d'Hazey	2026
Erisay	2009	Saint Aubin sur Gaillon	Champ chouette	Le Val d'Hazey	Reconductible tous les ans
Diffusion plus	2008	Saint Aubin sur Gaillon	Champ chouette	Le Val d'Hazey	Reconductible tous les ans
BS Coating	2000	Le Val d'Hazey	/	Le Val d'Hazey	Reconductible tous les ans
MIG	2004	Le Val d'Hazey	/	Le Val d'Hazey	Reconductible tous les ans
Renault	2024	Le Val d'Hazey	/	Le Val d'Hazey	2029
De Rijke	2024	Saint Aubin sur Gaillon	Champ chouette	Le Val d'Hazey	2029
Doremus	2023	Courcelle sur Seine	/	Le Val d'Hazey	2028
Mottaz Gaillon	2025	Gaillon	Ceramique	Le Val d'Hazey	2030
Cuisine solution	2025	Saint Aubin sur Gaillon	Champ chouette	Le Val d'Hazey	2030

Nom entreprise	Année signature	Commune	Parc d'activité	Système d'assainissement	Date de fin de validité
De Rijke bat 2	2025	Saint Aubin sur Gaillon	Champ chouette	Le Val d'Hazey	2030

Tableau 5 : Liste des arrêtés municipaux de rejet sur le système de Léry

Nom entreprise	Année signature	Commune	Parc d'activité	Système d'assainissement	Date de fin de validité
Biotropica	2024	Val de Reuil		Léry	2029
Bassin d'essais des carênes	2025	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2030
Aptar Pharm	2022	Val de Reuil	Z.A. Les falaises	Léry	2027
Imprimerie Budin	2017	Val de Reuil	/	Léry	2022
Maillot SA	2025	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2030
La Poste Colis	2022	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2027
ATA Logistique	2019	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2024
Hermès parfum	2025	Le Vaudreuil		Léry	2030
Carlo Erba	2024	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2029
Copirel SAS	2025	Criquebeuf-sur-Seine	Le Bosc Hetrel	Léry	2030
Soprema	2025	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2030
Hermès Maroquinerie	2025	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2030
Elephant Bleu	2017	Le Vaudreuil	/	Léry	2022
Arcade beauty (biopack-bioplan)	2024	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2029

Nom entreprise	Année signature	Commune	Parc d'activité	Système d'assainissement	Date de fin de validité
JNTL-consumer hea ancien	2023	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2028
Usine de production D'EAU POTABLE DES HAUTS PRES	2021	Val de Reuil	Hauts Pres	Léry	2026
Mecage	2019	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2024
DB Schenker	2019	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2024
GLS France	2019	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2024
Data center Orange Sa	2025	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2030
Data center EDF	2024	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2029
Mac Donald	2022	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2027
Aptar Pharm	2022	Le Vaudreuil		Léry	2027

Tableau 6 : Liste des arrêtés municipaux de rejet sur le système de Louviers

Nom entreprise	Année signature	Commune	Parc d'activité	Système d'assainissement	Date de fin de validité
Barry Callebaut	2022	Louviers	La Fringale	Louviers	2027
Sanofi Pasteur (distribution et production)	2024	Val de Reuil	La Fringale	Louviers	2029
Alunited	2024	Val de Reuil	La Fringale	Louviers	2029
Fresenius Kabi	2021	Louviers	/	Louviers	2026
Interfas SAS	2018	Louviers	/	Louviers	2023
Centre aquatique CASEO	2025	Louviers		Louviers	2030

Nom entreprise	Année signature	Commune	Parc d'activité	Système d'assainissement	Date de fin de validité
Centre E. Leclerc	2016	Incarville	/	Louviers	2021
Centre Auto E. Leclerc	2016	Incarville	/	Louviers	2021
Baobab	2017	Incarville	/	Louviers	2022
ValdePharm	2021	Val de Reuil	La Fringale	Louviers	2026
Frostkrone / Varenne Gastronomie	2024	Val de Reuil	La Fringale	Louviers	2029
Poids Lourds Loveriens	2021	Louviers	Fringale	Louviers	2026
Recticel	2019	Louviers	/	Louviers	2024

L'Agglomération Seine-Eure a axé sa priorité sur la mise en conformité des sites les plus complexes à étudier, du fait de leur impact sur les systèmes d'assainissement.

Pour se mettre à jour sur les arrêtés et conventions de rejets, l'Agglomération Seine-Eure a mis en place une campagne de visite afin de réaliser les arrêtés par zone industrielle.

Pour 2025, une campagne de renouvellement a permis de mettre à jour 16 autorisations de rejet, en parallèle un suivi des activités les plus génératrices de graisse et de pollution et le suivi de 1 nouvelle entreprise.

Lors des visites de campagne, les eaux pluviales sont aussi contrôlées afin de limiter les pollutions possibles. Ce qui a permis de déterminer certaines entreprises, polluant les eaux pluviales, notamment avec les aires de lavage. La collaboration avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie a permis la réhabilitation

L'entreprise Barry Callebaut a lancé les travaux de création de station d'épuration et d'amélioration de l'existant.

Pour les industriels les plus polluants, un suivi annuel est réalisé avec notamment des analyses réalisées par le laboratoire (bilan 24h) en parallèles des analyses réalisées par les entreprises.

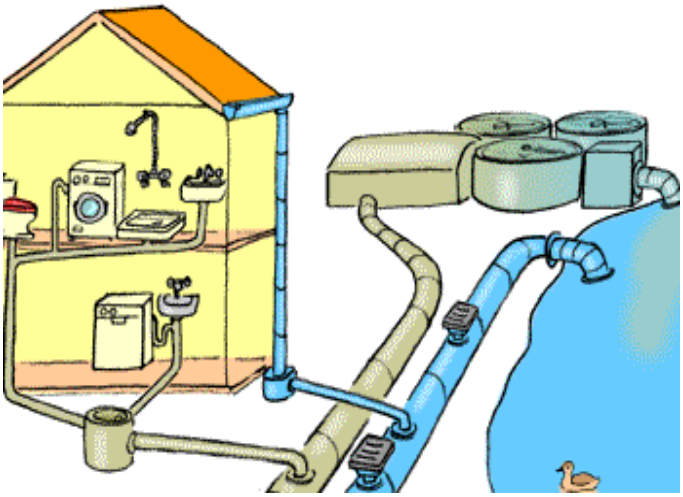
Un coefficient de pollution est mis en place en fonction du volume rejeté et des résultats d'analyse.

En 2025, 12 entreprises sont concernées par ce coefficient de pollution, une recette totale de 165 196,09€.

1.3 LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE

Les réseaux de collecte gérés par la Communauté d'Agglomération Seine-Eure peuvent être classés de la façon suivante :

- Canalisations gravitaires :
  - Réseau d'eaux usées
  - Réseau d'eaux pluviales
  - Réseau unitaire
- Canalisations de refoulement d'eaux usées



1.3.1 LINEAIRE DE RESEAU COLLECTIF

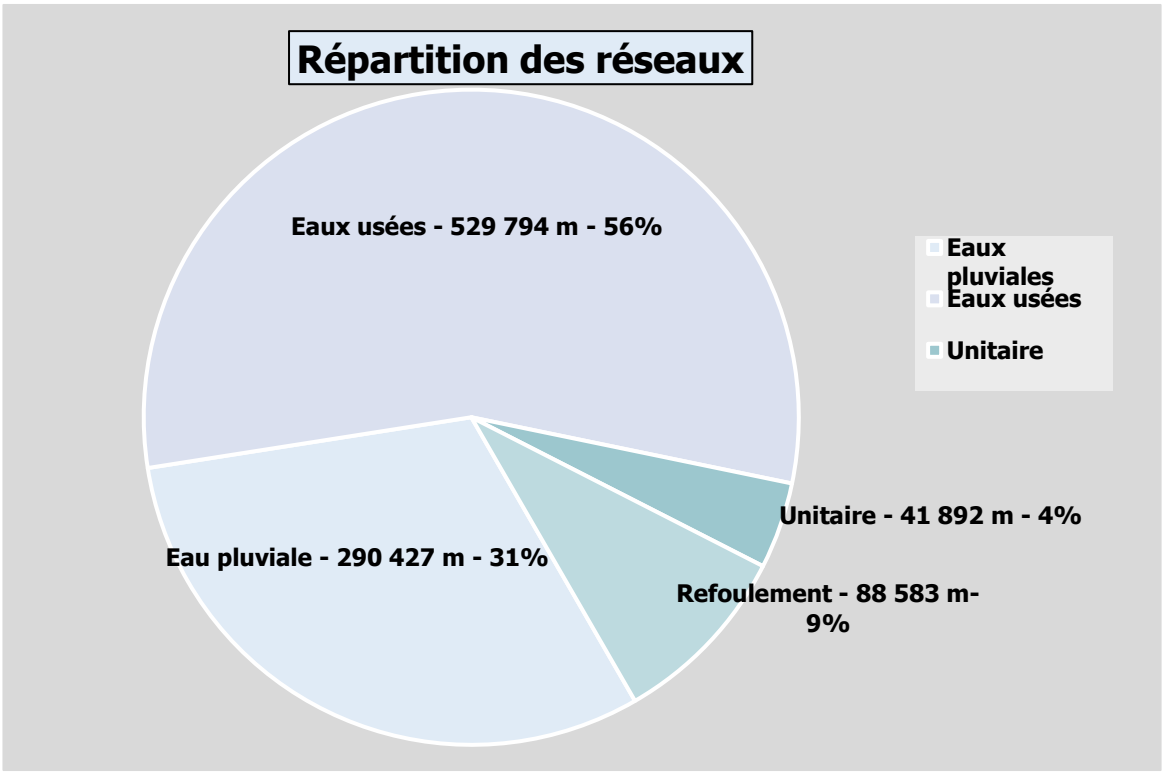
Tableau 7 : Linéaire de réseau par commune

	Canalisations gravitaires				Canalisations refoulement eaux usées	Longueur totale du réseau
	Eaux usées	Unitaires	Pluviales	Total		
	(en m)	(en m)	(en m)	(en m)	(en m)	(en m)
Acquigny	12584	8	2952	15544	2938	18482
Andé	9112	0	682	9794	2174	11968
Ecoparc II et I	8057	0	5076	13133	3013	16146
Herqueville	974	0	0	974	1148	2122
Heudebouville	8473	0	2139	10612	4447	15059
Incarville	12303	0	8246	20549	221	20770
La Haye Lecomte	1363	0	0	1363	18	1381
La Haye Malherbe	13156	0	3052	16208	1202	17410
Le Manoir sur Seine	7645	1054	4461	13160	1468	14628
Le Vaudreuil	21301	5094	12114	38509	2613	41122
Léry	13279	0	7702	20981	2217	23198
Louviers	76708	24105	43045	143858	3714	147572
Montaure	7721	0	0	7721	3399	11120
Pinterville	7550	9	2824	10338	165	6233
Pîtres	19076	0	9977	29053	1221	30 274

	Canalisations gravitaires				Canalisations refoulement eaux usées	Longueur totale du réseau
	Eaux usées	Unitaires	Pluviales	Total		
	(en m)	(en m)	(en m)	(en m)	(en m)	(en m)
Pont de l'Arche	18427	11622	16135	46184	3618	49802
Poses	11462	0	1275	12737	10914	23651
St Etienne du Vauvray	8070	0	2058	10128	1275	11403
St Pierre du Vauvray	837	0	4013	12950	1373	14323
Surville	1703	0	2512	4215	0	4215
Val de Reuil	75637	0	89573	165210	8836	174046
Vironvay	3315	0	2139	5454	2019	7473
Alizay	13422	0	7650	21072	222	21294
Champenard	2220	0	0	2220	420	2640
Clef Vallée d'Eure	6434	0	713	7147	2431	8864
Courcelles sur Seine	12712	0	0	12712	3820	16532
Criquebeuf	8475	0	3700	12175	5312	17487
Gaillon	29770	0	16692	46462	590	47052
Igoville	13678	0	8424	22102	608	22710
La Saussaye	12681	0	2259	14940	982	15922
Le Val d'Hazey	27890	0	13828	41718	4080	45798
Les Damps	12276	0	6268	18544	1790	20334
Les Trois Lacs	8200	0	412	8612	2110	10722
Martot	6183	0	3940	10123	15	10138
Val Richard	500	0	0	500	0	500
Saint Pierre la Garenne	1330	0	0	1330	280	1610
Saint-Didier-des-Bois	9860	0	2564	12424	1150	13574
St Aubin sur Gaillon	17270	0	567	17837	2300	20137
St Julien de la Liègue	2860	0	0	2860	2270	5130
Villers sur le Roule	5280	0	3435	8715	2210	10925
TOTAL	**529794**	**41892**	**290427**	**869194**	**88583**	**953767**

Linéaire calculé en prenant en compte les branchements publics.

*Le linéaire de Pinterville prend en compte le réseau sous vide.



Une actualisation régulière de la base SIG peut donner lieu à des modifications de linéaires.au
La collecte des eaux usées et eaux pluviales se fait essentiellement par réseaux séparatifs (95%).

Tableau 8 : Tableau récapitulatif Postes, DO, BSR

Récapitulatif des postes de relèvement, des DO, des bassins de stockage et restitution

	Nombre de postes de relèvement/refoulement	Nombre de traitement Anti-H_2S	Nombre de Déversoir d'orage et trop-plein de PR	Nombre de bassin stockage restitution
Louviers	20	0	10	3
Incarville	3	0	0	0
Pinterville	1	0	0	0
La Haye Lecomte	2	0	0	0
La Haye Malherbe	6	0	0	0
Acquigny	10	0	1	0
Saint Pierre du Vauvray	6	2	0	1
Saint Etienne du Vauvray	3	0	0	0
Val de Reuil	14	3	4	0
Lery	4	0	1	0
Poses	48	4	2	0
Le Vaudreuil	16	0	3	1
Pont de l'Arche	5	0	4	4
Pîtres	3	0	0	1
Le Manoir sur Seine	3	1	1	1
Vironvay	5	2	0	0
Andé	4	2	1	0
Herqueville	1	1	1	0
Heudebouville	4	0	0	0
Martot	2	0	0	0
Criquebeuf	8	0	0	0
Alizay	5	0	0	0
Igoville	2	0	0	0
Les Damps	2	2	0	0
Montaure	8	2	0	0
Saint-Didier-des-Bois	4	0	1	0
Le Val d'Hazey	9	0	0	0
Les Trois Lacs	7	3	0	0
Champenard	2	0	0	0
Courcelles sur Seine	9	1	0	0
Gaillon	6	2	0	0
Clef Vallée d'Eure	7	0	1	0
St Aubin sur Gaillon	5	1	0	0
St Julien de la Liègue	3	1	0	0
Villers sur le Roule	2	2	0	0
Total	**239**	**29**	**30**	**11**

Le linéaire total des réseaux d'assainissement de l'Agglomération représente près de 981 km, avec 239 postes de relèvement, 30 déversoirs d'orage et trop-plein de PR, et 11 bassins de stockage restitution, 29 postes de traitement anti H_2S.

Un réseau Sous Vide, est maintenant en fonction sur la commune de Pinterville. Il se compose de 59 chambres de transfert, de 4270 m de réseau sous vide et d'une station sous vide avec refoulement vers le système d'assainissement de Louviers.

1.4 BRANCHEMENTS PUBLICS ET CONTROLES DE BRANCHEMENTS

L'Agglomération Seine-Eure réalise des contrôles de branchement lors du raccordement des propriétés et lors des transactions immobilières.

Ainsi, 1161 contrôles ont été réalisés en 2025.

Tableau 9 : Bilan des contrôles de branchement réalisés

	Nombre de contrôles réalisés	
	En 2025	Total cumulé *
Contrôles lors des transactions immobilières	1049 (90.35%)	8093
Contre-visites	85 (7.32%)	470
Contrôles de raccordement (Extension et nouvelle habitation)	27 (2.33%)	1591
Total	**1 161**	**11 294**

* le « total cumulé » correspond aux diagnostics réalisés depuis le 01/01/2014.

Depuis le 01/01/2014, les contrôles de branchement sont obligatoires dans le cadre des transactions immobilières, par délibération du conseil communautaire du 19/12/2013.

Les contrôles lors du raccordement des propriétés sont effectués depuis le 01/08/2013.



1.4.1 LES CONTROLES DE BRANCHEMENTS EXISTANTS

Tableau 10 : Bilan des contrôles de branchement réalisés dans le cadre des transactions immobilières

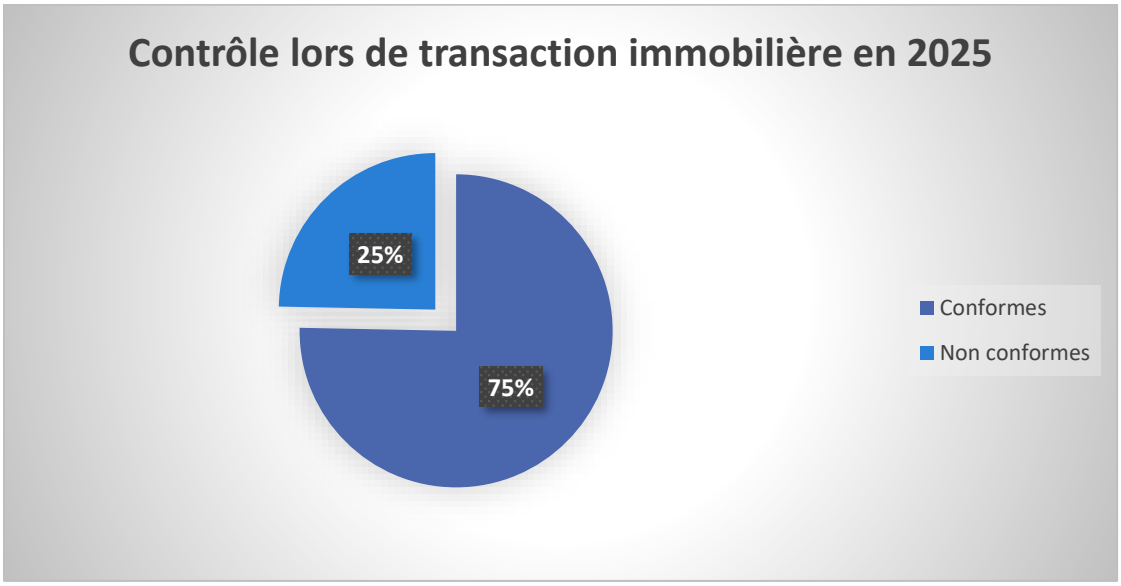
* le « total cumulé » correspond aux diagnostics de ventes réalisés depuis le 01/01/2014 (01/09/19 pour l'Ex CCEMS)

Communes	En 2025			Total Cumulé		
	Contrôles réalisés	Conformes	Non conformes	Total	Conformes	Non Conformes
Acquigny	14	10	4	228	175	53
		71,43%	28,57%		76,75%	23,25%
Alizay	22	13	9	189	127	62
		59,09%	40,91%		67,20%	32,80%
Andé	10	7	3	129	96	33
		70,00%	30,00%		74,42%	25,58%
Autheuil-Authouillet	0	0	0	5	5	0
		0,00%	0,00%		100,00%	0,00%
Champenard	4	3	1	15	10	5
		75,00%	25,00%		66,67%	33,33%
Clef-vallée-d'eure	8	7	1	42	29	13
		87,50%	12,50%		69,05%	30,95%
Courcelles Sur Seine	25	20	5	151	124	27
		80,00%	20,00%		82,12%	17,88%
Criquebeuf sur Seine	21	19	2	165	131	34
		90,48%	9,52%		79,39%	20,61%
Gaillon	97	82	15	658	570	88
		84,54%	15,46%		86,63%	13,37%
Herqueville	0	0	0	11	11	0
		0,00%	0,00%		100,00%	0,00%
Heudebouville	12	11	1	84	67	17

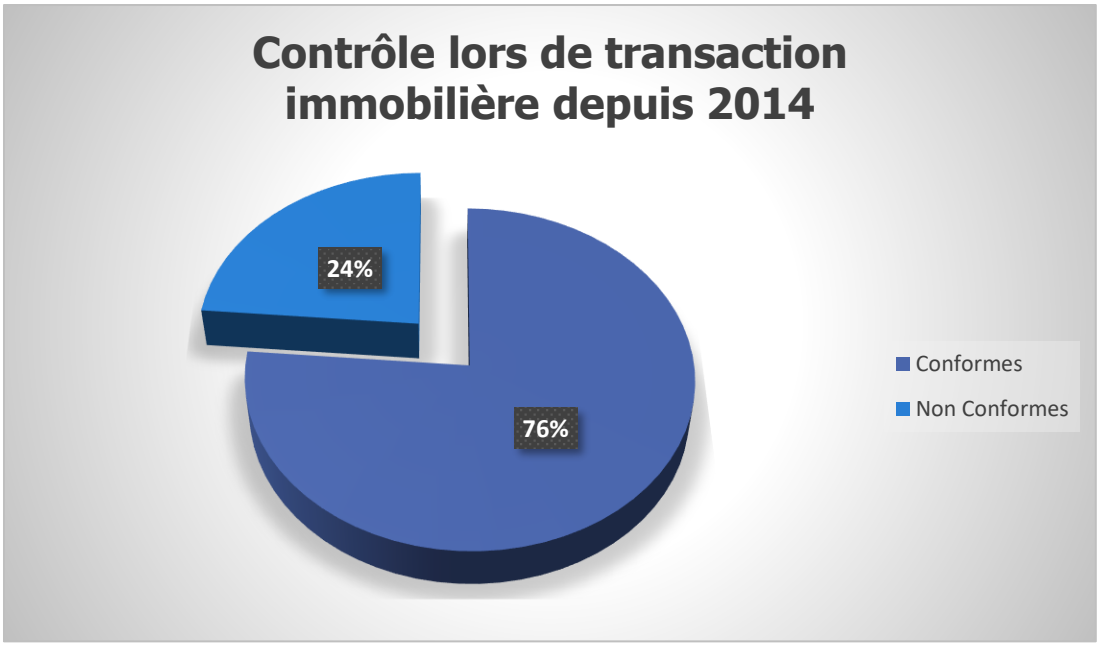
Communes	En 2025			Total Cumulé		
	Contrôles réalisés	Conformes	Non conformes	Total	Conformes	Non Conformes
		91,67%	8,33%		79,76%	20,24%
Igoville	20	16	4	208	145	63
		80,00%	20,00%		69,71%	30,29%
Incarville	23	20	3	191	137	54
		86,96%	13,04%		71,73%	28,27%
La Haye le Comte	1	1	0	8	7	1
		100,00%	0,00%		87,50%	12,50%
La Haye Malherbe	16	11	5	181	149	32
		68,75%	31,25%		82,32%	17,68%
La Saussaye	20	16	4	134	79	35
		80,00%	20,00%		58,96%	26,12%
Le Manoir sur Seine	11	8	3	163	103	60
		72,73%	27,27%		63,19%	36,81%
Le Val D'Hazey	56	40	16	312	258	54
		71,43%	28,57%		82,69%	17,31%
Le Vaudreuil	55	40	15	586	457	129
		72,73%	27,27%		77,99%	22,01%
Léry	12	7	5	218	21	70
		58,33%	41,67%		9,63%	32,11%
Les Damps	14	11	3	173	131	42
		78,57%	21,43%		75,72%	24,28%
Les Trois Lacs	8	4	4	53	44	9
		50,00%	50,00%		83,02%	16,98%
Louviers	235	174	61	2408	1695	713
		74,04%	25,96%		70,39%	29,61%
Martot	1	1	0	36	25	11

Communes	En 2025			Total Cumulé		
	Contrôles réalisés	Conformes	Non conformes	Total	Conformes	Non Conformes
		100,00%	0,00%		69,44%	30,56%
Pinterville	3	1	2	53	41	12
		33,33%	66,67%		77,36%	22,64%
Pitres	21	16	5	291	203	88
		76,19%	23,81%		69,76%	30,24%
Pont de l'Arche	42	27	15	549	427	122
		64,29%	35,71%		77,78%	22,22%
Poses	8	5	3	153	109	44
		62,50%	37,50%		71,24%	28,76%
Saint Aubin Sur Gaillon	19	15	4	99	84	15
		78,95%	21,05%		84,85%	15,15%
Saint Didier des Bois	3	2	1	78	69	9
		66,67%	33,33%		88,46%	11,54%
Saint Etienne du Vauvray	15	11	4	111	88	23
		73,33%	26,67%		79,28%	20,72%
Saint Julien De La Liégue	5	4	1	17	14	3
		80,00%	20,00%		82,35%	17,65%
Saint Pierre du Vauvray	18	12	6	148	110	38
		66,67%	33,33%		74,32%	25,68%
Saint Pierre la Garenne	0	0	0	7	5	2
		0,00%	0,00%		71,43%	28,57%
Surville	2	1	1	9	5	4
		50,00%	50,00%		55,56%	44,44%
Terres de Bord	8	7	1	37	25	12
		87,50%	12,50%		67,57%	32,43%
Val de Reuil	197	152	45	1128	975	153

Communes	En 2025			Total Cumulé		
	Contrôles réalisés	Conformes	Non conformes	Total	Conformes	Non Conformes
		77,16%	22,84%		86,44%	13,56%
Villers sur Roule	12	7	5	64	54	10
		58,33%	41,67%		84,38%	15,63%
Vironvay	11	9	2	50	29	21
		81,82%	18,18%		58,00%	42,00%
Total et taux de conformité	**1049**	**790**	**259**	**9142**	**6977**	**2165**
		75,31%	**24,69%**		**76,32%**	**23,68%**



En 2025, dans le cadre des transactions immobilières, 1049 contrôles ont été réalisés et il s'avère que 259 des branchements sont non-conformes, soit 24,69%.



Depuis le 01 janvier 2014, 8093 diagnostics pour ventes ont été faits et 1906 diagnostics, soit 23,68% des branchements contrôlés étaient non conformes.

Dans le cas de non-conformité du branchement au réseau public, les propriétaires disposent d'un délai de 6 mois pour se mettre en conformité. Une contre-visite doit être effectuée afin de vérifier le bon raccordement.

En 2025, 85 contre-visites ont eu lieu.

1.4.2 LES CONTROLES DES NOUVEAUX BRANCHEMENTS

L'Agglomération Seine-Eure réalise également les contrôles de raccordement en domaine privé dans le cadre des extensions du réseau d'eaux usées ou lors des nouveaux raccordements des propriétés (constructions neuves ou non raccordées au réseau existant).

Tableau 11 : Bilan des contrôles de raccordement réalisés

Contrôle raccordement en 2025					Total cumulé *depuis le 01/08/2013*
Communes	**Extension de réseau**	**Nouvelle habitation**	**Non-conformité**	**Total 2025**	
Acquigny			6	6	8
Alizay					6
Andé			2	2	107
Clef-vallée-d'eure	2			2	109
Courcelles Sur Seine					3
Criquebeuf sur Seine			1	1	59
Gaillon		1		1	9
Heudebouville					270
Igoville					4
La Haye le Comte					2
La Haye Malherbe					2
La Saussaye					2
Le Manoir sur Seine	1			1	6
Le Vaudreuil					7
Léry	2			2	7
Les Damps					1

Contrôle raccordement en 2025					Total cumulé *depuis le 01/08/2013*
Communes	**Extension de réseau**	**Nouvelle habitation**	**Non-conformité**	**Total 2025**	
Les Trois Lacs					1
Louviers		1		1	54
Martot					8
Pinterville	5			5	75
Pitres		2		2	30
Pont de l'Arche			1	1	20
Poses					255
Saint Aubin sur Gaillon		1		1	1
Saint Etienne du Vauvray		2		2	153
Saint Pierre du Vauvray					213
Surville					45
Terres de Bord					218
Val de Reuil					6
Villers sur le Roule					1
Total	**10**	**7**	**10**	**27**	**1682**

* le « total cumulé » correspond aux contrôles de raccordement réalisés depuis le 01.08.2013.

En 2025, 27 contrôles de raccordements ont été effectués lors du raccordement des propriétés et notamment dans le cadre de l'extension du réseau d'eaux usées, notamment 10 suite à la relance des mise en conformité suite aux transactions immobilières. De plus, 7 nouvelles habitations (hors lotissement), ont été contrôlées.

Au total, 1682 contrôles de raccordement ont été réalisés depuis le 01/08/2013.

1.4.3 LES BRANCHEMENTS PUBLICS

Depuis le 1er janvier 2019, l'Agglomération Seine-Eure gère la création et le renouvellement des branchements publics d'eaux usées et d'eaux pluviales en prestation de service. Ainsi, un marché accord-cadre à bons de commande a été réalisé.

En 2025, 89 interventions sur les branchements publics eaux usées et eaux pluviales ont été effectuées :

- 69 créations de branchement.
- 20 renouvellements de branchement existant.

En plus de cela, le réseau d'assainissement de la commune de Clef Vallée d'Eure, Écardenville-sur-Eure, a été mis en service. Ainsi 234 nouveaux raccordements au système d'assainissement de Clef Vallée d'Eure, La croix Saint-Leufroy, ont été créés.

Tableau 12 : Nombre de branchements publics 2025

Branchements Publics 2025			
Communes	**Création**	**Renouvellement**	**Total cumulé (depuis le 01/01/19)**
Acquigny	0	1	30
Alizay	3	0	15
Andé	0	0	11
Autheuil-Authouillet	0	0	0
Champenard	1	0	1
Clef Vallée d'Eure	236	0	244
Connelles	0	0	0
Courcelles Sur Seine	1	0	20
Criquebeuf-sur-Seine	0	0	19
Gaillon	2	1	27
Herqueville	0	0	0
Heudebouville	3	0	20
Igoville	8	2	20
Incarville	0	0	18
La Haye-le-Comte	0	0	6
La Haye-Malherbe	2	0	17
La Saussaye	0	0	21
Le Manoir sur Seine	4	1	18
Le Val D'Hazey	0	3	15
Le Vaudreuil	4	0	37
Léry	6	1	22
Les Damps	3	2	17

Branchements Publics 2025			
Communes	**Création**	**Renouvellement**	**Total cumulé (depuis le 01/01/19)**
Les Trois Lacs	1	1	5
Louviers	12	2	142
Martot	1	0	4
Pinterville	0	0	62
Pitres	1	0	25
Pont-de-l'Arche	3	2	28
Poses	1	1	11
Saint-Aubin-sur-Gaillon	2	0	13
Saint-Didier-des-Bois	1	0	2
Saint-Etienne-du-Vauvray	0	0	18
Saint-Julien-de-la-Liègue	1	0	2
Saint-Pierre-du-Vauvray	1	0	4
Saint-Pierre-la-Garenne	0	0	2
Surville	0	0	2
Terres de Bord	0	0	11
Val-de-Reuil	5	3	39
Villers-sur-le-Roule	0	0	6
Vironvay	1	0	5
Total	**303**	**20**	**959**

2. PRESENTATION DES DIFFERENTS SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

2.1 MODES DE GESTION DES DIFFERENTS SYSTEMES DE TRAITEMENTS

Tableau 13 : Mode de gestion par système d'assainissement

Système d'assainissement	Type de contrat	Entreprise	Date contrat	Echéance
Léry (86683 EH)	Régie Accord cadre à bon de commande	Système de traitement : Eaux de Normandie Système de collecte : Saur	01/01/2022	31/12/2026
Louviers (42000 EH)	Régie Accord cadre à bon de commande	Système de traitement : Eaux de Normandie Système de collecte : Saur	01/01/2022	31/12/2026
Aubevoye (34000 EH)	Régie Accord cadre à bon de commande	Système de traitement : Eaux de Normandie Système de collecte : Saur	01/01/2022	31/12/2026
Ecoparc II (14800 EH)	Régie	Agglomération Seine - Eure	/	/
Clef Vallée d'Eure (3230 EH)	Régie	Agglomération Seine - Eure	/	/
Acquigny (2500 EH)	Régie	Agglomération Seine - Eure	/	/
Alizay (2020 EH)	Régie	Agglomération Seine - Eure	/	/
Igoville (1950 EH)	Régie	Agglomération Seine - Eure	/	/
Martot (1200 EH)	Régie	Agglomération Seine - Eure	/	/
Bernières Sur Seine (1000 EH)	Régie	Agglomération Seine - Eure	/	/
Venables (250 EH)	Régie	Agglomération Seine - Eure	/	/
Surville (215 EH)	Régie	Agglomération Seine - Eure	/	/
Criquebeuf sur Seine ZI Val Richard (70 EH)	Régie	Agglomération Seine - Eure	/	/
Saint Didier des Bois	Régie	Agglomération Seine - Eure	/	/
La Saussaye	Régie	Agglomération Seine - Eure	/	/

2.2 NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS, D'ABONNES ET DE VOLUMES FACTURES

2.2.1 NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS

Tableau 14 : Population desservie par commune et nombre d'abonnés

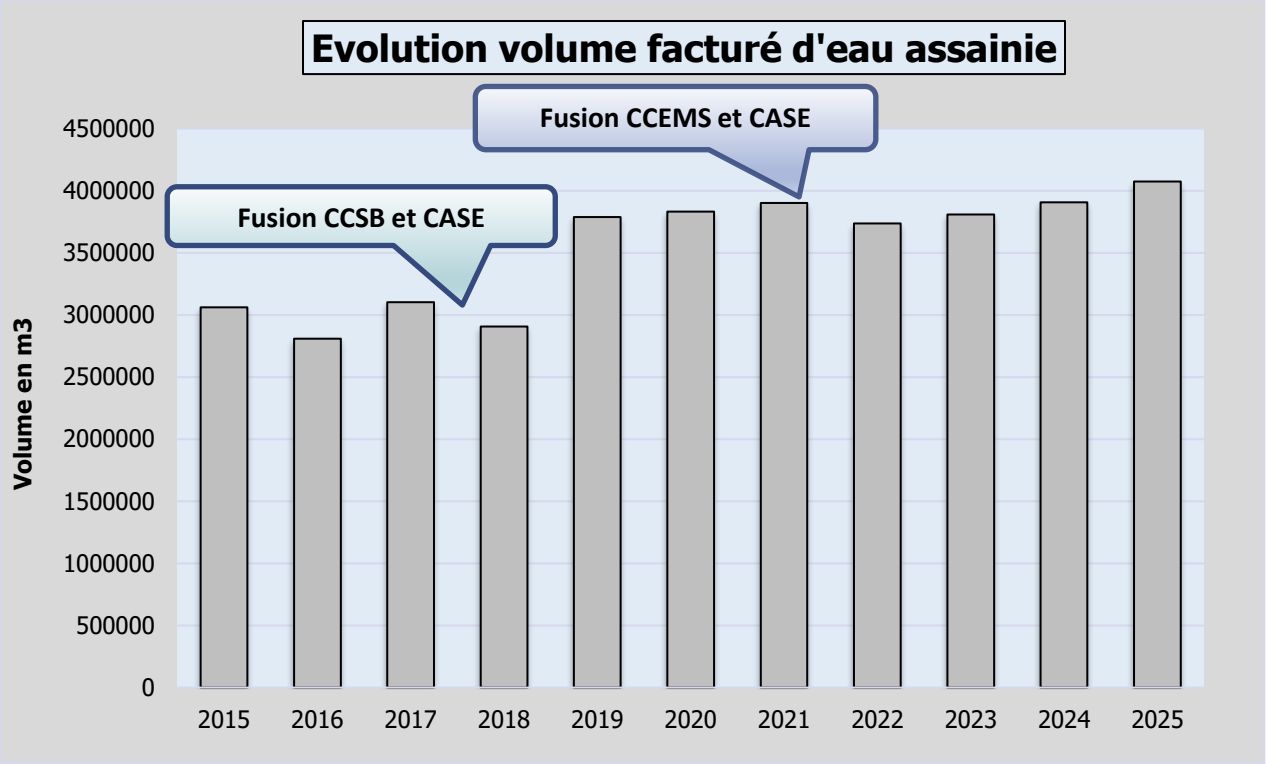
	Population	Taux de desserte	Population desservie	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques
	(source INSEE)	(en %)	(2,3 hab./bcht)	/	/
Acquigny	1767	91	1601	696	23
Alizay	1586	100	1638	712	27
Andé	1369	79	1081	470	10
Champenard	298	76	225	98	5
Clef vallée d'Eure-	2555	31	803	349	16
Courcelles sur Seine	2206	100	2233	971	38
Criquebeuf	1580	81	1281	557	19
Gaillon	6839	91	6212	2701	283
Herqueville	122	100	131	57	2
Heudebouville	832	100	984	428	30
Igoville	1715	93	1587	690	18
Incarville	1373	100	1539	669	27
La Haye Lecomte	153	78	120	52	1
La Haye Malherbe	1443	90	1295	563	18
La Saussaye	1982	95	1875	815	3
Le Manoir sur Seine	1284	100	1327	577	20
Le Val d'Hazey-	5219	82	4273	1858	41
Le Vaudreuil	3711	88	3275	1424	83
Léry	2000	100	2040	887	28
Les Damps	1346	100	1509	656	18
Les Trois Lacs	1777	23	409	178	96
Louviers	19093	96	18343	7975	576
Martot	476	90	430	187	8
Parc d'activité de Bosc Hetrel	/	/	5	2	2
Parc d'activité de Val Richard	/	/	2	1	1
Pinterville	834	60	504	219	2
Pîtres	2617	93	2431	1057	29
Pont de l'Arche	4188	99	4138	1799	108
Poses	1146	100	1362	592	11
Saint Aubin sur Gaillon	2203	82	1799	782	31
Saint Julien de la Liègue	431	81	350	152	4
Saint Pierre du Vauvray	910	100	1189	517	13
Saint Pierre la Garenne	934	14	131	57	0
Saint-Didier-des-Bois	906	96	872	379	1
St Etienne du Vauvray	910	100	1012	440	4
Surville	866	17	150	65	1
Terre de Bord	1611	51	828	360	8
Val de Reuil	13566	76	10373	4510	401
Villiers sur le Roule	848	82	697	303	3
Vironvay	352	98	345	150	40
Total	**93048**	**91**	**80397**	**34955**	**2049**

Les habitations, non desservies par un dispositif d'assainissement collectif, doivent être équipées d'un dispositif d'assainissement non collectif.

2.2.2 VOLUMES D'EAU ASSAINIE FACTURES

Tableau 15 : Volumes d'eau assainie facturés

	Volumes d'eau assainie facturés		Evolution
	2024	2025	2025/2024
	(m³)	(m³)	(%)
Acquigny	61954	61664	-0,47
Alizay	51800	68749	32,72
Andé	35663	40687	14,09
Champenard	13306	10994	-17,38
Clef Vallée d'Eure	24953	24862	-0,36
Courcelles sur Seine	78497	89715	14,29
Criquebeuf	54292	54848	1,02
Gaillon	298232	321169	7,69
Herqueville	3273	3644	11,34
Heudebouville	48731	45468	-6,70
Igoville	79272	97626	23,15
Incarville	56589	83769	48,03
La Haye Le Comte	4012	4001	-0,27
La Haye Malherbe	45191	43601	-3,52
La Saussaye	/	67005	/
Le Manoir sur Seine	40280	43304	7,51
Le Val d'Hazey	185591	184142	-0,78
Le Vaudreuil	166027	158534	-4,51
Léry	66771	55182	-17,36
Les Damps	57489	55563	-3,35
Les trois Lacs	31408	29941	-4,67
Louviers	915086	919008	0,43
Martot	19735	19453	-1,43
P.A. de Louviers Sud et Vironvay	80155	70019	-12,65
Pinterville	15216	21058	38,39
Pitres	80321	89344	11,23
Pont de l'Arche	153919	163860	6,46
Poses	43547	47380	8,80
Saint Didier des Bois	27966	23426	-16,23
Saint Pierre la Garenne	3894	3995	2,59
St Aubin sur Gaillon	89388	92490	3,47
St Etienne du Vauvray	29019	32136	10,74
St Julien de la Liègue	13271	16059	21,01
St Pierre du Vauvray	36905	37237	0,90
Surville	4299	4508	4,86
Terres de bord	27440	31269	13,95
Val-de-Reuil	936810	932355	-0,48
Villers sur le Roule	25124	25194	0,28
Total	**3905426**	**4073259**	**4,30**


Evolution volume facturé d'eau assainie
Fusion CCEMS et CASE
Fusion CCSB et CASE
Volume en m3
4500000
4000000
3500000
3000000
2500000
2000000
1500000
1000000
500000
0
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025

2.3 LES SYSTEMES DE TRAITEMENT :

L'Agglomération Seine-Eure assure la gestion de 13 systèmes de traitement :

Systèmes de traitement	Localités concernées	Capacités nominales	Charge moyenne journalière mesurée (données 2025)	Taux de charge DBO5 (données 2025)
Léry	Val de Reuil Le Vaudreuil Léry Pont de l'Arche Pitres Le Manoir Saint Pierre du Vauvray Saint Etienne du Vauvray Andé Poses Les Damps Herqueville Criquebeuf sur Seine	**86683 EH**	**23622 EH**	**27 %**
Louviers	La Haye Malherbe Terres de Bord (Montaure) Incarville Parc d'activités de la Fringale de Val de Reuil La Haye Lecomte Pinterville	**42000 EH**	**22800 EH**	**49 %**
Aubevoye	Champenard Courcelles sur Seine Gaillon Saint Pierre la Garenne Saint Aubin sur Gaillon Saint Julien de la Liègue Villers sur le Roule	**34000 EH**	**22932 EH**	**67 %**
Ecoparc II	Parc d'Activités de Louviers Sud Vironvay Heudebouville	**14800 EH**	**4250 EH**	**29 %**
Clef Vallée d'Eure	Clef Vallée d'Eure	**3230 EH**	**448 EH**	**14 %**
Acquigny	Acquigny	**2500 EH**	**1180 EH**	**47 %**
Alizay	Alizay	**2020 EH**	**997 EH**	**49 %**
Igoville	Igoville	**1950 EH**	**868 EH**	**45 %**
Martot	Martot	**1200 EH**	**507 EH**	**47 %**
Bernières sur Seine	Bernières sur Seine	**1000 EH**	**217 EH**	**22 %**
Fontaine la Verte	Venables	**250 EH**	**/**	**/**
Surville	Surville, « la Renardière »	**215 EH**	**92 EH**	**43 %**
Val Richard	Parc d'activités de Val Richard	**70 EH**	La station n'a pas fait l'objet d'analyses d'autosurveillance réglementaires en 2025	

2.3.1 SYSTEME DE TRAITEMENT DE LERY :

Description du système de traitement :

Année de création :	2010
Lieu d'implantation :	Commune de Lery
Communes raccordées :	Val de Reuil, Le Vaudreuil, Léry, Pont de l'Arche, Pitres, Le Manoir, Saint Pierre du Vauvray, Saint Etienne du Vauvray, Andé, Poses, Les Damps, Herqueville et Criquebeuf/Seine.
Capacité nominale :	86683 EH
Exutoire :	La Seine
Charge entrante 2025 :	23622 EH
Type de traitement :	Boues activées faible charge
Process file eau :	1 - Dégrillage ; 2 - Tamisage ; 3 - Dessablage / dégraissage ; 4 - Traitement en bassin biologique (zone anaérobie-zone anoxie-zone anaérobie) ; 5 - Clarification ; 6 - Traitement en bassin de finition ; 7 - Rejet dans la Seine.
Process file boues :	1 - Extraction du clarificateur ; 2 - Floculation (injection de polymère) ; 3 - Centrifugation ; 4 - Compostage.
Réception de sous-produits de l'assainissement :	- Matières de vidange ; - Matières de curage ; - Graisses ; - Boues liquides et solides.

Evaluation de la conformité du système d'assainissement par la police de l'eau :

Evaluation de la conformité des systèmes de collecte, de traitement et d'assainissement, par la police de l'eau, au titre de l'année 2025 :

	Conformité 2025
Système de collecte :	Conforme
Système de traitement :	Conforme
Système d'assainissement :	Conforme

Evènements marquants de l'année écoulée :

Historique 2025 des faits les plus marquants, du système de traitement :

	Localisation / équipement	Observation
14/01/2025	Aéroflot dessableur dégraisseur 1	Défaut électrique
08/03/2025	Pompe matières de vidange fosse stockage	Pompe HS
09/03/2025	Onduleur file boue	Onduleur HS
10/03/2025	Aeroflot dessableur dégraisseur 2	Défaut électrique
09/05/2025	Agitateur des bassins d'aération	Mise en place agitateur
09/09/2025	Pompe de relèvement1	Remplacement pompe
11/09/2025	Variateur pour ventilateur d'air compost	Panne
28/10/2025	Puits à flottants	Raccordement puits à flottants
13/11/2025	Filtres surpresseurs turbomax	Remplacement trimestriel

Consommations d'électricité, d'eau potable et de réactifs :

Consommation électrique et ratio consommation électrique/charge éliminée :

	Quantités
Consommation électrique totale :	1821136 KW/an
Consommation électrique aération (estimée) :	910568 KW/an
Quantité de DBO5 éliminée :	512173 Kg DBO5/an
Consommation électrique / quantité DBO5 éliminée :	3,6 KW/Kg DBO5 éliminée

Consommation d'eau potable :

	Quantités
Consommation d'eau potable :	7404 m^3

Consommation de réactifs :

	File eau	File boues
Consommation de polymère :	/	14400 Kg

Données d'autosurveillance :

Les sous-produits :

Quantités des sous-produits évacués de la station :

	Quantités	Destinations
Produits de dessablage :	113,46 T	Centre de traitement IPODEC (Heudebouville) ou REMEA (Gaillon)
Graisses :	/	Traitement sur site
Produits de dégrillage :	126,72 T	Usine d'incinération SMEDAR (Le Grand Quevilly)

Quantités des sous-produits provenant de l'extérieur :

	Quantités	Coût du traitement
Matières de vidanges :	8503 m^3	15 € HT/m^3
Graisses :	0 m^3	53 € HT/m^3
Produits de curages :	972 m^3	57 € HT/Tonne
Boues pâteuses :	83,5 T de MS	60 € HT/Tonne de produit brut
Boues liquides :	14,2 T de MS	21 € HT/m^3

(Les apports extérieurs réceptionnés proviennent de vidangeurs agréés)

Gestion des boues :

Bilan des boues produites, apportées, ou évacuées, au cours de l'année écoulée :

	Quantités
Quantité de boues produites (point S4) :	94048 m^3
Production de matières sèches (point S4) :	687 tonnes de matières sèches
Quantité brute de boues apportées (point S5) :	1155 m^3
Apport de boues pâteuses, matières sèches (point S5) :	100 tonnes de matières sèches
Quantité brute de boues évacuées (point S6 et S17) :	3691 tonnes
Siccité moyenne des boues évacuées (point S6 et S17) :	21 %
Tonnage de matières sèches évacuées (point S6 et S17) :	764 tonnes de matières sèches
Production de boues par équivalent habitant / jour (paramètre DBO5) :	79,7 g MS / équivalent habitant /jour

Quantités de compost :

	Quantités
Boues compostées :	3281 T
Déchets verts compostés :	1934 T
Compost commercialisé :	1747 T

Le traitement de l'effluent :

Volumes annuels d'effluent traité ou déversé au milieu naturel :

	Quantités
Volume total annuel traité (point A3) :	2392478 m^3
Volume moyen journalier (point A3) :	6555 m^3 (53 % du nominal)
Volume total annuel déversé au milieu naturel (point A2) :	27154 m^3
Volume déversé au milieu naturel (point A5) :	0 m^3

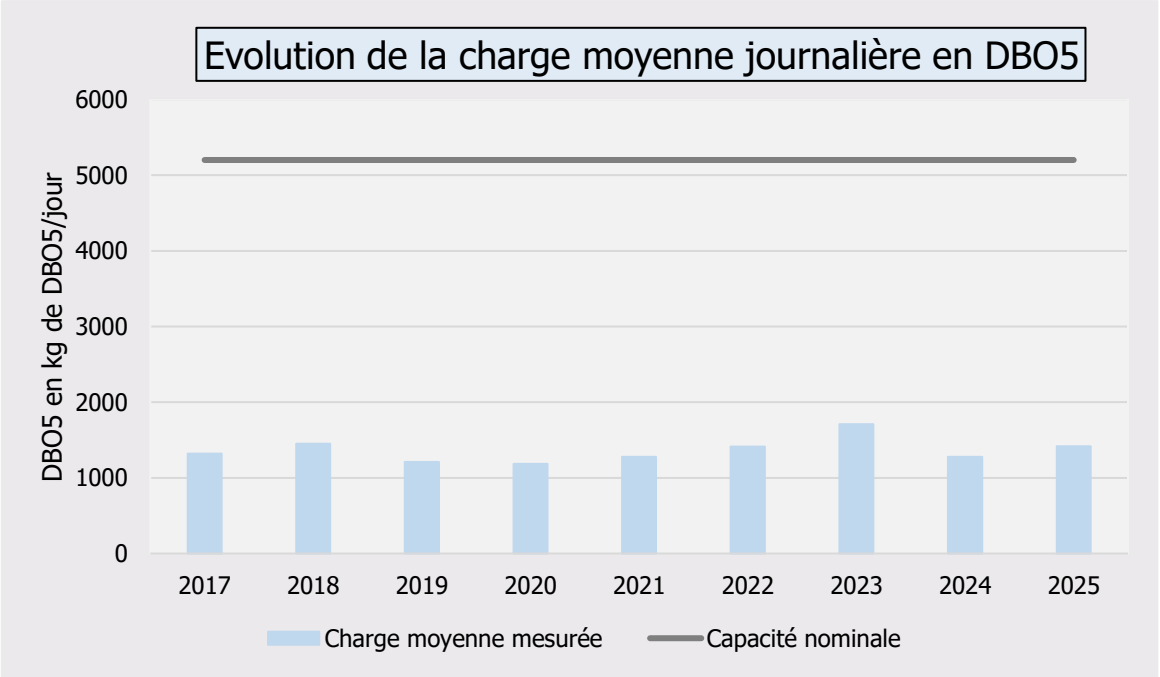
Capacités nominales de traitement de la station d'épuration :

	Capacités nominales	Valeurs max 2025
Débit :	12283 m^3/j	17427 m^3/j
DBO5, Demande Biologique en Oxygène 5 jours :	5201 Kg/j	1838 Kg/j
DCO, Demande Chimique en Oxygène :	11256 Kg/j	4166 Kg/j
MES, Matières En Suspension :	7244 Kg/j	2631 Kg/j
NTK, Azote Kjeldahl :	1096 Kg/j	486 Kg/j
NGL, Azote Global :	/	547 Kg/j
P_{total}, Phosphore Total :	230 Kg/j	63,2 Kg/j

Bilan des charges :

	Entrée (Kg/jour)	Entrée (EH)	Eau traitée (Kg/jour)	Rendements épuratoires (%)
DB05, Demande Biologique en Oxygène 5 jours (60 g DB05/j) :	1417	23617	14,1	99
DCO, Demande Chimique en Oxygène (135 g DCO/j) :	3488	25837	148,2	96
MES, Matière En Suspension (80 g MES/j) :	1740	21750	21,9	99
NTK, Azote Kjeldahl (15 g de N/j) :	422	28133	12,9	97
NGL, Azote Global (15 g de N/j) :	423	28200	16.0	96
P_t, Phosphore Total (4 g de P/j) :	50	12500	3,1	94

Evolution de la demande biologique en oxygène :



La DBO5 moyenne mesurée (1417 Kg/jour), sur l'année 2025, représente 27 % de la capacité nominale de la station (5201 Kg/jour).

Paramètres analytiques réglementaires à respecter :

	Moyennes journalières à respecter (Données réglementaires)				Moyennes annuelles à respecter (Données réglementaires)		
	Concentration maximale	Rendement limite minimal	Ecarts autorisés	Concentration rédhibitoire	Concentration maximale	Rendement limite minimal	Concentration rédhibitoire annuelle
	(mg/L)	(%)	(/ an / valeur limite)	(mg/L)	(mg/L)	(%)	(mg/L)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	25	92	5	50	/	/	/
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	90	89	9	180	/	/	/
MES : (Matière En Suspension)	30	94	9	70	/	/	/
NTK : (Azote Kjeldahl)	10	85	5	15	7	90	/
NGL : (Azote Global)	15	80	5	20	12	85	/
P_t : (Phosphore Total)	2	90	5	3	2	90	/

Moyennes annuelles du rejet (point A4), des différents paramètres réglementaires :

	Concentration sortie	Rendement annuel	Ecarts observés	
	(mg/L)	(%)	(/ an/ valeur limite)	(/ an/ valeur rédhibitoire)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	2,52	99	1	0
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	23,31	96	0	0
MES : (Matière En Suspension)	4,24	99	1	0
NTK : (Azote Kjeldahl)	2,05	97	0	0
NGL : (Azote Global)	2,48	96	0	0
P_t : (Phosphore Total)	0,549	94	0	0

Conformité des bilans :

	Bilans à réaliser	Bilans réalisés	Ecarts observés		Conformités
	(/ an)	(/ an)	(/ an/ valeur limite)	(/ an/ valeur rédhibitoire)	(/ paramètres/ an)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	52	53	1	0	Conforme
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	104	104	0	0	Conforme
MES : (Matière En Suspension)	104	104	1	0	Conforme
NTK : (Azote Kjeldahl)	52	53	0	0	Conforme
NGL : (Azote Global)	52	53	0	0	Conforme
P_t : (Phosphore Total)	52	52	0	0	Conforme

Les concentrations réglementaires moyennes annuelles maximales de rejets et les rendements épuratoires moyens minimums annuels à atteindre, ont été respectés :

- La concentration moyenne annuelle du rejet en NTK (2,05 mg/L) est inférieure à la valeur limite annuelle maximale autorisée (7 mg/L) ;
- Le rendement moyen annuel du rejet en NTK (96 %) est supérieur au rendement limite annuelle minimum autorisée (90 %) ;
- La concentration moyenne annuelle du rejet en NGL (2,48 mg/L) est inférieure à la valeur limite annuelle maximale autorisée (12 mg/L) ;
- Le rendement moyen annuel du rejet en NGL (96 %) est supérieur au rendement limite annuelle minimum autorisée (85 %) ;
- La concentration moyenne annuelle du rejet en Pt (0,49 mg/L) est inférieure à la valeur limite annuelle maximale autorisée (2 mg/L) ;
- Le rendement moyen annuel du rejet en Pt (94 %) est supérieur au rendement limite annuelle minimum autorisée (90 %).

Conclusion de la partie analytique :

Nombre de bilans réalisés :	104 sur 104 réglementaires
Pourcentage de bilans conformes :	100 %

Ecarts entrainant une non-conformité de la station :

- Aucun résultat analytique, observé en 2025, n'a engendré de non-conformité systématique (dépassement d'une valeur rédhibitoire).

Ecarts n'entrainant pas de non-conformité de la station :

- 1 concentration de rejet, sur le paramètre DBO5, est supérieure à la valeur limite autorisée. Cet écart n'engendre pas une non-conformité de la station (5 concentrations de rejet supérieures à la valeur limite réglementaire sont autorisées sur l'ensemble d'une année (source : arrêté du 21 juillet 2015)) ;
- 1 concentration de rejet, sur le paramètre MES, est supérieures à la valeur limite autorisée. Cet écart n'engendre pas une non-conformité de la station (9 concentrations de rejet supérieures à la valeur limite réglementaire sont autorisées sur l'ensemble d'une année (source : arrêté du 21 juillet 2015)).

Aucune valeur rédhibitoire n'a été dépassée au cours de l'année écoulée.

Les rendements épuratoires des différents paramètres ont respecté les exigences réglementaires.

D'un point de vue strictement analytique, la station est conforme aux prescriptions réglementaires.

2.3.2 SYSTEME DE TRAITEMENT DE LOUVIERS :

Description du système :

Année de création :	2002
Lieu d'implantation :	Communes d'Incarville et de Louviers
Communes raccordées :	Louviers, Terres de Bord (Montaure), Incarville, Parc d'activités de la Fringale de Val de Reuil, Pinterville, La Haye Lecomte et La Haye Malherbe.
Capacité nominale :	42000 EH
Exutoire :	L'Eure
Charge entrante 2025 :	22800 EH
Type de traitement :	Boues activées faible charge
Process file eau :	1 - Dégrillage ; 2 - Tamisage ; 3 - Dessablage / dégraissage ; 4 - Traitement biologique (zone anaérobie-zone anoxie-zone anaérobie) ; 5 - Déphosphatation mixte ; 6 - Clarification ; 7 - Rejet dans l'Eure.
Process file boues :	1 - Extraction du clarificateur ; 2 - Floculation (injection de polymère) ; 3 - Epaississement sur table d'égouttage ; 4 - Conditionnement par injection de chaux et Chlorure ferrique ; 5 - Déshydratation sur filtre-presse ; 6 - Stockage ; 7 - Epandage agricole.
Réception de sous-produits de l'assainissement :	Cette station ne reçoit pas de sous-produits

Evaluation de la conformité du système d'assainissement par la police de l'eau :

Evaluation de la conformité des systèmes de collecte, de traitement et d'assainissement, par la police de l'eau, au titre de l'année 2025 :

	Conformité 2025
Système de collecte :	Conforme
Système de traitement :	Conforme
Système d'assainissement :	Conforme

Evènements marquants de l'année écoulée :

Historique 2025, des faits les plus marquants, du système de traitement :

	Localisation / équipement	Observation
18/03/25	Surpresseur 1 et 2	Maintenance
28/03/25	Débitmètre Recirculation file 2	Remplacement débitmètre, transmetteur + programmation
04/04/25	Onduleurs 1 et 2	Remplacement
07/04/25	Coffret Filtre Presse	Remplacement switch
08/09/25	Pompe d'extraction des boues 2	Remplacement du variateur ATV61 par un ATV630D15N4
17/09/25	Canalisation d'alimentation Filtre Presse	Réparation SITEA et remise en service le 18/09/25
06/10/25	Canalisation d'extraction des Boues	Mise en place de nouvelles fixations
13/10/25	Agitateur Aérobie 1 File 2	Commande de l'agitateur

Consommations d'électricité, d'eau potable et de réactifs :

Consommation électrique et ratio consommation électrique/charge éliminée :

	Quantités
Consommation électrique totale :	1218128 KW/an
Consommation électrique aération (estimée) :	609064 KW/an
Quantité de DBO5 éliminée :	448257 Kg DBO5/an
Consommation électrique / quantité DBO5 éliminée :	2,7 KW/Kg DBO5 éliminée

Consommation d'eau potable :

	Quantités
Consommation d'eau potable :	3618 m^3

Consommation de réactifs :

	File eau	File boues
Consommation de chaux vive :	/	303910 Kg
Consommation de polymère :	/	14400 Kg
Sel de fer	51673 Kg	252287 Kg

Données d'autosurveillance :

Les sous-produits :

Quantités des sous-produits évacués de la station :

	Quantités	Destinations
Produits de dessablage :	/	Valorisation industrielle
Graisses :	171 T	Unité de méthanisation Biogaz (Gaillon)
Produits de dégrillage :	23,9 T	Usine d'incinération SMEDAR (Le Grand Quevilly)

Quantités des sous-produits provenant de l'extérieur :

	Quantités	Coût du traitement
Matières de vidanges :	/	15 € HT/m^3
Graisses :	/	53 € HT/m^3
Produits de curages :	/	57 € HT/Tonne
Boues pâteuses :	/	60 € HT/Tonne de produit brut
Boues liquides :	/	21 € HT/m^3

La station de Louviers ne reçoit pas de sous-produits de l'extérieur.

Gestion des boues :

Bilan des boues produites, apportées, ou évacuées, au cours de l'année écoulée :

	Quantités
Quantité de boues produites (point S4) :	90099 m^3
Production de matières sèches (point S4) :	396 tonnes de matières sèches
Quantité brute de boues apportées (point S5) :	/ m^3
Apport de boues pâteuses, matières sèches (point S5) :	/ tonnes de matières sèches
Quantité brute de boues évacuées (point S6 et S17) :	2953 m^3
Siccité moyenne des boues évacuées (point S6 et S17) :	/ %
Tonnage de matières sèches évacuées (point S6 et S17) :	893 tonnes de matières sèches
Production de boues par équivalent habitant / jour (paramètre DBO5) :	47,6 g MS / équivalent habitant / jour

Quantités de compost :

	Quantités
Boues compostées :	/
Déchets verts compostés :	/
Compost commercialisé :	/

La station de Louviers n'est pas équipée d'une unité de production de compost.

Le traitement de l'effluent :

Volumes annuels d'effluent traité ou déversé au milieu naturel :

	Quantités
Volume 2025 :	1728872 m^3
Volume moyen journalier :	4737 m^3 (45 % du nominal)
Volume déversé au milieu naturel (point A2) :	11144 m^3
Volume déversé au milieu naturel (point A5) :	12836 m^3

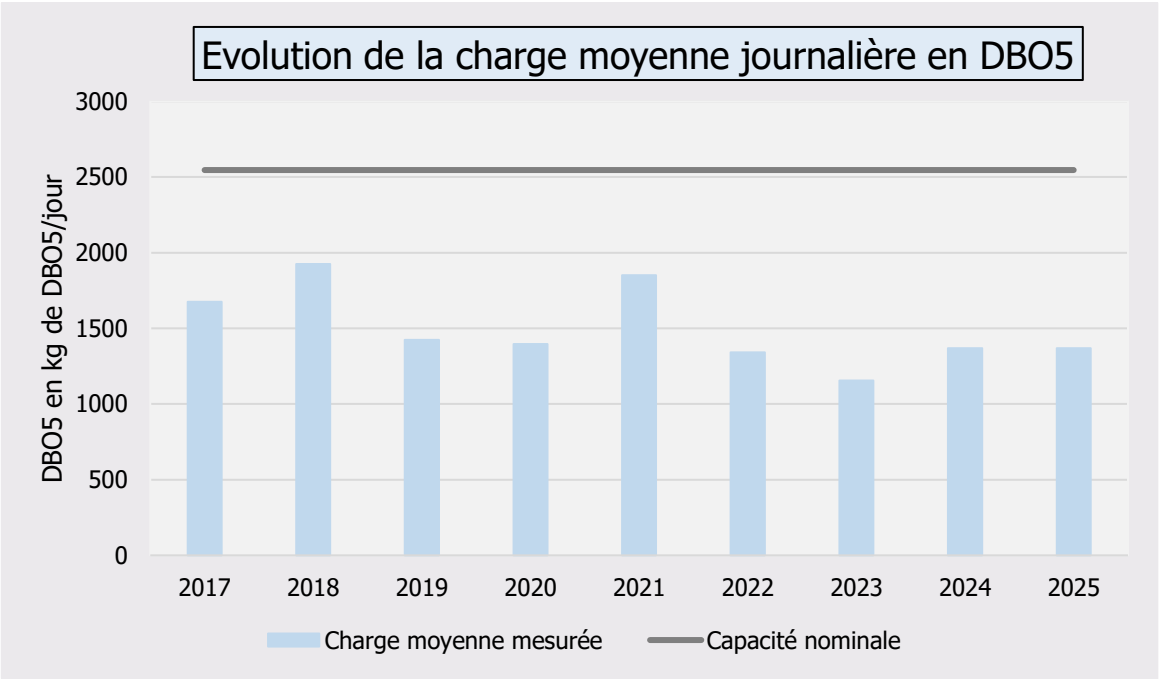
Capacités nominales de traitement de la station d'épuration :

	Capacités nominales	Valeurs max 2025
Débit :	10439 m^3/j	14827 m^3/j
DBO5, Demande Biologique en Oxygène 5 jours :	2546 Kg/j	2268 Kg/j
DCO, Demande Chimique en Oxygène :	4504 Kg/j	4676 Kg/j
MES, Matières En Suspension :	2809 Kg/j	1683 Kg/j
NTK, Azote Kjeldahl :	/	2746 Kg/j
NGL, Azote Global :	/	4784 Kg/j
P_{total}, Phosphore Total :	/	86 Kg/j

Bilan des charges :

	Entrée (Kg/jour)	Entrée (EH)	Eau traitée (Kg/jour)	Rendements épuratoires (%)
DB05, Demande Biologique en Oxygène 5 jours (60 g DB05/j) :	1238	20633	10,0	99
DCO, Demande Chimique en Oxygène (135 g DCO/j) :	2587	19163	109,7	96
MES, Matière En Suspension (80 g MES/j) :	1096	13700	15,9	99
NTK, Azote Kjeldahl (15 g de N/j) :	409	27267	16,9	96
NGL, Azote Global (15 g de N/j)	409	27267	24.4	94
P_t, Phosphore Total (4 g de P/j) :	34	8500	0,8	98

Evolution de la demande biologique en oxygène :



La DBO5 moyenne mesurée (1238 kg/jour), sur l'année 2025, représente 49 % de la capacité nominale de la station (2546 kg/jour).

Paramètres analytiques réglementaires à respecter :

	Moyennes journalières à respecter (Données réglementaires)				Moyennes annuelles à respecter (Données réglementaires)		
	Concentration maximale	Rendement limite minimal	Ecarts autorisés	Concentration rédhibitoire	Concentration maximale	Rendement limite minimal	Concentration rédhibitoire annuelle
	(mg/L)	(%)	(/ an / valeur limite)	(mg/L)	(mg/L)	(%)	(mg/L)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	30	95	5	60	/	/	/
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	90	90	5	180	/	/	/
MES : (Matière En Suspension)	25	94	5	62	/	/	/
NTK : (Azote Kjeldahl)	/	/	/	/	/	/	/
NGL : (Azote Global)	/	/	/	/	15	83	20
P_t : (Phosphore Total)	/	/	/	/	2	91	/

Moyennes annuelles du rejet (point A4), des différents paramètres réglementaires :

	Concentration sortie	Rendement annuel	Ecarts observés	
	(mg/L)	(%)	(/ an/ valeur limite)	(/ an/ valeur rédhibitoire)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	2,21	99	0	0
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	23,09	96	0	0
MES : (Matière En Suspension)	3,4	99	0	0
NTK : (Azote Kjeldahl)	3.51	96	/	/
NGL : (Azote Global)	5,08	94	0	0
P_t : (Phosphore Total)	0,18	97	0	/

Conformité des bilans :

	Bilans à réaliser	Bilans réalisés	Ecarts observés		Conformités
	(/ an)	(/ an)	(/ an/ valeur limite)	(/ an/ valeur rédhibitoire)	(/ paramètres/ an)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	52	52	0	0	Conforme
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	52	52	0	0	Conforme
MES : (Matière En Suspension)	52	52	0	0	Conforme
NTK : (Azote Kjeldahl)	24	24	/	/	Conforme
NGL : (Azote Global)	24	24	0	0	Conforme
P_t : (Phosphore Total)	24	24	0	/	Conforme

Les concentrations réglementaires moyennes annuelles maximales de rejets et les rendements épuratoires moyens minimums annuels à atteindre, ont été respectés :

- La concentration moyenne annuelle du rejet en NGL (5,08 mg/L) est inférieure à la valeur limite annuelle maximale autorisée (15 mg/L) ;

  Le rendement moyen annuel du rejet en NGL (94 %) est supérieur au rendement limite annuelle minimum autorisée (83 %) ;
- La concentration moyenne annuelle du rejet en NGL (5,08 mg/L) est inférieure à la valeur rédhibitoire annuelle maximale autorisée (20 mg/L) ;
- La concentration moyenne annuelle du rejet en Pt (0,18 mg/L) est inférieure à la valeur limite annuelle maximale autorisée (2 mg/L) ;
- Le rendement moyen annuel du rejet en Pt (97 %) est supérieur au rendement limite annuelle minimum autorisée (91 %).

Conclusion de la partie analytique :

Nombre de bilans réalisés :	52 sur 52 réglementaires
Nombre de bilans conformes :	100 %

Ecarts entrainant une non-conformité de la station :

- Aucun résultat analytique, observé en 2025, n'a engendré de non-conformité systématique (dépassement d'une valeur rédhibitoire).

Ecarts n'entrainant pas de non-conformité de la station :

- Aucun paramètre pour lequel une valeur limite aurait été dépassée.

Aucune valeur limite ou rédhibitoire n'a été dépassée au cours de l'année écoulée. Les rendements épuratoires des différents paramètres ont respecté les exigences réglementaires.

D'un point de vue strictement analytique, la station est conforme aux prescriptions réglementaires.

2.3.3 SYSTEME DE TRAITEMENT D'AUBEVOYE LE VAL D'HAZEY :

Description du système :

Année de création :	1993 puis extension en 2013
Lieu d'implantation :	Commune d'Aubevoye (Le Val d'Hazey)
Communes raccordées :	Le Val d'Hazey, Courcelles sur Seine, Gaillon, Saint Pierre la Garenne, Saint Aubin sur Gaillon, Saint Julien de la Liègue, Villers sur le Roule et Champenard.
Capacité nominale :	34000 EH
Exutoire :	La Seine
Charge entrante 2025 :	22932 EH
Type de traitement :	Boues activées faible charge
Process file eau :	1 - Dégrillage ; 2 - Tamisage ; 3 - Dessablage / dégraissage ; 4 - Traitement biologique (zone anaérobie-zone anoxie-zone anaérobie) ; 5 - Déphosphatation mixte ; 6 - Clarification ; 7 - Rejet dans la Seine.
Process file boues :	1 - Extraction du clarificateur ; 2 - Floculation (injection de polymère) ; 3 - Centrifugation ; 4 - Compostage.
Réception de sous-produits de l'assainissement :	Matières de vidange

Evaluation de la conformité du système d'assainissement par la police de l'eau :

Evaluation de la conformité des systèmes de collecte, de traitement et d'assainissement, par la police de l'eau, au titre de l'année 2025 :

	Conformité 2025
Système de collecte :	Conforme
Système de traitement :	Conforme
Système d'assainissement :	Conforme

Evènements marquants de l'année écoulée :

Historique 2025 des faits les plus marquants, du système de traitement :

	Localisation / équipement	Observation
15/01/25	Centrales + cellules gaz	Contrôle effectué
27/02/25	Électrovanne lavage compacteur EV-02-12 HS	Changement de l'électrovanne
28/03/25	Agitateur préparation polymère file 1	Renouvellement de l'agitateur
03/04/25	Centrifugeuse 2	Renouvellement électrovanne
26/05/25	Pompe de dépotage mdv	Renouvellement pompe
09/07/25	Surpresseurs file 2	Changement pour des turbos
10/10/25	Agitateur mdv 08-01	Renouvellement agitateur
05/11/25	Turbo file 2	Changement des filtres
06/11/25	Sonde bassin file 2	Renouvellement sonde redox
21/11/25	Agitateur mdv 08-02	Renouvellement agitateur
05/12/25	Dessableur 2	Renouvellement Aéroflo

Consommations d'électricité, d'eau potable et de réactifs :

Consommation électrique et ratio consommation électrique/charge éliminée :

	Quantités
Consommation électrique totale :	936495 KW/an
Consommation électrique aération (estimée) :	468248 KW/an
Quantité de DBO5 éliminée :	499943 Kg DBO5/an
Consommation électrique / quantité DBO5 éliminée :	1,9 KW/Kg DBO5 éliminé

Consommation d'eau potable :

	Quantités
Consommation d'eau potable :	4361 m^3

Consommation de réactifs :

	File eau	File boues
Consommation de chaux vive :	/	/
Consommation de polymère :	/	12600 Kg
Sel de fer	18600 Kg	/

Données d'autosurveillance :

Les sous-produits :

Quantités des sous-produits évacués de la station :

	Quantités	Destinations
Produits de dessablage :	20 m^3	Valorisation industrielle
Graisses :	64 m^3	Unité de méthanisation Biogaz (Gaillon)
Produits de dégrillage :	3,25 T	Usine d'incinération SMEDAR (Le Grand Quevilly)

Quantités des sous-produits provenant de l'extérieur :

	Quantités	Coût du traitement
Matières de vidanges (S12) :	388 m^3	15 € HT/m^3
Graisses :	/	53 € HT/m^3
Produits de curages :	/	57 € HT/Tonne
Boues pâteuses :	/	60 € HT/Tonne de produit brut
Boues liquides :	/	21 € HT/m^3

- Les apports extérieurs sur la station sont transportés par des vidangeurs agréés.
- La station du Val d'Hazey ne reçoit que des matières de vidanges comme sous-produits de l'extérieur.

Gestion des boues :

Bilan des boues produites, apportées, ou évacuées, au cours de l'année écoulée :

	Quantités
Quantité de boues produites (point S4) :	60183 m^3
Production de matières sèches (point S4) :	412 tonnes de matières sèches
Quantité brute de boues apportées (point S5) :	/ m^3
Apport de boues pâteuses, matières sèches (point S5) :	/ tonnes de matières sèches
Quantité brute de boues évacuées (point S6 et S17) :	2131 tonnes
Siccité moyenne des boues évacuées (point S6 et S17) :	/
Tonnage de matières sèches évacuées (point S6 et S17) :	383 tonnes de matières sèches
Production de boues par équivalent habitant / jour (paramètre DBO5) :	49,2 g MS / équivalent habitant / jour

Quantités de compost :

	Quantités
Boues compostées :	/
Déchets verts compostés :	/
Compost commercialisé :	/

La station du Val d'Hazey n'est pas équipée d'une unité de production de compost.

Le traitement de l'effluent :

Volumes annuels d'effluent traité ou déversé au milieu naturel :

	Quantités
Volume 2025 :	1107365 m^3
Volume moyen journalier :	3034 m^3 (56 % du nominal)
Volume déversé au milieu naturel (point A2) :	0 m^3
Volume déversé au milieu naturel (point A5 :)	0 m^3

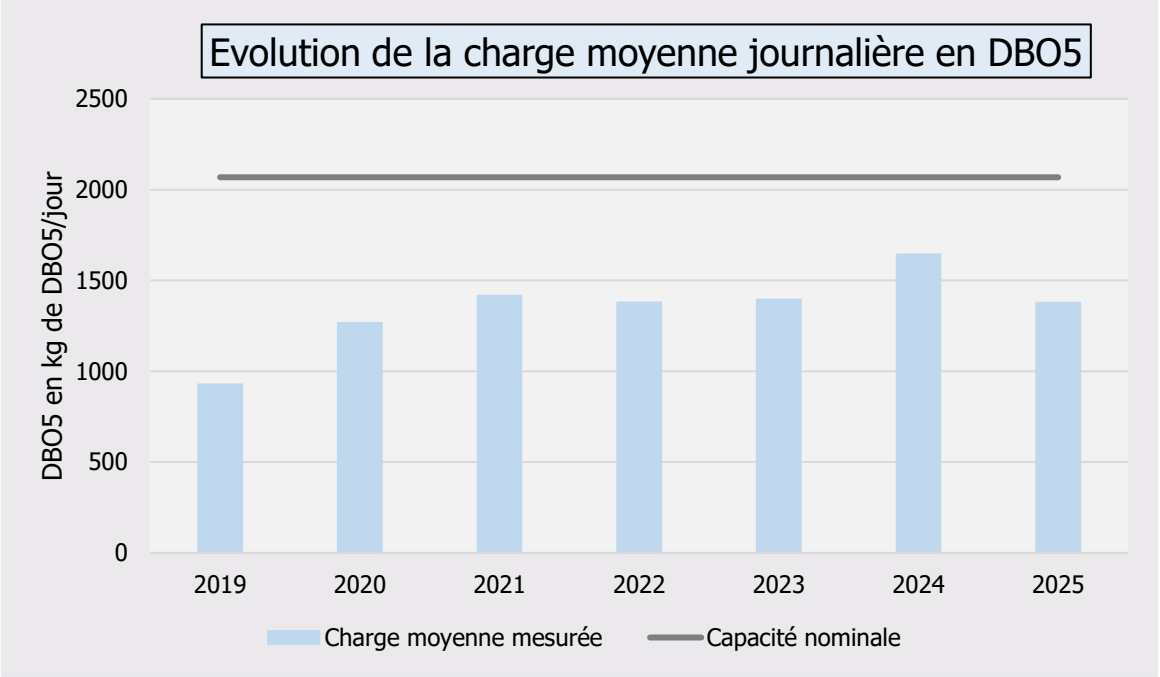
Capacités nominales de traitement de la station d'épuration :

	Capacités nominales	Valeur max 2025
Débit :	5411 m^3/j	6572 m^3/j
DBO5, Demande Biologique en Oxygène 5 jours :	2068 Kg/j	2738 Kg/j
DCO, Demande Chimique en Oxygène :	4875 Kg/j	6222 Kg/j
MES, Matières En Suspension :	3246 Kg/j	3441 Kg/j
NTK, Azote Kjeldahl :	495 kg/j	415 Kg/j
NGL, Azote Global :	/	415 Kg/j
P_{total}, Phosphore Total :	113 Kg/j	48 Kg/j

Bilan des charges :

	Entrée (Kg/jour)	Entrée (EH)	Eau traitée (Kg/jour)	Rendements épuratoires (%)
DB05, Demande Biologique en Oxygène 5 jours (60 g DB05/j) :	1376	22933	6,2	99,5
DCO, Demande Chimique en Oxygène (135 g DCO/j) :	2956	21896	76,8	97,4
MES, Matière En Suspension (80 g MES/j) :	1328	16600	10,6	99,2
NTK, Azote Kjeldahl (15 g de N/j) :	293	19533	6,3	97,8
NGL, Azote Global (15 g de N/j) :	293	19533	10,3	96,5
P_t, Phosphore Total (4 g de P/j) :	30	7500	0,7	97,6

Evolution de la demande biologique en oxygène :



La DBO5 moyenne mesurée (1376 kg/jour), sur l'année 2025, représente 67 % de la capacité nominale de la station (2068 kg/jour). De fortes concentrations en DBO5 et DCO sont régulièrement observées à l'entrée de la station du Val d'Hazey.

Des investigations ont été menées afin d'identifier la source importante de ces apports.

Investigations menées pour identifier la source des pics de charge organique régulièrement observés :

Une campagne de mesures journalières de 15 jours a été réalisée sur le système de traitement et sur 4 points du système de collecte.

Grâce à cette campagne et aux différents bilans ponctuels que l'on réalise chez les industriels, nous avons pu identifier la source. Il s'agit donc d'un industriel situé sur la zone des Champs Chouettes à Saint-Aubin-sur-Gaillon.

En effet, le poste de refoulement nommé Gendarmerie, sur lequel l'industriel est raccordé, peut représenter jusqu'à 87% de la charge journalière nominale en DBO5 (1801 kg/j pour 2068 kg/j autorisés sur la STEP).

Une convention de déversement est en cours de validité avec cet industriel et des discussions ont déjà été menées pour améliorer leur situation. Ces résultats vont pouvoir faire accélérer les discussions afin de réduire leur flux de pollution et l'impact sur le système de traitement.

Paramètres analytiques réglementaires à respecter :

	Moyennes journalières à respecter (Données réglementaires)				Moyennes annuelles à respecter (Données réglementaires)		
	Concentration maximale	Rendement limite minimal	Ecarts autorisés	Concentration rédhibitoire	Concentration maximale	Rendement limite minimal	Concentration rédhibitoire annuelle
	(mg/L)	(%)	(/ an/ valeur limite)	(mg/L)	(mg/L)	(%)	(mg/L)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	25	93	3	70	/	/	/
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	90	90	5	180	/	/	/
MES : (Matière En Suspension)	25	95	5	50	/	/	/
NTK : (Azote Kjeldahl)	10	85	3	15	/	/	/
NGL : (Azote Global)	/	/	/	/	15	80	/
P_t : (Phosphore Total)	2	90	3	3	2	90	/

Moyennes annuelles du rejet (point A4), des différents paramètres réglementaires :

	Concentration sortie	Rendement annuel	Ecarts observés	
	(mg/L)	(%)	(/ an/ valeur limite)	(/ an/ valeur rédhibitoire)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	2,27	99,5	0	0
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	28,06	97,4	0	0
MES : (Matière En Suspension)	3,84	99,2	0	0
NTK : (Azote Kjeldahl)	2,3	97,8	0	0
NGL : (Azote Global)	3,71	96,5	/	/
P_t : (Phosphore Total)	0,25	97,6	0	0

Conformité des bilans :

	Bilans à réaliser	Bilans réalisés	Ecarts observés		Conformités
	(/ an)	(/ an)	(/ an/ valeur limite)	(/ an/ valeur rédhibitoire)	(/ paramètres/ an)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	24	24	0	0	Conforme
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	52	52	0	0	Conforme
MES : (Matière En Suspension)	52	52	0	0	Conforme
NTK : (Azote Kjeldahl)	24	24	0	0	Conforme
NGL : (Azote Global)	24	24	/	/	Conforme
P_t : (Phosphore Total)	24	24	0	0	Conforme

Les concentrations réglementaires moyennes annuelles maximales de rejets et les rendements épuratoires moyens minimums annuels à atteindre, ont été respectés :

- La concentration moyenne annuelle du rejet en NGL (3,71 mg/L) est inférieure à la valeur limite annuelle maximale autorisée (15 mg/L) ;

  Le rendement moyen annuel du rejet en NGL (97 %) est supérieur au rendement limite annuelle minimum autorisée (80 %) ;
- La concentration moyenne annuelle du rejet en Pt (0,25 mg/L) est inférieure à la valeur limite annuelle maximale autorisée (2 mg/L) ;
- Le rendement moyen annuel du rejet en Pt (98 %) est supérieur au rendement limite annuelle minimum autorisée (91 %).

Conclusion de la partie analytique :

Nombre de bilans réalisés :	52 sur 52 réglementaires
Nombre de bilans conformes :	100 %

Ecarts entrainant une non-conformité de la station :

- Aucun résultat analytique, observé en 2025, n'a engendré de non-conformité systématique (dépassement d'une valeur rédhibitoire).

Ecarts n'entrainant pas de non-conformité de la station :

- Aucun paramètre pour lequel une valeur limite aurait été dépassée.

Aucune valeur limite ou rédhibitoire n'a été dépassée au cours de l'année écoulée. Les rendements épuratoires des différents paramètres ont respecté les exigences réglementaires.

D'un point de vue strictement analytique, la station est conforme aux prescriptions réglementaires.

2.3.4 SYSTEME DE TRAITEMENT ECOPARC II :

Description du système :

Année de création :	2009
Lieu d'implantation :	Commune d'Heudebouville
Communes raccordées :	Vironvay, Heudebouville, Ecoparc I et Ecoparc II
Capacité nominale :	14800 EH
Exutoire :	La Seine
Charge entrante 2025 :	4250 EH
Type de traitement :	Boues activées faible charge
Process file eau :	1 - Dégrillage ; 2 - Dégraissage / dessablage ; 3 - Réacteur R3F (by-passé) ; 4 - Bassin d'aération ; 5 - Clarificateur ; 6 - Rejet en Seine.
Process file boues :	1 - Extraction du clarificateur ; 2 - Centrifugation ; 3 - Transfert vers la station de Léry pour retraitement sur l'unité de compostage.
Réception de sous-produits de l'assainissement :	Cette station ne reçoit pas de sous-produits

Evaluation de la conformité du système d'assainissement par la police de l'eau :

Evaluation de la conformité des systèmes de collecte, de traitement et d'assainissement, par la police de l'eau, au titre de l'année 2025 :

	Conformité 2025
Système de collecte :	Conforme
Système de traitement :	Non conforme
Système d'assainissement :	Non conforme

Evènements marquants de l'année écoulée :

Historique 2025 des faits les plus marquants, du système de traitement :

	Localisation / équipement	Observation
18/03/2025	Diffuseurs aération	Changement diffuseurs
25/03/2025	Automate gestion station	Relevage, aération et recirculation
24/05/2025	Remplacement pompe gaveuse	Changement pompe gaveuse
01/06/2025	Carte automate STB4	Remplacement carte
02/06/2025	Automate principal	Remplacement automate principal
17/06/2025	Pompe polymère pur	Remplacement pompe polymère pur
08/07/2025	Pompe à boue centrifugeuse	Changement pompe
23/07/2025	STB4 automate	Intervention automaticien
28/07/2025	Centrifugeuse carte optc2	Andritz hotline remise en service
25/09/2025	Pompe Seepex boues 7M01B	Changement pompe Seepex boues centrifugeuse

Consommations d'électricité, d'eau potable et de réactifs :

Consommation électrique et ratio consommation électrique/charge éliminée :

	Quantités
Consommation électrique totale :	234346 KW/an
Consommation électrique aération (estimée) :	117173 KW/an
Quantité de DBO5 éliminée :	93022 Kg DBO5/an
Consommation électrique / quantité DBO5 éliminée :	2,5 KW/Kg DBO5 éliminé

Consommation d'eau potable :

	Quantités
Consommation d'eau potable :	1469 m^3

Consommation de réactifs :

	File eau	File boues
Consommation de chaux vive :	/	/
Consommation de polymère :	/	2,78 T
Aquarhône	12,1 T	/

Données d'autosurveillance :

Les sous-produits :

Quantités des sous-produits évacués de la station :

	Quantités	Destinations
Produits de dessablage :	/	Valorisation industrielle
Graisses :	32 m^3	Unité de méthanisation Biogaz (Gaillon)
Produits de dégrillage :	4,2 T	Usine d'incinération SMEDAR (Le Grand Quevilly)

Quantités des sous-produits provenant de l'extérieur :

	Quantités	Coût du traitement
Matières de vidanges (S12) :	/	15 € HT/m^3
Graisses :	/	53 € HT/m^3
Produits de curages :	/	57 € HT/Tonne
Boues pâteuses :	/	60 € HT/Tonne de produit brut
Boues liquides :	/	21 € HT/m^3

La station d'Ecoparc ne reçoit pas de sous-produits de l'extérieur.

Gestion des boues :

Bilan des boues produites, apportées, ou évacuées, au cours de l'année écoulée :

	Quantités
Quantité de boues produites (point S4) :	13893 m^3
Siccité moyenne des boues produites (point S4) :	10,4 g/L
Production de matières sèches (point S4) :	133 tonnes de matières sèches
Quantité brute de boues apportées (point S5) :	/ m^3
Apport de boues pâteuses, matières sèches (point S5) :	/ tonnes de matières sèches
Quantité brute de boues évacuées (point S6 et S17) :	409 tonnes
Siccité moyenne des boues évacuées (point S6 et S17) :	17,2 %
Tonnage de matières sèches évacuées (point S6 et S17) :	70,5 tonnes de matières sèches
Production de boues par équivalent habitant / jour (paramètre DBO5) :	85,7 g MS / équivalent habitant / jour

Quantités de compost :

	Quantités
Boues compostées :	/
Déchets verts compostés :	/
Compost commercialisé :	/

La station d'Ecoparc n'est pas équipée d'une unité de production de compost.

Le traitement de l'effluent :

Volumes annuels d'effluent traité ou déversé au milieu naturel :

	Quantités
Volume 2025 :	162193 m^3
Volume moyen journalier :	444 m^3 (56 % du nominal)
Volume déversé au milieu naturel (point A2) :	72 m^3
Volume déversé au milieu naturel (point A5) :	0 m^3

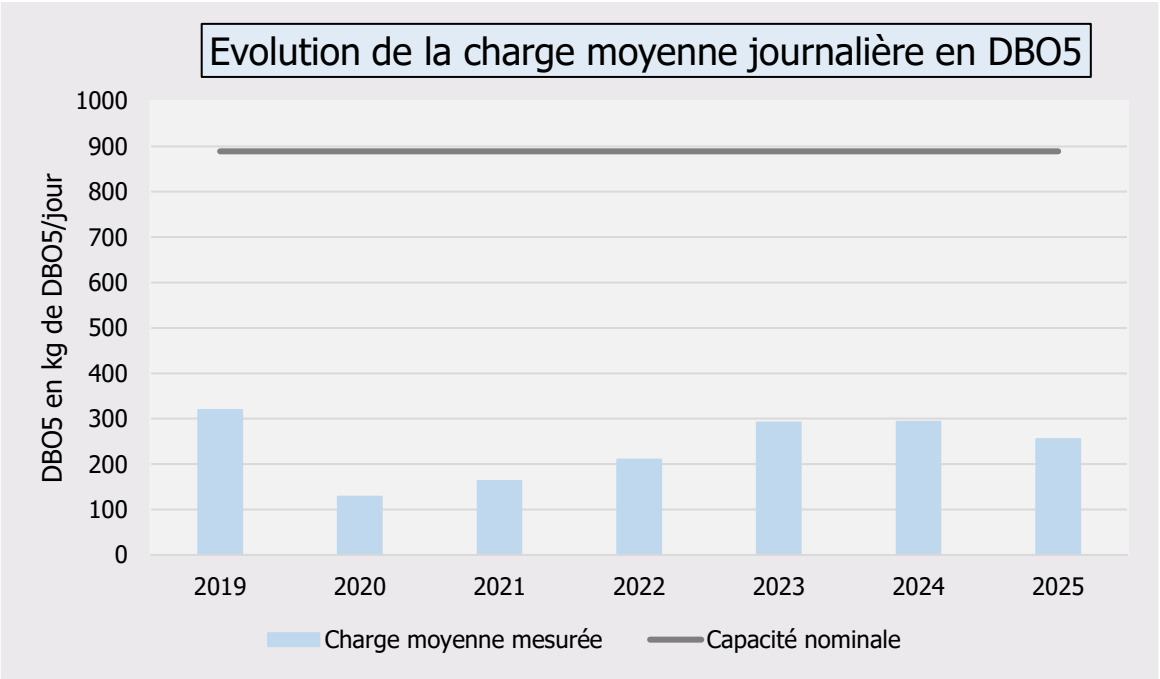
Capacités nominales de traitement de la station d'épuration :

	Capacités nominales	Valeur max 2025
Débit :	800 m^3/j	2643 m^3/j
DBO5, Demande Biologique en Oxygène 5 jours :	889 Kg/j	724 Kg/j
DCO, Demande Chimique en Oxygène :	1832 Kg/j	494 Kg/j
MES, Matières En Suspension :	832 Kg/j	177 Kg/j
NTK, Azote Kjeldahl :	110 Kg/j	31 Kg/j
NGL, Azote Global :	/	41 Kg/j
P_{total}, Phosphore Total :	18 Kg/j	4 Kg/j

Bilan des charges :

	Entrée	Entrée	Eau traitée	Rendements épuratoires
	(Kg/jour)	(EH)	(Kg/jour)	(%)
DB05, Demande Biologique en Oxygène 5 jours (60 g DB05/j) :	255	4250	2,2	99
DCO, Demande Chimique en Oxygène (135 g DCO/j) :	494	3659	14,1	97
MES, Matière En Suspension (80 g MES/j) :	177	2213	3,5	98
NTK, Azote Kjeldahl (15 g de N/j) :	31	2067	1,3	96
NGL, Azote Global (15 g de N/j) :	31	2067	2,4	92
P_t, Phosphore Total (4 g de P/j) :	4	1000	0,35	91

Evolution de la demande biologique en oxygène :



La DBO5 moyenne mesurée (255 kg/jour), sur l'année 2025, représente 29 % de la capacité nominale de la station (889 kg/jour).

Paramètres analytiques réglementaires à respecter :

	Moyennes journalières à respecter (Données réglementaires)				Moyennes annuelles à respecter (Données réglementaires)		
	Concentration maximale	Rendement limite minimal	Ecarts autorisés	Concentration rédhibitoire	Concentration maximale	Rendement limite minimal	Concentration rédhibitoire annuelle
	(mg/L)	(%)	(/ an/ valeur limite)	(mg/L)	(mg/L)	(%)	(mg/L)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	25	97	3	50	/	/	/
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	125	94	3	200	/	/	/
MES : (Matière En Suspension)	30	97	3	70	/	/	/
NTK : (Azote Kjeldahl)	10	90	2	15	9	90	/
NGL : (Azote Global)	15	85	2	20	14	85	/
P_t : (Phosphore Total)	2	90	2	3	1,8	90	/

Moyennes annuelles du rejet (point A4), des différents paramètres réglementaires :

	Concentration sortie	Rendement annuel	Ecarts observés	
	(mg/L)	(%)	(/ an/ valeur limite)	(/ an/ valeur rédhibitoire)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	5	99	0	0
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	32	97	2 . 2 rendements épuratoires	0
MES : (Matière En Suspension)	8	98	5 . 1 concentration rejet . 4 rendements épuratoires	0
NTK : (Azote Kjeldahl)	3,0	96	1 . 1 concentration rejet	0
NGL : (Azote Global)	5,4	92	4 . 2 concentrations rejet . 2 rendements épuratoires	0
P_t : (Phosphore Total)	0,8	91	1 . 1 concentration rejet	1 . 1 concentration rejet

Conformité des bilans :

	Bilans à réaliser	Bilans réalisés	Ecarts observés		Conformités
	(/ an)	(/ an)	(/ an/ valeur limite)	(/ an/ valeur rédhibitoire)	(/ paramètres/ an)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	24	24	0	0	Conforme
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	24	24	2 . 2 rendements épuratoires	0	Conforme
MES : (Matière En Suspension)	24	24	5 . 1 concentration rejet . 4 rendements épuratoires	0	Non conforme
NTK : (Azote Kjeldahl)	12	12	1 . 1 concentration rejet	0	Conforme
NGL : (Azote Global)	12	12	4 . 2 concentrations rejet . 2 rendements épuratoires	0	Conforme
P_t : (Phosphore Total)	12	12	1 . 1 concentration rejet . 2 rendements épuratoires	1 . 1 concentration rejet	Non conforme

Les concentrations réglementaires moyennes annuelles maximales de rejets et les rendements épuratoires moyens minimums annuels à atteindre, ont été respectés :

- La concentration moyenne annuelle du rejet en NTK (3,0 mg/L) est inférieure à la valeur limite annuelle maximale autorisée (9 mg/L).
- Le rendement moyen annuel du rejet en NTK (96 %) est supérieur au rendement limite annuelle minimum autorisée (90 %).
- La concentration moyenne annuelle du rejet en NGL (5,4 mg/L) est inférieure à la valeur limite annuelle maximale autorisée (14 mg/L).
- Le rendement moyen annuel du rejet en NGL (92 %) est supérieur au rendement limite annuelle minimum autorisée (85 %).
- La concentration moyenne annuelle du rejet en Pt (0,8 mg/L) est inférieure à la valeur limite annuelle maximale autorisée (1,8 mg/L).
- Le rendement moyen annuel du rejet en Pt (91 %) est supérieur au rendement limite annuelle minimum autorisée (90 %).

Conclusion de la partie analytique :

Nombre de bilans réalisés	24 sur 24 réglementaires
Nombre de bilans conformes	96 % (1 valeur rédhibitoire phosphore)

Ecarts entrainant une non-conformité de la station :

- Une valeur rédhibitoire dépassée (rejet bilan 24h du 19/08/2025), sur le paramètre phosphore, engendrant une non-conformité de la station. Cet écart est dû à une panne de l'automate qui gère la station. Le réactif permettant de traiter le phosphore (Aquarhône), n'a pas été injecté correctement.
- 4 rendements épuratoires du paramètre MES sont inférieurs au rendement minimum autorisé, engendrant une non-conformité de la station (3 rendements inférieurs au rendement minimum réglementaire sont autorisés sur l'ensemble d'une année (source : arrêté du 21 juillet 2015)).

Ecarts n'entrainant pas de non-conformité de la station :

- 2 rendements épuratoires du paramètre DCO sont inférieurs au rendement minimum autorisé. Ces écarts n'engendrent pas une non-conformité de la station (3 rendements inférieurs au rendement minimum réglementaire sont autorisés sur l'ensemble d'une année (source : arrêté du 21 juillet 2015)).
- 1 concentration de rejet, sur le paramètre MES, est supérieure à la valeur limite autorisée. Cet écart n'engendre pas une non-conformité de la station (3 concentrations de rejet supérieures à la valeur limite réglementaire sont autorisées sur l'ensemble d'une année (source : arrêté du 21 juillet 2015)).
- 1 concentration de rejet, sur le paramètre NTK, est supérieures à la valeur limite autorisée. Cet écart n'engendre pas une non-conformité de la station (2 concentrations de rejet supérieures à la valeur limite réglementaire sont autorisées sur l'ensemble d'une année (source : arrêté du 21 juillet 2015)).
- 2 concentrations de rejets, sur le paramètre NGL, sont supérieures à la valeur limite autorisée. Ces écarts n'engendrent pas une non-conformité de la station (2 concentrations de rejet supérieures à la valeur limite réglementaire sont autorisées sur l'ensemble d'une année (source : arrêté du 21 juillet 2015)).
- 2 rendements épuratoires du paramètre NGL sont inférieurs au rendement minimum autorisé. Ces écarts n'engendrent pas une non-conformité de la station (2 rendements inférieurs au rendement minimum réglementaire sont autorisés sur l'ensemble d'une année (source : arrêté du 21 juillet 2015)).
- 2 rendements épuratoires du paramètre Pt sont inférieurs au rendement minimum autorisé. Ces écarts n'engendrent pas une non-conformité de la station (2 rendements inférieurs au rendement minimum réglementaire sont autorisés sur l'ensemble d'une année (source : arrêté du 21 juillet 2015)).

D'un point de vue strictement analytique, la station n'est pas conforme aux prescriptions réglementaires.

2.3.5 SYSTEME DE TRAITEMENT DE CLEF VALLEE D'EURE

Description du système :

Année de création :	2020
Lieu d'implantation :	Commune de Clef Vallée d'Eure
Communes raccordées :	La Croix Saint Leufroy
Capacité nominale :	3230 EH
Exutoire :	L'Eure
Charge entrante 2025 :	448 EH
Type de traitement :	Boues activées faible charge
Process file eau :	1 - Dégrillage ; 2 - Passage en bassin biologique aéré ; 3 - Clarification ; 4 - Rejet dans la Seine.
Process file boues :	1 - Extraction du clarificateur ; 2 - Centrifugation ; 3 - Transfert vers la station de Lery.
Réception de sous-produits de l'assainissement :	Cette station ne reçoit pas de sous-produits

Evaluation de la conformité du système d'assainissement par la police de l'eau :

Evaluation de la conformité des systèmes de collecte, de traitement et d'assainissement, par la police de l'eau, au titre de l'année 2025 :

	Conformité 2025
Système de collecte :	Conforme
Système de traitement :	Conforme
Système d'assainissement :	Conforme

Evènements marquants de l'année écoulée :

Historique 2025, des faits les plus marquants, du système de traitement :

	Localisation / équipement	Observation
10/07/2025	Relevage pompe poste toute eaux	Panne
29/07/2025	Changement électrovanne centrifugeuse	Panne
14/08/2025	Surpresseur eau industrielle	Changement surpresseur le 17/09/25
12/12/2025	Remplacement agitateur BA	Panne

Consommations d'électricité, d'eau potable et de réactifs :

Consommation électrique et ratio consommation électrique/charge éliminée :

	Quantités
Consommation électrique totale :	78158 KW/an
Consommation électrique aération (estimée) :	39079 KW/an
Quantité de DBO5 éliminée :	9636 Kg DBO5/an
Consommation électrique / quantité DBO5 éliminée :	8,1 KW/Kg DBO5 éliminé

Consommation d'eau potable :

	Quantités
Consommation d'eau potable :	98 m^3

Consommation de réactifs :

	File eau	File boues
Consommation de chaux vive :	/	/
Consommation de polymère :	/	200 Kg
Consommation polychlorure d'aluminium	6,0 T	/

Données d'autosurveillance :

Les sous-produits :

Quantités des sous-produits évacués de la station :

	Quantités	Destinations
Produits de dessablage :	/	Valorisation industrielle
Graisses :	/	Unité de méthanisation Biogaz (Gaillon)
Produits de dégrillage :	3,6 T	Usine d'incinération SMEDAR (Le Grand Quevilly)

Quantités des sous-produits provenant de l'extérieur :

	Quantités	Coût du traitement
Matières de vidanges (S12) :	/	15 € HT/m^3
Graisses :	/	53 € HT/m^3
Produits de curages :	/	57 € HT/Tonne
Boues pâteuses :	/	60 € HT/Tonne de produit brut
Boues liquides :	/	21 € HT/m^3

La station de Clef Vallée d'Eure ne reçoit pas de sous-produits de l'extérieur.

Gestion des boues :

Bilan des boues produites, apportées, ou évacuées, au cours de l'année écoulée :

	Quantités
Quantité de boues produites (point S4) :	1047 m^3
Siccité moyenne des boues produites (point S4) :	8,4 g/L
Production de matières sèches (point S4) :	8,5 tonnes de matières sèches
Quantité brute de boues apportées (point S5) :	/ m^3
Apport de boues pâteuses, matières sèches (point S5) :	/ tonnes de matières sèches
Quantité brute de boues évacuées (point S6 et S17) :	27,7 tonnes
Siccité moyenne des boues évacuées (point S6 et S17) :	19,0 %
Tonnage de matières sèches évacuées (point S6 et S17) :	5,3 tonnes de matières sèches
Production de boues par équivalent habitant / jour (paramètre DBO5) :	51,9 g MS / équivalent habitant / jour

Quantités de compost :

	Quantités
Boues compostées :	/
Déchets verts compostés :	/
Compost commercialisé :	/

La station de Clef Vallée d'Eure n'est pas équipée d'une unité de production de compost.

Le traitement de l'effluent :

Volumes annuels d'effluent traité ou déversé au milieu naturel :

	Quantités
Volume 2025 :	48893 m^3
Volume moyen journalier :	134 m^3 (24 % du nominal)
Volume déversé au milieu naturel (point A2) :	0 m^3
Volume déversé au milieu naturel (point A5) :	0 m^3

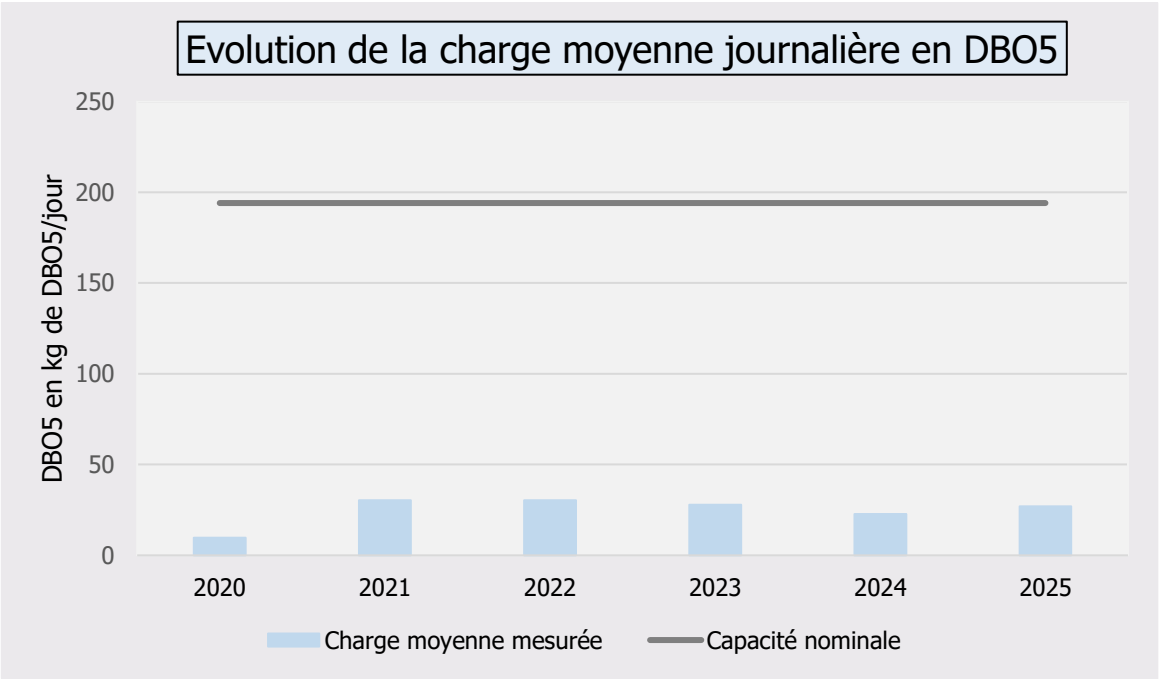
Capacités nominales de traitement de la station d'épuration :

	Capacités nominales	Valeur max 2025
Débit :	548 m^3/j	806 m^3/j
DBO5, Demande Biologique en Oxygène 5 jours :	194 Kg/j	45 Kg/j
DCO, Demande Chimique en Oxygène :	423 Kg/j	102 Kg/j
MES, Matières En Suspension :	270 Kg/j	54 Kg/j
NTK, Azote Kjeldahl :	45 Kg/j	11,6 Kg/j
NGL, Azote Global :	/	11,6 Kg/j
P_{total}, Phosphore Total :	10 Kg/j	1,2 Kg/j

Bilan des charges :

	Entrée	Entrée	Eau traitée	Rendements épuratoires
	(Kg/jour)	(EH)	(Kg/jour)	(%)
DB05, Demande Biologique en Oxygène 5 jours (60 g DB05/j) :	26,9	448	0,5	99
DCO, Demande Chimique en Oxygène (135 g DCO/j) :	62,6	464	2,5	96
MES, Matière En Suspension (80 g MES/j) :	25,6	320	1,6	94
NTK, Azote Kjeldahl (15 g de N/j) :	7,5	500	0,14	98
NGL, Azote Global (15 g de N/j) :	7,7	513	0,44	94
P_t, Phosphore Total (4 g de P/j) :	0,78	195	0,07	91

Evolution de la demande biologique en oxygène :



La DBO5 moyenne mesurée (26,9 kg/jour), sur l'année 2025, représente 14 % de la capacité nominale de la station (194 kg/jour).

Paramètres analytiques réglementaires à respecter :

	Moyennes journalières à respecter (Données réglementaires)				Moyennes annuelles à respecter (Données réglementaires)		
	Concentration maximale	Rendement limite minimal	Ecarts autorisés	Concentration rédhibitoire	Concentration maximale	Rendement limite minimal	Concentration rédhibitoire annuelle
	(mg/L)	(%)	(/ an/ valeur limite)	(mg/L)	(mg/L)	(%)	(mg/L)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	20	80	2	25	/	/	/
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	90	75	2	125	/	/	/
MES : (Matière En Suspension)	25	90	2	35	/	/	/
NTK : (Azote Kjeldahl)	10	/	1	/	/	/	/
NGL : (Azote Global)	15	/	1	/	/	/	/
P_t : (Phosphore Total)	2	/	1	/	/	/	/

Moyennes annuelles du rejet (point A4), des différents paramètres réglementaires :

	Concentrations sortie	Rendements annuel	Ecarts observés	
	(mg/L)	(%)	(/ an/ valeur limite)	(/ an/ valeur rédhibitoire)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	4	99	0	0
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	18	96	0	0
MES : (Matière En Suspension)	12	94	1 . 2 concentrations rejet . 2 rendements épuratoires	0
NTK : (Azote Kjeldahl)	1,0	98	0	0
NGL : (Azote Global)	3,2	94	0	0
P_t : (Phosphore Total)	0,5	91	0	0

Conformité des bilans :

	Bilans à réaliser	Bilans réalisés	Ecarts observés		Conformités
	(/ an)	(/ an)	(/ an/ valeur limite)	(/ an/ valeur rédhibitoire)	(/ paramètres/ bilan)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	12	12	0	0	Conforme
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	12	12	0	0	Conforme
MES : (Matière En Suspension)	12	12	1 . 2 concentrations rejet . 2 rendements épuratoires	0	Conforme
NTK : (Azote Kjeldahl)	4	4	0	0	Conforme
NGL : (Azote Global)	4	4	0	0	Conforme
P_t : (Phosphore Total)	4	4	0	0	Conforme

Selon l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2018, relatif à la station de traitement de Clef Vallée d'Eure, lors d'un bilan 24h, le rejet doit respecter la concentration limite autorisée ou le rendement épuratoire minimum imposé. Un paramètre entraîne donc un écart réglementaire lorsque, pour un même bilan, la concentration du rejet et le rendement épuratoire ne respectent pas les prescriptions réglementaires.

Ecarts entrainant une non-conformité de la station :

- Aucun résultat analytique, observé en 2025, n'a engendré de non-conformité systématique (dépassement d'une valeur rédhibitoire).

Ecarts n'entrainant pas de non-conformité de la station :

- Lors du bilan 24h du 04/02/2025, le rendement épuratoire minimum imposé des MES (90 %) n'a pas été atteint (rendement obtenu de 86 %). La concentration du rejet étant conforme (8,0 mg/L pour une valeur limite à respecter de 25mg/L), Le rendement épuratoire non atteint n'a donc pas d'incidence sur la conformité de la station.
- Lors du bilan 24h du 25/05/2025, la concentration de rejet maximum autorisée des MES (25 mg/L) a été dépassée (33 mg/L). Le rendement épuratoire étant conforme (90 % pour une valeur minimum à respecter de 90 %), le dépassement de la valeur limite de rejet n'a pas d'incidence sur la conformité de la station.
- Lors du bilan 24h du 02/06/2025, la concentration de rejet maximum autorisée des MES (25 mg/L) a été dépassée (26 mg/L). Le rendement ne respecte pas, lui aussi, les prescriptions (73 % de rendement épuratoire pour un rendement minimum imposé de 90 %). Ce bilan engendre donc un écart par rapport aux performances obtenues.
  Ces résultats n'engendrent pas de non-conformité de la station, puisque 2 écarts de ce type sont tolérés, sur le paramètre MES, à la station de Clef Vallée d'Eure (selon l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015).

Conclusion de la partie analytique :

Nombre de bilans réalisés	12 sur 12 réglementaires
Nombre de bilans conformes	100 %

D'un point de vue strictement analytique, la station est conforme aux prescriptions réglementaires.

2.3.6 SYSTEME DE TRAITEMENT D'ACQUIGNY

Description du système :

Année de création :	1997
Lieu d'implantation :	Commune d'Acquigny
Communes raccordées :	Acquigny
Capacité nominale :	2500 EH
Exutoire :	L'Eure
Charge entrante 2025 :	1180 EH
Type de traitement :	Boues activées faible charge
Process file eau :	1 - Dégrillage ; 2 - Relevage ; 3 - Dessablage ; 4 - Dégraissage ; 5 - Zone de contact ; 6 - Bassin d'aération ; 7 - Clarification ; 8 - Recirculation ; 9 - Rejet de l'eau traitée dans l'Eure.
Process file boues :	1 - Extraction du clarificateur ; 2 - Epaississement par table d'égouttage ; 3 - Stockage dans un silo ; 4 - Reprise et épandage agricole.
Réception de sous-produits de l'assainissement :	Cette station ne reçoit pas de sous-produits

Evaluation de la conformité du système d'assainissement par la police de l'eau :

Evaluation de la conformité des systèmes de collecte, de traitement et d'assainissement, par la police de l'eau, au titre de l'année 2025 :

	Conformité 2025
Système de collecte :	Conforme
Système de traitement :	Non conforme
Système d'assainissement :	Non conforme

Evènements marquants de l'année écoulée :

Historique 2025, des faits les plus marquants, du système de traitement :

	Localisation / équipement	Observation
24/06/2025	Remplacement préleveur de sortie à l'identique	/
08/08/2025	Installation variateur turbine d'aération	Perturbation du 4-20 mA
16/10/2025	Passage d'un câble blindé pour la turbine	Diminution de la perturbation
21/10/2025	Nettoyage BA + réparation attache agitateur	/
13/11/2025	Passage câble blindé débitmètre entrée	/
12/12/2025	Installation borne de collectrice pour blindage	Problème résolu

Consommations d'électricité, d'eau potable et de réactifs :

Consommation électrique et ratio consommation électrique/charge éliminée :

	Quantités
Consommation électrique totale :	65637 KW/an
Consommation électrique aération (estimée) :	32819 KW/an
Quantité de DBO5 éliminée :	25404 Kg DBO5/an
Consommation électrique / quantité DBO5 éliminée :	2,6 KW/Kg DBO5 éliminé

Consommation d'eau potable :

	Quantités
Consommation d'eau potable :	/ m^3

Consommation de réactifs :

	File eau	File boues
Consommation de chaux vive :	/	/
Consommation de polymère :	/	200 Kg
Aquarhône	/	/

Données d'autosurveillance :

Les sous-produits :

Quantités des sous-produits évacués de la station :

	Quantités	Destinations
Produits de dessablage :	/	Valorisation industrielle
Graisses :	/	Unité de méthanisation Biogaz (Gaillon)
Produits de dégrillage :	200 Kg	Usine d'incinération SMEDAR (Le Grand Quevilly)

Quantités des sous-produits provenant de l'extérieur :

	Quantités	Coût du traitement
Matières de vidanges (S12) :	/	15 € HT/m^3
Graisses :	/	53 € HT/m^3
Produits de curages :	/	57 € HT/Tonne
Boues pâteuses :	/	60 € HT/Tonne de produit brut
Boues liquides :	/	21 € HT/m^3

La station d'Acquigny ne reçoit pas de sous-produits de l'extérieur.

Gestion des boues :

Bilan des boues produites, apportées, ou évacuées, au cours de l'année écoulée :

	Quantités
Quantité de boues produites (point S4) :	1988 m^3
Siccité moyenne des boues produites (point S4) :	5,7 g/L
Production de matières sèches (point S4) :	11,8 tonnes de matières sèches
Quantité brute de boues apportées (point S5) :	/ m^3
Apport de boues pâteuses, matières sèches (point S5) :	/ tonnes de matières sèches
Quantité brute de boues évacuées (point S6 et S17) :	553 m^3
Siccité moyenne des boues évacuées (point S6 et S17) :	2,9 %
Tonnage de matières sèches évacuées (point S6 et S17) :	16,3 tonnes de matières sèches
Production de boues par équivalent habitant / jour (paramètre DBO5) :	27,4 g MS / équivalent habitant / jour

Quantités de compost :

	Quantités
Boues compostées :	/
Déchets verts compostés :	/
Compost commercialisé :	/

La station d'Acquigny n'est pas équipée d'une unité de production de compost.

Le traitement de l'effluent :

Volumes annuels d'effluent traité ou déversé au milieu naturel :

	Quantités
Volume 2025 :	92127 m^3
Volume moyen journalier :	252 m^3 (92 % du nominal)
Volume déversé au milieu naturel (point A2) :	15553 m^3
Volume déversé au milieu naturel (point A5) :	0 m^3

Les déversements au point A2 de la station sont liés à de fortes précipitations, conjuguées à la crue de l'Eure et au niveau très élevé de sa nappe d'accompagnement, pendant les périodes concernées.

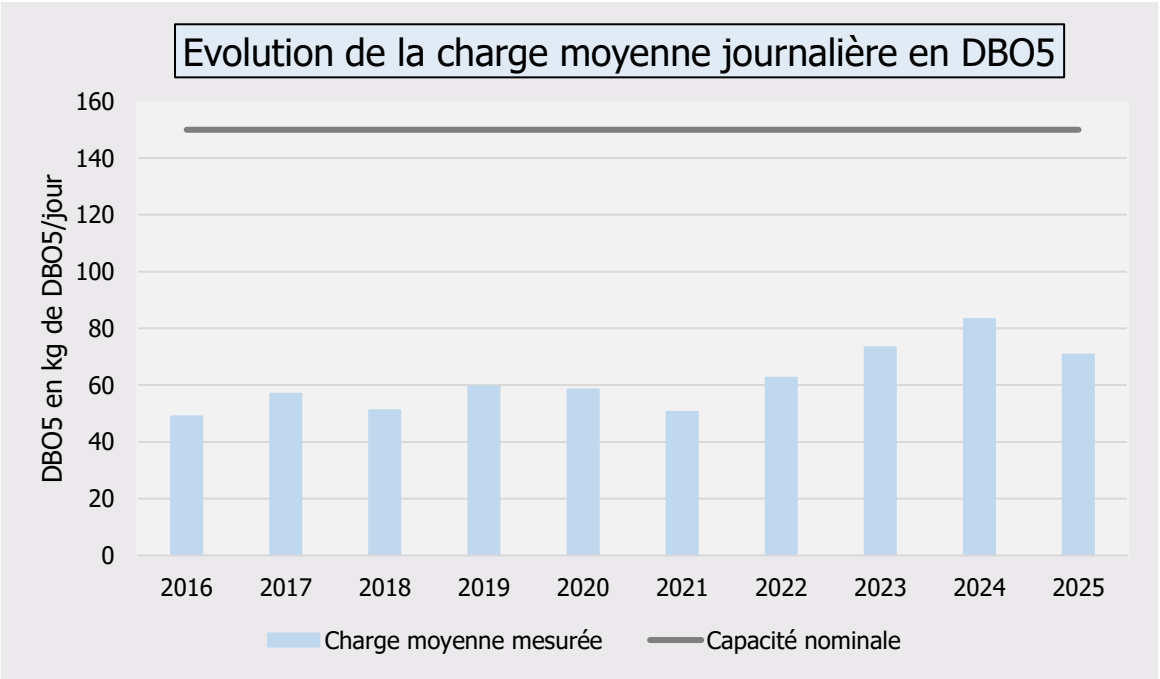
Capacités nominales de traitement de la station d'épuration :

	Capacités nominales	Valeur max 2025
Débit :	275 m^3/j	512 m^3/j
DBO5, Demande Biologique en Oxygène 5 jours :	150 Kg/j	174 Kg/j
DCO, Demande Chimique en Oxygène :	350 Kg/j	333 Kg/j
MES, Matières En Suspension :	225 Kg/j	165 Kg/j
NTK, Azote Kjeldahl :	38 Kg/j	14 Kg/j
NGL, Azote Global :	/ Kg/j	16 Kg/j
P_{total}, Phosphore Total :	/ Kg/j	1,7 Kg/j

Bilan des charges :

	Entrée	Entrée	Eaux traitées	Rendements épuratoires
	(Kg/jour)	(EH)	(Kg/jour)	(%)
DB05, Demande Biologique en Oxygène 5 jours (60 g DB05/j) :	70,8	1180	1,2	98
DCO, Demande Chimique en Oxygène (135 g DCO/j) :	158	1170	7,1	95
MES, Matière En Suspension (80 g MES/j) :	65,5	819	1,2	98
NTK, Azote Kjeldahl (15 g de N/j) :	15,2	1013	1,5	89
NGL, Azote Global (15 g de N/j) :	15,5	1033	1,8	87
P_t, Phosphore Total (4 g de P/j) :	1,8	450	0,3	81

Evolution de la demande biologique en oxygène :



La DBO5 moyenne mesurée (70,8 kg/jour), sur l'année 2025, représente 47 % de la capacité nominale de la station (150 kg/jour).

Paramètres analytiques réglementaires à respecter :

	Moyennes journalières à respecter (Données réglementaires)				Moyennes annuelles à respecter (Données réglementaires)		
	Concentration maximale	Rendement limite minimal	Ecarts autorisés	Concentration rédhibitoire	Concentration maximale	Rendement limite minimal	Concentration rédhibitoire annuelle
	(mg/L)	(%)	(/ an/ valeur limite)	(mg/L)	(mg/L)	(%)	(mg/L)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	25	80	2	50	/	/	/
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	90	75	2	180	/	/	/
MES : (Matière En Suspension)	30	90	2	75	/	/	/
NTK : (Azote Kjeldahl)	/	/	/	/	/	/	/
NGL : (Azote Global)	/	/	/	/	15	/	/
P_t : (Phosphore Total)	/	/	/	/	/	/	/

Moyennes annuelles du rejet, des différents paramètres réglementaires :

	Concentration sortie	Rendement annuel	Ecarts observés	
	(mg/L)	(%)	(/ an/ valeur limite)	(/ an/ valeur rédhibitoire)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	5	98	0	0
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	30	95	0	0
MES : (Matière En Suspension)	5	98	0	0
NTK : (Azote Kjeldahl)	6,5	89	/	/
NGL : (Azote Global)	7,7	87	/	/
P_t : (Phosphore Total)	1,3	81	/	/

Conformité des bilans :

	Bilans à réaliser	Bilans réalisés	Ecarts observés		Conformités
	(/ an)	(/ an)	(/ an/ valeur limite)	(/ an/ valeur rédhibitoire)	(/ paramètres/ bilan)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	12	12	0	0	Conforme
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	12	12	0	0	Conforme
MES : (Matière En Suspension)	12	12	0	0	Conforme
NTK : (Azote Kjeldahl)	4	4	/	/	/
NGL : (Azote Global)	4	4	/	/	/
P_t : (Phosphore Total)	4	4	/	/	/

Les concentrations réglementaires moyennes annuelles maximales de rejets et les rendements épuratoires moyens minimums annuels à atteindre, ont été respectés :

- La concentration moyenne annuelle du rejet en NGL (7,7 mg/L) est inférieure à la valeur limite annuelle maximale autorisée (15 mg/L).

Conclusion de la partie analytique :

Nombre de bilans réalisés	12 sur 12 réglementaires
Nombre de bilans conformes	100 %

Ecarts entrainant une non-conformité de la station :

- Aucun résultat analytique, observé en 2025, n'a engendré de non-conformité systématique (dépassement d'une valeur rédhibitoire).

Ecarts n'entrainant pas de non-conformité de la station :

- Aucun paramètre pour lequel une valeur limite aurait été dépassée.

Aucune valeur limite ou rédhibitoire n'a été dépassée au cours de l'année écoulée. Les rendements épuratoires des différents paramètres ont respecté les exigences réglementaires.

La police de l'eau a déclaré le système de traitement non conforme en raison des nombreux déversements (bypass), dans le milieu naturel, qui ont été dus aux nombreuses crues et au niveau haut de la nappe d'accompagnement, de l'Eure.

D'un point de vue strictement analytique, la station est conforme aux prescriptions réglementaires. Cependant, le volume cumulée important, des déversements au milieu naturel, au cours de l'année, entraine une non-conformité du système de traitement, de la part de la police de l'eau

2.3.7 SYSTEME DE TRAITEMENT D'ALIZAY

Description du système :

Année de création :	2007
Lieu d'implantation :	Commune d'Alizay
Communes raccordées :	Alizay
Capacité nominale :	2020 EH
Exutoire :	La Seine
Charge entrante 2025 :	997 EH
Type de traitement :	Boues activées faible charge
Process file eau :	1 - Dégrillage ; 2 - Passage en bassin biologique aéré ; 3 - Clarification ; 4 - Rejet en Seine.
Process file boues :	1 - Extraction du clarificateur ; 2 - Epaississement par table d'égouttage ; 3 - Stockage dans un silo ; 4 - Reprise et épandage agricole.
Réception de sous-produits de l'assainissement :	Cette station ne reçoit pas de sous-produits

Evaluation de la conformité du système d'assainissement par la police de l'eau :

Evaluation de la conformité des systèmes de collecte, de traitement et d'assainissement, par la police de l'eau, au titre de l'année 2025 :

	Conformité 2025
Système de collecte :	Conforme
Système de traitement :	Conforme
Système d'assainissement :	Conforme

Evènements marquants de l'année écoulée :

Historique 2025, des faits les plus marquants, du système de traitement :

	Localisation / équipement	Observation
23/01/2025	Changement agitateur silo Boue	/
23/01/2025	Mis en place capotage Canal Venturi	/
04/06/2025	Inter automate et Topkapi	Problème com Topkapi sofrel et défaut automate
12/06/2025	Inspection électrique	Inspection annuelle
29/10/2025	Etanchéité Canal Venturi	29 au 31 Débit non comptabilisé en sortie
01/09/2025	Changement automate	/

Consommations d'électricité, d'eau potable et de réactifs :

Consommation électrique et ratio consommation électrique/charge éliminée :

	Quantités
Consommation électrique totale :	82420 KW/an
Consommation électrique aération (estimée) :	41210 KW/an
Quantité de DBO5 éliminée :	21467 Kg DBO5/an
Consommation électrique / quantité DBO5 éliminée :	3,8 KW/Kg DBO5 éliminé

Consommation d'eau potable :

	Quantités
Consommation d'eau potable :	422 m^3

Consommation de réactifs :

	File eau	File boues
Consommation de chaux vive :	/	/
Consommation de polymère :	/	375 Kg
Aquarhône	/	/

Données d'autosurveillance :

Les sous-produits :

Quantités des sous-produits évacués de la station :

	Quantités	Destinations
Produits de dessablage :	/	Valorisation industrielle
Graisses :	/	Unité de méthanisation Biogaz (Gaillon)
Produits de dégrillage :	1,2 T	Usine d'incinération SMEDAR (Le Grand Quevilly)

Quantités des sous-produits provenant de l'extérieur :

	Quantités	Coût du traitement
Matières de vidanges (S12) :	/	15 € HT/m^3
Graisses :	/	53 € HT/m^3
Produits de curages :	/	57 € HT/Tonne
Boues pâteuses :	/	60 € HT/Tonne de produit brut
Boues liquides :	/	21 € HT/m^3

La station d'Alizay ne reçoit pas de sous-produits de l'extérieur.

Gestion des boues :

Bilan des boues produites, apportées, ou évacuées, au cours de l'année écoulée :

	Quantités
Quantité de boues produites (point S4) :	5444 m^3
Siccité moyenne des boues produites (point S4) :	4,4 g/L
Production de matières sèches (point S4) :	24 tonnes de matières sèches
Quantité brute de boues apportées (point S5) :	/ m^3
Apport de boues pâteuses, matières sèches (point S5) :	/ tonnes de matières sèches
Quantité brute de boues évacuées (point S6 et S17) :	530 m^3
Siccité moyenne des boues évacuées (point S6 et S17) :	3,7 %
Tonnage de matières sèches évacuées (point S6 et S17) :	19,3 tonnes de matières sèches
Production de boues par équivalent habitant / jour (paramètre DBO5) :	66,0 g MS / équivalent habitant / jour

Quantités de compost :

	Quantités
Boues compostées :	/
Déchets verts compostés :	/
Compost commercialisé :	/

La station d'Alizay n'est pas équipée d'une unité de production de compost.

Le traitement de l'effluent :

Volumes annuels d'effluent traité ou déversé au milieu naturel :

	Quantités
Volume 2025 :	61049 m^3
Volume moyen journalier :	167 m^3 (65 % du nominal)
Volume déversé au milieu naturel (point A2) :	240 m^3
Volume déversé au milieu naturel (point A5) :	0 m^3

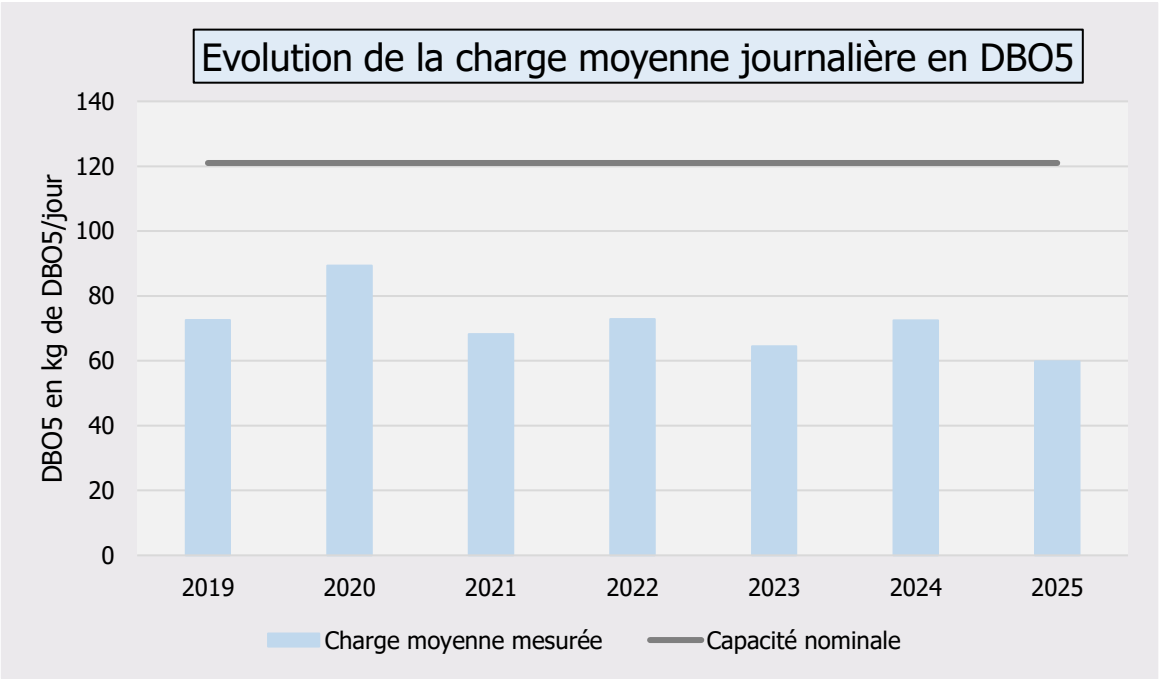
Capacités nominales de traitement de la station d'épuration :

	Capacités nominales	Valeur max 2025
Débit :	258 m^3/j	503 m^3/j
DBO5, Demande Biologique en Oxygène 5 jours :	121 Kg/j	86 Kg/j
DCO, Demande Chimique en Oxygène :	228 Kg/j	153 Kg/j
MES, Matières En Suspension :	163 Kg/j	71 Kg/j
NTK, Azote Kjeldahl :	26 Kg/j	19 Kg/j
NGL, Azote Global :	/ Kg/j	19 Kg/j
$P_{total,}$ Phosphore Total :	/ Kg/j	2,2 Kg/j

Bilan des charges :

	Entrée	Entrée	Eaux traitées	Rendements épuratoires
	(Kg/jour)	(EH)	(Kg/jour)	(%)
DB05, Demande Biologique en Oxygène 5 jours (60 g DB05/j) :	59,8	997	1,0	98
DCO, Demande Chimique en Oxygène (135 g DCO/j) :	133	985	6,8	95
MES, Matière En Suspension (80 g MES/j) :	52,3	654	1,2	98
NTK, Azote Kjeldahl (15 g de N/j) :	16,5	1100	0,9	94
NGL, Azote Global (15 g de N/j) :	16,5	1100	0,96	94
P_t, Phosphore Total (4 g de P/j) :	1,8	450	0,45	75

Evolution de la demande biologique en oxygène :



La DBO5 moyenne mesurée (59,8 kg/jour), sur l'année 2025, représente 49 % de la capacité nominale de la station (121 kg/jour).

Paramètres analytiques réglementaires à respecter :

	Moyennes journalières à respecter (Données réglementaires)				Moyennes annuelles à respecter (Données réglementaires)		
	Concentration maximale	Rendement limite minimal	Ecarts autorisés	Concentration rédhibitoire	Concentration maximale	Rendement limite minimal	Concentration rédhibitoire annuelle
	(mg/L)	(%)	(/ an / valeur limite)	(mg/L)	(mg/L)	(%)	(mg/L)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	25	80	2	50	/	/	/
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	90	75	2	180	/	/	/
MES : (Matière En Suspension)	30	90	2	75	/	/	/
NTK : (Azote Kjeldahl)	15	80	1	20	10	85	/
NGL : (Azote Global)	20	70	1	20	15	75	/
P_t : (Phosphore Total)	/	/	/	/	/	/	/

Moyennes annuelles du rejet, des différents paramètres réglementaires :

	Concentration sortie	Rendements annuel	Ecarts observés	
	(mg/L)	(%)	(/ an/ valeur limite)	(/ an/ valeur rédhibitoire)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	6	98	0	0
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	41	95	1 . 1 concentration rejet	0
MES : (Matière En Suspension)	7	98	1 . 1 concentration rejet	0
NTK : (Azote Kjeldahl)	5,6	94	0	0
NGL : (Azote Global)	5,8	94	0	0
P_t : (Phosphore Total)	2,7	75	/	/

Conformité des bilans :

	Bilans à réaliser	Bilans réalisés	Ecarts observés		Conformités
	(/ an)	(/ an)	(/ an / valeur limite)	(/ an/ valeur rédhibitoire)	(/ paramètres/ bilan)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	12	12	0	0	Conforme
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	12	12	1 . 1 concentration rejet	0	Conforme
MES : (Matière En Suspension)	12	12	1 . 1 concentration rejet	0	Conforme
NTK : (Azote Kjeldahl)	4	4	0	0	Conforme
NGL : (Azote Global)	4	4	0	0	Conforme
P_t : (Phosphore Total)	4	4	/	/	/

Les concentrations réglementaires moyennes annuelles maximales de rejets et les rendements épuratoires moyens minimums annuels à atteindre, ont été respectés :

- La concentration moyenne annuelle du rejet en NTK (5,6 mg/L) est inférieure à la valeur limite annuelle maximale autorisée (10 mg/L).
- Le rendement moyen annuel du rejet en NTK (94 %) est supérieur au rendement limite annuel minimum autorisé (85 %).
- La concentration moyenne annuelle du rejet en NGL (5,8 mg/L) est inférieure à la valeur limite annuelle maximale autorisée (15 mg/L).
- Le rendement moyen annuel du rejet en NGL (94 %) est supérieur au rendement limite annuel minimum autorisé (75 %).

Conclusion de la partie analytique :

Nombre de bilans réalisés	12 sur 12 réglementaires
Nombre de bilans conformes	100 %

Ecarts entrainant une non-conformité de la station :

- Aucune valeur entrainant une non-conformité en 2025.

Ecarts n'entrainant pas de non-conformité de la station :

- 1 concentration de rejet, sur le paramètre DCO, est supérieure à la valeur limite autorisée. Cet écart n'engendre pas une non-conformité de la station (2 concentrations de rejet supérieures à la valeur limite réglementaire sont autorisées sur l'ensemble d'une année (source : arrêté du 21 juillet 2015)).

- 1 concentration de rejet, sur le paramètre MES, est supérieure à la valeur limite autorisée. Cet écart n'engendre pas une non-conformité de la station (2 concentrations de rejet supérieures à la valeur limite réglementaire sont autorisées sur l'ensemble d'une année (source : arrêté du 21 juillet 2015)).

Aucun dépassement de valeurs rédhibitoires ou de rendements épuratoires minimums à respecter non atteints, observés sur l'ensemble de l'année 2025.

D'un point de vue strictement analytique, la station est conforme aux prescriptions réglementaires.

2.3.8 SYSTEME DE TRAITEMENT D'IGOVILLE

Description du système :

Année de création :	1999
Lieu d'implantation :	Commune d'Igoville
Communes raccordées :	Igoville
Capacité nominale :	1950 EH
Exutoire :	La Seine
Charge entrante 2025 :	868 EH
Type de traitement :	Boues activées faible charge
Process file eau :	1 - Dégrillage ; 2 - Passage en bassin biologique aéré ; 3 - Clarification ; 4 - Rejet en Seine.
Process file boues :	1 - Extraction du clarificateur ; 2 - Epaississement par table d'égouttage ; 3 - Stockage dans un silo ; 4 - Reprise et épandage agricole.
Réception de sous-produits de l'assainissement :	Cette station ne reçoit pas de sous-produits

Evaluation de la conformité du système d'assainissement par la police de l'eau :

Evaluation de la conformité des systèmes de collecte, de traitement et d'assainissement, par la police de l'eau, au titre de l'année 2025 :

	Conformité 2025
Système de collecte :	Conforme
Système de traitement :	Conforme
Système d'assainissement :	Conforme

Evènements marquants de l'année écoulée :

Historique 2025, des faits les plus marquants, du système de traitement :

	Localisation / équipement	Observation
11/03/2025	Changement pompe à boue	Panne
13/03/2025	Pose de trappe canal de sortie	/
18/09/2025	Changement électrovanne tamis	Panne

Consommations d'électricité, d'eau potable et de réactifs :

Consommation électrique et ratio consommation électrique/charge éliminée :

	Quantités
Consommation électrique totale :	100695 KW/an
Consommation électrique aération (estimée) :	50348 KW/an
Quantité de DBO5 éliminée :	18761 Kg DBO5/an
Consommation électrique / quantité DBO5 éliminée :	5,4 KW/Kg DBO5 éliminé

Consommation d'eau potable :

	Quantités
Consommation d'eau potable :	468 m^3

Consommation de réactifs :

	File eau	File boues
Consommation de chaux vive :	/	/
Consommation de polymère :	/	300 Kg
Aquarhône	/	/

Données d'autosurveillance :

Les sous-produits :

Quantités des sous-produits évacués de la station :

	Quantités	Destinations
Produits de dessablage :	/	Valorisation industrielle
Graisses :	/	Unité de méthanisation Biogaz (Gaillon)
Produits de dégrillage :	1,2 T	Usine d'incinération SMEDAR (Le Grand Quevilly)

Quantités des sous-produits provenant de l'extérieur :

	Quantités	Coût du traitement
Matières de vidanges (S12) :	/	15 € HT/m^3
Graisses :	/	53 € HT/m^3
Produits de curages :	/	57 € HT/Tonne
Boues pâteuses :	/	60 € HT/Tonne de produit brut
Boues liquides :	/	21 € HT/m^3

La station d'Igoville ne reçoit pas de sous-produits de l'extérieur.

Gestion des boues :

Bilan des boues produites, apportées, ou évacuées, au cours de l'année écoulée :

	Quantités
Quantité de boues produites (point S4) :	2965 m^3
Siccité moyenne des boues produites (point S4) :	5,4 g/L
Production de matières sèches (point S4) :	16,3 tonnes de matières sèches
Quantité brute de boues apportées (point S5) :	/ m^3
Apport de boues pâteuses, matières sèches (point S5) :	/ tonnes de matières sèches
Quantité brute de boues évacuées (point S6 et S17) :	833 m^3
Siccité moyenne des boues évacuées (point S6 et S17) :	2,8 %
Tonnage de matières sèches évacuées (point S6 et S17) :	23,3 tonnes de matières sèches
Production de boues par équivalent habitant / jour (paramètre DBO5) :	51,4 g MS / équivalent habitant / jour

Quantités de compost :

	Quantités
Boues compostées :	/
Déchets verts compostés :	/
Compost commercialisé :	/

La station d'Igoville n'est pas équipée d'une unité de production de compost.

Le traitement de l'effluent :

Volumes annuels d'effluent traité ou déversé au milieu naturel :

	Quantités
Volume 2025 :	67249 m^3
Volume moyen journalier :	184 m^3 (67 % du nominal)
Volume déversé au milieu naturel (point A2) :	0 m^3
Volume déversé au milieu naturel (point A5) :	0 m^3

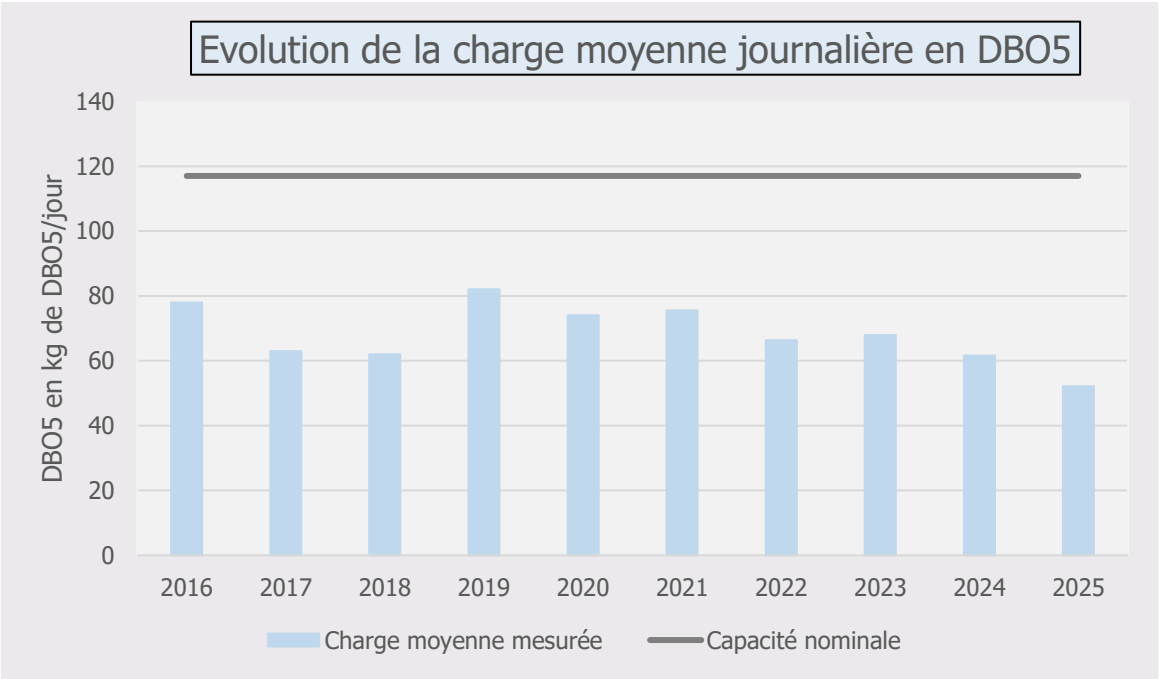
Capacités nominales de traitement de la station d'épuration :

	Capacités nominales	Valeur max 2025
Débit :	273 m^3/j	512 m^3/j
DBO5, Demande Biologique en Oxygène 5 jours :	117 Kg/j	83 Kg/j
DCO, Demande Chimique en Oxygène :	250 Kg/j	171 Kg/j
MES, Matières En Suspension :	110 Kg/j	64 Kg/j
NTK, Azote Kjeldahl :	14 Kg/j	19 Kg/j
NGL, Azote Global :	/ Kg/j	19 Kg/j
P_{total}, Phosphore Total :	/ Kg/j	1,9 Kg/j

Bilan des charges :

	Entrée (Kg/jour)	Entrée (EH)	Eaux traitées (Kg/jour)	Rendements épuratoires (%)
DB05, Demande Biologique en Oxygène 5 jours (60 g DB05/j) :	52,1	868	0,7	99
DCO, Demande Chimique en Oxygène (135 g DCO/j) :	136	1007	5,5	96
MES, Matière En Suspension (80 g MES/j) :	49,7	621	0,9	98
NTK, Azote Kjeldahl (15 g de N/j) :	17,2	1147	0,92	95
NGL, Azote Global (15 g de N/j) :	17,2	1147	0,96	94
P_t, Phosphore Total (4 g de P/j) :	1,7	425	0,70	59

Evolution de la demande biologique en oxygène :



La DBO5 moyenne mesurée (52,1 kg/jour), sur l'année 2025, représente 45 % de la capacité nominale de la station (117 kg/jour).

Paramètres analytiques réglementaires à respecter :

	Moyennes journalières à respecter (Données réglementaires)				Moyennes annuelles à respecter (Données réglementaires)		
	Concentration maximale	Rendement limite minimal	Ecarts autorisés	Concentration rédhibitoire	Concentration maximale	Rendement limite minimal	Concentration rédhibitoire annuelle
	(mg/L)	(%)	(/ an/ valeur limite)	(mg/L)	(mg/L)	(%)	(mg/L)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	25	80	1	50	/	/	/
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	90	75	1	180	/	/	/
MES : (Matière En Suspension)	30	90	1	75	/	/	/
NTK : (Azote Kjeldahl)	15	80	0	20	10	85	/
NGL : (Azote Global)	20	70	0	20	15	75	/
P_t : (Phosphore Total)	/	/	/	/	/	/	/

Moyennes annuelles du rejet, des différents paramètres réglementaires :

	Concentration sortie	Rendements annuel	Ecarts observés	
	(mg/L)	(%)	(/ an / valeur limite)	(/ an / valeur rédhibitoire)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	4	99	0	0
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	30	96	0	0
MES : (Matière En Suspension)	5	98	0	0
NTK : (Azote Kjeldahl)	5,0	95	0	0
NGL : (Azote Global)	5,2	94	0	0
P_t : (Phosphore Total)	3,8	59	/	/

Conformité des bilans :

	Bilans à réaliser	Bilans réalisés	Ecarts observés		Conformités
	(/ an)	(/ an)	(/ an/ valeur limite)	(/ an/ valeur rédhibitoire)	(/ paramètres/ bilan)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	6	6	0	0	Conforme
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	6	6	0	0	Conforme
MES : (Matière En Suspension)	6	6	0	0	Conforme
NTK : (Azote Kjeldahl)	2	2	0	0	Conforme
NGL : (Azote Global)	2	2	0	0	Conforme
P_t : (Phosphore Total)	2	2	/	/	/

Les concentrations réglementaires moyennes annuelles maximales de rejets et les rendements épuratoires moyens minimums annuels à atteindre, ont été respectés :

- La concentration moyenne annuelle du rejet en NTK (5,0 mg/L) est inférieure à la valeur limite annuelle maximale autorisée (10 mg/L).
- Le rendement moyen annuel du rejet en NTK (95 %) est supérieur au rendement limite annuel minimum autorisé (85 %).
- La concentration moyenne annuelle du rejet en NGL (5,2 mg/L) est inférieure à la valeur limite annuelle maximale autorisée (15 mg/L).
- Le rendement moyen annuel du rejet en NGL (94 %) est supérieur au rendement limite annuel minimum autorisé (75 %).

Conclusion de la partie analytique :

Nombre de bilans réalisés	6 sur 6 réglementaires
Nombre de bilans conformes	100 %

Ecarts entrainant une non-conformité de la station :

- Aucun résultat analytique, observé en 2025, n'a engendré de non-conformité systématique (dépassement d'une valeur rédhibitoire).

Ecarts n'entrainant pas de non-conformité de la station :

- Aucun paramètre pour lequel une valeur limite aurait été dépassée.

Aucune valeur limite ou rédhibitoire n'a été dépassée au cours de l'année écoulée. Les rendements épuratoires des différents paramètres ont respecté les exigences réglementaires.

D'un point de vue strictement analytique, la station est conforme aux prescriptions réglementaires.

2.3.9 SYSTEME DE TRAITEMENT DE MARTOT

Description du système :

Année de création :	1996
Lieu d'implantation :	Commune de Martot
Communes raccordées :	Martot
Capacité nominale :	1200 EH
Exutoire :	La Seine
Charge entrante 2025 :	507 EH
Type de traitement :	Boues activées faible charge
Process file eau :	1 - Dégrillage ; 2 - Dessablage ; 3 - Dégraissage ; 4 - Passage en bassin biologique aéré ; 5 - Clarification ; 6 - Rejet dans la Seine.
Process file boues :	1 - Extraction du clarificateur ; 2 - Epaississement par table d'égouttage ; 3 - Stockage dans un silo ; 4 - Reprise et épandage agricole.
Réception de sous-produits de l'assainissement :	Cette station ne reçoit pas de sous-produits

Evaluation de la conformité du système d'assainissement par la police de l'eau :

Evaluation de la conformité des systèmes de collecte, de traitement et d'assainissement, par la police de l'eau, au titre de l'année 2025 :

	Conformité 2025
Système de collecte :	Conforme
Système de traitement :	Conforme
Système d'assainissement :	Conforme

Evènements marquants de l'année écoulée :

Historique 2025, des faits les plus marquants, du système de traitement :

	Localisation / équipement	Observation
02/02/2025	Changement contacteur étoile/triangle surpresseur air	Panne
10/03/2025	Changement surpresseur eau	Panne
12/03/2025	Installation pressostat surpresseur eau	/
13/03/2025	Pose de trappe sur canal sortie	/
04/2025	Mise en place disconnecteur	/

Consommations d'électricité, d'eau potable et de réactifs :

Consommation électrique et ratio consommation électrique/charge éliminée :

	Quantités
Consommation électrique totale :	68911 KW/an
Consommation électrique aération (estimée) :	34456 KW/an
Quantité de DBO5 éliminée :	10946 Kg DBO5/an
Consommation électrique / quantité DBO5 éliminée :	6,3 KW/Kg DBO5 éliminé

Consommation d'eau potable :

	Quantités
Consommation d'eau potable :	1569 m^3

Consommation de réactifs :

	File eau	File boues
Consommation de chaux vive :	/	/
Consommation de polymère :	/	150 Kg
Aquarhône	/	/

Données d'autosurveillance :

Les sous-produits :

Quantités des sous-produits évacués de la station :

	Quantités	Destinations
Produits de dessablage :	/	Valorisation industrielle
Graisses :	/	Unité de méthanisation Biogaz (Gaillon)
Produits de dégrillage :	550 Kg	Usine d'incinération SMEDAR (Le Grand Quevilly)

Quantités des sous-produits provenant de l'extérieur :

	Quantités	Coût du traitement
Matières de vidanges (S12) :	/	15 € HT/m^3
Graisses :	/	53 € HT/m^3
Produits de curages :	/	57 € HT/Tonne
Boues pâteuses :	/	60 € HT/Tonne de produit brut
Boues liquides :	/	21 € HT/m^3

La station de Martot ne reçoit pas de sous-produits de l'extérieur.

Gestion des boues :

Bilan des boues produites, apportées ou évacuées au cours de l'année écoulée :

	Quantités
Quantité de boues produites (point S4) :	1677 m^3
Siccité moyenne des boues produites (point S4) :	5,2 g/L
Production de matières sèches (point S4) :	8,7 tonnes de matières sèches
Quantité brute de boues apportées (point S5) :	/ m^3
Apport de boues pâteuses, matières sèches (point S5) :	/ tonnes de matières sèches
Quantité brute de boues évacuées (point S6 et S17) :	255 m^3
Siccité moyenne des boues évacuées (point S6 et S17) :	3,2 %
Tonnage de matières sèches évacuées (point S6 et S17) :	8,2 tonnes de matières sèches
Production de boues par équivalent habitant / jour (paramètre DBO5) :	47,0 g MS / équivalent habitant / jour

Quantités de compost :

	Quantités
Boues compostées :	/
Déchets verts compostés :	/
Compost commercialisé :	/

La station de Martot n'est pas équipée d'une unité de production de compost.

Le traitement de l'effluent :

Volumes annuels d'effluent traité ou déversé au milieu naturel :

	Quantités
Volume 2025 :	37486 m^3
Volume moyen journalier :	103 m^3 (57 % du nominal)
Volume déversé au milieu naturel (point A2) :	278 m^3
Volume déversé au milieu naturel (point A5) :	0 m^3

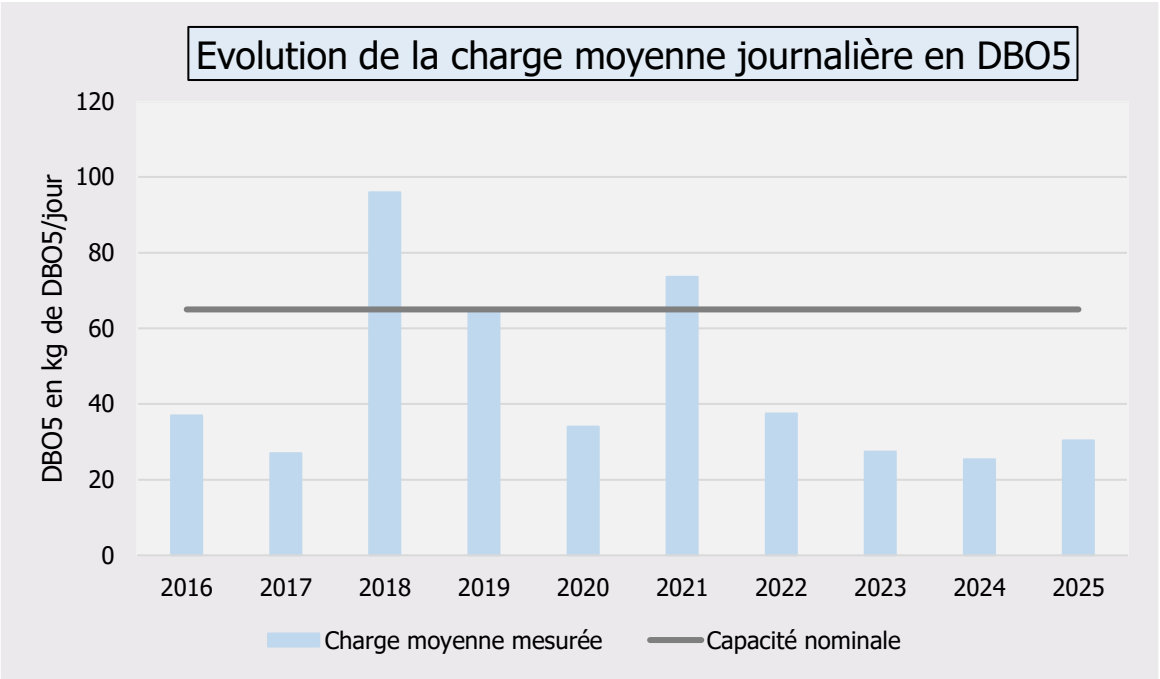
Capacités nominales de traitement de la station d'épuration :

	Capacités nominales	Valeur max 2025
Débit :	180 m^3/j	311 m^3/j
DBO5, Demande Biologique en Oxygène 5 jours :	65 Kg/j	41 Kg/j
DCO, Demande Chimique en Oxygène :	90 Kg/j	87 Kg/j
MES, Matières En Suspension :	/ Kg/j	37 Kg/j
NTK, Azote Kjeldahl :	/ Kg/j	11,5 Kg/j
NGL, Azote Global :	/ Kg/j	11,5 Kg/j
P_{total}, Phosphore Total :	/ Kg/j	1,1 Kg/j

Bilan des charges :

	Entrée	Entrée	Eaux traitées	Rendements épuratoires
	(Kg/jour)	(EH)	(Kg/jour)	(%)
DB05, Demande Biologique en Oxygène 5 jours (60 g DB05/j) :	30	500	0,4	99
DCO, Demande Chimique en Oxygène (135 g DCO/j) :	76	563	3,4	96
MES, Matière En Suspension (80 g MES/j) :	27	338	0,4	98
NTK, Azote Kjeldahl (15 g de N/j) :	10,6	707	0,8	93
NGL, Azote Global (15 g de N/j) :	10,7	713	0,9	92
P_t, Phosphore Total (4 g de P/j) :	1,0	250	0,3	65

Evolution de la demande biologique en oxygène :



La DBO5 moyenne mesurée (30,4 kg/jour), sur l'année 2025, représente 47 % de la capacité nominale de la station (65 kg/jour).

Paramètres analytiques réglementaires à respecter :

	Moyennes journalières à respecter (Données réglementaires)				Moyennes annuelles à respecter (Données réglementaires)		
	Concentration maximale	Rendement limite minimal	Ecarts autorisés	Concentration rédhibitoire	Concentration maximale	Rendement limite minimal	Concentration rédhibitoire annuelle
	(mg/L)	(%)	(/ an/ valeur limite)	(mg/L)	(mg/L)	(%)	(mg/L)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	30	80	1	60	/	/	/
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	90	/	1	180	/	/	/
MES : (Matière En Suspension)	/	50	1	85	/	/	/
NTK : (Azote Kjeldahl)	/	/	/	/	10	/	/
NGL : (Azote Global)	/	/	/	/	/	/	/
P_t : (Phosphore Total)	/	/	/	/	/	/	/

Moyennes annuelles du rejet, des différents paramètres réglementaires :

	Concentration sortie	Rendements annuel	Ecarts observés	
	(mg/L)	(%)	(/ an / valeur limite)	(/ an / valeur rédhibitoire)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	4	99	0	0
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	33	96	0	0
MES : (Matière En Suspension)	4	98	0	0
NTK : (Azote Kjeldahl)	7,7	93	/	/
NGL : (Azote Global)	8,3	92	/	/
P_t : (Phosphore Total)	3,2	65	/	/

Conformité des bilans :

	Bilans à réaliser	Bilans réalisés	Ecarts observés		Conformités
	(/ an)	(/ an)	(/ an / valeur limite)	(/ an / valeur rédhibitoire)	(/ paramètres/ bilan)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	4	4	0	0	Conforme
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	4	4	0	0	Conforme
MES : (Matière En Suspension)	4	4	0	0	Conforme
NTK : (Azote Kjeldahl)	4	4	/	/	/
NGL : (Azote Global)	4	4	/	/	/
P_t : (Phosphore Total)	4	4	/	/	/

Les concentrations réglementaires moyennes annuelles maximales de rejets et les rendements épuratoires moyens minimums annuels à atteindre, ont été respectés :

- La concentration moyenne annuelle du rejet en NTK (7,7 mg/L) est inférieure à la valeur limite annuelle maximale autorisée (10 mg/L).

Conclusion de la partie analytique :

Nombre de bilans réalisés	4 sur 4 réglementaires
Nombre de bilans conformes	100 %

Ecarts entrainant une non-conformité de la station :

- Aucun résultat analytique, observé en 2025, n'a engendré de non-conformité systématique (dépassement d'une valeur rédhibitoire).

Ecarts n'entrainant pas de non-conformité de la station :

- Aucun paramètre pour lequel une valeur limite aurait été dépassée.

Aucune valeur limite ou rédhibitoire n'a été dépassée au cours de l'année écoulée. Les rendements épuratoires des différents paramètres ont respecté les exigences réglementaires.

D'un point de vue strictement analytique, la station est conforme aux prescriptions réglementaires.

2.3.10 SYSTEME DE TRAITEMENT DE BERNIERES SUR SEINE :

Description du système :

Année de création :	2018
Lieu d'implantation :	Commune de Bernières-sur-Seine (Les Trois Lacs)
Communes raccordées :	Bernières-sur-Seine
Capacité nominale :	1000 EH
Exutoire :	La Seine
Charge entrante 2025 :	217 EH
Type de traitement :	Filtre Planté
Process file eau :	1 - Dégrillage ; 2 - Relevage ; 3 - 1er étage de Macrophyltres 4 - Chasse à siphon ; 5 - 2ème étage de filtres à sable ; 6 - Comptage ; 7 - Rejet sur air d'infiltration.
Process file boues :	/
Réception de sous-produits de l'assainissement :	Cette station ne reçoit pas de sous-produits

Evaluation de la conformité du système d'assainissement par la police de l'eau :

Evaluation de la conformité des systèmes de collecte, de traitement et d'assainissement, par la police de l'eau, au titre de l'année 2025 :

	Conformité 2025
Système de collecte :	Conforme
Système de traitement :	Conforme
Système d'assainissement :	Conforme

Evènements marquants de l'année écoulée :

Historique 2025, des faits les plus marquants, du système de traitement :

	Equipements	Observation
/	/	/

Aucun évènement marquant observé en 2025.

Consommations d'électricité, d'eau potable et de réactifs :

Consommation électrique et ratio consommation électrique/charge éliminée :

	Quantités
Consommation électrique totale :	1591 KW/an
Consommation électrique aération (estimée) :	/ KW/an
Quantité de DBO5 éliminée :	4490 Kg DBO5/an
Consommation électrique / quantité DBO5 éliminée :	0,4 KW/Kg DBO5 éliminé

Consommation d'eau potable :

	Quantités
Consommation d'eau potable :	0 m^3

Consommation de réactifs :

	File eau	File boues
Consommation de chaux vive :	/	/
Consommation de polymère :	/	/
Aquarhône	/	/

Données d'autosurveillance :

Les sous-produits :

Quantités des sous-produits évacués de la station :

	Quantités	Destinations
Produits de dessablage :	/	Valorisation industrielle
Graisses :	/	Unité de méthanisation Biogaz (Gaillon)
Produits de dégrillage :	0 Kg	Usine d'incinération SMEDAR (Le Grand Quevilly)

Quantités des sous-produits provenant de l'extérieur :

	Quantités	Coût du traitement
Matières de vidanges (S12) :	/	15 € HT/m^3
Graisses :	/	53 € HT/m^3
Produits de curages :	/	57 € HT/Tonne
Boues pâteuses :	/	60 € HT/Tonne de produit brut
Boues liquides :	/	21 € HT/m^3

La station de Bernières sur seine ne reçoit pas de sous-produits de l'extérieur.

Gestion des boues :

Bilan des boues produites, apportées, ou évacuées, au cours de l'année écoulée :

	Quantités
Quantité de boues produites (point S4) :	/ m^3
Siccité moyenne des boues produites (point S4) :	/ g/L
Production de matières sèches (point S4) :	/ tonnes de matières sèches
Quantité brute de boues apportées (point S5) :	/ m^3
Apport de boues pâteuses, matières sèches (point S5) :	/ tonnes de matières sèches
Quantité brute de boues évacuées (point S6 et S17) :	/ m^3
Siccité moyenne des boues évacuées (point S6 et S17) :	/ %
Tonnage de matières sèches évacuées (point S6 et S17) :	/ tonnes de matières sèches
Production de boues par équivalent habitant / jour (paramètre DBO5) :	/ g MS / équivalent habitant / jour

En 2025, il n'y a pas eu d'évacuation de boues, des différents bassins, de la station de Bernières sur Seine.

Quantités de compost :

	Quantités
Boues compostées :	/
Déchets verts compostés :	/
Compost commercialisé :	/

La station de Bernières sur Seine n'est pas équipée d'une unité de production de compost.

Le traitement de l'effluent :

Volumes annuels d'effluent traité ou déversé au milieu naturel :

	Quantités
Volume 2025 :	11709 m^3
Volume moyen journalier :	32 m^3 (21 % du nominal)
Volume déversé au milieu naturel (point A2) :	0 m^3
Volume déversé au milieu naturel (point A5) :	0 m^3

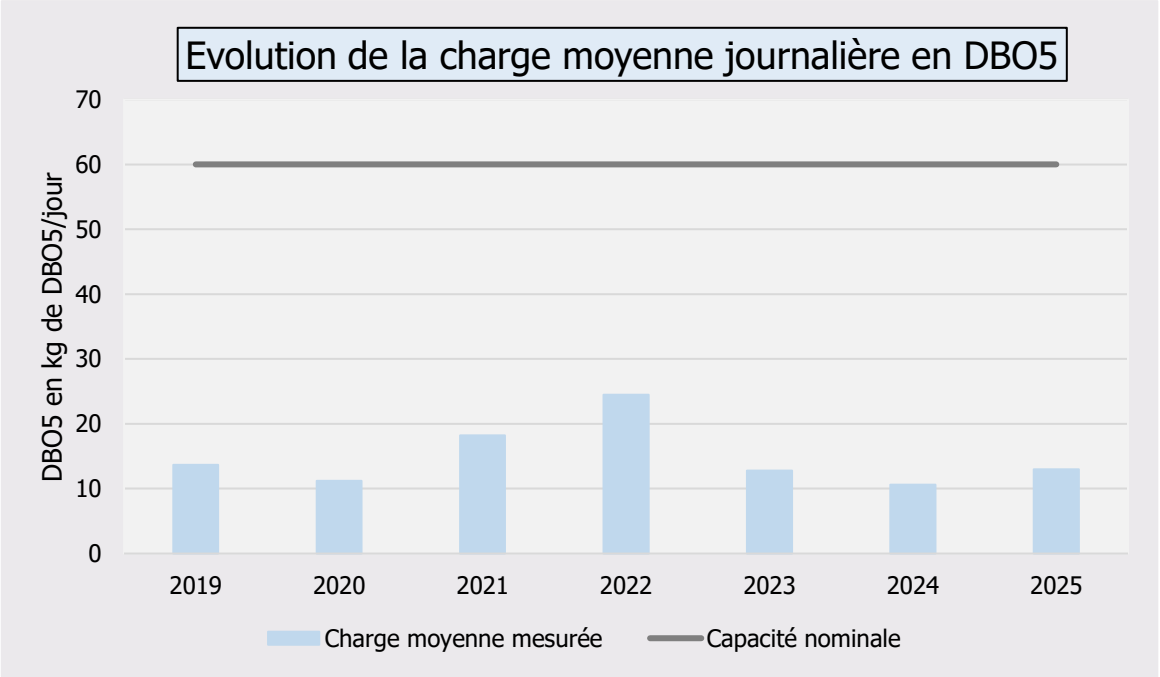
Capacités nominales de traitement de la station d'épuration :

	Capacités nominales	Valeur max 2025
Débit :	150 m^3/j	178 m^3/j
DBO5, Demande Biologique en Oxygène 5 jours :	60 Kg/j	13 Kg/j
DCO, Demande Chimique en Oxygène :	120 Kg/j	31 Kg/j
MES, Matières En Suspension :	90 Kg/j	31 Kg/j
NTK, Azote Kjeldahl :	15 Kg/j	4 Kg/j
NGL, Azote Global :	/ Kg/j	4 Kg/j
$P_{total,}$ Phosphore Total :	3 Kg/j	0,8 Kg/j

Bilan des charges :

	Entrée (Kg/jour)	Entrée (EH)	Eaux traitées (Kg/jour)	Rendements épuratoires (%)
DB05, Demande Biologique en Oxygène 5 jours (60 g DB05/j) :	13	217	0,2	98
DCO, Demande Chimique en Oxygène (135 g DCO/j) :	26	193	1,5	94
MES, Matière En Suspension (80 g MES/j) :	16	200	0,1	99
NTK, Azote Kjeldahl (15 g de N/j) :	4,2	280	0,6	85
NGL, Azote Global (15 g de N/j) :	4,2	280	2,1	49
P_t, Phosphore Total (4 g de P/j) :	0,6	150	0,4	29

Evolution de la demande biologique en oxygène :



La DBO5 moyenne mesurée (13 kg/jour), sur l'année 2025, représente 22 % de la capacité nominale de la station (60 kg/jour).

Paramètres analytiques réglementaires à respecter :

	Moyennes journalières à respecter (Données réglementaires)				Moyennes annuelles à respecter (Données réglementaires)		
	Concentration maximale	Rendement limite minimal	Ecarts autorisés	Concentration rédhibitoire	Concentration maximale	Rendement limite minimal	Concentration rédhibitoire annuelle
	(mg/L)	(%)	(/ an / valeur limite)	(mg/L)	(mg/L)	(%)	(mg/L)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	35	91	1	70	/	/	/
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	120	85	1	240	/	/	/
MES : (Matière En Suspension)	30	94	1	60	/	/	/
NTK : (Azote Kjeldahl)	/	/	/	/	30	70	/
NGL : (Azote Global)	/	/	/	/	/	/	/
P_t : (Phosphore Total)	/	/	/	/	/	/	/

Moyennes annuelles du rejet, des différents paramètres réglementaires :

	Concentration sortie	Rendements annuel	Ecarts observés	
	(mg/L)	(%)	(/ an / valeur limite)	(/ an / valeur rédhibitoire)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	6	98	0	0
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	47	94	0	0
MES : (Matière En Suspension)	4	99	0	0
NTK : (Azote Kjeldahl)	20,4	85	/	/
NGL : (Azote Global)	67,7	49	/	/
P_t : (Phosphore Total)	14,0	29	/	/

Conformité des bilans :

	Bilans à réaliser	Bilans réalisés	Ecarts observés		Conformités
	(/ an)	(/ an)	(/ an / valeur limite)	(/ an / valeur rédhibitoire)	(/ paramètres/ bilan)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	6	5	0	0	Conforme
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	6	5	0	0	Conforme
MES : (Matière En Suspension)	6	5	0	0	Conforme
NTK : (Azote Kjeldahl)	2	2	/	/	/
NGL : (Azote Global)	2	2	/	/	/
P_t : (Phosphore Total)	2	2	/	/	/

Les concentrations réglementaires moyennes annuelles maximales de rejets et les rendements épuratoires moyens minimums annuels à atteindre, ont été respectés :

La concentration moyenne annuelle du rejet en NTK (20,4 mg/L) est inférieure à la valeur limite annuelle maximale autorisée (30 mg/L).

- Le rendement moyen annuel du rejet en NTK (85 %) est supérieur au rendement limite annuel minimum autorisé (70 %).

Conclusion de la partie analytique :

Nombre de bilans réalisés	5 sur 6 réglementaires
Nombre de bilans conformes	83 %

Un bilan est manquant. Malgré plusieurs relances de notre part, le prestataire a oublié par deux fois de venir chercher les échantillons (bilan reprogrammé). Le nombre de données requises, pour évaluer la conformité de la station, n'est pas celui attendu par les instances réglementaires (6 bilans). La station est donc non-conforme d'un point de vue réglementaire.

Les résultats analytiques des 5 autres bilans sont conformes. Les performances épuratoires de la station sont celles attendues.

Ecarts entrainant une non-conformité de la station :

- Aucun résultat analytique, observé en 2025, n'a engendré de non-conformité systématique (dépassement d'une valeur rédhibitoire).

Ecarts n'entrainant pas de non-conformité de la station :

- Aucun paramètre pour lequel une valeur limite aurait été dépassée.

Aucune valeur limite ou rédhibitoire n'a été dépassée au cours de l'année écoulée. Les rendements épuratoires des différents paramètres ont respecté les exigences réglementaires.

Malgré le bilan manquant, la police de l'eau (D.R.I.E.A.T.) a déclaré la station de Bernières sur Seine conforme.

D'un point de vue strictement analytique, la station est conforme aux prescriptions réglementaires.

2.3.11 SYSTEME DE TRAITEMENT DE FONTAINE LA VERTE

Description du système :

Année de création :	2005
Lieu d'implantation :	Fontaine la Verte
Communes raccordées :	Fontaine la Verte
Capacité nominale :	250 EH
Exutoire :	Fossé d'infiltration
Charge entrante 2025 :	/ EH
Type de traitement :	Bio disque
Process file eau :	1 - Décanteur / digesteur ; 2 - Disques biologiques ; 3 - Rejet dans un fossé d'infiltration.
Process file boues :	/
Réception de sous-produits de l'assainissement :	Cette station ne reçoit pas de sous-produits

Evaluation de la conformité du système d'assainissement par la police de l'eau :

Evaluation de la conformité des systèmes de collecte, de traitement et d'assainissement, par la police de l'eau, au titre de l'année 2025 :

La station de Fontaine la Verte n'était pas soumise à des exigences d'auto surveillance réglementaires cette année.

	Conformité 2025
Système de collecte :	/
Système de traitement :	/
Système d'assainissement :	/

2.3.12 SYSTEME DE TRAITEMENT DE SURVILLE

Description du système :

Année de création :	2021
Lieu d'implantation :	Commune de Surville
Communes raccordées :	Surville, Lotissement de la Renardière
Capacité nominale :	215 EH
Exutoire :	Aire d'infiltration
Charge entrante 2025 :	92 EH
Type de traitement :	Filtre Planté
Process file eau :	1 - Dégrillage ; 2 - Relevage ; 3 - 1er étage de Macrophyltres ; 4 - Chasse à siphon ; 5 - 2ème étage de filtre à sable ; 6 - Comptage ; 7 - Rejet sur aire d'infiltration.
Process file boues :	/
Réception de sous-produits de l'assainissement :	Cette station ne reçoit pas de sous-produits

Evaluation de la conformité du système d'assainissement par la police de l'eau :

Evaluation de la conformité des systèmes de collecte, de traitement et d'assainissement, par la police de l'eau, au titre de l'année 2025 :

	Conformité 2025
Système de collecte :	Conforme
Système de traitement :	Conforme
Système d'assainissement :	Conforme

Evènements marquants de l'année écoulée :

Historique 2025, des faits les plus marquants, du système de traitement :

Aucun évènement marquant observé en 2025.

	Equipements	Observation
/	/	/

Consommations d'électricité, d'eau potable et de réactifs :

Consommation électrique et ratio consommation électrique/charge éliminée :

	Quantités
Consommation électrique totale :	1017 KW/an
Consommation électrique aération (estimée) :	/ KW/an
Quantité de DBO5 éliminée :	1934,5 Kg DBO5/an
Consommation électrique / quantité DBO5 éliminée :	0,4 KW/Kg DBO5 éliminé

Consommation d'eau potable :

	Quantités
Consommation d'eau potable :	120 m^3 (estimation)

Consommation de réactifs :

	File eau	File boues
Consommation de chaux vive :	/	/
Consommation de polymère :	/	/
Aquarhône	/	/

Données d'autosurveillance :

Les sous-produits :

Quantités des sous-produits évacués de la station :

	Quantités	Destinations
Produits de dessablage :	/	Valorisation industrielle
Graisses :	/	Unité de méthanisation Biogaz (Gaillon)
Produits de dégrillage :	200 Kg	Usine d'incinération SMEDAR (Le Grand Quevilly)

Quantités des sous-produits provenant de l'extérieur :

	Quantités	Coût du traitement
Matières de vidanges (S12) :	/	15 € HT/m^3
Graisses :	/	53 € HT/m^3
Produits de curages :	/	57 € HT/Tonne
Boues pâteuses :	/	60 € HT/Tonne de produit brut
Boues liquides :	/	21 € HT/m^3

La station de Surville ne reçoit pas de sous-produits de l'extérieur.

Gestion des boues :

Bilan des boues produites, apportées, ou évacuées, au cours de l'année écoulée :

	Quantités
Quantité de boues produites (point S4) :	/ m^3
Siccité moyenne des boues produites (point S4) :	/ g/L
Production de matières sèches (point S4) :	/ tonnes de matières sèches
Quantité brute de boues apportées (point S5) :	/ m^3
Apport de boues pâteuses, matières sèches (point S5) :	/ tonnes de matières sèches
Quantité brute de boues évacuées (point S6 et S17) :	/ m^3
Siccité moyenne des boues évacuées (point S6 et S17) :	/ %
Tonnage de matières sèches évacuées (point S6 et S17) :	/ tonnes de matières sèches
Production de boues par équivalent habitant / jour (paramètre DBO5) :	/ g MS / équivalent habitant / jour

En 2025, il n'y a pas eu d'évacuation de boues des différents bassins de la station filtre roseaux plantés de la station de Surville.

Quantités de compost :

	Quantités
Boues compostées :	/
Déchets verts compostés :	/
Compost commercialisé :	/

La station de Surville n'est pas équipée d'une unité de production de compost.

Le traitement de l'effluent :

Volumes annuels d'effluent traité ou déversé au milieu naturel :

	Quantités
Volume 2025 :	3395 m^3 (estimation)
Volume moyen journalier :	9,3 m^3 (29 % du nominal)
Volume déversé au milieu naturel (point A2) :	0 m^3
Volume déversé au milieu naturel (point A5) :	0 m^3

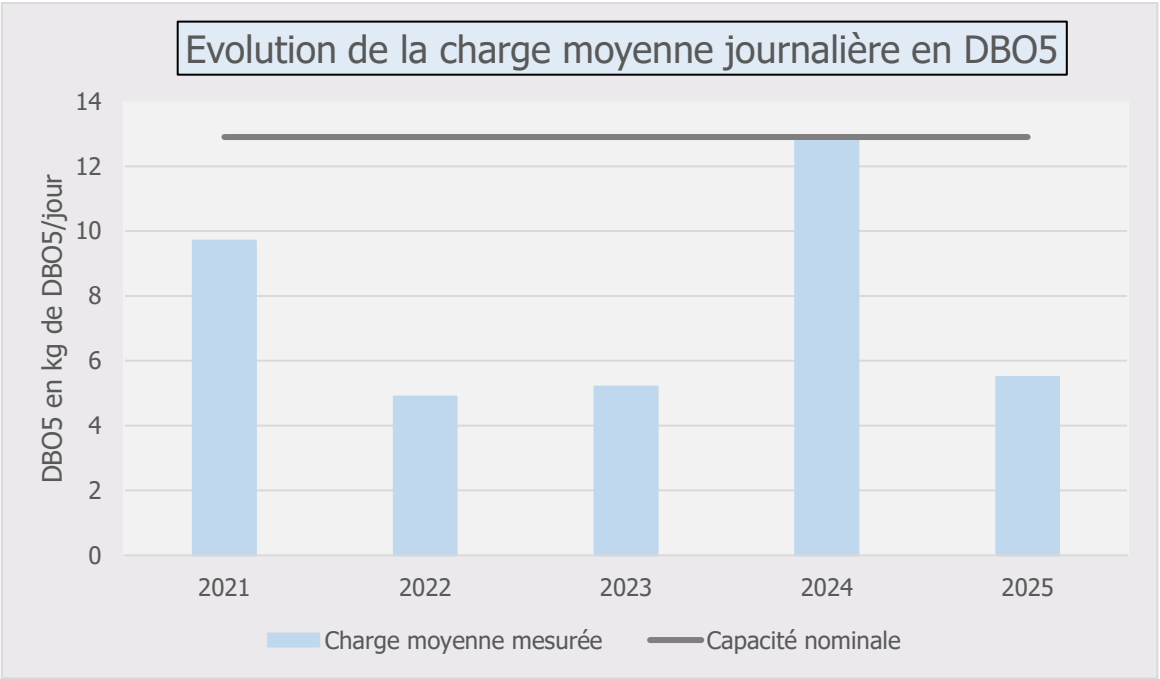
Capacités nominales de traitement de la station d'épuration :

	Capacités nominales	Valeur max 2025
Débit :	32,3 m^3/j	10,5 m^3/j
DBO5, Demande Biologique en Oxygène 5 jours :	12,9 Kg/j	6,8 Kg/j
DCO, Demande Chimique en Oxygène :	25,8 Kg/j	13,6 Kg/j
MES, Matières En Suspension :	19,4 Kg/j	6,3 Kg/j
NTK, Azote Kjeldahl :	3,23 Kg/j	1,26 Kg/j
NGL, Azote Global :	/ Kg/j	1,26 Kg/j
P_{total}, Phosphore Total :	0,65 Kg/j	0,18 Kg/j

Bilan des charges :

	Entrée	Entrée	Eaux traitées	Rendements épuratoires
	(Kg/jour)	(EH)	(Kg/jour)	(%)
DB05, Demande Biologique en Oxygène 5 jours (60 g DB05/j) :	5,5	92	0,2	96
DCO, Demande Chimique en Oxygène (135 g DCO/j) :	11,1	82	0,9	93
MES, Matière En Suspension (80 g MES/j) :	5,9	74	0,3	96
NTK, Azote Kjeldahl (15 g de N/j) :	1,15	77	0,14	89
NGL, Azote Global (15 g de N/j) :	1,15	77	0,84	32
P_t, Phosphore Total (4 g de P/j) :	0,17	43	0,12	31

Evolution de la demande biologique en oxygène :



La DBO5 moyenne mesurée (5,5 kg/jour), sur l'année 2025, représente 43 % de la capacité nominale de la station (12,9 kg/jour).

Paramètres analytiques réglementaires à respecter :

	Moyennes journalières à respecter (Données réglementaires)				Moyennes annuelles à respecter (Données réglementaires)		
	Concentration maximale	Rendement limite minimal	Ecarts autorisés	Concentration rédhibitoire	Concentration maximale	Rendement limite minimal	Concentration rédhibitoire annuelle
	(mg/L)	(%)	(/ an/ valeur limite)	(mg/L)	(mg/L)	(%)	(mg/L)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	35	60	0	70	/	/	/
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	120	60	0	250	/	/	/
MES : (Matière En Suspension)	30	50	0	75	/	/	/
NTK : (Azote Kjeldahl)	/	/	/	/	20	70	/
NGL : (Azote Global)	/	/	/	/	/	/	/
P_t : (Phosphore Total)	/	/	/	/	/	/	/

Moyennes annuelles du rejet, des différents paramètres réglementaires :

	Concentration sortie	Rendements annuel	Ecarts observés	
	(mg/L)	(%)	(/ an/ valeur limite)	(/ an/ valeur rédhibitoire)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	21	96	0	0
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	89	93	0	0
MES : (Matière En Suspension)	26	96	1	0
NTK : (Azote Kjeldahl)	13,8	89	/	/
NGL : (Azote Global)	12,4	32	/	/
P_t : (Phosphore Total)	84	31	/	/

Conformité des bilans :

	Bilans à réaliser	Bilans réalisés	Ecarts observés		Conformités
	(/ an)	(/ an)	(/ an/ valeur limite)	(/ an/ valeur rédhibitoire)	(/ paramètres/ bilan)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	2	2	0	0	Conforme
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	2	2	0	0	Conforme
MES : (Matière En Suspension)	2	2	1	0	Conforme
NTK : (Azote Kjeldahl)	2	2	/	/	/
NGL : (Azote Global)	2	2	/	/	/
P_t : (Phosphore Total)	2	2	/	/	/

Les concentrations réglementaires moyennes annuelles maximales de rejets et les rendements épuratoires moyens minimums annuels à atteindre, ont été respectés :

La concentration moyenne annuelle du rejet en NTK (13,8 mg/L) est inférieure à la valeur limite annuelle maximale autorisée (20 mg/L).

- Le rendement moyen annuel du rejet en NTK (89 %) est supérieur au rendement limite annuelle minimum autorisée (70 %).

Conclusion de la partie analytique :

Nombre de bilans réalisés	2 sur 2 réglementaires
Nombre de bilans conformes	50 %

Ecarts entrainant une non-conformité de la station :

- 1 concentration de rejet, sur le paramètre MES, est supérieure à la valeur limite autorisée. Cet écart engendre une non-conformité de la station (0 concentration de rejet supérieure à la valeur limite réglementaire est autorisée sur l'ensemble d'une année (source : arrêté du 21 juillet 2015)). Cependant, cette limite dépassée n'entrainera pas de non-conformité (voir ci-dessous).

  L'écart de 1 mg/L, entre la valeur non conforme de 31 mg/L et la prescription de rejet de 30 mg/L, a été considérée, par la police de l'eau (D.R.I.E.A.T.), comme un écart pouvant être lié à l'incertitude de la mesure en laboratoire.

Ecarts n'entrainant pas de non-conformité de la station :

- Aucun paramètre dans ce cas.

Aucune valeur limite ou rédhibitoire n'a été dépassée au cours de l'année écoulée. Les rendements épuratoires des différents paramètres ont respecté les exigences réglementaires.

D'un point de vue strictement analytique, la station est conforme aux prescriptions réglementaires.

2.3.13 SYSTEME DE TRAITEMENT DE VAL RICHARD

Description du système :

Année de création :	2007
Lieu d'implantation :	Commune de Criquebeuf/Seine
Communes raccordées :	Zone d'activités de Val Richard
Capacité nominale :	70 EH
Exutoire :	Aire d'infiltration
Charge entrante 2025 :	/
Type de traitement :	Filtre à sable
Process file eau :	1 - Dégrillage ; 2 – Fosse toutes eaux ; 3 – Filtre à sable ; 4 – Lit d'épandage.
Process file boues :	/
Réception de sous-produits de l'assainissement :	Cette station ne reçoit pas de sous-produits

Evaluation de la conformité du système d'assainissement par la police de l'eau :

Evaluation de la conformité des systèmes de collecte, de traitement et d'assainissement, par la police de l'eau, au titre de l'année 2025 :

La station de Val Richard n'était pas soumise à des exigences d'auto surveillance réglementaires cette année.

	Conformité 2025
Système de collecte :	/
Système de traitement :	/
Système d'assainissement :	/

2.4 SYNTHESE ANNUELLE DES DIFFERENTS SYSTEMES DE TRAITEMENT :

Volumes effluent traité et boues produites :

	Effluent (entrée station)			Boues produites					
	Volume		Evolution	Volume		Evolution	Matières sèches		Evolution
	(en m³)		(en %)	(en m³)		(en %)	(en T de MS)		(en %)
	2024	2025	2025 / 2024	2024	2025	2025 / 2024	2024	2025	2025 / 2024
Lery	2494723	2392478	-4,1	90699	94048	3,7	526	687	30,6
Louviers	1709995	1728872	1,1	68400	90099	31,7	452	396	-12,4
Aubevoye	929986	1107365	19,1	64106	60183	-6,1	509	412	-19,1
Ecoparc	160159	162193	1,3	8866	13893	56,7	102	133	30,4
Clef vallée d'Eure	47262	48893	3,5	1656	1047	-36,8	10	8	-20,0
Acquigny	79678	92127	15,6	2414	1988	-17,6	17	12	-29,4
Alizay	58989	61049	3,5	7518	5444	-27,6	35	24	-31,4
Igoville	65310	67249	3,0	2722	2965	8,9	21	16	-23,8
Martot	40486	37486	-7,4	1584	1677	5,9	13	9	-30,8
Bernières	15892	11709	-26,3	/	/	/	/	/	/
Fontaine la verte	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Surville	3550	3395	-4,4	/	/	/	/	/	/
Total	**5606030**	**5712816**	**1,9**	**247965**	**271344**	**9,4**	**1685**	**1697**	**0,7**

Ce tableau montre les volumes d'effluent traités, les boues produites, par station, ainsi que la somme total traité par les différents systèmes d'assainissement collectif.

Il est également possible d'observer l'évolution de la quantité d'effluent traité, ainsi que la quantité de boues produites entre les années 2024 et 2025.

Evolution de la charge en DBO5 :

	Charge en DBO5					
	Entrante par jour		Evolution	Entrante par an	Eliminée par an	Rendement annuel
	(en Kg DBO5 / jour)		(en %)	(en Kg DBO5 / an)	(en Kg DBO5 / an)	(en % de charge DBO5))
	2024	2025	2025 / 2024	2025	2025	2025
Lery	1277	1417	11,0	517205	512173	99,0
Louviers	1368	1238	-9,5	451870	448257	99,2
Aubevoye	1643	1376	-16,3	502240	499943	99,5
Ecoparc	293	255	-13,0	93075	93022	99,9
Clef vallée d'Eure	22,8	26,9	18,0	9818,5	9636	98,1
Acquigny	83,3	70,8	-15,0	25842	25404	98,3
Alizay	72,5	59,8	-17,5	21827	21467	98,4
Igoville	61,6	52,1	-15,4	19016,5	18761	98,7
Martot	25,4	30	18,1	10950	10946	100,0
Bernières	10,6	13	22,6	4745	4490	94,6
Fontaine la verte	/	/	/	/	/	/
Surville	12,9	5,5	-57,4	2007,5	2412	120,1
Total	**4870,1**	**4544,1**	**-6,7**	**1658597**	**1646511**	**99,3**

Ce tableau montre la charge entrante en DBO5, la charge traitée en DBO5 et le rendement annuel en fonction de la charge entrante, par station ou la somme de toute l'Agglomération utilisant un système d'assainissement collectif.

Il est également possible d'observer l'évolution de la charge entre les années 2024 et 2025.

La charge moyenne journalière entrante (4544,1 Kg/jour de DBO5), lors de l'année 2025, représente une pollution équivalente journalière en habitants de 75735 EH (Equivalent Habitants).

La charge moyenne journalière traitée (4510,9 Kg/jour de DBO5), lors de l'année 2025, représente une pollution équivalente journalière en habitants de 75182 EH (Equivalent Habitants).

Synthèse de l'ensemble des bilans réglementaires :

	Bilans réglementaires			
	A réaliser	Réalisés	Conformes	Bilans conformes
	/	/	/	(en %)
Lery	104	104	104	100,0
Louviers	52	52	52	100,0
Aubevoye	52	52	52	100,0
Ecoparc	24	24	23	95,8
Clef vallée d'Eure	12	12	12	100,0
Acquigny	12	12	12	100,0
Alizay	12	12	12	100,0
Igoville	6	6	6	100,0
Martot	4	4	4	100,0
Bernières	6	5	5	83,3
Fontaine la verte	/	/	/	/
Surville	2	2	1	50,0
Total	**286**	**285**	**283**	**99,0**

Données générées réglementaires et pour la conduite des stations :

	Type de données	Nombre de données
Débits entrée et sortie	Données réglementaires	10669
Débits filière boues	Données réglementaires	2675
Pluviométrie	Données réglementaires	3650
Bilans 24h	Données réglementaires	285
Données issues des bilans 24h	Données réglementaires	3505
Rendements calculés	Données réglementaires	1325
Analyses entrée et rejet	Pour la conduite des stations	1247
Analyses boues produites	Pour la conduite des stations	859

Synthèse des déclarations d'événements aux instances réglementaires :

90 fiches informations (déclarations d'évènements, d'écarts de performances, …) ont été rédigées et envoyées aux différentes instances réglementaires (contre 112 en 2024).

	Nombre de fiche info	Panne/maintenance équipement station	Débordements dans le milieu naturel	Dysfonctionnements bilan 24h	Concentration entrée atypique	Bilan 24h non conforme	Concentration sortie supérieure à la valeur rédhibitoire
Alizay	3	/	2	/	/	1	/
Bernières/Seine	3	/	/	3	/	/	/
Acquigny	11	2	5	4	/	/	/
Clef Vallée d'Eure	2	/	/	/	1	1	/
Ecoparc II	8	2	1	1	/	3	1
Fontaine la Verte	/	/	/	/	/	/	/
Igoville	1	/	/	1	/	/	/
Martot	1	/	1	/	/	/	/
Surville	1	/	/	/	/	1	/
Lery	45	3	39	3	/	/	/
Aubevoye	3	3	/	/	/	/	/
Louviers	12	1	11	/	/	/	/
Total	**90**	**11**	**59**	**12**	**1**	**6**	**1**

65 % des fiches informations envoyées aux instances réglementaires concernent des déversements dans le milieu naturel, qui sont, pour une très grande majorité, liés à de forte précipitations ou nappes d'accompagnement des cours d'eau qui provoquent des entrées d'eau claire parasite dans les différents systèmes de collectes. Ces volumes d'eaux claires ne peuvent pas être absorbés par les systèmes d'assainissement.

Des travaux sur les différents systèmes de collectes (notamment Acquigny) ont permis de diminuer les entrées d'eaux claires parasites.

3.INDICATEURS DE PERFORMANCES :

3.1 TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE :

Taux de raccordement systèmes d'assainissement CASE : **89 %**

3.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX DE COLLECTE :

Obligations réglementaires

Le décret du 27 janvier 2012 précise qu'à l'échéance du 31 décembre 2013, les collectivités doivent avoir établi un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement
L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) assure l'articulation entre l'obligation de réaliser un descriptif détaillé introduite par le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 mai 2007 sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service. Il **modifie notamment les critères d'évaluation** des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points).
Ce même arrêté précise qu'il faut que ce nouvel indice atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service dispose d'un descriptif détaillé. D'autre part, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points (sur 45 attribuables) conditionne l'attribution des points suivants alloués par le barème (entre les cotations 45 et 120 points - effet « palier »).
L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale a été calculé conformément à ce nouveau barème. Cette disposition introduit une rupture avec les valeurs des années antérieures de cet indice.

Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux :

Caractéristiques	OUI	NON
A – Plan du réseau de collecte		
A1-Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	**10**	**/**
A2-Mise à jour du plan au moins annuelle	**5**	**/**
B – Informations sur les éléments constitutifs du réseau		
B1-Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	**10**	
B2-Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	**10**	
B3-Localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs…)	**10**	
B4- dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre 2 regards de visite)	**10**	

Caractéristiques	OUI	NON
C– Informations sur les interventions sur le réseau (40 points supplémentaires au maximum)		
C1- Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau (0 pour une réalisation partielle)	10	**0**
C2- Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) (0 pour une réalisation partielle)	10	**0**
C3- Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement. On entend par plan pluriannuel de renouvellement un programme détaillé de travaux assorti d'un estimatif chiffré portant au moins sur 3 ans	10	**0**
C4- Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10	**0**
Total	**95**	

3.3 CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS :

La conformité de la collecte des effluents est évaluée au regard de la directive ERU (Indicateur de contrôle annuel utile à l'évaluation du respect du droit européen en matière d'assainissement collectif). Un système de collecte est conforme si les rejets par temps de pluie représentent moins de 5 % des volumes d'eaux usées produits dans la zone desservie, sur le mode unitaire ou mixte, par le système de collecte.

Conformité de la collecte des effluents

	Conformité des systèmes de collectes	
	Oui	Non
Louviers	X	
Léry	X	
Acquigny	X	
Ecoparc II	X	
Surville	X	
Alizay	X	
Igoville	X	
Martot	X	
Aubevoye	X	
La Croix Saint Leufroy	X	
Bernières sur Seine	X	
Fontaine la Verte		

3.4 CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION :

La conformité des équipements est évaluée au regard de la directive ERU (Indicateur de contrôle annuel utile à l'évaluation du respect du droit européen en matière d'assainissement collectif). Un système de traitement des eaux usées d'une Agglomération est conforme en équipement si l'installation est jugée suffisante en l'état pour traiter les effluents qu'il reçoit. Il n'est pas nécessaire, en ce cas, de préconiser des investissements supplémentaires au titre de la directive ERU.

Conformité des équipements d'épuration

	Conformités des systèmes de traitements	
	Oui	Non
Louviers	X	
Lery	X	
Acquigny		X
Ecoparc II		X
Surville	X	
Alizay	X	
Igoville	X	
Val Richard		
Martot	X	
Aubevoye	X	
La Croix Saint Leufroy	X	
Bernières sur Seine	X	
Fontaine la Verte		

- La non-conformité du système de traitement d'Ecoparc est due à un dépassement de valeur rédhibitoire, lors d'un bilan 24h, sur le paramètre phosphore.
- La non-conformité du système de traitement d'Acquigny est due aux nombreux déversements dans le milieu naturel, provoqués par les crues et la hauteur de la nappe d'accompagnement de l'Eure.

3.5 CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION :

La conformité de la performance des ouvrages est évaluée au regard de la directive ERU (Indicateur de contrôle annuel utile à l'évaluation du respect du droit européen en matière d'assainissement collectif). Un système de traitement des eaux usées d'une Agglomération d'assainissement est conforme en performance s'il a respecté, sur l'année, l'ensemble des prescriptions environnementales qui lui étaient imposées.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

	Conformités des systèmes d'assainissement	
	Oui	Non
Louviers	X	
Léry	X	
Acquigny		X
Ecoparc II		X
Surville	X	
Alizay	X	
Igoville	X	
Martot	X	
Aubevoye	X	
La Croix Saint Leufroy	X	
Bernières sur Seine	X	
Fontaine la Verte	X	

- La non-conformité du système de traitement d'Ecoparc est due à un dépassement de valeur rédhibitoire, lors d'un bilan 24h, sur le paramètre phosphore.
- La non-conformité du système de traitement d'Acquigny est due aux nombreux déversements dans le milieu naturel, provoqués par les crues et la hauteur de la nappe d'accompagnement de l'Eure.

3.6 TAUX DE BOUES EVACUEES DE FAÇON CONFORME

Pour chaque station, la conformité des filières de traitement est évaluée par la formule suivante :

- Conformité des filières de traitement = (Tonnes de matières sèches totales admises par une filière conforme / Tonnes de matières sèches de boues évacuées) x 100

Taux de boues évacuées de façon conforme

	Tonnes de matières sèches admises par une filière conforme	Tonnes de matières sèches évacuées	Conformité
	(en T de MS)	(en T de MS)	(en %)
Louviers	893	893	100
Léry	589	589	100
Aubevoye	183	183	100
Acquigny	16,3	16,3	100
Ecoparc II	70,5	70,5	100
Surville	/	/	/
Martot	8,2	8,2	100
Alizay	19,3	19,3	100
Igoville	23,3	23,3	100
La Croix Saint Leufroy	5,3	5,3	100
Fontaine la Verte	/	/	/
Bernières sur Seine	/	/	/

3.7 TAUX DE DEBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS

Le taux de débordement 2025 est de 0.1% par milliers d'habitants.

3.8 POINTS DU RESEAU DE COLLECTE NECESSITANT DES INTERVENTIONS FREQUENTES DE CURAGE

Le nombre d'interventions de débouchage est de 416 (+26% par rapport à 2024).

Les points noirs identifiés sont au nombre de 31. Ils sont curés plusieurs fois par an.

Le nombre de point du réseau (y compris réseau pluvial) nécessitant des interventions est de 5,51 par centaines de km.

3.9 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX DE COLLECTE

Linéaire renouvelé par années								
2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
En mètre linéaire								
0	60	0	416	2256	2944	226	235	260

100 x (linéaire renouvelé des 5 dernières années / 5) x le linéaire total

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte est de 0,13%.

MISE EN PLACE D'UN DIAGNOSTIC PERMANENT ET REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DECENNAL

L'agglomération réalise des inspections télévisées en fonction du fonctionnement quotidien des systèmes de collecte. En parallèle, les travaux pour la mise en place d'un diagnostic permanent sont en cours et un diagnostic décennal a également démarré. Ces diagnostics sont avant tout une obligation réglementaire et permettent à la collectivité de mieux connaître le fonctionnement de ses systèmes d'assainissement. Il permet d'aboutir à un programme de renouvellement et d'investissement cohérent pour aboutir à un fonctionnement optimisé de son réseau.

Diagnostic permanent : Celui-ci consiste à sectoriser le réseau d'assainissement en sous bassin de collecte grâce aux 70 mesures de débits installées. Les données remontent sur une supervision et un logiciel de traitement de données. Cela permet une analyse permanente du fonctionnement hydraulique du réseau. Les objectifs sont multiples :

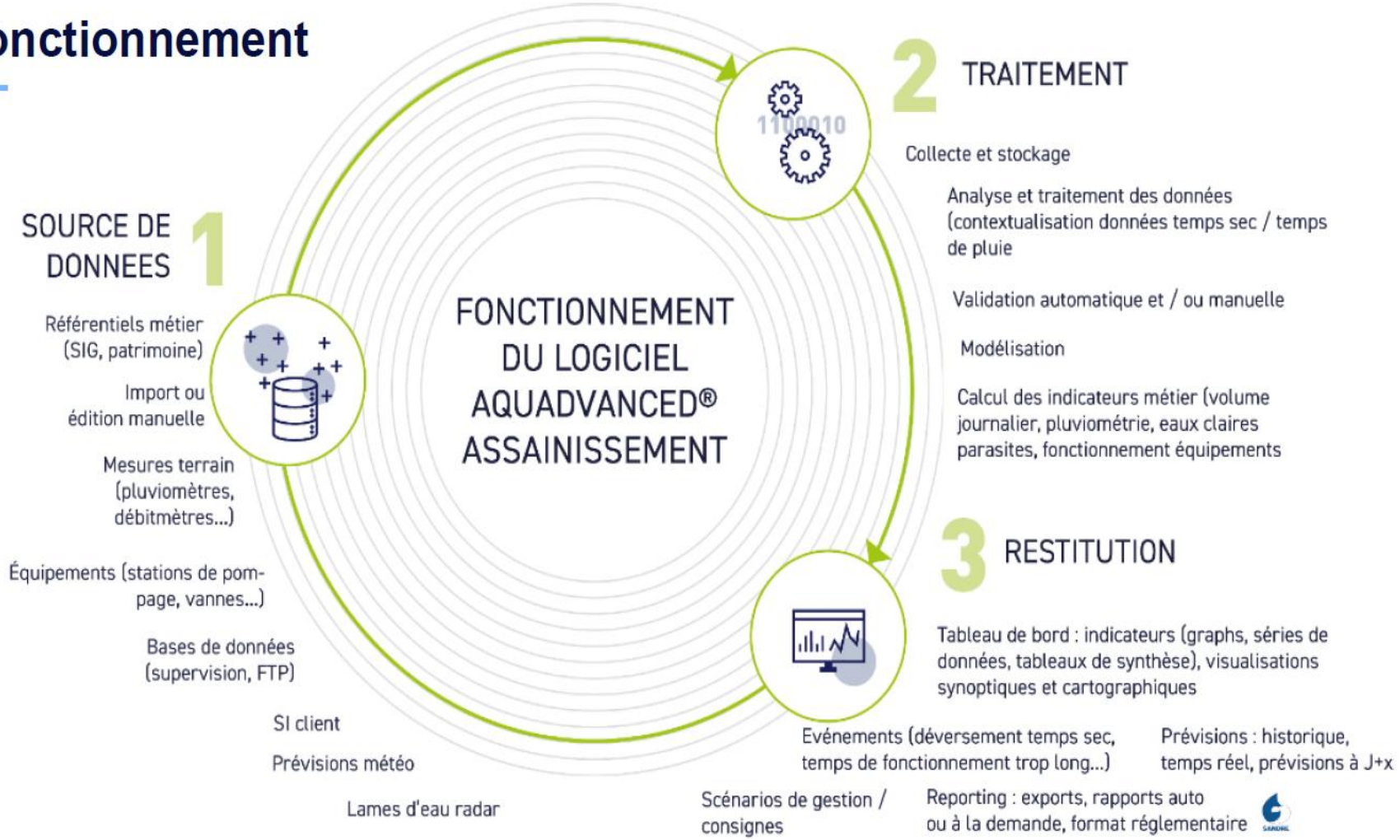
- Suivre et analyser le fonctionnement par rapport aux ECPP et ECPM
- Optimiser le renouvellement ou la réhabilitation des réseaux
- Optimiser le fonctionnement des systèmes de traitement

Diagnostic décennal : Celui-ci consiste à réaliser un diagnostic complet des systèmes d'assainissement de l'agglomération sur l'ensemble de ses équipements et ouvrages :

- Les réseaux d'assainissement publics grâce des visites terrain, des ITV, des mesures de débits
- Les postes de refoulement et relevage grâce à une visite terrain
- Les stations d'épurations grâce à des visites terrain et des bilans analytiques.
- Les réseaux d'assainissement privés grâce à des visites terrains

L'objectif principal de ce diagnostic est d'aboutir à un programme pluriannuel d'investissement actualisé et d'optimiser le fonctionnement des systèmes d'assainissement par rapport au milieu naturel.

Fonctionnement



3.10 CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

Conformités établies au regard des prescriptions de la police de l'eau.

	Nombre de bilans à réaliser en 2025	Nombre de bilans conformes	Indicateur
	/	/	(%)
Louviers	52	52	100,0
Léry	104	104	100,0
Aubevoye	52	52	100,0
Acquigny	12	12	100,0
Ecoparc II	24	23	95,8
Bosc Hetrel	/	/	/
Martot	4	4	100,0
Alizay	12	12	100,0
Igoville	6	6	100,0
Fontaine la Verte	/	/	/
Champenard	/	/	/
Clef Vallée d'Eure	12	12	100,0
Bernières sur Seine	6	5	83,3
Surville	2	1	50,0
Total	**286**	**283**	**98,9**

D'un point de vue strictement analytique, les stations de Louviers, Lery, Aubevoye, Acquigny, Martot, Alizay, Igoville, Clef Vallée d'Eure sont conformes.

Les stations d'Ecoparc II, Bernières sur Seine et Surville, sont quant à elles non conformes (dépassements d'une valeur rédhibitoire ou de valeurs limites, problèmes de mise en œuvre des bilans 24h par le prestataire, voir la partie systèmes de traitements).

3.11 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RESEAUX DE COLLECTE

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120. Ces éléments sont communs à tous les types de réseaux.

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

Caractéristiques	Oui	Non	Note
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs.	+20	0	**+20**
Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet.	+10	0	**+10**
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.	+20	0	**+20**
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet.	+30	0	**+20**
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des STEP des agglomérations d'assainissement et les résultats.	+10	0	**+10**
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	+10	0	**+5**
TOTAL	**-**	**-**	**+85**

Un diagnostic permanent est mis en place depuis le 01 semestre 2025.

Caractéristiques	Oui	Non	Note
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	**+10**	**0**	**+10**

GLOSSAIRE

Auto surveillance : L'auto surveillance s'inscrit dans l'objectif de qualité du fonctionnement des systèmes d'assainissement prescrit par la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU).

DBO Demande biologique en oxygène (DBO5) : Indice de pollution de l'eau qui traduit sa teneur en matières organiques par la quantité d'oxygène nécessaire à la dégradation de ces matières. Mesure la quantité de matière biodégradable contenue dans l'eau. DBO5 (demande biologique en oxygène en 5 jours).

DCO Demande chimique en oxygène (DCO) : Quantité de l'ensemble de la matière oxydable. Elle correspond à la quantité d'oxygène qu'il faut fournir grâce à des réactifs chimiques puissants, pour oxyder les matières contenues dans l'effluent. Idem DBO, incluses en plus les substances qui ne sont pas biodégradables.

Azote Total Kjeldahl (NTK) : Ce paramètre quantifie la fraction réduite de la pollution azotée : c'est la somme de l'azote organique (protéines par exemple) et de l'azote ammoniacal.

Azote Global (NGL) : Ce paramètre quantifie la pollution azotée d'un effluent : il est obtenu en faisant la somme d'Azote Total Kjeldahl (NTK) et de l'azote oxydé : Azote nitreux (nitrite / N-NO2) + Azote nitrique (nitrate / N-NO3).

Phosphore total (Pt) : Ce paramètre quantifie la pollution phosphorée d'un effluent : il est obtenu en faisant la somme du phosphore inorganique (polyphosphates) et du phosphore organique (phospholipides).

Débit entrant : Le débit entrant dans le système de traitement d'eaux usées est le volume journalier, moyen au cours de l'année, d'effluent provenant du réseau de collecte entrant dans le système (exprimé en m^3/j).

Eaux usées : Les eaux usées sont des eaux altérées par les activités humaines à la suite d'un usage domestique, industriel, artisanal, agricole ou autre. Elles sont considérées comme polluées et doivent être traitées.

Eaux usées domestiques : Eaux usées issues principalement d'un usage domestique de l'eau.

Eaux usées industrielles : Eaux usées issues principalement d'un usage industriel de l'eau.

Epuration : Processus destiné à réduire ou à supprimer les éléments polluants contenus dans l'eau. Ce processus s'effectue principalement dans les stations d'épuration. Elle peut également être naturelle, bien que plus lente (autoépuration).

Equivalent Habitant (EH) : Unité arbitraire de la pollution organique des eaux représentant la qualité de matière organique rejetée par jour et par habitant. 1 EH = 60 g de DBO5 / jour.

Matières en suspension (MES) : Particules insolubles présentes en suspension dans l'eau. Elles s'éliminent en grande partie par décantation. Une des mesures classiques de la pollution des eaux.

Rejet : Restitution d'eau à la rivière après usage. Le niveau de pollution du rejet dépend de la façon dont l'eau a été traitée. On parle de rejet industriel, de rejet ménager, de rejet agricole suivant l'origine des eaux usées. On emploie quelquefois « effluent » dans le sens de rejet.

Réseau de collecte : Le réseau de collecte désigne le réseau de canalisations qui recueille et achemine les eaux usées depuis la partie publique des branchements particuliers, ceux-ci compris, jusqu'au point de rejet dans le milieu naturel ou dans le système de traitement ou un autre système de collecte.

Réseau séparatif : Réseau de collecte pour lequel les eaux domestiques et les eaux pluviales sont séparées, il y a donc un double réseau.

Réseau unitaire : Réseau de collecte recevant les eaux usées et pluviales.

Système d'assainissement : Système permettant la collecte, le transport et le traitement des eaux. C'est l'ensemble des équipements de collecte et de traitement des eaux usées et pluviales.

ANNEXES

Le prix et la qualité de l'eau

Service public de l'assainissement

ANNEXE 1 : Détail des postes de refoulement 245

Annexe 2 : Interventions réalisées sur le réseau d'assainissement en 2025 247

Annexe 3 : Modèle de rapport de diagnostic d'assainissement collectif 251

ANNEXE 1 : DETAIL DES POSTES DE REFOULEMENT

	Libellés installations	Communes	Libellés installations
Acquigny	Poste Acquigny Grandes ruelles	Manoir sur seine	Poste Rue des Loges au Manoir sur Seine
Acquigny	Poste Acquigny La Poterie	Manoir sur seine	Poste Rue petite Varennes au Manoir sur Seine
Acquigny	Poste Acquigny Route de Pacy	Manoir sur seine	Poste nouveau lotissement
Acquigny	Poste Acquigny Les Sablons	Martot	Poste Martot Rue de La Garenne
Acquigny	Poste Acquigny Saint Mauxe	Martot	Poste Martot Step
Acquigny	Poste Acquigny Aire des gens du voyage	Pont de l'Arche	Poste PDA Chemin du Becquet (Pont d'Arromanches)
Acquigny	Poste Acquigny Les Patis	Pont de l'Arche	Poste PDA rue Pasteur
Acquigny	Poste Acquigny Bleuets	Pont de l'Arche	Poste PDA Chemin du becquet (Lotissement)
Acquigny	Poste Acquigny Château	Pont de l'Arche	Poste PDA quai Foch
Acquigny	Poste Acquigny STEP	Pont de l'Arche	Poste PDA Chemin du Becquet (Transfert)
Alizay	Poste Alizay rue Paul Eluard	Pinterville	Poste Pinterville rue Jules Verne
Alizay	Poste Alizay Principal	Pinterville	Poste Pinterville Les Jonquilles
Alizay	Poste Alizay rue Mars 62	Pîtres	Poste Rue Corneille à Pitres
Alizay	Poste Alizay Les Saules	Pîtres	Poste Place Flotteaux à Pitres
Alizay	Poste Alizay STEP	Poses	Poste Poses Bout du Bas
Andé	Poste Andé Château	Poses	Poste Poses Eglise
Andé	Poste Andé face à l'école	Poses	Poste Poses GOLF
Andé	Poste Andé Ecole 2	Poses	Poste Poses Masures
Andé	Poste Andé Ancienne Step	Poses	43 PR Poses Extension réseau d'assainissement
Champenard	PR Champenard Bout Roussel	Les Trois Lacs	Poste Fontaine Bruyeres
Clef Vallée d'Eure	Poste Petits Prés	Les Trois Lacs	Poste Fontaine Mollet
Clef Vallée d'Eure	Poste l'Artisanat	Les Trois Lacs	Poste Fontaine Perelles
Clef Vallée d'Eure	Poste Route de Louviers	Les Trois Lacs	Poste Georges Warin
Clef Vallée d'Eure	Poste Le Moulin	Les Trois Lacs	Poste Les Sources
Clef Vallée d'Eure	Poste Le Manoir	Saint Aubin sur Gaillon	Poste Gendarmerie
Courcelles	Poste Courcelles CH Carrières	Saint Aubin sur Gaillon	Poste Pont Maillot
Courcelles	Poste Les Cigales	Saint Aubin sur Gaillon	Poste Val Any
Courcelles	Poste Rés G André	Saint Aubin sur Gaillon	Poste ZA Champs Chouettes
Courcelles	Poste Rés Le Catillon	Saint Julien	Poste Saint Julien Principal
Courcelles	Poste Rés Perelles	Saint Julien	Poste Froc Ville
Courcelles	Poste Ruelle des Près	Saint Julien	Poste Saint Laurent
Courcelles	Poste rue 13/08/1944	Villers sur Le Roule	Poste Le Petit Pont
Criquebeuf	Poste Criquebeuf allée du 18 mars 1962	Saint Pierre du Vauvray	Poste St Pierre Vauvray ex step
Criquebeuf	Poste Criquebeuf n°2	Saint Pierre du Vauvray	Poste St Pierre Vauvray place du Marché
Criquebeuf	Poste Criquebeuf n°354	Saint Pierre du Vauvray	Poste St Pierre Vauvray Voie de l'ormets
Criquebeuf	Poste Criquebeuf rue du Pont des Allées	Saint Pierre du Vauvray	3 PR St Pierre Vauvray Extension réseau d'assainissement
Criquebeuf	Poste Criquebeuf Ruelle Privée	Saint Etienne du Vauvray	Poste St Etienne du Vauvray rue de la métairie
Criquebeuf	Poste Criquebeuf Statue n°4	Saint Etienne du Vauvray	Poste St Etienne du Vauvray rue Nationale
Les Damps	Poste Les Damps n°1 (Long de l'Eure)	Saint Etienne du Vauvray	1 PR St Etienne du Vauvray Extension réseau d'assainissement
Les Damps	Poste Les Damps n°2	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil rue du Calvaire
Gaillon	Poste Victor Leray	Villers sur Le Roule	Poste Bouvreuil
Gaillon	PR Gaillon Principal	Villers sur Le Roule	Poste Lot Orée de Vallon
Gaillon	Poste Collège Amboise	Villers sur Le Roule	Poste Rte des Andelys
Gaillon	Poste Le Golf	Le Val D'Hazey	Poste Becker Remy

	Libellés installations	Communes	Libellés installations
Gaillon	Poste Le Lycée	Le Val D'Hazey	Poste Clos Argilière
Gaillon	Poste rue de la Gare	Le Val D'Hazey	Poste Clos Normand
Herqueville	Poste Herqueville Salle des Fêtes	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil rue B. Chedeville N°27 (Trans Henry)
Heudebouville	Poste Heudebouville chemin Pras	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil rue B. Chedeville n°1
Heudebouville	Poste Heudebouville les Chesnes	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil rue B. Chedeville n°2 (Métairie)
Heudebouville	Poste Heudebouville Ormais	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil rue B. Chedeville n°3 (n°91)
Heudebouville	Poste Heudebouville Ombre	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil rue B. Chedeville n°4 (Forrières)
Igoville	Poste Igoville chemin de la ravine	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil rue B. Chedeville n°5 (n°103)
Igoville	Poste Igoville Super U	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil Formule 1
Incarville	Poste Incarville rue des Près	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil rue des Forrières (n°21)
Incarville	Poste Incarville rue de St Cyr	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil du Golf
Incarville	Poste lotissement Jacques de Maurey	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil rue de l'hôtel de Dieu
Léry	Poste Léry rue du 11 Novembre	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil Mairie
Léry	Poste Léry île du roi n°1	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil St Marguerite
Léry	Poste Léry île du roi n°2	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil Les Noés (rue du Bas)
Léry	Poste Léry Salle Polyvalente	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil ZAC des Tilleuls
La Haye Le Comte	Poste La Haye le Comte allée Langlois	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil Bassin d'orage
La Haye Le Comte	Poste route la Haye le Comte	Val de Reuil	Poste Val de Reuil rue de l'Abreuvoir
LHM	Poste La Haye Malherbe Carbonniers	Val de Reuil	Poste Val de Reuil Automatech
LHM	Poste chemin du Vallet - la Haye Malherbe	Val de Reuil	Poste Val de Reuil baladins
LHM	Poste La Haye Malherbe Chanceuse	Val de Reuil	Poste Val de Reuil Base de Loisirs
LHM	Poste La Haye Malherbe impasse des Fonds	Val de Reuil	Poste Val de Reuil La Chesnaie
LHM	Poste La Haye Malherbe Tuileries	Val de Reuil	Poste Val de Reuil les Clouets
LHM	Poste La Haye Malherbe STEP	Val de Reuil	Poste Val de Reuil route des Falaises
Louviers	Poste Louviers le Becquet (av. des peupliers)	Val de Reuil	Poste Val de Reuil rue de la gare
Louviers	Poste Louviers Bd Georges Clémenceau	Val de Reuil	Poste Val de Reuil les germes
Louviers	Poste Louviers allée des Coucou	Val de Reuil	Poste Val de Reuil rue Sauvagine
Louviers	Poste Louviers Chaussée Décrétot face au numéro 16	Val de Reuil	Poste Val de Reuil les vignettes (prison)
Louviers	Poste Louviers Bd Jules Ferry	Val de Reuil	Poste Val de Reuil Voie de l'orée
Louviers	Poste Louviers rue Girafe	Val de Reuil	Poste Val de Reuil Porte-Joie les Haut-Prés
Louviers	Poste Louviers Lotissement St Hildevert	Vironvay	Poste Vironvay Chapelle
Louviers	Poste Louviers Lotissement Les Prés	Vironvay	Poste Viron Marettes
Louviers	Poste Louviers quartier Maison Rouge	Vironvay	Poste Vironvay rue Nationale
Louviers	Poste Louviers Le Moulin	Vironvay	Poste Vironvay Principal
Louviers	Poste Louviers rue du Port n°1 (ruisseau)	Vironvay	Poste Vironvay Tilleuls
Louviers	Poste Louviers rue du Port n°2	Louviers	Poste Louviers St Germain (Ecole)
Louviers	Poste Louviers rue du Port n°3	Louviers	Poste Louviers rue St Jean
Louviers	Poste Louviers les Remparts	Louviers	Poste Louviers Chemin des Vallot
Louviers	Poste Louviers St Germain l'église	Les Trois Lacs	PR Bernières Voie de Seine
Le Val D'Hazey	Poste Le Pont Sncf	Le Val D'Hazey	Poste Emile Laguette
Le Val D'Hazey	Poste Tournebut	Le Val D'Hazey	Poste La Gailliote

ANNEXE 2 : INTERVENTIONS REALISEES SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT EN 2025

Nettoyages des PR

	NB intervention(s) 2025
Acquigny	60
Alizay	52
Andé	12
Aubevoye	46
Autheuil Authouillet	2
Bernieres sur Seine	4
Champenard	4
Clef Vallée d'Eure	34
Courcelles Sur Seine	35
Criquebeuf sur Seine	55
Gaillon	40
Herqueville	3
Heudebouville	21
Heudreville sur Eure	3
Igoville	31
Incarville	10
La Haye le Comte	8
La Haye Malherbe	29
La Saussaye	33
Le Manoir	12
Le Vaudreuil	56
Léry	11
Les Damps	7
Louviers	108
Martot	7
Montaure	33
Pinterville	7
Pîtres	18
Pont de l'Arche	20
Poses	120
Saint Aubin sur Gaillon	24
Saint Didier des Bois	8
Saint Etienne du Vauvray	13
Saint Julien de la Liègue	14
Saint Pierre du Vauvray	17
Saint Pierre la Garenne	4
Val de Reuil	61
Venables	27
Villers sur le Roule	12
Vironvay	16
Total	**1077**

Curages préventifs du réseau

	Linéaires curés en 2025
	(mètre linéaire)
Alizay	7073
Aubevoye	10539
Clef Vallée d'Eure	1409
Criquebeuf sur Seine	200
Heudebouville	101
Igoville	7678
Gaillon	7524
La Saussaye	4176
Le Vaudreuil	808
Louviers	8882
Pont de l'Arche	617
Poses	1390
Saint Aubin sur Gaillon	1331
Val de Reuil	2884
Venables	6531
Villers sur le Roule	2832
Vironvay	2222
Total	**66197**

Opérations d'hydrocurage et curage non programmées

	Nombre de débouchage / curage	Linéaires curés en 2025
		(mètre linéaire)
Acquigny	8	900
Ailly	3	200
Alizay	9	1000
Andé	5	500
Aubevoye	30	2808
Clef Vallée d'Eure	15	1410
Champenard	2	100
Courcelles sur Seine	6	600
Criquebeuf sur Seine	12	1200
Gaillon	47	4618
Herqueville	1	100
Heudebouville	3	300

	Nombre de débouchage / curage	Linéaires curés en 2025
		(mètre linéaire)
Igoville	7	700
Incarville	5	500
La Haye Le Comte	4	300
La Haye Malherbe	5	400
La Saussaye	6	600
Le Manoir	4	400
Le Vaudreuil	16	1600
Lery	16	1500
Les Damps	7	700
Louviers	79	7400
Martot	4	500
Montaure	1	100
Pinterville	6	600
Pîtres	15	1400
Pont de l'Arche	22	1840
Poses	4	400
Saint Aubin sur Gaillon	7	600
Saint Didier des Bois	2	200
Saint Etienne du Vauvray	4	400
Saint Germain de Pasquier	1	100
Saint Julien de la Liegue	1	100
Saint Pierre du Vauvray	6	600
Tostes	1	100
Val de Reuil	43	4200
Venables	2	200
Villers sur le Roule	6	600
Vironvay	2	2
Total	**417**	**39778**

Curages des avaloirs

	Nombres d'avaloirs curés en 2025
Amfreville sur Iton	101
Aubevoye	621
Autheuil Authouillet	181
Cailly sur Eure	17
Clef Vallée d'Eure	280
Connelles	9
Criquebeuf sur Seine	4
Fontaine Heudebourg	1
Gaillon	612
Herqueville	12
Heudebouville	120
Incarville	305
Le Manoir sur Seine	124
Le Vaudreuil	323
Les Damps	20
Louviers	639
Pinterville	64
Pîtres	216
Pont de l'Arche	350
Saint Aubin sur Gaillon	1
Saint Etienne du Vauvray	68
Saint Pierre du Vauvray	104
Val de Reuil	28
Villers sur le Roule	93
Vironvay	25
TOTAL	**4318**

Bilan curages année 2025

Le taux de curage en 2025 sur l'ensemble des réseaux de l'agglomération est de **12.19%**

ANNEXE 3 MODELE DE RAPPORT DE DIAGNOSTIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Louviers, le 06/08/2026

Le Président,

N/Réf. : 128-1233 AV/MCL N° 26/08/1188

Objet : Compte-rendu de visite d'installation raccordée au réseau d'assainissement collectif.
Vérification du respect des prescriptions du règlement d'assainissement.

Affaire suivie par : Armand VERDOIS
Direction du Cycle de l'Eau et de la Nature

Madame, Monsieur,

Vous avez demandé un contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif de la propriété située sur la parcelle cadastrée

Conformément à la réglementation, ce contrôle au réseau d'assainissement collectif, a été effectué le 06/08/2026 par un technicien de l'Agglomération Seine-Eure.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le rapport de visite correspondant, vous informant sur le statut de votre installation par rapport à la destination de vos rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales.

À l'issue de cette visite, la destination de vos rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales de votre installation d'assainissement a été classée :

CONFORME

Conformément au règlement du service, le montant de cette prestation, qui s'élève à 100 € TTC, vous sera facturé ultérieurement.

Pour tout renseignement ou erreurs éventuelles concernant votre rapport de visite, vous pouvez contacter l'Agglomération Seine-Eure au 02.76.46.03.52 ou par mail à assainissement.domaineprive@seine-eure.com.

La direction du Cycle de l'Eau et de la Nature se tient à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire.

Vous remerciant de votre coopération, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Bernard LEROY

Par délégation
Le Directeur du Cycle de l'Eau
Olivier SWIT

CS10514
1 place Ernest Thorel
27405 LOUVIERS Cedex
Tel : 02 32 50 85 50
Fax : 02 32 50 85 51
www.agglo-seine-eure.fr

Assainissement : Domestique

N° de dossier :
Personne présente :

Date de la visite : 06/08/2026
Technicien(s) : Armand VERDOIS

Propriété contrôlée

Adresse :
Code Postal et Commune :
Section et numéro cadastral :
Type d'immeuble : Maison
Type de réseau : Unitaire

Occupant (si différent du propriétaire)	**Propriétaire**

Respect des prescriptions du règlement d'assainissement sur la destination de vos rejets EU et EP	oui
Evacuations d'eaux usées raccordées au réseau public d'eaux usées (art. 8)	oui
Séparation des eaux usées et des eaux pluviales (art. 36)	non
Si une évacuation est située à un niveau inférieur au réseau, présence d'un système anti-reflux (art. 44)	
Déconnexion de l'ANC	

CONFORMITE	**CONFORME**

Bernard LEROY
Par délégation
Le Directeur du Cycle de l'eau

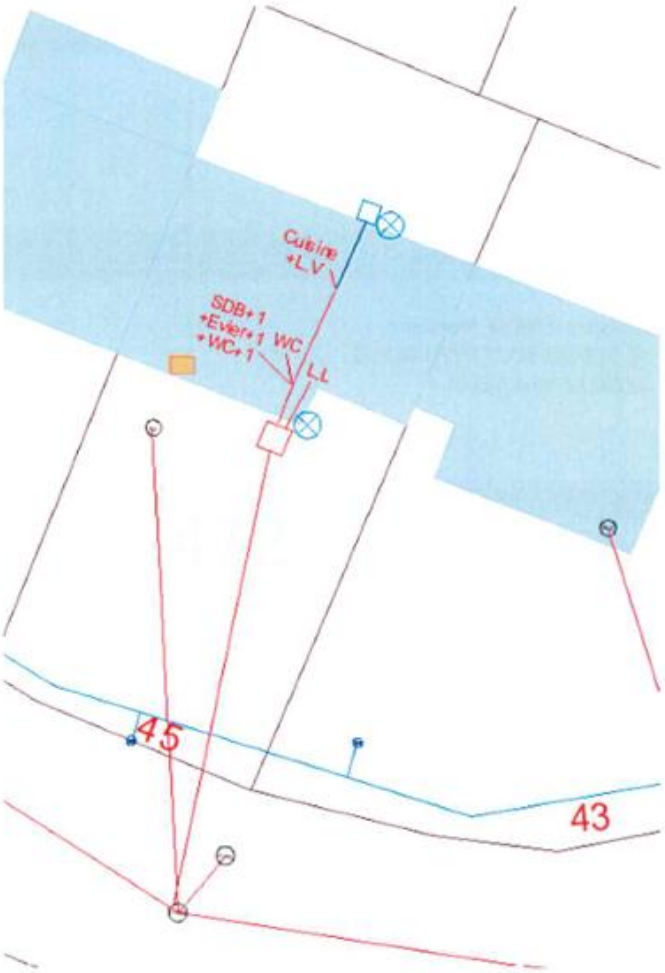
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE - EURE

La responsabilité de l'Agglomération Seine-Eure ne saurait être engagée en cas de vice caché, d'obstruction de réseaux perturbant la vérification des installations privées.

Compte-rendu de visite d'installation raccordée au réseau d'assainissement

Vérification du respect des prescriptions du règlement d'assainissement

Schéma de principe de l'installation





Légende assainissement collectif :

- Puisards
- Grille
- Gouttière
- Regards des eaux Pluviales et usées
- Infiltration dans le sol
- Bâti
- Cabanon
- Limite de propriété
- Canalisations des EU et EP
- Suspicion
- Bac à graisses
- Fosse toutes eaux sans préfiltre
- Fosse toutes eaux équipée d'un préfiltre
- Fosse septique
- Décolloïdeur - Filtre
- Ventilation 1er et 2nd
- Poste de relevage
- Haie
- Regard de Répartition
- Regard de Bouclage

La responsabilité de l'Agglomération Seine-Eure ne saurait être engagée en cas de vice caché, d'obstruction de réseaux perturbant la vérification des installations privées.

Compte-rendu de visite d'installation raccordée au réseau d'assainissement

Vérification du respect des prescriptions du règlement d'assainissement

Description de l'installation

Eaux usées

Méthode de vérification : Colorant — Écoulement : Gravitaire

Raccordement	Nombre Total	Niveau -1	0	+1	+2	+3	Conforme	Non conforme	Remarques
Nb de WC	2		1	1			☑	☐	
Nb de salle de bain	1			1			☑	☐	
Nb de points d'eau							☐	☐	
Nb de cuisine	1		1				☑	☐	
Nb de lave-vaisselle	1		1				☑	☐	
Nb de machine à laver	1		1				☑	☐	

Bac à graisses : Existence : Déconnexion :
Fosse septique /Fosse toutes eaux : Existence : Déconnexion :
Bon de vidange présenté :
Vidangeur :
Destination des matières de vidange :
Ouvrages vidangés et volumes :
Poste de relevage :
Boite de branchement EP : non
Boite de branchement EU : non
Remarque : Destination des rejets d'eaux usées conforme.

Eaux pluviales

Exutoire des points d'évacuation EP

Type d'évacuation	Nombre de points	Réseau EU	Réseau EP (souterrain ou de surface)	Drain d'infiltration	Récupération (citerne, bac...)	Ruissellement sur le terrain	Puisard	Accès	**Conformité**
Gouttières	2		2					oui	**CONFORME**
Caniveaux / Grilles									

Remarque : Réseau public d'assainissement unitaire.
Destination des rejets d'eaux pluviales conforme.

La responsabilité de l'Agglomération Seine-Eure ne saurait être engagée en cas de vice caché, d'obstruction de réseaux perturbant la vérification des installations privées.

Compte-rendu de visite d'installation raccordée au réseau d'assainissement

Vérification du respect des prescriptions du règlement d'assainissement

Regard(s) de contrôle

Regard du réseau public d'assainissement des eaux usées



La responsabilité de l'Agglomération Seine-Eure ne saurait être engagée en cas de vice caché, d'obstruction de réseaux perturbant la vérification des installations privées.

PARTIE D

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SOMMAIRE

1. Caractéristiques techniques du service 258
1.1 Les missions du service 258
1.2 Le nombre d'abonnés en assainissement non collectif 259
2. Indicateurs de Performance 260
2.1 Le contrôle des installations neuves 262
2.2 Le diagnostic des installations existantes lors des transactions immobilières 266
2.3 Le diagnostic des installations existantes 270
2.3.1 Les diagnostics périodiques 270

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre d'installations d'assainissement non collectif 256
Tableau 2 : Bilan des contrôles réalisés 258
Tableau 3 : Bilan des avis SPANC réalisés 259
Tableau 4 : Bilan des contrôles d'exécution réalisés 261
Tableau 5 : Bilan des diagnostics des installations existantes 263
Tableau 6 : Critères de classement des installations d'assainissement non collectif en 2025 266
Tableau 7 : Bilan des contrôles périodiques réalisés en 2025 267

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1.1 LES MISSIONS DU SERVICE

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a pour mission de lutter contre les pollutions des eaux superficielles et souterraines (cours d'eau et nappe phréatique), en contrôlant les installations d'assainissement non collectif.

Conformément à la réglementation, le service réalise plusieurs missions :

Le contrôle des installations neuves

- **Contrôle de conception** : émission d'un avis sur le projet d'assainissement (permis de construire, réhabilitation), afin de vérifier qu'il est adapté aux contraintes de la parcelle, et à la réglementation ;
- **Contrôle de bonne exécution des travaux** : visite de terrain avant remblaiement afin de s'assurer que l'installation est conforme au projet validé et réalisée dans les règles de l'art.

Le diagnostic des installations existantes

Il a pour objectif d'évaluer l'état des installations et les risques de pollution ou d'atteinte à la salubrité publique, de vérifier l'absence de nuisances pour le voisinage, d'apporter des conseils pour un fonctionnement et un entretien optimal de l'installation.

Ce diagnostic doit être réalisé périodiquement par le SPANC, tous les 10 ans maximums, et il est obligatoire pour toutes transactions immobilières, si le rapport périodique à plus de 3 ans.

L'aide et l'information des particuliers

Les techniciens informent les particuliers, les élus et les professionnels sur leurs obligations, les conseillent, les guident dans leurs démarches, peuvent proposer des solutions pour mieux entretenir les installations, apportent une aide technique…

Les missions du SPANC sont assurées en régie par la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

Ce service est rattaché à l'équipe domaine privé de la direction du Cycle de l'Eau.

Le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif

En 2015, le règlement du SPANC a été modifié notamment afin d'intégrer les nouvelles filières, les nouveaux arrêtés et les nouvelles compétences.

Le règlement du service désigne le document établi par la Collectivité et adopté par la délibération du 17/12/2015. Il a pris effet à compter du 1er janvier 2016.

Le règlement régit les relations entre les usagers et le SPANC. Il définit les responsabilités, les droits et les obligations du SPANC et des usagers de l'assainissement non collectif, et il précise les prestations assurées par le SPANC, ainsi que les modalités de leurs mises en œuvre. Ses prescriptions ne font pas obstacle au respect de la réglementation en vigueur.

Il s'applique sur l'ensemble du territoire.

⇨ Annexe 1 : Règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

1.2 LE NOMBRE D'ABONNES EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le nombre de logements concernés par l'assainissement non collectif est de 10 255 installations sur le territoire.

Tableau 1 : Nombre d'installations d'assainissement non collectif

Communes	Nombre d'installations 2025
Acquigny	94
Ailly	496
Alizay	18
Amfreville-sous-les-Monts	232
Amfreville-sur-Iton	425
Andé	250
Autheuil-Authouillet	461
Cailly sur Eure	130
Champenard	27
Clef Vallée d'Eure	851
Connelles	95
Courcelles sur Seine	30
Crasville	67
Criquebeuf-sur-Seine	129
Fontaine Bellenger	441
Gaillon	168
Herqueville	36
Heudebouville	28
Heudreville sur Eure	505
Igoville	23
Incarville	1
La Harengère	244
La Haye-le-Comte	11
La Haye-Malherbe	154
La Saussaye	108
La Vacherie	254
Le Bec-Thomas	108
Le Manoir	17
Le Mesnil-Jourdain	126
Le Val d'Hazey	264
Le Vaudreuil	72
Léry	17
Les Damps	3
Les Trois Lacs	486
Louviers	287
Mandeville	145
Martot	8
Pinterville	139
Pîtres	53
Pont-de-l'Arche	5

Communes	Nombre d'installations 2025
Porte-de-Seine	156
Poses	11
Quatremare	170
Saint-Aubin sur Gaillon	145
Saint-Cyr-la-Campagne	199
Saint-Didier-des-Bois	20
Saint-Étienne-du-Vauvray	5
Saint-Étienne-sous-Bailleul	181
Saint-Germain-de-Pasquier	67
Saint-Julien-de-la-Liège	27
Saint-Pierre-de-Bailleul	446
Saint-Pierre-du-Vauvray	113
Saint-Pierre-la Garenne	383
Surtauville	213
Surville	352
Terres de Bord	378
Val-de-Reuil	24
Villers-sur-le-Roule	68
Vironvay	36
Vraiville	253
TOTAL	**10255**

Ce chiffre sera réactualisé en 2026.

2.INDICATEURS DE PERFORMANCE

La Communauté d'Agglomération réalise donc les contrôles :

- Périodiques des installations existantes.
- Lors des transactions immobilières.
- De conception.
- De réalisation.

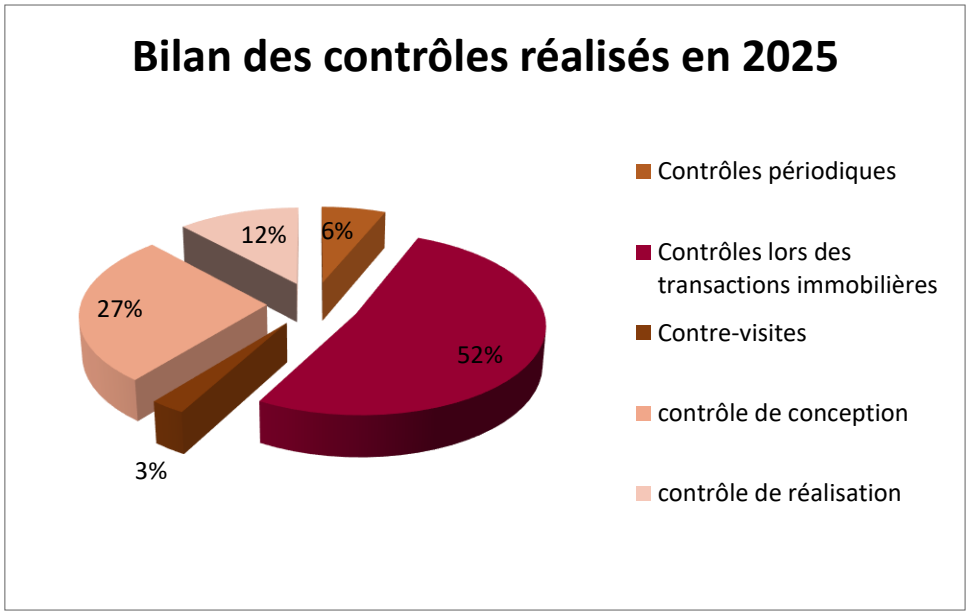
Ainsi, 477 contrôles ont été réalisés en 2025.

Tableau 2 : Bilan des contrôles réalisés :

Communes	En 2025	Total cumulé *
Contrôles périodiques	**30**	**1738**
	6.3 %	*22.00 %*
Contrôles lors des transactions immobilières	**247**	**3599**
	51.8 %	*46.00 %*
Contre-visites	**13**	**105**
	2,7 %	*1.00 %*
Contrôle de conception	**130**	**1393**
	27.3 %	*18.00 %*
Contrôle de réalisation	**57**	**962**
	11.9 %	*12.00 %*
Total	**477**	**7797**

* le « total cumulé » correspond aux diagnostics réalisés depuis le 01/01/2014.

FIGURE 1 : BILAN DES CONTROLES REALISES EN 2025



2.1 LE CONTROLE DES INSTALLATIONS NEUVES

Tableau 3 : Bilan des avis SPANC réalisés

Communes	Nombre d'avis SPANC réalisés	Avis Favorable	Avis Favorable sous réserve	Avis Défavorable
Acquigny	0	0	0	0
Ailly	3	1	1	1
Alizay	0	0	0	0
Amfreville-sous-les-Monts	5	2	3	0
Amfreville-sur-Iton	1	0	1	0
Andé	1	1	0	0
Autheuil-Authouillet	6	0	3	3
Cailly sur Eure	1	0	1	0
Champenard	0	0	0	0
Clef Vallée d'Eure	7	5	2	0
Connelles	2	0	2	0
Crasville	0	0	0	0
Criquebeuf-sur-Seine	2	1	1	0
Fontaine Bellenger	3	3	0	0
Gaillon	0	0	0	0
Herqueville	1	0	1	0
Heudebouville	0	0	0	0
Heudreville sur Eure	10	7	2	1
Igoville	0	0	0	0
La Harengère	2	1	1	0
La Haye-le-Comte	0	0	0	0
La Haye-Malherbe	1	0	1	0
La Saussaye	2	1	1	0
La Vacherie	3	1	2	0
Le Bec-Thomas	4	3	1	0
Le Manoir	0	0	0	0
Le Mesnil-Jourdain	4	0	1	3
Le Val d'Hazey	8	1	2	5
Le Vaudreuil	2	1	0	1
Les Damps	0	0	0	0
Les Trois Lacs	3	1	2	0
Léry	0	0	0	0
Louviers	4	2	2	0
Mandeville	3	2	1	0
Martot	0	0	0	0
Pinterville	0	0	0	0
Pîtres	0	0	0	0
Pont-de-l'Arche	0	0	0	0
Porte-de-Seine	4	0	4	0
Poses	0	0	0	0
Quatremare	7	3	4	0
Saint-Aubin sur Gaillon	2	0	2	0

Communes	Nombre d'avis SPANC réalisés	Avis Favorable	Avis Favorable sous réserve	Avis Défavorable
Saint-Cyr-la-Campagne	3	1	2	0
Saint-Didier-des-Bois	0	0	0	0
Saint-Étienne-du-Vauvray	0	0	0	0
Saint-Étienne-sous-Bailleul	1	0	1	0
Saint-Germain-de-Pasquier	1	0	1	0
Saint-Julien-de-la-Liège	0	0	0	0
Saint-Pierre-de-Bailleul	7	2	4	1
Saint-Pierre-du-Vauvray	1	0	1	0
Saint-Pierre-la Garenne	2	0	2	0
Surtauville	2	1	1	0
Surville	4	2	2	0
Terres de Bord	5	2	3	0
Val-de-Reuil	0	0	0	0
Villers-sur-le-Roule	0	0	0	0
Vironvay	3	0	3	0
Vraiville	10	4	6	0
TOTAL	**130**	**48**	**67**	**15**
Taux de conformité		**36,9%**	**51,5%**	**11,5%**

⇨ Annexe 2 : Modèle de rapport d'un avis SPANC

Tableau 4 : Bilan des contrôles d'exécution réalisés

Communes	Nombre de contrôle d'exécution réalisées	Installations conformes	Installations conformes avec réserves	Installations non conformes
Acquigny	1	1	0	0
Ailly	1	1	0	0
Alizay	0	0	0	0
Amfreville-sous-les-Monts	2	0	2	0
Amfreville-sur-Iton	5	2	3	0
Andé	1	0	1	0
Autheuil-Authouillet	0	0	0	0
Cailly sur Eure	1	0	1	0
Champenard	0	0	0	0
Clef Vallée d'Eure	5	2	3	0
Connelles	1	1	0	0
Crasville	1	0	1	0
Criquebeuf-sur-Seine	0	0	0	0
Fontaine Bellenger	2	0	2	0
Gaillon	0	0	0	0
Herqueville	2	0	2	0
Heudebouville	0	0	0	0
Heudreville sur Eure	1	0	1	0
Igoville	0	0	0	0
La Harengère	0	0	0	0
La Haye-le-Comte	0	0	0	0
La Haye-Malherbe	0	0	0	0
La Saussaye	0	0	0	0
La Vacherie	2	1	1	0
Le Bec-Thomas	1	1	0	0
Le Manoir	0	0	0	0
Le Mesnil-Jourdain	1	0	1	0
Le Val d'Hazey	4	2	2	0
Le Vaudreuil	1	1	0	0
Les Damps	0	0	0	0
Les Trois Lacs	2	1	0	1
Léry	0	0	0	0
Louviers	5	1	4	0
Mandeville	0	0	0	0
Martot	0	0	0	0
Pinterville	0	0	0	0
Pîtres	0	0	0	0
Pont-de-l'Arche	0	0	0	0
Porte-de-Seine	1	1	0	0
Poses	0	0	0	0
Quatremare	1	1	0	0
Saint-Aubin sur Gaillon	0	0	0	0
Saint-Cyr-la-Campagne	2	1	1	0
Saint-Didier-des-Bois	0	0	0	0

Communes	Nombre de contrôle d'exécution réalisées	Installations conformes	Installations conformes avec réserves	Installations non conformes
Saint-Étienne-du-Vauvray	0	0	0	0
Saint-Étienne-sous-Bailleul	0	0	0	0
Saint-Germain-de-Pasquier	0	0	0	0
Saint-Julien-de-la-Liège	0	0	0	0
Saint-Pierre-de-Bailleul	3	2	0	1
Saint-Pierre-du-Vauvray	0	0	0	0
Saint-Pierre-la Garenne	1	1	0	0
Surtauville	1	1	0	0
Surville	2	2	0	0
Terres de Bord	1	0	1	0
Val-de-Reuil	0	0	0	0
Villers-sur-le-Roule	0	0	0	0
Vironvay	2	2	0	0
Vraiville	4	1	3	0
TOTAL	**57**	**26**	**29**	**2**
Taux de conformité		**45,6%**	**50,9%**	**3,5%**

Sur les 57 contrôles de neuf qui ont été réalisés, 37 contrôles sont pour des réhabilitations.

⇨ Annexe 3 : Modèle de rapport d'un contrôle d'exécution.

2.2 LE DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS EXISTANTES LORS DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

En 2025, 247 diagnostics assainissement non collectif ont été réalisés dans le cadre des transactions immobilières, dont 13 contre-visites :

Tableau 5 : Bilan des diagnostics des installations existantes

Communes	Nombre d'installation réalisées	Installation classées A	Installation classées B	Installation classées C	Installation classées D	Installation classées E
Acquigny	1	0	1	0	0	0
Ailly	10	0	3	0	5	2
Alizay	0	0	0	0	0	0
Amfreville-sous-les-Monts	5	0	0	0	4	1
Amfreville-sur-Iton	13	2	3	0	5	3
Andé	4	0	1	0	2	1
Autheuil-Authouillet	6	0	2	0	2	2
Cailly sur Eure	7	0	0	0	4	3
Champenard	0	0	0	0	0	0
Clef Vallée d'Eure	22	1	3	0	12	6
Connelles	2	0	1	0	1	0
Crasville	1	0	0	0	1	0
Criquebeuf-sur-Seine	3	2	0	0	1	0
Fontaine Bellenger	9	2	2	0	3	2
Gaillon	3	0	1	0	1	1
Herqueville	0	0	0	0	0	0
Heudebouville	0	0	0	0	0	0
Heudreville sur Eure	14	0	1	0	11	2
Igoville	0	0	0	0	1	0
La Harengère	14	5	3	0	6	0
La Haye-le-Comte	0	0	0	0	0	0
La Haye-Malherbe	0	0	0	0	0	0
La Saussaye	3	0	1	0	2	0
La Vacherie	6	0	1	0	4	1
Le Bec-Thomas	5	1	1	0	3	0
Le Manoir	0	0	0	0	0	0
Le Mesnil-Jourdain	1	0	0	0	1	0
Le Val d'Hazey	5	1	0	1	3	0
Le Vaudreuil	3	0	0	0	2	1
Les Damps	0	0	0	0	0	0
Les Trois Lacs	20	3	2	4	7	4

Communes	Nombre d'installation réalisées	Installation classées A	Installation classées B	Installation classées C	Installation classées D	Installation classées E
Léry	0	0	0	0	0	0
Louviers	13	1	2	0	6	4
Mandeville	1	0	0	0	1	0
Martot	0	0	0	0	0	0
Pinterville	2	0	0	0	0	2
Pîtres	1	0	0	0	1	0
Pont-de-l'Arche	0	0	0	0	1	0
Porte-de-Seine	6	0	0	0	3	3
Poses	0	0	0	0	0	0
Quatremare	2	0	0	0	2	0
Saint-Aubin sur Gaillon	9	0	2	0	6	1
Saint-Cyr-la-Campagne	2	0	0	0	2	0
Saint-Didier-des-Bois	0	0	0	0	0	0
Saint-Étienne-du-Vauvray	1	0	0	1	0	0
Saint-Étienne-sous-Bailleul	8	3	1	1	2	1
Saint-Germain-de-Pasquier	0	0	0	0	0	0
Saint-Julien-de-la-Liège	1	0	0	0	1	0
Saint-Pierre-de-Bailleul	13	0	1	0	10	2
Saint-Pierre-du-Vauvray	4	0	0	0	1	3
Saint-Pierre-la Garenne	6	0	0	0	4	2
Surtauville	1	0	0	0	1	0
Surville	2	0	0	0	2	0
Terres de Bord	9	3	0	0	6	0
Val-de-Reuil	1	0	1	0	0	0
Villers-sur-le-Roule	2	0	0	0	2	0
Vironvay	2	0	1	1	0	0
Vraiville	4	1	0	1	2	0
TOTAL	**247**	**25**	**34**	**9**	**134**	**47**
Taux de conformité		**10,1%**	**13,8%**	**3,6%**	**54,3%**	**19,0%**

Annexe 4 : Modèle de rapport de diagnostic assainissement d'une installation existante (page 219).

FIGURE 2 : TAUX DE CONFORMITE DES CONTROLES DE VENTE EN 2025

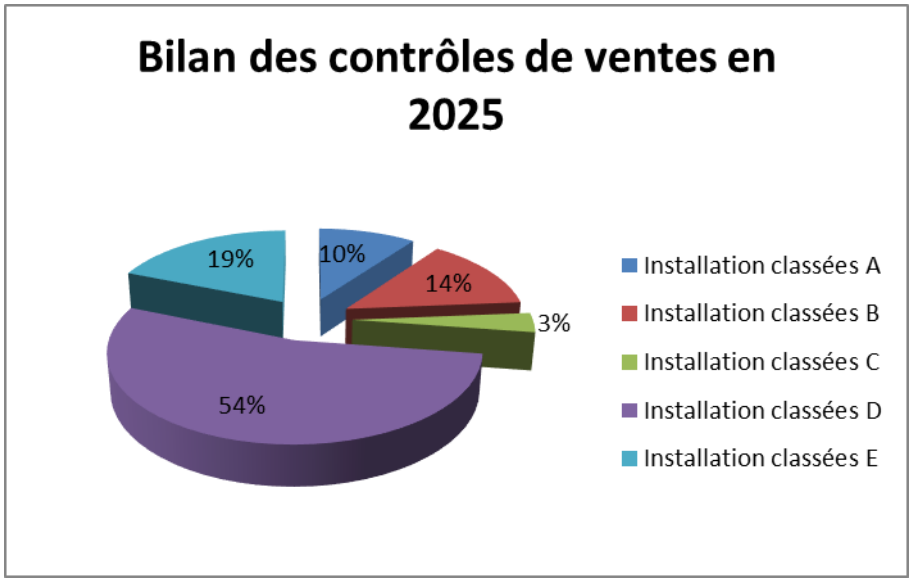


Tableau 6 : Critères de classement des installations d'assainissement non collectif en 2025

<table>
<tr><td colspan="2"></td><td colspan="3">INSTALLATION SITUEE EN ZONE A ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX</td></tr>
<tr><td rowspan="2">PROBLEMES CONSTATES SUR L'INSTALLATION</td><td rowspan="2">Classification</td><td rowspan="2">☑ NON</td><td colspan="2">· OUI</td></tr>
<tr><td>· Enjeux sanitaires</td><td>· Enjeux environnementaux</td></tr>
<tr><td>· Absence d'installation -</td><td>E</td><td colspan="3">Travaux de mise en conformité à réaliser dans les meilleurs délais.</td></tr>
<tr><td>· Défaut de sécurité sanitaire - (contact direct, transmission de maladie par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes)</td><td>E</td><td colspan="3" rowspan="3">Travaux obligatoires dans un délai de maximum 4 ans.

Travaux dans un délai maximum de 1 an en cas de vente.</td></tr>
<tr><td>· Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation</td><td>E</td></tr>
<tr><td>· Implantation à moins de 35m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP</td><td>E</td></tr>
<tr><td>· Installation incomplète</td><td>D</td><td rowspan="3">Travaux dans un délai maximum de 1 an en cas de vente</td><td colspan="2" rowspan="2">Travaux obligatoires dans un délai de maximum 4 ans.</td></tr>
<tr><td>· Installation significativement sous-dimensionnée</td><td>C</td></tr>
<tr><td>· Installation présentant des dysfonctionnements majeurs</td><td>D</td><td colspan="2">Travaux dans un délai maximum de 1 an en cas de vente.</td></tr>
<tr><td>· Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure</td><td>B</td><td colspan="3">Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation</td></tr>
<tr><td>· Installation dont le fonctionnement général est satisfaisant</td><td>A</td><td colspan="3">Aucuns travaux à prévoir</td></tr>
</table>

2.3 LE DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS EXISTANTES

2.3.1 LES DIAGNOSTICS PERIODIQUES

Les diagnostics périodiques, devant être réalisés tous les 10 ans, les campagnes de diagnostics ont commencé en 2017.

Tableau 7 : Bilan des contrôles périodiques réalisés en 2025

Communes	Nombre de diagnostics réalisés depuis 2020	classées A	classées B	classées C	classées D	classées E	Total cumulés
Amfreville sous les Monts	0	0	0	0	0	0	114
Andé	4	2	0	0	2	0	45
Alizay	0	0	0	0	0	0	14
Connelles	1	0	0	0	1	0	42
Crasville	0	0	0	0	0	0	29
Criquebeuf-sur-Seine	0	0	0	0	0	0	52
Herqueville	0	0	0	0	0	0	8
Igoville	0	0	0	0	0	0	6
La Harengère	0	0	0	0	0	0	140
La Saussaye	0						42
La Vacherie	25	0	4	2	13	6	144
Le Bec Thomas	0	0	0	0	0	0	47
Le Mesnil-Jourdain	0	0	0	0	0	0	43
Les Damps	0	0	0	0	0	0	3
Mandeville	0	0	0	0	0	0	81
Porte de Seine	0	0	0	0	0	0	57
Quatremare	0	0	0	0	0	0	3
Saint Cyr la Campagne	0	0	0	0	0	0	107
Saint Didier des Bois	0	0	0	0	0	0	1
Saint Germain de Pasquier	0	0	0	0	0	0	26
Surtauville	0	0	0	0	0	0	91

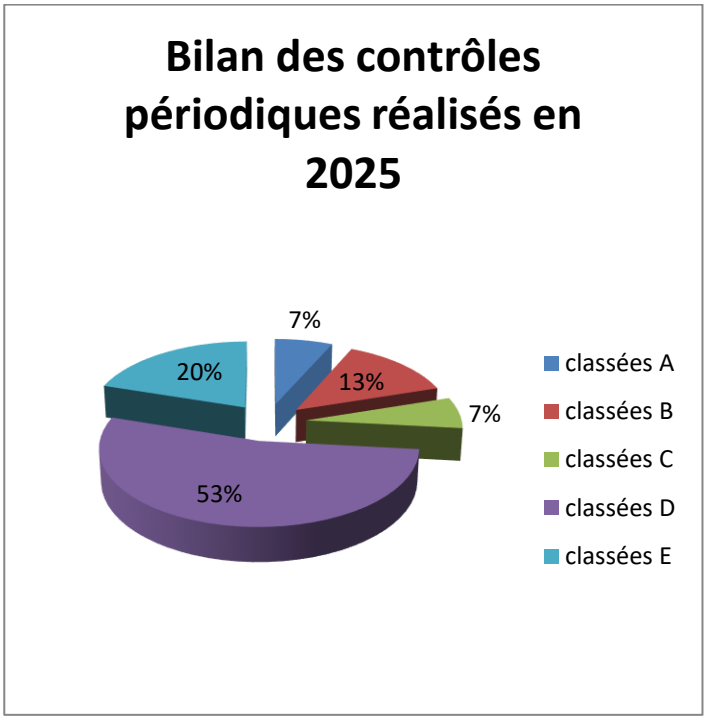
Communes	Nombre de diagnostics réalisés depuis 2020	classées A	classées B	classées C	classées D	classées E	Total cumulés
Surville	0	0	0	0	0	0	63
Terre de Bord	0	0	0	0	0	0	104
Vraiville	0	0	0	0	0	0	77
Total	**30**	**2**	**4**	**2**	**16**	**6**	1180
Taux de conformité		**6,7%**	**13,3%**	**6,7%**	**53,3%**	**20,0%**	

* Le « total cumulé » correspond aux contrôles périodiques réalisés depuis le 01/01/2017.

En 2025, 30 contrôles périodiques ont été réalisés :

- 20.0 % des installations sont jugées complètes mais pouvant nécessiter quelques travaux (classes A et B).
- 6.7 % des installations ont été jugées déficientes et/ou n'ont pas pu être définies en totalité (classe C).
- 73.3 % des installations présentaient un risque de pollution du milieu naturel et/ou sanitaire (classes D et E).

FIGURE 3 : BILAN DES CONTROLES PERIODIQUE REALISES EN 2025



Annexes

Service Public d'Assainissement Non Collectif

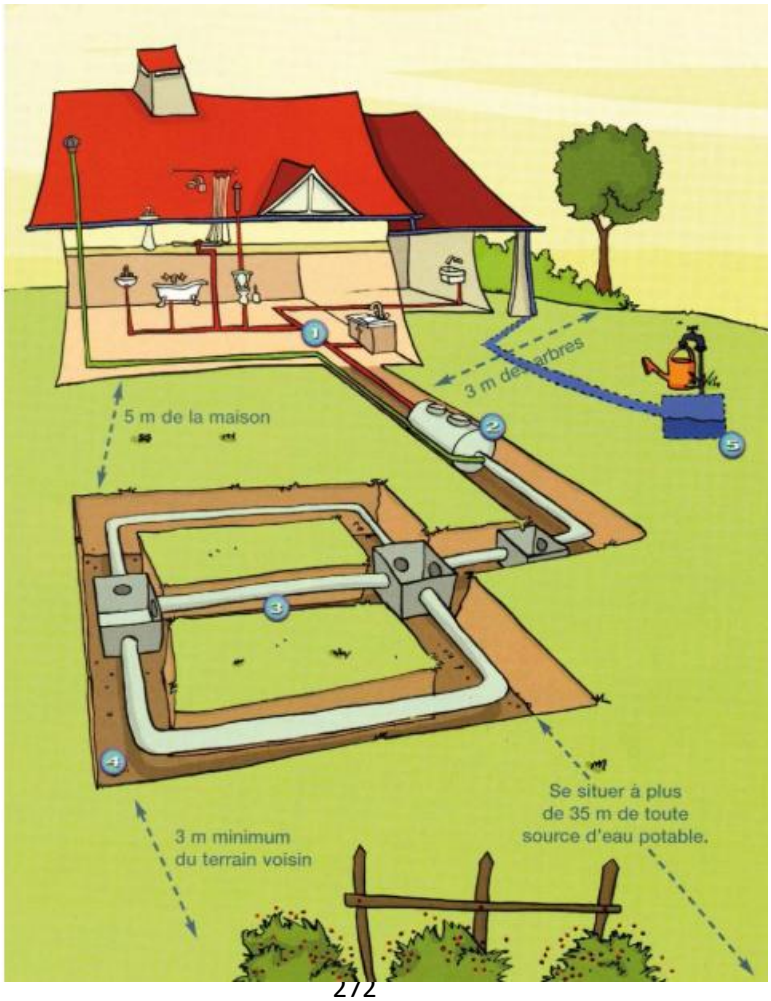
Annexe 1 : Règlement du service de l'assainissement non collectif……273

Annexe 2 : Modèle de rapport d'un avis SPANC……274

Annexe 3 : Modèle de rapport d'un contrôle d'exécution……278

Annexe 4 : Modèle de rapport de diagnostic assainissement d'une installation existante…

……283



Annexe 1 : Règlement du service de l'assainissement non collectif

Le règlement de service a été modifié et voté en décembre 2024.
Pour des raisons écologiques, la direction a souhaité passer au numérique : le règlement est désormais accessible en ligne sur le site de l'Agglomération Seine-Eure.

https://www.agglo-seine-eure.fr/wp-content/uploads/2024/12/AggloSeineEure_Reglement_SPANC_2025.pdf

Annexe 2 : Modèle de rapport d'un avis SPANC

Louviers, le 24/07/2026

Le Président,

N/Réf. : A-26-0057
VV/HM 26/07/1126
Objet : Conception de votre système d'assainissement non collectif.

Affaire suivie par VISSE Vincent
Direction du Cycle de l'Eau et de la Nature

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, l'avis portant sur le système d'assainissement non collectif projeté sur la parcelle n°AE168, située 52 ROUTE DEPARTEMENTALE 6015 27600 ST PIERRE LA GARENNE.

Votre dossier a été instruit par un technicien de l'Agglomération Seine-Eure.

Un exemplaire de l'étude de définition du système d'assainissement non collectif devra être transmis à l'entrepreneur réalisant les travaux, accompagné d'une copie de l'avis du SPANC.

Conformément au règlement du service, le montant de la prestation d'instruction du dossier, qui s'élève à 176 € TTC, vous sera facturé ultérieurement.

L'Agglomération Seine-Eure devra être prévenue une semaine avant l'engagement des travaux, afin de programmer la visite de contrôle de bonne exécution, qui a pour objet de vérifier la conformité du système réalisé avec les préconisations du bureau d'études et la réglementation en vigueur, ce contrôle étant **obligatoire** et **gratuit.**

Vous trouverez également ci-joint le règlement du service public d'assainissement non collectif.

La direction du Cycle de l'Eau et de la Nature reste à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire.

Vous remerciant de votre coopération, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Bernard LEROY
Par délégation,
Le Directeur du Cycle de l'Eau
Olivier SWITALA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-EURE

CS 10514
1 Place Ernest Thorel
27405 Louviers Cedex
Tel : 02 32 50 85 50
Fax : 02 32 50 85 51
www.agglo-seine-eure.fr

N° d'Avis : A-26-0057
Avis rendu le : 24/07/2026

☐ FAVORABLE ☑ **FAVORABLE AVEC RESERVES** ☐ DEFAVORABLE

Les préconisations sont les suivantes :

- **Respecter les préconisations du bureau d'études.**
- **Les arbres situés sur l'emprise ou à moins de 3 mètres des ouvrages d'assainissement non collectif devront être supprimés.**
- **Un renforcement de canalisation sera nécessaire sur la zone de circulation.**
- **la filière agréée et le poste de relevage devront être ancrés et lestés.**
- **Mettre en place Un clapet anti-retour en amont du rejet.**
- **la noue d infiltration devra être végétalisée avec des plantes hygrophiles.**
- **Transmettre le choix de la filière agréée avant les travaux d'assainissement non collectif.**

- Lors des travaux d'exécuton, il faudra veiller à ce qu'il n'y ait pas de compactage, par les engins, de la zone réservée à l'assainissement (protéger par un grillage cette zone pendant les travaux), ce qui entrainerait un mauvais fonctionnement de la future installation.

- Respecter l'implantation et les dimensions du système de traitement.

- Lors des travaux d'exécution, il faudra veiller à ce qu'il n'y ait pas de compactage, par les engins, de la zone réservée à l'assainissement (protéger par un grillage cette zone pendant les travaux), ce qui entrainerait un mauvais fonctionnement de la future installation.

Le système de traitement doit ête situé en dehors de toute aire de circulation et de stationnement de véhicules et situé

- 35m d'un puits
- 5m d'une habitation
- 3m des limites de propriété
- 3m d'un arbre

L'installation devra être réalisée en respectant :

- les arrêtés du 6mai 1996 et du 7 septembre 2009
- La circulaire du 22 mai 1997
- Les arrêtés du 7 mars et du 27 avril 2012
- Le D.T.U. 64,1

Le service Public d'Assainissement Non-Collectif de l'Agglomération Seine-Eure devra être prévenu une semaine avant l'engagement des travaux, afin de verifier la conformité de l'installation par rapport au projet et à la réglementation envigueur, avant remblaiement du système.

A Louviers, le 24/07/2026

Le Président,
Bernard LEROY

Le Directeur du Cycle de l'Eau

SWITALA

Agglomération Seine-Eure - Direction du Cycle de l'eau

AVIS DU S.P.A.N.C. POUR LE PROJET D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF-ATTESTATION DE CONFORMITE

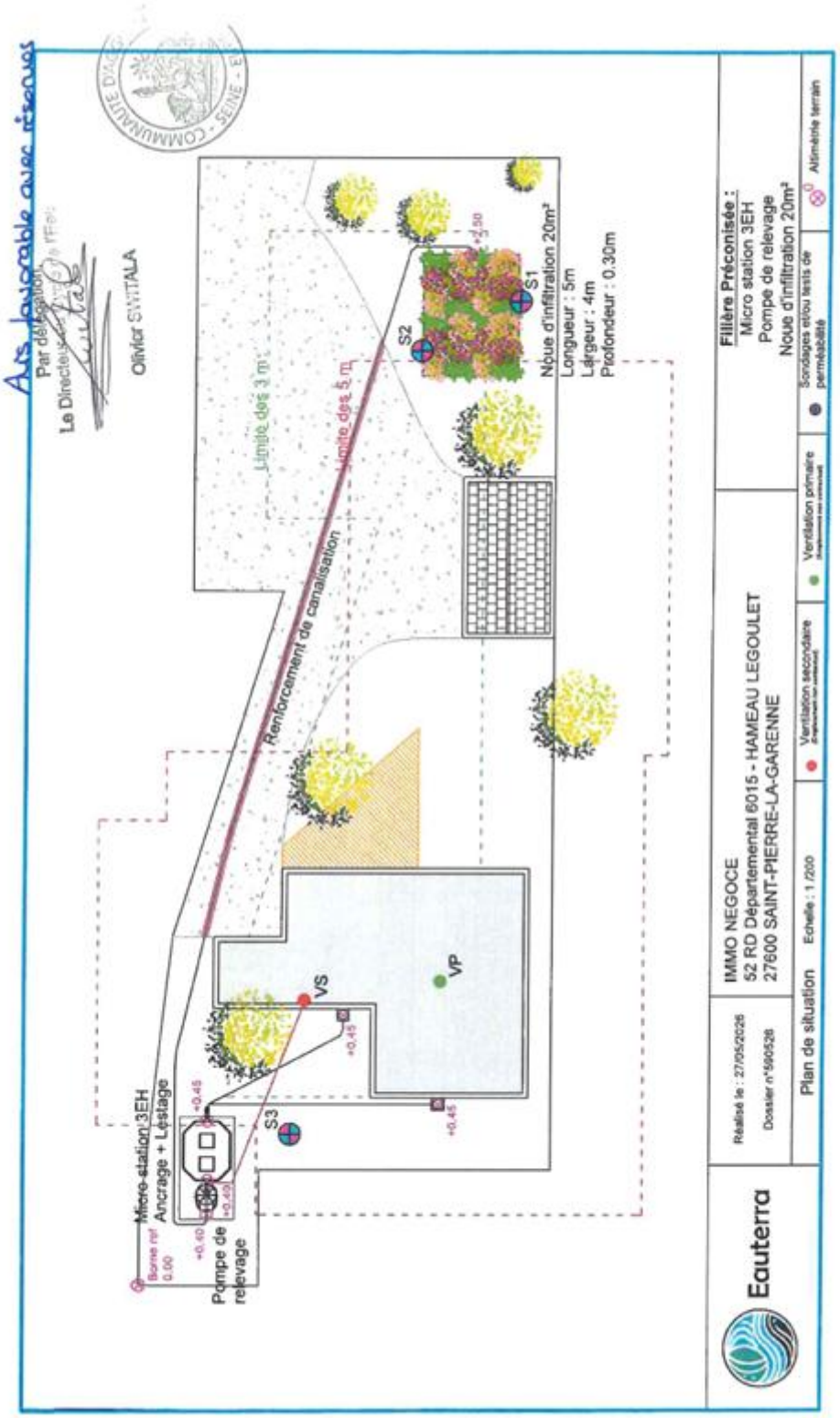
Référence du dossier

NOM du pétitionnaire : **Adresse des travaux :**	
Commune :	**Références cadastrales : AE 168**
Superficie de la parcelle : 800 m2	
Projet: Réhabilitation	**Nbre équivalents habitants : 3 EH**
Bureau d'étude ayant réalisé l'étude de la filière : **EAUTERRA - 5 CHEM de Lieurey - 27300 BERNAY**	

AVIS POUR LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT

Filière réalisée pour une habitation de 3 pièces principale(s) :

	Avis SPANC - Projet		Conformité
	Type	Dimensions	
Prétraitement et traitement	Filière agréée	3 EH	**Favorable avec réserves**
Epuration dispersion	Rejet dans Noue d'infiltration végétalisée	Longueur (m) : 4 m Largeur (m) : 5 m Profondeur de fond de fouille (m) : 0,30 m Surface d'infiltration (m) : 20 m²	**Favorable avec réserves**
Pompe de relèvement	Oui		**Favorable avec réserves**
Implantation	Voir plan de masse en annexe		**Favorable avec réserves**


Avis favorable avec réserves
Par délégation
Le Directeur
Olivier SINTALA
Limite des 3 m
Limite des 5 m
Renforcement de canalisation
S1
Noue d'infiltration 20m²
Longueur : 5m
Largeur : 4m
Profondeur : 0.30m
S2
S3
VS
VP
Micro-station 3EH
Ancrage + Lestage
Pompe de relevage
Filière Préconisée :
Micro station 3EH
Pompe de relevage
Noue d'infiltration 20m²
Sondages et/ou tests de perméabilité
Altimétrie terrain
Ventilation primaire
Ventilation secondaire
IMMO NEGOCE
52 RD Départemental 6015 - HAMEAU LEGOULET
27600 SAINT-PIERRE-LA-GARENNE
Plan de situation
Echelle : 1 /200
Réalisé le : 27/05/2026
Dossier n°590528
Eauterra

Annexe 3 : Modèle de rapport d'un contrôle d'exécution

Louviers, le 29/07/2026

Le Président,

N/Réf. : GP/MCL N°26/07/1142
49-141
Objet : réalisation de votre système d'assainissement non collectif.

Affaire suivie par PORTIER Gwendoline
Direction du Cycle de l'Eau et de la Nature

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, l'avis portant sur l'exécution des travaux du système d'assainissement non collectif projeté sur la parcelle n°AE165, située

Conformément à la réglementation, un contrôle de bonne exécution des travaux d'assainissement a été effectué le 24/07/2026 par un technicien de l'Agglomération Seine-Eure.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport de visite correspondant, concluant sur l'état et le fonctionnement du système, au regard de la salubrité publique et de la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines.

A l'issue de cette visite, votre installation d'assainissement non-collectif a été classée :

CONFORME AVEC RÉSERVES

Je me permets de vous rappeler que la correcte ventilation des ouvrages d'assainissement participe à la salubrité de l'habitation, en évitant la contamination de l'air avec les gaz produits par le système.

La direction du Cycle de l'Eau et de la Nature reste à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire.

Vous remerciant de votre coopération, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Bernard LEROY

Par délégation
Le Directeur du Cycle de l'Eau et de la Nature

Olivier SWITALA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE - EURE - NOMADE

CS 10514
1 Place Ernest Thorel
27405 Louviers Cedex
Tel : 02 32 50 85 50
Fax : 02 32 50 85 51
www.agglo-seine-eure.fr

Référence : [redacted]

☐ CONFORME ☑ **CONFORME AVEC RESERVES** ☐ NON CONFORME

> Pente des canalisations en amont et en aval de la fosse non vérifiable. La fosse est vide.

En application des arrêtés du 6 mai 1996, du 7 septembre 2009 et du 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif et les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif, ainsi que de la circulaire interministérielle du 22 mai 1997, le Service Public d'Assainissement Non Collectif conclut sur le contrôle technique de la bonne exécution et de l'implantation des ouvrages.

A Louviers, le 29/07/2026

Le Président,
Bernard LEROY

Par délégation
Le Directeur du [redacted]
Olivier SWITALA

seine eure agglo

CONTRÔLE DE VERIFICATION RELATIF À LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF-ATTESTATION DE CONFORMITE

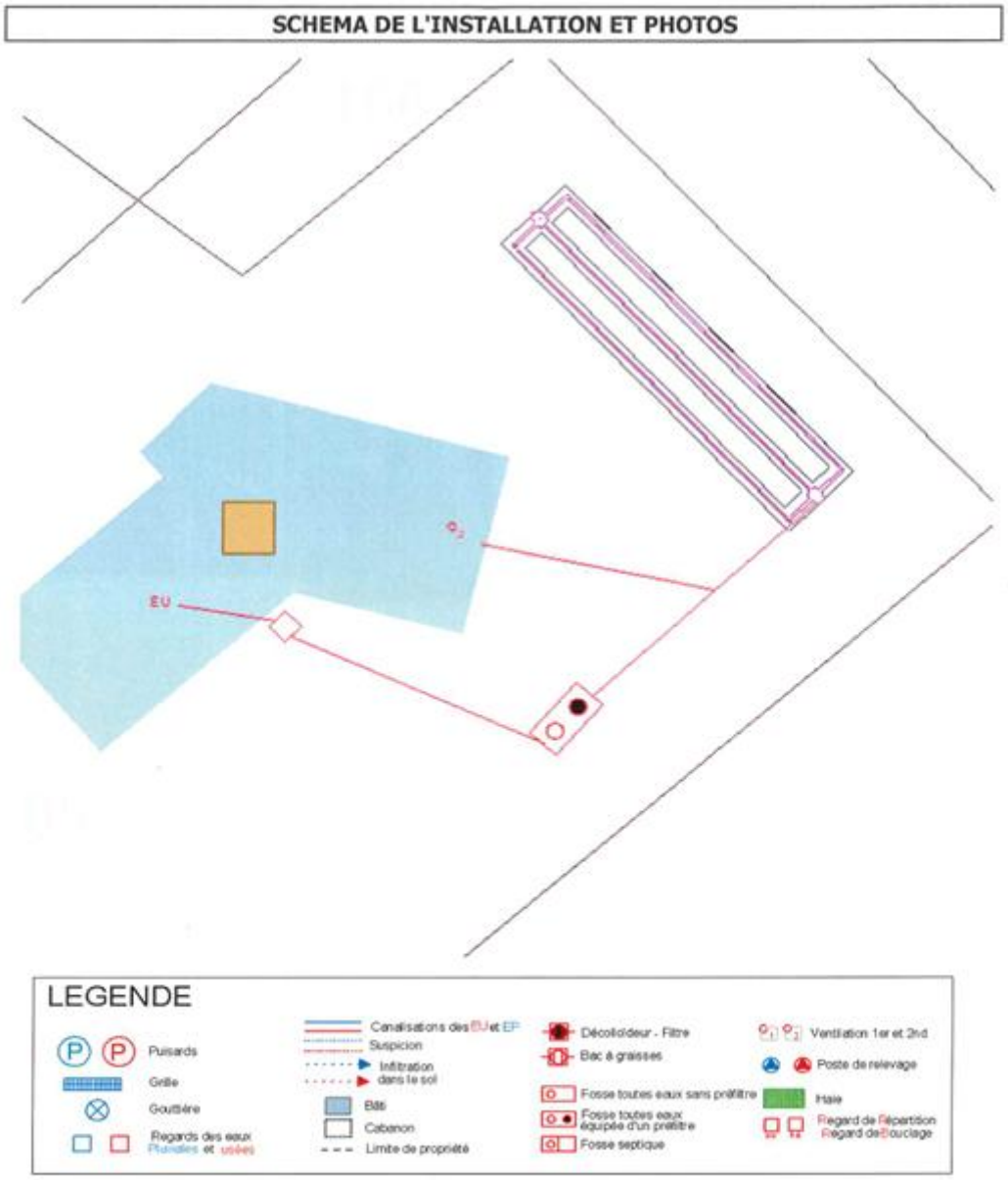
Référence du dossier

Nom du pétitionnaire :	
Adresse des travaux :	
Commune : S	**Référence cadastrale : AE 165**
Superficie de la parcelle : 2430 m2	
Projet : Vérification suite à projet de conception	**Nbre équivalents habitants : 5 EH**
Personne ayant réalisé les travaux :	

FILIERE D'ASSAINISSEMENT

Filière réalisée pour une habitation de 5 pièces principale(s) :

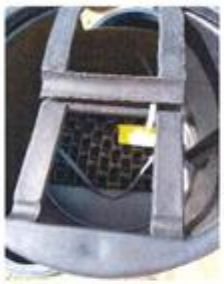
	Avis du SPANC		**Conformité**
	Type	Dimensions	
Prétraitement	Fosse toutes eaux	3 m3	**conforme**
Epuration dispersion	Tranchées d'épandage	Nbre de tranchées :3 Longueur(m) :18 Largeur(m) :0.50 Longueur totale(m) :54	**conforme**
	Regard de répartition Regard de bouclage	> -0,18 FE/TN > -048 FF/TN > -0,25 FE/TN > -055 FF/TN	**Conforme**
Pompe de relèvement	Non		**conforme**
Implantation	Voir plan de masse		**conforme**


SCHEMA DE L'INSTALLATION ET PHOTOS
EU
LEGENDE
Puisards
Grille
Gouttière
Regards des eaux
Canalisations des EU et EP
Suspicion
Infiltration
dans le sol
Bâti
Cabanon
Limite de propriété
Décolloïdeur - Filtre
Bac à graisses
Fosse toutes eaux sans préfiltre
Fosse toutes eaux
équipée d'un préfiltre
Fosse septique
Ventilation 1er et 2nd
Poste de relevage
Haie
Regard de Répartition
Regard de Bouclage





















Annexe 4 : Modèle de rapport de diagnostic assainissement d'une installation existante

Louviers, le 02/07/2026

Le Président,

N/Réf.: 128-1064
MS/HM 26/06/0997
Objet : Diagnostic de votre système d'assainissement non-collectif.

Affaire suivie par SAUNIER Marie
Direction du Cycle de l'Eau et de la Nature

Madame, Monsieur,

Votre propriété, située n'est pas desservie par un réseau public de collecte des eaux usées.

Conformément à la réglementation en vigueur, un diagnostic de votre installation d'assainissement non collectif a été effectué le 02/07/2026 par un technicien de l'Agglomération Seine-Eure.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport de visite correspondant, concluant sur l'état et le fonctionnement du système, au regard de la salubrité publique et de la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines.

A l'issue de cette visite, votre installation d'assainissement non-collectif a été classée :

NON CONFORME

Le règlement de service public d'assainissement non collectif est accessible sur notre site internet www.agglo-seine-eure.fr

Pour tout renseignement ou erreurs éventuelles concernant votre rapport de visite, vous pouvez contacter l'Agglomération Seine-Eure au 02.76.46.03.52.

Conformément au règlement du service, le montant de cette prestation, qui s'élève à 100 € TTC, vous sera facturé ultérieurement.

Vous remerciant de votre coopération, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Bernard LEROY

Par délégation,
Le Directeur du Cycle de l'Eau

Olivier SWITALA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE - EURE

1

PROPRIETAIRE	ADRESSE CONTROLEE

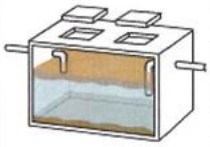
Réf cadastrale : G891	Surface du terrain = 1244 m²	Pente du terrain = Pente nulle m²

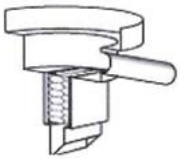
Type de résidence : Maison

Nombre d'occupants permanents :	2
Nombre de chambres :	3
Nombre de pièces principales :	4
Equipements :	- WC : 2 - Lave linge : 1 - Lave vaisselle : 1 - Salle de bain : 2 - Cuisine : 1

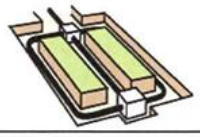
DESCRIPTION DE L'INSTALLATION

Bac dégraisseur		
	Existe ?	Oui
	Type :	Eaux ménagères
	Accessible ?	Oui
	Matériau :	Béton
	Nature des eaux collectées :	Eaux ménagères
	Dimensionnement adapté ?	Non
	Etat ?	Moyen
	Vidange à réaliser ?	Oui

fosse		
	Existe ?	Oui
	Type :	Fosse septique
	Accessible ?	Oui
	Matériau :	Béton
	Nature des eaux collectées :	Eaux vannes
	Dimensionnement adapté ?	Non vérifiable
	Etat ?	Mauvais
	Vidange à réaliser ?	Oui
	La fosse est-elle située à moins de 10 m des sorties d'eaux usées?	Oui

Prefiltre		
	Existe ?	Oui
	Accessible ?	Oui
	Préfiltre intégré à la fosse ?	Non
	Etat du préfiltre :	Mauvais
Remarques :	une paroi s'effrite et s'effondre. La vidange est urgente.	

4

Système de traitement		
	Existence d'un dispositif de traitement ?	
Remarques :	Présence d'un puisard.	

DEFAUTS DE LA FILIERE

	Collecte	Prétraitement	Traitement	Autres dispositifs	Dispositifs annexes	Evacuation
☑ **DEFAUTS DE STRUCTURE/FERMETURE**						
Défaut de résistance/structure couvercle ou cuv	☐	☑	☐	☐	☐	☐

5

CONCLUSION

ZONES A ENJEUX SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX

Problèmes constatés	Non ☐	Enjeux sanitaires ☐	Enjeux environnementaux ☑
☐ Absence d'installation	Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique **Mise en demeure de réalisation d'une installation conforme dans les meilleurs délais**		
☐ Défaut de sécurité sanitaire ☑ Défaut de structure / fermeture ☐ - 35 m amont puits privé	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non conforme **Travaux obligatoires sous 4 ans** **Si vente, travaux sous 1 an**		
☐ Installation incomplète ☐ Installation sous dimensionnée ☐ Dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme **Si vente, travaux sous 1 an**	Danger pour santé des personnes Installation non conforme **Travaux sous 4 ans** **Si vente, trav. sous 1 an**	Risque environnemental Installation non conforme **Travaux sous 4 ans** **Si vente, trav. sous 1 an**
☐ Défauts d'entretien/usure	**Recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation**		
☐ Installation sans défauts			

Avis du technicien : NON CONFORME

Date avis du technicien : 02/07/2026

II – Remarques à l'issue du contrôle

Problème(s) détecté(s) lié(s) à l'installation :

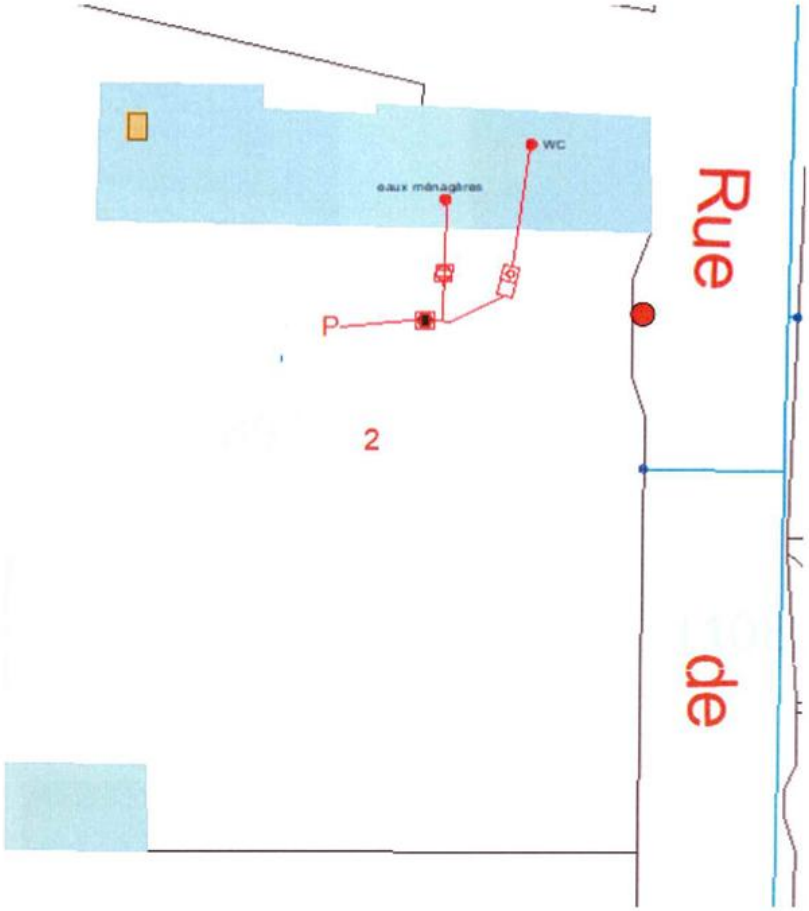
L'ensemble des éléments doivent être vidanger.
Forte corrosion sur l'ensemble des éléments, parois s'effondre.
Présence d'un puisard.

III – Notes et observations

Réhabiliter l'assainissement avec une filière adaptée à la nature du terrain et conforme à la réglementation.

6

Schéma installation





7

Photos













8

PARTIE E

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

PARTIE FINANCIERE

SOMMAIRE

1. Indicateurs financiers 293
1.1 Modalités de l'établissement du prix de l'eau 293
1.1.1 Eau potable 293
1.1.2 Assainissement 294
1.1.3 Prélèvements d'Organismes publics 295
2. Eléments financiers du prix de l'eau 296
2.1 factures types 299
2.2 Synthèse 304
2.3 Recettes des services 309
3. Indicateurs de performance 309
3.1 Durée d'extinction de la dette 309
3.1.1 En eau potable 309
3.1.2 En assainissement collectif 310
3.2 Taux d'impayés 311
4.Financements des investissements 313
4.1 L'eau potable 313
4.1.1 Travaux engages pendant l'exercice 313
4.1.2 Montant des amortissements 314
4.1.3 Projets et travaux 314
4.2 L'assainissement collectif 316
4.2.1 Travaux engages pendant l'exercice 316
4.2.2 Montant des amortissements 316
4.2.3 Projets et travaux 316
4.3 L'assainissement non collectif 317

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Part fixe du prix de l'eau.....296

Tableau 2 : Part variable du de l'eau (eau potable et assainissement).....297

Tableau 3 : Tarification 2025.....299

Tableau 4 : Tarification d'eau facturé (abonnement compris 120m3).....304

Tableau 5 : Tarification du service Public de l'assainissement non collectif.....308

Tableau 6 : Durée d'extinction de la dette.....309

Tableau 7 : Montant des impayés par communes.....311

Tableau 8 : Etat de la dette de service Eau potable.....313

Tableau 9 : Etat de la dette de service assainissement collectif.....316

ANNEXES

Annexe 1 : Economie général des contrats.....319

Annexe 2 : Délibération fixant le tarif de l'eau et de l'assainissement.....321

Annexe 3 : Extrait du compte administratif 2024.....331

Annexe 4 : Agence de l'eau Seine Normandie.....333

1. INDICATEURS FINANCIERS

1.1 MODALITES DE L'ETABLISSEMENT DU PRIX DE L'EAU

Le mode de tarification de l'eau est une tarification binôme. Cette tarification comporte une part fixe (correspondant à l'abonnement au service de l'eau et de l'assainissement), et une part variable qui est fonction du volume consommé par l'usager.

Ainsi, trois composantes constituent le prix du m ^{3} d'eau :

- La distribution d'eau potable (captage dans le milieu naturel et distribution aux usagers),
- La collecte et le traitement des eaux usées,
- Les prélèvements obligatoires pour le compte d'organismes publics qui dépendent de l'Etat : Agence de l'eau et TVA.

Les élus communautaires fixent chaque année le niveau des surtaxes perçues par la collectivité, mais le tarif de l'eau et de l'assainissement (surtaxes et parts fermières incluses, délibération en annexe).

1.1.1 EAU POTABLE

La part facturée au titre de la production et de la distribution de l'eau potable comporte :

Une part destinée au fermier assurant la gestion du service délégué par la collectivité. Elle correspond aux recettes perçues par le délégataire pour le service rendu aux usagers.

Une part destinée à la collectivité (Communauté d'Agglomération Seine-Eure), ou surtaxe communautaire. Son but est de couvrir le financement des installations dont elle est propriétaire et qui lui permettent d'assurer le service public auprès des usagers dans des conditions satisfaisantes. Dans le cas d'une délégation de service public (affermage), cette part est perçue par l'intermédiaire de la facture d'eau par le fermier qui la reverse par la suite à la collectivité.

La facturation peut également être détaillée selon un autre mode. Elle comprend :

La part fixe ou abonnement, dont l'objet est de couvrir les charges de structure et les charges liées aux investissements. Elle correspond à la mise à disposition du service : entretien, location, remplacement et relevés des compteurs, entretien des branchements, amortissement des usines, ...

La part variable ou consommation, proportionnelle au volume consommé, qui doit couvrir le fonctionnement du service de production et de distribution d'eau.

La part de l'abonnement est variable selon le diamètre du compteur mis à disposition de l'usager sur certaines communes. De même, sur certaines communes, le prix de l'eau varie selon les quantités consommées.

1.1.2 ASSAINISSEMENT

Seules les communes disposant d'un réseau de collecte des eaux usées sont concernées par la taxe d'assainissement, à savoir :

Acquigny, Alizay, Andé, Champenard, Clef vallée d'Eure, Criquebeuf sur Seine, Gaillon, Herqueville, Heudebouville, Igoville, Incarville, La Haye le Comte, La Haye Malherbe, La Saussaye, le Val d'Hazey, Le Vaudreuil, Léry, Les Damps, Les Trois Lacs, Louviers, Martot, Pinterville, Pitres, Pont de l'Arche, Poses, Saint-Etienne du Vauvray, Saint Julien de la Liègue, Saint-Pierre du Vauvray, Surville, Terres de Bord, Val de Reuil, Villers sur le Roule et Vironvay.

Tout comme l'eau potable, le prix du service de collecte et de traitement des eaux usées se décompose en deux parties :

Une part destinée au fermier assurant la gestion du service délégué par la collectivité. Elle correspond aux recettes perçues par le délégataire pour le service rendu aux usagers et couvre les frais liés au fonctionnement et à l'entretien du réseau et des installations de traitement (la commune de Saint Didier des Bois est la seule concernée).

Une part destinée à la collectivité (Communauté d'Agglomération Seine-Eure), ou surtaxe communautaire. Son but est de couvrir le financement des installations dont elle est propriétaire et qui lui permettent d'assurer le service public auprès des usagers dans des conditions satisfaisantes. Dans le cas d'une délégation de service public (affermage), cette part est également perçue par l'intermédiaire de la facture d'eau par le fermier qui la reverse par la suite à la collectivité.

La facturation peut également être détaillée selon un autre mode. Elle comprend :

La part fixe ou abonnement, dont l'objet est de couvrir les charges de structure et les charges liées aux investissements. Elle correspond à la mise à disposition du service : entretien des branchements, amortissement des usines, ...

La part variable ou consommation, proportionnelle au volume consommé, qui doit couvrir le fonctionnement du service de collecte et de traitement des eaux usées.

Pour les communes assainies, géré en régie (direct ou prestation de service), la collectivité touche la totalité de la redevance assainissement.

1.1.3 PRELEVEMENTS D'ORGANISMES PUBLICS

Agence de l'Eau

La Communauté d'Agglomération Seine-Eure est située sur l'aire géographique d'influence de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui perçoit trois redevances, dont le montant est proportionnel à la consommation.

Dans le cadre du 12ème programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, trois nouvelles redevances remplacent les redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte :

- Une redevance sur la consommation d'eau potable ;
- Deux redevances pour performance :

  - performance des réseaux d'eau potable, déterminée en fonction des critères de performance et de gestion patrimoniale des réseaux d'alimentation en eau potable (AEP) ;

  - performance des systèmes d'assainissement collectif, déterminée et modulée en fonction des performances des systèmes d'assainissement.

Ces redevances sont applicables aux usagers domestiques et assimilés. Pour les redevances sur performance, la contre-valeur est fixée par la collectivité assujettie et appliquée par le service qui assure la facturation aux usagers du service public d'eau ou d'assainissement. Chaque année, lors de l'instruction de la redevance en N+1, les coefficients de modulation seront calculés par les agences sur la base des indicateurs de fonctionnement des ouvrages de l'année N-2. Un outil de simulation sera mis à disposition des collectivités pour leur permettre de calculer leur coefficient en N-1, afin qu'elles puissent évaluer et appliquer une contre-valeur des redevances pour performance sur les factures de leurs abonnés en année N.

La Communauté d'agglomération doit donc fixer le tarif de ces contre-valeurs à compter du 1er janvier 2025

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières… Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie (voir annexe 4).

Le 12 ème programme de l'agence de l'eau est rentré en vigueur au 1er janvier 2025.

TVA

Le service d'eau potable bénéficie d'un taux de TVA réduit : 5,5 % au lieu du taux actuellement en vigueur de 20 %. Le taux de TVA a évolué de 7 à 10% à compter du 1er janvier 2012 pour l'assainissement.

2. ELEMENTS FINANCIERS DU PRIX DE L'EAU

Part fixe du prix de l'eau

Le tarif annuel de base datant du 01 janvier 2026 de l'abonnement au service public de distribution d'eau potable diffère selon le diamètre du compteur et se répartit de la façon suivante :

Tableau 1 Part fixe du prix de l'eau

Le tarif annuel de base datant du 01/01/26 de l'abonnement au service public de distribution d'eau potable diffère selon le diamètre du compteur et se répartit de la façon suivante :

	LOT 1 ALIZAY-AMFREVILLE SOUS LES MONTS-CRIQUEBEUF SUR SEINE-IGOVILLE-INCARVILLE-LA HAYE LE COMTE-LA HAYE MALHERBE-LE MANOIR SUR SEINE-LE VAUDREUIL-LERY-LES DAMPS-LOUVIERS-MARTOT-PINTERVILLE- PITRES-PONT DE L ARCHE-PORTE DE SEINE-TOURNEDOS-POSES-ST ETIENNE DU VAUVRAY-ST PIERRE DU VAUVRAY-MONTAURE-TOSTES-VAL DE REUIL	LOT 2 ACQUIGNY-AILLY-AMFREVILLE SUR ITON-ANDE-AUTHEUIL AUTHOUILLET-CAILLY SUR EURE- CHAMPENARD-BOTREMARE-ECARDENVILLE SUR EURE-FONTAINE HEUDEBOURG-LA CROIX ST LEUFFROY-CONNELLES-COURCELLES SUR SEINE-CRASVILLE-FONTAINE BELLENGER-GAILLON-HERQUEVILLE-HEUDEBOUVILLE-HEUDREVILLE SUR EURE-LA VACHERIE-LE MESNIL JOURDAIN-AUBEVOYE-STE BARBE SUR GAILLON-VIEUX VILLEZ-BERNIERES SUR SEINE-TOSNY-VENABLES-QUATREMARE-ST AUBIN SUR GAILLON-ST ETIENNE SOUS BAILLEUL-ST JULIEN DE LIEGUE-ST PIERRE DE BAILLEUL-ST PIERRE LA GARENNE-SURTAUVILLE-SURVILLE-VILLERS SUR LE ROULLE-VIRONVAY-PINTERVILLE
15-20mm	44.24	44.24
25-30mm	71.90	71.90
40mm	348.42	348.44
50mm	547.52	547.56
60mm	768.74	768.78
65mm	768.74	768.78
60x15mm	812.98	813.02
80mm	1404.74	1404.82
80x15mm	1448.98	1449.06

	LOT 1 ALIZAY-AMFREVILLE SOUS LES MONTS-CRIQUEBEUF SUR SEINE-IGOVILLE-INCARVILLE-LA HAYE LE COMTE-LA HAYE MALHERBE-LE MANOIR SUR SEINE-LE VAUDREUIL-LERY-LES DAMPS-LOUVIERS-MARTOT-PINTERVILLE- PITRES-PONT DE L ARCHE-PORTE DE SEINE-TOURNEDOS-POSES-ST ETIENNE DU VAUVRAY-ST PIERRE DU VAUVRAY-MONTAURE-TOSTES-VAL DE REUIL	LOT 2 ACQUIGNY-AILLY-AMFREVILLE SUR ITON-ANDE-AUTHEUIL AUTHOUILLET-CAILLY SUR EURE- CHAMPENARD-BOTREMARE-ECARDENVILLE SUR EURE-FONTAINE HEUDEBOURG-LA CROIX ST LEUFFROY-CONNELLES-COURCELLES SUR SEINE-CRASVILLE-FONTAINE BELLENGER-GAILLON-HERQUEVILLE-HEUDEBOUVILLE-HEUDREVILLE SUR EURE-LA VACHERIE-LE MESNIL JOURDAIN-AUBEVOYE-STE BARBE SUR GAILLON-VIEUX VILLEZ-BERNIERES SUR SEINE-TOSNY-VENABLES-QUATREMARE-ST AUBIN SUR GAILLON-ST ETIENNE SOUS BAILLEUL-ST JULIEN DE LIEGUE-ST PIERRE DE BAILLEUL-ST PIERRE LA GARENNE-SURTAUVILLE-SURVILLE-VILLERS SUR LE ROULLE-VIRONVAY-PINTERVILLE
100mm	3107.02	2491.08
100x20mm	3151.26	2535.32
100x25mm	3178.92	2562.98
100x30mm	3178.92	2562.98
100x40mm	3455.44	2839.52

Dans le cas d'un compteur combiné, le tarif de base est la somme des tarifs fixes des diamètres concernés. La totalité du prix de l'abonnement revient au délégataire. Il n'y a pas d'abonnement pour le service public d'assainissement.

Part variable du prix de l'eau (eau potable et assainissement)

La tarification du service public de l'eau potable, hors taxes et hors abonnement, proposée au titre de l'année 2026 est fixée par tranche de consommation, afin de favoriser les petits consommateurs et inciter aux économies d'eau. Le prix de l'eau potable varie de 0,55 à 1,80€/m^3 suivant les tranches de consommations (1-50, 51-150, > 150 m^3).

La tarification du service public d'assainissement, hors taxes, proposée au titre de l'année 2025 est unique de 2,30 €/m^3.

Le tableau ci-dessous récapitule les tarifs appliqués sur le territoire et la répartition entre la part fermière et la part collectivité :

Tableau 2 Part variable du prix de l'eau (eau potable et assainissement)

COMMUNES		LOT 1 ALIZAY-AMFREVILLE SOUS LES MONTS-CRIQUEBEUF SUR SEINE-IGOVILLE-INCARVILLE-LA HAYE LE COMTE-LA HAYE MALHERBE-LE MANOIR SUR SEINE-LE VAUDREUIL-LERY-LES DAMPS-LOUVIERS-MARTOT-PINTERVILLE-PITRES-PONT DE L ARCHE-PORTE DE SEINE-TOURNEDOS-POSES-ST ETIENNE DU VAUVRAY-ST PIERRE DU VAUVRAY-MONTAURE-TOSTES-VAL DE REUIL		LOT 2 ACQUIGNY-AILLY-AMFREVILLE SUR ITON-ANDE-AUTHEUIL AUTHOUILLET-CAILLY SUR EURE- CHAMPENARD-BOTREMARE-ECARDENVILLE SUR EURE-FONTAINE HEUDEBOURG-LA CROIX ST LEUFFROY-CONNELLES-COURCELLES SUR SEINE-CRASVILLE-FONTAINE BELLENGER-GAILLON-HERQUEVILLE-HEUDEBOUVILLE-HEUDREVILLE SUR EURE-LA VACHERIE-LE MESNIL JOURDAIN-AUBEVOYE-STE BARBE SUR GAILLON-VIEUX VILLEZ-BERNIERES SUR SEINE-TOSNY-VENABLES-QUATREMARE-ST AUBIN SUR GAILLON-ST ETIENNE SOUS BAILLEUL-ST JULIEN DE LIEGUE-ST PIERRE DE BAILLEUL-ST PIERRE LA GARENNE-SURTAUVILLE-SURVILLE-VILLERS SUR LE ROULLE-VIRONVAY-PINTERVILLE	
Année		**2025**	**2026**	**2025**	**2026**
EAU POTABLE					
Abonnement (fermier) Compteur DN15mm		44.64	44.24	44.86	44.24
Part Fermière	**0 - 50m3**	0.1451	0.1438	0.1458	0.1438
	51 - 150 m3	0.2567	0.2544	0.2580	0.2544
	151 m3 et plus	0.7255	0.7190	0.7795	0.7688
Part Collectivité (1)	**0 - 50m3**	0.4049	0.4062	0.4042	0.4062
	51 - 150 m3	1.0033	1.0456	1.0020	1.0456
	151 m3 et plus	0.9745	1.0810	0.9205	1.0312
Total Part Fermière+Part Collectivité	**0 - 50m3**	0.5500	0.5500	0.5500	0.5500
	51 - 150 m3	1.2600	1.3000	1.2600	1.3000
	151 m3 et plus	1.7000	1.8000	1.7000	1.8000
ASSAINISSEMENT					
Part Fermière					
Part Collectivité (1)		2.25	2.30	2.25	2.30

(1) Inclus la contribution des pays en voie de développement

Les tarifs ci-dessus seront appliqués à l'ensemble du territoire, à partir du 1er janvier 2025.

Afin d'harmoniser les pratiques entre l'assainissement non collectif et l'assainissement collectif, et considérant qu'il est important de veiller au bon fonctionnement du réseau public d'assainissement, le contrôle de branchement lors des ventes a été rendu obligatoire.

La tarification de ce service à partir du 1er janvier 2026 est le suivant :

Tableau 3 Tarification 2026

	Tarifs 2026
Contrôle de branchement lors de la vente d'une maison individuelle ou d'un appartement	**83,33 € HT**
Contrôle de branchement lors d'une vente d'un commerce ou d'une grande maison (avec dépendance ou nombreux points d'eau)	**166,67 € HT**
Contre visite avant les 6 mois de délai de mise en conformité	**Gratuite**
Contrôle de branchement lors de la vente d'un commerce (alimentaire, santé, automobile)	**333,34 € HT**
Contrôle de branchement dans le cadre d'une vente d'une industrie	**500 € HT**
Absence à un rendez-vous	**41,7 € HT**

2.1 FACTURES TYPES

Des simulations de factures annuelles pour une consommation de 120 m3 sont présentées ci-après :

- Facture 1 : EAU LOT 1
- Facture 2 : EAU LOT 1 ET ASSAINISSEMENT
- Facture 3 : EAU LOT 2
- Facture 4 : EAU LOT 2 ET ASSAINISSEMENT

Elles font apparaître la part fixe et la part variable du délégataire et de la collectivité, ainsi que les organismes publics, la TVA.

L'évolution du montant global par rapport à celui de l'année précédente est indiquée dans le tableau comparatif de la synthèse.

Du fait de la péréquation tarifaire, seule la part de l'abonnement en eau potable peut légèrement faire varier la facture suivant le contrat.

Facture 1 EAU : LOT 1 :ALIZAY-AMFREVILLE SOUS LES MONTS-CRIQUEBEUF SUR SEINE-IGOVILLE-INCARVILLE-LA HAYE LE COMTE-LA HAYE MALHERBE-LE MANOIR SUR SEINE-LE VAUDREUIL-LERY-LES DAMPS-LOUVIERS-MARTOT-PINTERVILLE- PITRES-PONT DE L ARCHE-PORTE DE SEINE-TOURNEDOS-POSES-ST ETIENNE DU VAUVRAY-ST PIERRE DU VAUVRAY-TERRES DE BORD-VAL DE REUIL

			EURO			
		Qté	Prix unitaire Ht	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Distributeur de l'eau						
Abonnement						
Abonnement (part distributeur)		2	22,1200	44,24	5,50%	46,67
Consommation						
Consommation (part distributeur)	De 1 à 50 (m3)	50	0,1438	7,19	5,50%	7,59
Consommation (part distributeur)	De 51 à 150 (m3)	70	0,2544	17,81	5,50%	18,79
Consommation (part communautaire)	De 1 à 50 (m3)	50	0,4021	20,11	5,50%	21,21
Consommation (part communautaire)	De 51 à 150 (m3)	70	1,0351	72,46	5,50%	76,44
Contribution Pays en voie de Développement	De 1 à 50 (m3)	50	0,0041	0,21	5,50%	0,22
Contribution Pays en voie de Développement	De 51 à 150 (m3)	70	0,0105	0,74	5,50%	0,78
Total Distribution de l'eau				162,74		171,69
Organismes publics						
(Taxes et redevances)						
Consommation eau potable (Agence de l'eau)	(m3)	120	0,3400	40,8	5,50%	43,04
Prélèvement sur la ressource en eau (AE)	(m3)	120	0,0985	11,82	5,50%	12,47
Performancxe réseaux eau potable (AE)	(m3)	120	0,0790	9,48	5,50%	10,00
Total Organismes publics				62,10		65,52
TOTAL HT de la facture				224,84		
TOTAL TTC de la facture						237,21
Prix TTC du m3 avec Abonnement						1,98

Facture 2 EAU LOT 1 ET ASSAINISSEMENT:ALIZAY-AMFREVILLE SOUS LES MONTS-CRIQUEBEUF SUR SEINE-IGOVILLE-INCARVILLE-LA HAYE LE COMTE-LA HAYE MALHERBE-LE MANOIR SUR SEINE-LE VAUDREUIL-LERY-LES DAMPS-LOUVIERS-MARTOT-PINTERVILLE-PITRES-PONT DE L ARCHE-PORTE DE SEINE-TOURNEDOS-POSES-ST ETIENNE DU VAUVRAY-ST PIERRE DU VAUVRAY

			EURO			
		Qté	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Distributeur de l'eau						
Abonnement						
Abonnement (part distributeur)		2	22,1200	44,24	5,50%	46,67
Consommation						
Consommation (part distributeur)	De 1 à 50 (m3)	50	0,1438	7,19	5,50%	7,59
Consommation (part distributeur)	De 51 à 150 (m3)	70	0,2544	17,81	5,50%	18,79
Consommation (part communautaire)	De 1 à 50 (m3)	50	0,4021	20,11	5,50%	21,21
Consommation (part communautaire)	De 51 à 150 (m3)	70	1,0351	72,46	5,50%	76,44
Contribution Pays en voie de Développement	De 1 à 50 (m3)	50	0,0041	0,21	5,50%	0,22
Contribution Pays en voie de Développement	De 51 à 150 (m3)	70	0,0105	0,74	5,50%	0,78
Total Distribution de l'eau				162,74		171,69
Collecte et traitement des eeaux usées						
Consommation						
Consommation (part communautaire)	(m3)	120	2,2770	273,24	10%	300,56
Contribution Pays en voie de Développement	(m3)	120	0,0230	2,76	10%	3,04
Total Collecte et traitement des eaux usées				276		303,60
Organismes publics						
(Taxes et redevances)						
Consommation eau potable (Agence de l'eau)	(m3)	120	0,3400	40,8	5,50%	43,04
Prélèvement sur la ressource en eau (AE)	(m3)	120	0,0985	11,82	5,50%	12,47
Performance réseaux eau potable (AE)	(m3)	120	0,0790	9,48	5,50%	10,00
Performance systèmes assainissement collectif (A	(m3)	120	0,1530	18,36	10%	20,20
Total Organismes publics				80,46		85,71
TOTAL HT de la facture				243,20		
TOTAL TTC de la facture						561,00
Prix TTC du m3 avec Abonnement						4,68

Facture 3 EAU : LOT 2 ACQUIGNY-AILLY-AMFREVILLE SUR ITON-ANDE-AUTHEUIL AUTHOUILLET-CAILLY SUR EURE- CHAMPENARD-BOTREMARE- CLEF VALLEE D EURE - CONNELLES-COURCELLES SUR SEINE-CRASVILLE-FONTAINE BELLENGER-GAILLON-HERQUEVILLE-HEUDEBOUVILLE-HEUDREVILLE SUR EURE-LA VACHERIE-LE MESNIL JOURDAIN-LE VAL D HAZEY-LES TROIS LACS -QUATREMARE-ST AUBIN SUR GAILLON-ST ETIENNE SOUS BAILLEUL-ST JULIEN DE LIEGUE-ST PIERRE DE BAILLEUL-ST PIERRE LA GARENNE-SURTAUVILLE-SURVILLE-VILLERS SUR LE ROULLE-VIRONVAY-PINTERVILLE

			EURO			
		Qté	Prix unitaire Ht	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Distributeur de l'eau						
Abonnement						
Abonnement (part distributeur)		2	22,1200	44,24	5,50%	46,67
Consommation						
Consommation (part distribiteur)	De 1 à 50 (m3)	50	0,1438	7,19	5,50%	7,59
Consommation (part distribiteur)	De 51 à 150 (m3)	70	0,2544	17,81	5,50%	18,79
Consommation (part communautaire)	De 1 à 50 (m3)	50	0,4021	20,11	5,50%	21,21
Consommation (part communautaire)	De 51 à 150 (m3)	70	1,0351	72,46	5,50%	76,44
Contribution Pays en voie de Développement	De 1 à 50 (m3)	50	0,0041	0,21	5,50%	0,22
Contribution Pays en voie de Développement	De 51 à 150 (m3)	70	0,0105	0,74	5,50%	0,78
Total Distribution de l'eau				162,74		171,69
Organismes publics						
(Taxes et redevances)						
Consommation eau potable (Agence de l'eau)	(m3)	120	0,3400	40,8	5,50%	43,04
Prélèvement sur la ressource en eau (AE)	(m3)	120	0,0835	10,02	5,50%	10,57
Performancxe réseaux eau potable (AE)	(m3)	120	0,0790	9,48	5,50%	10,00
Total Organismes publics				60,30		63,62
TOTAL HT de la facture				223,04		
TOTAL TTC de la facture						235,31
Prix TTC du m3 avec Abonnement						1,96

Facture 4 EAU LOT 2 ET ASSAINISSEMENT : ACQUIGNY-AILLY-AMFREVILLE SUR ITON-ANDE-AUTHEUIL AUTHOUILLET-CAILLY SUR EURE- CHAMPENARD-BOTREMARE-CLEF VALEE D EURE - CONNELLES-COURCELLES SUR SEINE-CRASVILLE-FONTAINE BELLENGER-GAILLON-HERQUEVILLE-HEUDEBOUVILLE-HEUDREVILLE SUR EURE-LA VACHERIE-LE MESNIL JOURDAIN-LE VAM D HAZEY- LES TROIS LACS-QUATREMARE-ST AUBIN SUR GAILLON-ST ETIENNE SOUS BAILLEUL-ST JULIEN DE LIEGUE-ST PIERRE DE BAILLEUL-ST PIERRE LA GARENNE-SURTAUVILLE-SURVILLE-VILLERS SUR LE ROULLE-VIRONVAY-PINTERVILLE

			EURO			
		Qté	Prix unitaire Ht	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Distributeur de l'eau						
Abonnement						
Abonnement (part distributeur)		2	22,1200	44,24	5,50%	46,67
Consommation						
Consommation (part distributeur)	De 1 à 50 (m3)	50	0,1438	7,19	5,50%	7,59
Consommation (part distributeur)	De 51 à 150 (m3)	70	0,2544	17,81	5,50%	18,79
Consommation (part communautaire)	De 1 à 50 (m3)	50	0,4021	20,11	5,50%	21,21
Consommation (part communautaire)	De 51 à 150 (m3)	70	1,0351	72,46	5,50%	76,44
Contribution Pays en voie de Développement	De 1 à 50 (m3)	50	0,0041	0,21	5,50%	0,22
Contribution Pays en voie de Développement	De 51 à 150 (m3)	70	0,0105	0,74	5,50%	0,78
Total Distribution de l'eau				162,74		171,69
Collecte et traitement des eeaux usées						
Consommation						
Consommation (part communautaire)	(m3)	120	2,2770	273,24	10%	300,56
Contribution Pays en voie de Développement	(m3)	120	0,0230	2,76	10%	3,04
Total Collecte et traitement des eaux usées				276		303,60
Organismes publics						
(Taxes et redevances)						
Consommation eau potable (Agence de l'eau)	(m3)	120	0,3400	40,8	5,50%	43,04
Prélèvement sur la ressource en eau (AE)	(m3)	120	0,0835	10,02	5,50%	10,57
Performance réseaux eau potable (AE)	(m3)	120	0,0790	9,48	5,50%	10,00
Performance systèmes assainissement collectif (A	(m3)	120	0,1530	18,36	10%	20,20
Total Organismes publics				78,66		83,81
TOTAL HT de la facture				241,40		
TOTAL TTC de la facture						559,10
Prix TTC du m3 avec Abonnement						4,66

2.2 SYNTHESE

Au premier janvier 2026, le prix du m3 en euro (€) d'eau facturé (abonnement compris, pour 120 m3) à l'usager varie de la façon suivante pour chaque commune :

Tableau 4 Tarification d'eau facturé (abonnement compris, pour 120 m3)

Commune	*Prix TTC/m³ 2025*	*Prix TTC/m³ 2026*	*Evolution 2025/2026*
Acquigny	4,53	4,66	2,79%
Ailly	2,02	1,96	-3,06%
Alizay	4,52	4,68	3,42%
Amfreville sous les Monts	2,02	1,98	-2,02%
Amfreville sur Iton	2,02	1,96	-3,06%
Andé	4,53	4,66	2,79%
Autheuil Authouillet	2,02	1,96	-3,06%
Cailly sur Eure	2,02	1,96	-3,06%
Champenard	4,53	4,66	2,79%
Clef Vallée d'Eure	4,53	4,66	2,79%
Connelles	2,02	1,96	-3,06%
Courcelles sur Seine	4,53	4,66	2,79%
Crasville	2,02	1,96	-3,06%
Criquebeuf-sur-Seine	4,52	4,68	3,42%
Fontaine Bellenger	2,02	1,96	-3,06%
Gaillon	4,53	4,66	2,79%
Herqueville	4,53	4,66	2,79%
Heudebouville	4,53	4,66	2,79%

Commune	*Prix TTC/m³ 2025*	*Prix TTC/m³ 2026*	*Evolution 2025/2026*
Heudreville sur Eure	2,02	1,96	-3,06%
Igoville	4,52	4,68	3,42%
Incarville	4,52	4,68	3,42%
La Haye le Comte	4,52	4,68	3,42%
La Haye Malherbe	4,53	4,68	3,21%
La Vacherie	2,02	1,96	-3,06%
Le Manoir sur Seine	4,52	4,68	3,42%
Le Mesnil Jourdain	2,02	1,96	-3,06%
Le Val d'Hazey	4,53	4,66	2,79%
Le Vaudreuil	4,52	4,68	3,42%
Léry	4,52	4,68	3,42%
Les Damps	4,52	4,68	3,42%
Les Trois Lacs	4,53	4,66	2,79%
Louviers	4,52	4,68	3,42%
Martot	4,52	4,68	3,42%
Terre de Bord	4,52	4,68	3,42%
Terre de Bord non assaini	2,02	1,98	-2,02%
Pinterville	4,53	4,68	3,21%
Pîtres	4,52	4,68	3,42%
Pont de l'Arche	4,52	4,68	3,42%
Porte de Seine	2,02	1,98	-2,02%
Poses	4,52	4,68	3,42%
Quatremare	2,02	1,96	-3,06%

Commune	*Prix TTC/m³ 2025*	*Prix TTC/m³ 2026*	*Evolution 2025/2026*
Saint Aubin / Gaillon	4,53	4,66	2,79%
St Etienne ss Bailleul	2,02	1,96	-3,06%
St Julien de la Liègue	4,53	4,66	2,79%
St Pierre de Bailleul	2,02	1,96	-3,06%
St Pierre la Garenne	4,53	4,66	2,79%
St-Etienne du Vauvray	4,52	4,68	3,42%
St-Pierre du Vauvray	4,52	4,68	3,42%
Surtauville	2,02	1,96	-3,06%
Surville assaini	4,53	4,66	2,79%
Surville non assaini	2,02	1,96	-3,06%
Val-de-Reuil	4,52	4,68	3,42%
Villers sur le Roule	4,53	4,66	2,79%

Le prix global est de 1.96 à 1.98 €/m3 pour les usagers ne disposant pas de système d'assainissement collectif, et de 4.66 à 4,68 €/m3 pour les autres.

Les différences observées entre ces communes proviennent de la présence ou non de service d'assainissement collectif et de l'abonnement.

La Communauté d'Agglomération Seine-Eure s'est fixé l'objectif d'une péréquation du prix de l'eau et de l'assainissement sur l'ensemble du territoire communautaire à moyen terme.

La contribution pour les pays en voie de développement apparaît sur les factures et correspond à 1 % du prix de l'eau et de l'assainissement.

La facturation sur relevé comprend :

- la prime fixe semestrielle relative au premier semestre de la période de consommation n,
- la consommation relevée de la période n-1, diminuée du volume déjà facturé lors de la facturation sur estimation précédente.

La facturation sur estimation comprend :

- la prime fixe semestrielle relative au second semestre de la période de consommation n,
- la facturation d'une consommation égale à 50 % de la consommation relevée de la période de consommation n-1.

La Communauté d'Agglomération fixe chaque année par délibération du conseil communautaire les prix des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Concernant la part « assainissement » sur l'ensemble de la communauté d'agglomération, la facturation concerne les volumes assujettis, qui sont les volumes d'eau potable consommés au cours du semestre concerné.

Les consommations des bornes incendies, fontaines... ne sont pas soumises à la redevance assainissement.

En revanche, les consommations communales, comme les autres usagers, sont assujetties à cette redevance.

Tableau 5 Tarification du Service Public de l'Assainissement Non Collectif

Le service est assujetti à la TVA.

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	Tarifs 2026
Contrôle de conception et d'implantation	**160 € HT**
Contrôle de réalisation	**Gratuit**
Diagnostic périodique (tous les 10 ans)	**81,82 € HT**
Diagnostic lors d'une vente d'une maison individuelle ou d'un appartement	**90,91 € HT**
Diagnostic lors d'une vente d'un commerce ou d'une grande maison (avec dépendance ou nombreux points d'eau)	**181,81 € HT**
Contre visite avant les 6 mois de délai de mise en conformité	**Gratuite**
Diagnostic lors d'une vente d'un commerce (alimentaire, santé, automobile)	**363,63 € HT**
Diagnostic lors d'une vente d'une industrie	**545,45 € HT**
Absence à un rendez-vous	**45,45 € HT**

2.3 RECETTES DES SERVICES

L'eau potable

Les recettes d'exploitation au compte administratif 2025 s'élèvent à 4 085 888 € TTC

L'assainissement

Les recettes d'exploitation au compte administratif 2025 s'élèvent à 11 008 880 € TTC

L'assainissement non collectif

Les recettes d'exploitation au compte administratif 2025 s'élèvent à 37 566 € TTC

Economie général des contrats

L'économie générale des contrats de délégation sur l'eau potable est détaillée dans les tableaux ci-après en annexe.

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

Tableau 6 Durée d'extinction de la dette

3.1.1 EN EAU POTABLE

Encours total de la dette	6 491 523 €
Epargne brute annuelle	2 978 357 €
Extinction de la dette	2,17 ans

3.1.2 En assainissement collectif

Encours total de la dette	42 102 898 €
Epargne brute annuelle	4 653 759 €
Extinction de la dette	9,05 ans

L'extinction de la dette est le rapport entre l'encours total de la dette contractée par la collectivité pour financer l'ensemble du service et l'épargne brute annuelle.

La durée d'extinction de la dette est la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affectait à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Dans le cadre des nouveaux modes de gestion de l'assainissement et des nouveaux contrats eau potable, la collectivité a retrouvé en 2022 une épargne brute qui a permis de revenir à une réduction de l'extinction de la dette raisonnable pour l'eau potable et pour l'assainissement. Cependant, l'inflation sur le fonctionnement des 3 dernières années a impacté l'autofinancement, notamment sur l'assainissement.

3.2 TAUX d'impayés

Il s'agit du taux d'impayés au 31 décembre de l'exercice présenté sur les factures émises au titre de l'année précédente.

Le taux d'impayés du principal délégataire est de 2.27 %.

Ce taux se calcule de la façon suivante: [Montant de l'impayé au titre de l'année N-1 au 31 Décembre de l'année N / Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31 Décembre de l'année N].

Tableau 7 Montant des impayés par communes

Commune	Montant des impayés Eau	Montant des impayés Assainissement	Montant facturé Eau	Montant facturé Asst	% impayés
ACQUIGNY	5 331,34 €	5 426,10 €	157 825,40 €	140 775,11 €	3.60%
AILLY	662,95 €	0,00 €	92 384,28 €	0,00 €	0,72%
ALIZAY	1 937,27 €	1 703,49 €	208 210,66 €	117 809,75 €	1.12%
AMFREVILLE SS LES MONTS	92,87 €	0,00 €	42 097,92 €	0,00 €	0,22%
AMFREVILLE SUR ITON	308,38 €	0,00 €	77 306,55 €	0,00 €	0.40%
ANDE	1 187,11 €	1 299,72 €	117 125,63 €	81 642,53 €	1.25%
AUTHEUIL AUTHOUILLET	572,13 €	0,00 €	66 051,14 €	0,00 €	0,87%
CAILLY SUR EURE	1 804,96 €	0,00 €	27 438,36 €	0,00 €	6.58%
CHAMPENARD	85,99 €	0,00 €	32 239,46 €	28 618,25 €	0.14%
CLEF VALLEE D'EURE	8 221,28 €	516,90 €	194 954,73 €	54 763,33 €	3.50%
CONNELLES	0,00 €	0,00 €	23 682,28 €	0,00 €	0,00%
COURCELLES SUR SEINE	2 757,75 €	2 910,12 €	191 270,49 €	171 186,80 €	1,56%
CRASVILLE	0,00 €	0,00 €	8 046,75 €	0,00 €	0,00%
CRIQUEBEUF SUR SEINE	10 507,26 €	8 896,82 €	178 071,93 €	123 283,65 €	6.44%
FONTAINE BELLENGER	904,37 €	0,00 €	77 834,34 €	0,00 €	1,16%
GAILLON	14 387,53 €	14 690,83 €	804 386,01 €	638 922,77 €	2.01%
HERQUEVILLE	294,72 €	271,56 €	36 053,62 €	7 406,64 €	1.30%
HEUDEBOUVILLE	1 144,01 €	1 001,82 €	191 249,02 €	125 006,34 €	0,68%

Commune	Montant des impayés Eau	Montant des impayés Assainissement	Montant facturé Eau	Montant facturé Asst	% impayés
HEUDREVILLE SUR EURE	644,31 €	0,00 €	71 334,29 €	0,00 €	0.90%
IGOVILLE	842,58 €	809,13 €	189 259,17 €	180 418,07 €	0,45%
INCARVILLE	1 146,56 €	1 304,94 €	124 355,18 €	128 602,05 €	0.97%
LA HAYE LE COMTE	0,00 €	0,00 €	10 723,28 €	9 143,89 €	0,00%
LA HAYE MALHERBE	13 381,22 €	17 286,77 €	141 624,96 €	102 988,48 €	12.54%
LA VACHERIE	83,66 €	0,00 €	48 440,30 €	0,00 €	0,17%
LE MANOIR	1 387,71 €	1 142,02 €	96 480,42 €	88 328,96 €	1.37%
LE MESNIL JOURDAIN	139,71 €	0,00 €	17 124,68 €	0,00 €	0.82%
LE VAUDREUIL	6 686,90 €	7 655,31 €	428 117,46 €	378 110,12 €	1,78%
LERY	5 061,26 €	4 958,67 €	151 789,52 €	151 099,49 €	3,31%
LES DAMPS	2 145,39 €	2 442,62 €	128 870,16 €	130 198,38 €	1.77%
LOUVIERS	10 438,90 €	41 411,69 €	2 194 265,54 €	2 070 610,37 €	1.22%
MARTOT	478,11 €	482,65 €	70 683,92 €	44 516,89 €	0.83%
PINTERVILLE	15,04 €	29,29 €	51 563,20 €	29 831,19 €	0,05%
PITRES	2 318,24 €	2 610,82 €	122 716,29 €	178 502,28 €	1.64%
PONT DE L'ARCHE	9 137,82 €	9 352,05 €	346 955,70 €	346 538,83 €	2.67%
PORTE-DE-SEINE	287,46 €	0,00 €	25 228,55 €	0,00 €	1,14%
POSES	2 244,31 €	936,12 €	129 366,26 €	98 110,55 €	1.40%
QUATREMARE	24,67 €	0,00 €	36 174,78 €	0,00 €	0,07%
SAINT AUBIN SUR GAILLON	4 430,07 €	4 474,30 €	399 025,68 €	193 076,67 €	1.50%
ST ETIENNE DU VAUVRAY	1 242,68 €	1 359,82 €	66 073,39 €	67 239,57 €	1.95%
ST ETIENNE SOUS BAILLEUL	0,00 €	0,00 €	33 353,65 €	0,00 €	0.00%
SAINT JULIEN DE LA LIEGUE	556,04 €	103,97 €	40 557,79 €	28 596,00 €	0,95%
SAINT PIERRE DE BAILLEUL	1 787,33 €	0,00 €	77 364,41 €	0,00 €	2.31%
SAINT PIERRE DU VAUVRAY	2 958,00 €	2 868,88 €	108 113,97 €	83 828,24 €	3.04%
SAINT PIERRE LA GARENNE	281,67 €	0,00 €	90 768,01 €	8 399,83 €	0,28%
SURTAUVILLE	97,80 €	0,00 €	36 222,30 €	0,00 €	0.27%

Commune	Montant des impayés Eau	Montant des impayés Assainissement	Montant facturé Eau	Montant facturé Asst	% impayés
SURVILLE	505,44 €	0,00 €	63 083,66 €	9 795,67 €	0,69%
TERRES DE BORD	857,78 €	617,74 €	123 064,49 €	62 351,40 €	0.80%
TROIS LACS (LES)	15 318,44 €	15 920,60 €	168 703,02 €	71 442,50 €	13.01%
VAL D'HAZEY (LE)	7 132,83 €	7 270,91 €	517 566,23 €	387 392,17 €	1,59%
VAL DE REUIL	75 064,18 €	81 870,53 €	2 581 129,66 €	2 251 978,98 €	3.25%
VILLERS SUR LE ROULE	496,31 €	514,89 €	66 385,52 €	51 572,45 €	0.86%
VIRONVAY	160,20 €	0,00 €	199 939,96 €	170 240,50 €	0,04%
	217 552,54 €	**242 141,08 €**	**11 482 653,97 €**	**8 812 328,70 €**	2.27%

4. FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS

4.1 L'EAU POTABLE

4.1.1 TRAVAUX ENGAGES PENDANT L'EXERCICE

Le montant réalisé pendant l'exercice budgétaire 2025 est de 3 425 466 €.

Tableau 8 Etat de la dette de service Eau potable

Encours de la dette au 31 Décembre 2025	6 491 623 €
Montant de l'annuité de remboursement	610 266 €
☐ Dont en capital	370 919 €
☐ Dont en intérêts	239 347 €

4.1.2 MONTANT DES AMORTISSEMENTS

Au titre de l'exercice 2025, une provision à la dotation aux amortissements de 1 199 594 € a été passée.

4.1.3 PROJETS ET TRAVAUX

L'eau potable (2 lots) est exploitée via une délégation de service public d'une durée de 7 ans (SEESEN Véolia). Ces contrats ont démarré au 1er janvier 2022. Nous sommes dans la quatrième année de contrat. Un audit financier a été réalisé par l'agglomération en 2025.

Durant l'année 2025, les services de l'Agglomération ont procédé à un suivi régulier et permanent des délégataires et prestataires chargés de l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement, notamment par l'organisation de réunions de cadrage mensuelles et de visites des installations. Des outils de reporting et de dialogue sont mis en place avec les différents prestataires.

Depuis janvier 2021, de nouvelles substances ont été introduites dans le contrôle sanitaire des eaux en application de la directive de l'Union Européenne et des recommandations du Ministère de la santé, dans un objectif d'amélioration continue de la qualité de l'eau de consommation, parmi lesquelles des molécules appelées les métabolites de pesticides, sous-produits de la dégradation d'un pesticide (herbicide, fongicide ou insecticide) dans l'environnement.

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie est égal à 100% sur la totalité des secteurs.

Concernant les paramètres physico-chimiques, le taux de conformité établi par l'ARS est inférieur à 100% pour certaines unités de distribution, en raison de l'introduction de nouveaux paramètres dans le cadre du contrôle sanitaire en octobre 2023. L'unité de distribution d'Andé est concerné par un dépassement de la norme en nitrates. Une restriction de la consommation (femmes enceintes et nourrissons) en raison de la présence de nitrate a été mise en place (12 prélèvements, moyenne de 55,6 µg/l pour une limite de 50 µg/l)

Le rendement général des réseaux d'eau potable sur le territoire communautaire est de 79,1%, ce qui est correct. L'indice linéaire de pertes en réseaux (ILP) de 3,99 m3/j/km de réseau (hors branchements) est acceptable, et reflète un assez bon état général du réseau de distribution à l'échelle du territoire de l'Agglomération, avec cependant des disparités importantes à l'échelle des unités de distribution. Les efforts de recherche de fuite et de renouvellement sont à poursuivre. En 2025, 12 161 mètres de réseaux ont été renouvelés et 435 mètres de nouvelles canalisations ont été créés sous maîtrise d'ouvrage intercommunale.

Suite à son schéma directeur d'eau potable, l'Agglomération a mis en place une programmation pluriannuelle d'investissement. Un des objectifs principaux est de continuer à mener une politique active de renouvellement de ses réseaux, afin de préserver la qualité de l'eau, de limiter les fuites et de maitriser son patrimoine technique.

Finalisé en décembre 2020, l'Agglomération a élaboré son Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) qui est le document de référence pour l'amélioration continue de la sécurité de la distribution d'eau potable (quantité, qualité, continuité).

La création du nouveau forage à Lormais (Lormais 3) a été réalisé en 2024. Les démarches administratives sont en cours pour sa mise en service. Des études ont notamment débuté en 2023 pour la réalisation d'une interconnexion entre les forages de Pinterville et de Lormais. Des travaux interconnexion sont en cours entre Heudebouville et Fontaine-Bellanger. La création d'un second réservoir dans l'usine de production des Hauts Prés. Les entreprises ont été choisies et les travaux ont débuté en 2026.

Concernant l'aspect qualitatif de l'eau distribuée, de nouvelles études ont débuté en 2025 pour la réalisation d'une interconnexion entre le secteur de distribution des forages des Hauts Prés et celui du forage d'Herqueville, afin de réduire la teneur en nitrates de l'eau distribuée sur le secteur d'Herqueville.

De plus, en complément de la surveillance de la qualité de l'eau réalisée par l'ARS, et de l'autosurveillance de l'exploitant, des campagnes annuelles de prélèvements et d'analyses sont réalisées pour la surveillance du paramètre CVM (chlorure de vinyle monomère) et de molécules émergentes comme les métabolites de pesticides ou les PFAS.

Un système de relève à distance des compteurs d'eau sera mis en place à partir de septembre 2026 sur l'ensemble du territoire. Elle sera terminée pour décembre 2028.

Les 110 hectares de surface Agricole Utile (SAU) du Périmètre de Protection Rapproché (PPR) des Hauts Prés sont certifiés à 100% en agriculture biologique depuis fin 2014. La mise en place de ces conversions permet de pérenniser la qualité de la ressource sur ce captage stratégique. En complément de la conversion biologique des zones de production, l'agglomération a mis en place le pôle régional d'agriculture biologique des Hauts Prés. Ce lieu accueille a pour vocation d'accueillir et de fédérer les acteurs de la filière biologique afin de permettre l'essor de ce type d'agriculture favorable à la préservation de la ressource.

Dans le cadre du 12ème programme, l'agence de l'eau demande aux collectivités de mettre en place une stratégie de protection de la ressource. Pour rappel, la Communauté d'agglomération Seine-Eure, est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de protection de la ressource en eau potable, notamment en protégeant les captages de l'ensemble du territoire.

Les objectifs de la stratégie de protection la ressource en eau et du plan de sobriété consistent :

- faire évoluer les pratiques pour faire baisser la consommation ;
- diminuer les prélèvements en eau potable à hauteur de -14 % de 2019 à 2030, conformément au plan eau.

4.2 L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

4.2.1 TRAVAUX ENGAGES PENDANT L'EXERCICE

Le montant engagé pendant l'exercice budgétaire est 4 199 395 €.

Tableau 9 Etat de la dette de service assainssement collectif

Encours de la dette au 31 Décembre 2025	42 102 898 €
Montant de l'annuité de remboursement	3 060 585 €
☐ Dont en capital	1 963 358 €
☐ Dont en intérêts	1 097 227 €

4.2.2 MONTANT DES AMORTISSEMENTS

Au titre de l'exercice 2025, une provision à la dotation aux amortissements de 2 474 920 € a été passée.

4.2.3 PROJETS ET TRAVAUX

Les systèmes d'assainissement de Léry, Louviers et Aubevoye sont gérés depuis le 1 er janvier 2022 via deux prestations de services réseau et stations. Le groupement SAUR-Maillot a été retenu pour le lot réseau et Eau de Normandie (SUEZ) pour le lot stations. Les 11 autres systèmes d'assainissement sont gérés en régie directe par les agents du pôle exploitation assainissement. Après un appel d'offre lancé en 2025, le groupement SAUR-Maillot a été retenu pour le lot réseau et Eau de Normandie (SUEZ) pour le lot stations. Les prestations ont débuté au 1er janvier 2026 pour une durée de 4 ans.

Une unité de méthanisation des boues de station d'épuration est envisagée. Le choix du maître d'œuvre est en cours

La mise en place d'un diagnostic permanent des systèmes d'assainissement est terminée. Elle permet à la collectivité de répondre à la réglementation et mieux connaître le fonctionnement de ces réseaux d'assainissement afin de programmer des travaux de mise en conformité. Parallèlement, l'agglomération lance un diagnostic périodique de ces systèmes d'assainissement.

L'Agglomération Seine-Eure continue à mettre en conformité ses systèmes d'assainissement (réhabilitation réseau, mise en conformité file boues)

Suite à la mise en service de la nouvelle station d'épuration de La Croix-Saint-Leufroy (Clef vallée d'Eure) en septembre 2019, les travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées pour Ecardenville

ont débuté en 2023 et se sont terminés en 2025. Les travaux de raccordement den domaine privé ont débuté au 4 ème trimestre 2025. Une étude de maitrise d'œuvre est en cours pour une extension de réseau sur la commune d'Autheuil-Authouillet.

Le 12ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie permet de bénéficier d'une subvention pour la création de branchements en domaine privé, si le portage des travaux était assuré collectivement, et notamment par une intercommunalité. L'Agglomération Seine-Eure a donc décidé de proposer aux propriétaires de bénéficier de subventions pour les travaux de création de branchements en domaine privé. Sur toutes les extensions de réseau d'assainissement financées par l'Agence de l'eau, cette possibilité est offerte aux propriétaires de bénéficier d'une subvention.

4.3 L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'Agglomération souhaitait s'engager dans le portage en domaine privé de réhabilitation d'assainissement non-collectif. Compte tenu de la politique de l'agence de l'eau en terme de financement de ces installations, l'agglomération ne souhaite porter ce type d'opération.

ANNEXES

Annexe 1 : Economie générale des contrats.....319

Annexe 2 : Délibération fixant le tarif de l'eau et de l'assainissement.....321

Annexe 3 : Extrait du compte administratif 2025.....331

Annexe 4 : Agence de l'eau Seine Normandie.....333

Annexe 1 : Economie générale des contrats

SEESEN **Version Finale**

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2025
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: S251E - SEA Lot 1 Secteur Nord DSP-Eau **Eau**

LIBELLE	2024	2025	Ecart %
PRODUITS	**7 041 155**	**9 775 943**	**38,84 %**
Exploitation du service	3 179 489	3 465 792	
Collectivités et autres organismes publics	3 407 530	5 569 211	
Travaux attribués à titre exclusif	94 787	261 559	
Produits accessoires	359 349	479 381	
CHARGES	**7 714 565**	**9 999 562**	**29,62 %**
Personnel	1 034 274	1 189 521	
Energie électrique	353 540	283 754	
Achats d'eau	52 649	61 487	
Produits de traitement	203 816	229 789	
Analyses	34 044	55 479	
Sous-traitance, matièreset fournitures	889 153	804 855	
Impôts locaux et taxes	13 359	10 995	
Autres dépenses d'exploitation	608 044	625 442	
télécommunications, poste et telegestion	*45 423*	*76 860*	
engins et véhicules	*192 820*	*201 893*	
informatique	*214 504*	*245 134*	
assurances	*32 932*	*45 793*	
locaux	*113 109*	*113 905*	
autres	*9 257*	*- 58 144*	
Frais de contrôle	74 496	75 122	
Redevances contractuelles	61 259	59 041	
Contribution des services centraux et recherche	224 192	242 835	
Collectivités et autres organismes publics	3 407 530	5 569 211	
Charges relatives aux renouvellements	478 325	463 175	
pour garantie de continuité du service	*49 701*	*50 972*	
fonds contractuel (renouvellements)	*428 624*	*412 203*	
Charges relatives aux investissements	252 921	250 124	
programme contractuel (investissements)	*195 964*	*194 319*	
fonds contractuel (investissements)	*56 956*	*55 805*	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	899	1 798	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	26 064	76 937	
RESULTAT AVANT IMPOT	**- 673 410**	**- 223 619**	**NS**
RESULTAT	**- 673 411**	**- 223 618**	**NS**

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006 03/03/2026

SEESEN **Version Finale**

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2025
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: S252E - SEA Lot 2 Secteur Sud DSP-Eau **Eau**

LIBELLE	2024	2025	Ecart %
PRODUITS	**3 908 159**	**5 056 969**	**29,40 %**
Exploitation du service	1 689 904	2 126 726	
Collectivités et autres organismes publics	1 964 128	2 620 473	
Travaux attribués à titre exclusif	94 228	114 654	
Produits accessoires	159 899	195 116	
CHARGES	**4 578 730**	**5 268 066**	**15,06 %**
Personnel	689 279	777 652	
Energie électrique	312 731	216 598	
Achats d'eau	14 362	6 301	
Produits de traitement	16 970	7 361	
Analyses	34 802	74 088	
Sous-traitance, matièreset fournitures	478 398	489 742	
Impôts locaux et taxes	6 837	5 852	
Autres dépenses d'exploitation	356 593	382 042	
télécommunications, poste et telegestion	*25 042*	*47 731*	
engins et véhicules	*117 539*	*123 988*	
informatique	*116 975*	*144 136*	
assurances	*19 907*	*30 068*	
locaux	*60 068*	*70 478*	
autres	*17 062*	*- 34 362*	
Frais de contrôle	40 357	39 833	
Redevances contractuelles	45 331	46 366	
Contribution des services centraux et recherche	115 791	142 174	
Collectivités et autres organismes publics	1 964 128	2 620 473	
Charges relatives aux renouvellements	271 788	228 958	
pour garantie de continuité du service	*44 965*	*9 625*	
fonds contractuel (renouvellements)	*226 823*	*219 333*	
Charges relatives aux investissements	192 148	199 915	
programme contractuel (investissements)	*134 562*	*143 835*	
fonds contractuel (investissements)	*57 586*	*56 080*	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	500	1 000	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	38 713	29 711	
RESULTAT AVANT IMPOT	**- 670 571**	**- 211 098**	**NS**
RESULTAT	**- 670 571**	**- 211 099**	**NS**

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006 03/03/2026

Annexe 2 : Délibération du conseil communautaire fixant le tarif de l'eau et de l'assainissement

Accusé de réception en préfécture
027-200089456-20251218-lmc138579-DE-1-1
Date de télétransmission : 19/12/2519/12/25
Date de réception préfecture : 19/12/2519/12/25

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation : vendredi 12 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de conseillers présents : 63
Nombre de conseillers votants : 75

TITULAIRES PRÉSENTS :
Bernard LEROY - Jean-Marc MOGLIA - Jérémy THIREZ - René DUFOUR - Gwénaël JAHIER - Richard JACQUET - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - José PIRES - Florence LAMBERT - Janick LEGER - Nicole LABICHE - Jean-Philippe BRUN - Maryline DESLANDES - Nadine LEFEBVRE - Patrick COLLET - François VIGOR - Patrick MAUGARS - Alexandre DELACOUR - Serge MARAIS - Daniel BAYART - François CHARLIER - Pierrick GILLES - Marie-Dominique PERCHET - Daniel JUBERT - Jean-Pierre DUVERE - Albert NANIYOULA - Georgio LOISEAU - Laetitia SANCHEZ - Hervé PICARD - Gildas FORT - Fanny PAPI - Jacky GOY - Max GUILBERT - Hervé GAMBLIN - Anne-Sophie DE BESSES - Ousmane N'DIAYE - Dominique MEDAERTS - Didier GUERINOT - Philippe COLLAS - David POLLET - Yann LE FUR - Jean-Marie LEJEUNE - Denis NOEL - Odile HANTZ - Jean-Marc RIVOAL - Jacques LECERF - Agnès LABIGNE - Marie-Claude MARIEN - Joris BENIER - Joël LE DIGABEL - Alain THIERRY - Sylvie LANGEARD - Jean-Louis BAUCHARD - Ingrid BEAUCOUSIN - Stéphane BRUNET - Nicolas QUENNEVILLE - Michel DRUAIS - Liliane BOURGEOIS - Jean-Michel DERREY - Pascal JUMEL - Stéphanie ROUSSELIN.

CONSEILLER(E) SUPPLÉANT(E) PRÉSENT(E) AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN(E) TITULAIRE EXCUSÉ(E) :
Emmanuelle POCHON.

POUVOIRS :
Marc-Antoine JAMET à Stéphanie ROUSSELIN, Pierre MAZURIER à Jean-Marc MOGLIA, Véronique BREGEON à René DUFOUR, Jean-Pierre CABOURDIN à Joris BENIER, Gaëtan BAZIRE à François-Xavier PRIOLLAUD, Marie-Joëlle LENFANT à Patrick MAUGARS, Caroline ROUZEE à José PIRES, Rachida DORDAIN à Jacques LECERF, Catherine DUVALLET à Maryline DESLANDES, Fadilla BENAMARA à Ousmane N'DIAYE, Eric JUHEL à Nadine LEFEBVRE, Amélie LEBDAOUI à Odile HANTZ.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :
Hubert ZOUTU - Jean-Luc FLAMBARD - Frédéric ALLOT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT
Régis PETIT - Vinciane MASURE - Mathieu TRAISNEL - Sid-Ahmed SIRAT - Hervé NEVEU - Laurent PORTENEUVE - Axel BARBARAY

Secrétaire : Joris BENIER

****

Délibération 2025-337

DÉLIBÉRATIONS - ENVIRONNEMENT - EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT - Fixation du prix

1/10

Accusé de réception en préfécture
027-200089456-20251218-lmc138579-DE-1-1
Date de télétransmission : 19/12/2519/12/25
Date de réception préfecture : 19/12/2519/12/25

des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2026 - autorisation

TRANSMIS À LA SOUS PRÉFECTURE LE : 19 décembre 2025
AFFICHÉ LE : 19 décembre 2025

Accusé de réception en préfécture
027-200089456-20251218-lmc138579-DE-1-1
Date de télétransmission : 19/12/2519/12/25
Date de réception préfecture : 19/12/2519/12/25

2025-337 - EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT - Fixation du prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2026 - autorisation

RAPPORT

Monsieur LE FUR rappelle que la Communauté d'agglomération Seine-Eure est compétente pour fixer chaque année la tarification des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

1. *EAU POTABLE*

Surtaxe eau

La tarification du service public de l'eau potable, hors taxes et hors abonnement, proposée à compter du 1er janvier 2026 pour les communes de la Communauté d'agglomération Seine-Eure (hors SERPN) est fixée par tranche progressive de consommation, afin de favoriser les petits consommateurs et inciter aux économies d'eau.

	Tarifs 2026
Total parts variables (part fermière et surtaxe) Consommation de 0 à 50 m³	**0,55 € HT/m³**
Total parts variables (part fermière et surtaxe) Consommation de 51 à 150 m³	**1,30 € HT/m³**
Total parts variables (part fermière et surtaxe) Consommation supérieure à 150 m³	**1,80 € HT/m³**

Les tarifs d'abonnement, en fonction du diamètre des branchements, sont fixés dans les contrats de délégation du service public.

2. *ASSAINISSEMENT COLLECTIF*

Redevance assainissement

Pour l'ensemble des communes desservies par un réseau d'assainissement collectif, la tarification du service public d'assainissement, hors taxes, proposée à compter du 1er janvier 2026 est fixée à **2,30 € HT par m³**.

Le service public d'assainissement ne comporte pas d'abonnement.
Cette tarification ne concerne pas les zones traitées par des dispositifs d'assainissement non collectif.

Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Le principe de la PFAC est de faire participer le propriétaire d'un bâtiment au financement du

Accusé de réception en préfécture
027-200089456-20251218-lmc138579-DE-1-1
Date de télétransmission : 19/12/2519/12/25
Date de réception préfecture : 19/12/2519/12/25

réseau d'assainissement, au motif que le raccordement représente une économie sur la création ou le redimensionnement d'une installation d'épuration individuelle réglementaire et ce même si le raccordement de ladite construction n'engage pas de frais directs immédiats pour la collectivité (article L. 1331-7 du code de la santé publique (CSP)).

La PFAC est notamment due par l'ensemble des propriétaires d'immeuble soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées prévue à l'article L. 1331-1 du CSP (immeubles produisant des eaux usées domestiques), c'est-à-dire :

- Les propriétaires d'immeuble neufs construits postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte des eaux usées,
- Les propriétaires d'immeubles existants déjà raccordés au réseau de collecte des eaux usées, lorsqu'ils réalisent des travaux (d'extensions, d'aménagements intérieurs, de changement de destination de l'immeuble).

La PFAC est exigible dès le raccordement au réseau public de collecte des eaux usées est effectif, ou dès que les travaux d'extension, ou de réaménagement d'un immeuble sont réalisés. Cette participation est due par le propriétaire et ne s'applique qu'une seule fois par projet.
Les montants appliqués seront les suivants :

- Maison individuelle	
o inférieure à 50 m² :	1000 €/habitation
o supérieure ou égale à 50 m² :	1500 €/habitation
o Extension habitation supérieure ou égale à 50 m² :	1500 €/habitation
- Immeubles collectifs :	1 000 €/logement
- Activités économiques :	
o surface inférieure ou égale à 200m² :	2 500 €/bâtiment
o Au-delà de 200 m² :	1 €/m² supplémentaire
- Extension bâtiment industriel	
o entre 50 et 200 m²:	2500 €
o Supérieur à 200 m² :	1 €/m² supplémentaire

Pour les incendies et reconstruction à l'identique, la PFAC sera exonérée.

Forfait forage pour la facturation de l'assainissement :

Pour les usagers utilisant un forage d'eau potable privé conformément au code général des collectivités territoriales. Il est proposé de facturer l'assainissement collectif sur la base de 30m³ par habitant. En l'absence de déclaration de situation de l'abonné, la collectivité factura par défaut un forfait de 120 m³ par logement et par an.

Tarifs de contrôle en assainissement collectif

Afin d'harmoniser les pratiques entre l'assainissement non collectif et l'assainissement collectif, et considérant qu'il est important de veiller au bon fonctionnement du réseau public d'assainissement, le contrôle de branchement lors des ventes a été rendu obligatoire depuis le 1er janvier 2014. La validité de ce contrôle est de 3 ans.
Lors de la création d'une boite de branchement, un contrôle des installations privées par les services de la Communauté d'agglomération Seine-Eure est obligatoire.
Les lotisseurs, ainsi que les constructeurs d'immeubles collectifs, doivent fournir un contrôle de conformité des installations privées réalisées.
La proposition de tarification de ce service, à compter du 1er janvier 2026, est la suivante :

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20251218-lmc138579-DE-1-1
Date de télétransmission : 19/12/2519/12/25
Date de réception préfecture : 19/12/2519/12/25

	Tarifs 2026
Diagnostic lors de la vente d'une maison individuelle ou d'un appartement	83,33 € HT
Diagnostic lors de la vente d'un commerce ou d'une grande maison (avec dépendance ou nombreux points d'eau)	166,67 € HT
Contre visite avant les 6 mois de délai de mise en conformité	Gratuite
Diagnostic lors de la vente d'un commerce (alimentaire, santé, automobile, hôtellerie)	333,34 € HT
Diagnostic lors de la vente d'une industrie	500 € HT
Absence à un rendez-vous	41,7 € HT

Les prestations de contrôles en assainissement collectif seront facturées au taux de TVA en vigueur (20 % au 1er janvier 2026).

La contre-visite sera gratuite durant les six mois suivants le contrôle d'assainissement. Au-delà de ce délai, elle sera facturée au prix d'un diagnostic.

Par ailleurs, le 12ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie permet de bénéficier d'une subvention en domaine privé pour la création d'un branchement si le portage des travaux est assuré collectivement, et notamment par une collectivité. La Communauté d'agglomération Seine-Eure a donc décidé de proposer aux propriétaires de pouvoir bénéficier de subventions pour les travaux en domaine privé, pour la création ou la mise en conformité du branchement. Une convention sera signée entre la collectivité et les propriétaires volontaires pour l'étude à la parcelle et le chiffrage des travaux. La Communauté d'agglomération Seine-Eure facturera aux propriétaires l'étude à la parcelle ainsi que les travaux, déduction faite des subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de l'Eure.

Conformément aux dispositions du Code de la santé publique, la Communauté d'agglomération Seine-Eure souhaite inciter les usagers à se raccorder dès que possible sur tout nouveau réseau d'assainissement créé dans le cadre des travaux d'extension programmés au travers des zonages d'assainissement précités, étant entendu que le délai maximum pour le raccordement est fixé à deux ans. Durant ces deux années, le contrôle de conformité est gratuit. Au-delà de ce délai, le contrôle sera facturé au prix d'un contrôle de branchement.

Pendant cette période, les usagers ne seront pas assujettis à la redevance d'assainissement, mais la collectivité a la possibilité d'instaurer, pendant cette période, une taxe d'un montant équivalent à la redevance d'assainissement.

Au-delà de cette période de deux ans, le montant de la taxe pour les usagers qui ne seront toujours pas raccordés au réseau d'assainissement collectif, pourra être doublé.

En cas de non-conformité dans une copropriété (mauvais raccordement des gouttières d'un immeuble par exemple) un courrier sera envoyé au syndic, afin qu'il réalise les travaux dans un délai d'un an.

Réalisation complète d'un branchement d'assainissement sur domaine public :

Conformément au règlement de service, ces travaux sont réalisés par la Communauté

Accusé de réception en préfécture
027-200089456-20251218-lmc138579-DE-1-1
Date de télétransmission : 19/12/2519/12/25
Date de réception préfecture : 19/12/2519/12/25

d'agglomération Seine-Eure, via un marché confié à une entreprise.

Les prix fixés correspondent à la réalisation complète d'un branchement, la fourniture et la mise en œuvre des canalisations, le raccordement à la boite de branchement, le remblaiement et les réfections.
A titre d'exemple pour un branchement de 5m l en Polypropylène SN10 de diamètre 125 mm, comprenant une boîte de branchement d'une profondeur de 1.00m et un raccordement sur le réseau public existant à une profondeur de 1.50m. Le coût des travaux est de 2034 € HT.

Des plus-values s'appliqueront pour les profondeurs de terrassement supérieures à 1,30 m.

Plusieurs prix sont prévus au bordereau des prix unitaires ci-joint, en fonction du matériau et du diamètre de la canalisation.

Les devis seront établis par la Communauté d'agglomération Seine-Eure à partir du bordereau du marché en vigueur à la date de l'élaboration du devis.

3. ***ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF***

Pour les habitations équipées d'un système d'assainissement non collectif, la tarification du service public, à compter du 1er janvier 2026, est fixée à :

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	Tarifs 2026
Contrôle de conception et d'implantation	**160 € HT**
Contrôle de réalisation	**Gratuit**
Diagnostic périodique (tous les 10 ans)	**81,82 € HT**
Diagnostic lors de la vente d'une maison individuelle ou d'un appartement	**90,91 € HT**
Diagnostic lors de la vente d'un commerce ou d'une grande maison (avec dépendance ou nombreux points d'eau)	**181,81 € HT**
Contre visite avant les 6 mois de délai de mise en conformité	**Gratuite**
Diagnostic lors de la vente d'un commerce (alimentaire, santé, automobile, hôtellerie)	**363,63 € HT**
Diagnostic lors de la vente d'une industrie	**545,45 € HT**
Absence à un rendez-vous	**45,45 € HT**

Afin d'avoir un meilleur suivi de la facturation et des travaux, le contrôle de réalisation sera gratuit.

Les prestations de contrôle en assainissement non-collectif seront facturées au taux de TVA en vigueur (10 % au 1er janvier 2026).
La contre-visite sera gratuite durant les six mois suivants le contrôle d'assainissement. Au-delà de ce délai, la visite sera payante au prix d'un diagnostic.

Accusé de réception en préfécture
027-200089456-20251218-lmc138579-DE-1-1
Date de télétransmission : 19/12/2519/12/25
Date de réception préfecture : 19/12/2519/12/25

4. SOUS-PRODUITS DE L'ASSAINISSEMENT

La station d'épuration du Pré aux Moines, située à Léry, peut accueillir des sous-produits de l'assainissement tels que les matières de vidanges, graisses, sables, produits de curage, boues liquides et pâteuses, conformément au schéma départemental d'élimination des matières de vidanges et sous-produits de l'assainissement du Département de l'Eure.

La station d'épuration d'Aubevoye peut accueillir uniquement les matières de vidange.

À compter du 1er janvier 2026, les tarifs pour l'accueil et le traitement de ces différents sous-produits se décomposent comme suit :

Sous-produits de l'assainissement	Station d'épuration de Léry Tarifs 2026	Station d'épuration d'Aubevoye Tarifs 2026
Matières de vidanges	15 €HT / m³	15 €HT / m³
Produits de curage et sables	57 €HT / tonne	-
Graisses	53 €HT / m³	-
Boues pâteuses	60 €HT / tonne de produit brut	-
Boues liquides	21 €HT / m³	-

5. REDEVANCES ET PERFORMANCES DE L'AGENCE DE L'EAU

Dans le cadre du 12ième programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, trois nouvelles redevances remplacent les redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte :

- Une redevance sur la consommation d'eau potable ;
- Deux redevances pour performance :
  - Performance des réseaux d'eau potable, déterminée en fonction des critères de performance et de gestion patrimoniale des réseaux d'alimentation en eau potable (AEP) ;
  - Performance des systèmes d'assainissement collectif, déterminée et modulée en fonction des performances des systèmes d'assainissement.

Ces redevances sont applicables aux usagers domestiques et assimilés. Pour les redevances sur performance, la contre-valeur est fixé par la collectivité assujettie et appliquée par le service qui assure la facturation aux usagers du service public d'eau ou d'assainissement.
Chaque année, lors de l'instruction de la redevance en N+1 les coefficients de modulation seront calculés par les agences sur la base des indicateurs de fonctionnement des ouvrages de l'année N-2.
La Communauté d'agglomération doit donc fixer le tarif de ces contre-valeurs à compter du 1er janvier 2026 :

	Tarifs 2026

Accusé de réception en préfécture
027-200089456-20251218-lmc138579-DE-1-1
Date de télétransmission : 19/12/2519/12/25
Date de réception préfecture : 19/12/2519/12/25

Contre-valeur performance des réseaux d'eau potable	0,0790 €/m³
Contre-valeur performance des réseaux assainissement	0,1530 €/m³

6. PRIX DE VENTE DU COMPOST

La station d'épuration de Léry possède une filière de compostage destinée à traiter les boues produites lors de l'épuration des eaux usées.
Le compost est ensuite vendu aux agriculteurs. Il est proposé un prix de vente de 7 € TTC par tonne de produit brut.

7. EAU INDUSTRIELLE

La Communauté d'Agglomération Seine-Eure s'est engagée dans une démarche innovante sur le périmètre de la zone d'activités Ecoparc 2, avec la réutilisation des eaux traitées par la nouvelle station d'épuration pour des usages ne nécessitant pas une qualité d'eau potable (lavage, refroidissement, arrosage...).

Il convient donc de fixer une tarification pour la fourniture de cette eau « industrielle », de telle sorte que les utilisateurs soient incités à réaliser des économies d'eau potable, et ainsi protéger la ressource.

Le prix de fourniture d'eau industrielle sur la zone Ecoparc 2 est fixé à **0,50 € HT / m³**. L'abonnement sera identique à celui du service de l'eau potable sur le territoire de la commune d'Heudebouville, en fonction du diamètre des compteurs installés.

8. FACTURATION DES REJETS INDUSTRIELS

La Communauté d'agglomération Seine-Eure a mis en place depuis des années une politique incitative auprès des industriels afin qu'ils maîtrisent mieux leurs rejets d'eaux usées.

Elle facture donc les industriels dont le rejet n'est pas assimilable à un rejet domestique et possédant une autorisation de rejet.

Le mode de calcul du coefficient de pollution et le mode de facturation sont présentés en annexe.

La TVA sera de 10%.

En cas d'analyse non conforme, la prestation du laboratoire sera facturée à l'entreprise conformément au bordereau de prix du marché.
Les entreprises sont informées via l'article 3.3 dans leur autorisation de rejet.

En cas de non-conformité vis-à-vis de l'arrêté, l'entreprise bénéficiera d'un délai de cinq ans pour réaliser les améliorations. En cas de non mise en conformité, un coefficient de pollution égal à deux pourra être appliqué en complément de la facture initiale.

DECISION

Le conseil communautaire ayant entendu le rapporteur et ayant délibéré,

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20251218-lmc138579-DE-1-1
Date de télétransmission : 19/12/2519/12/25
Date de réception préfecture : 19/12/2519/12/25

FIXE les tarifs des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, de l'eau industrielle et d'accueil des sous-produits de l'assainissement, tels que détaillés ci-dessus. Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er janvier 2026 ;

FIXE la mise en place de la participation financière à l'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2026 ;

FIXE les contre-valeurs pour les redevances et performances de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'année 2026 ;

RAPPELLE que le fait générateur de la participation financière à l'assainissement collectif est le raccordement au réseau ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions d'admission des sous-produits de l'assainissement et des boues ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de mandat avec les particuliers pour la création de branchements en domaine privé ;

DIT que la périodicité des diagnostics périodiques des systèmes d'assainissement non-collectif est fixée à 10 ans ;

DIT que les prestations de contrôles en assainissement collectif et non-collectif seront facturées avec le taux de TVA en vigueur ;

DECIDE de facturer aux propriétaires, dans le cadre de la convention de mandat, l'étude à la parcelle ainsi que les travaux de création de branchement d'assainissement collectif en domaine privé ou de réhabilitation d'assainissement non-collectif. Le montant sera calculé en fonction du coût réel, déduction faite des subventions octroyées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de l'Eure ;

DECIDE de facturer aux usagers disposant d'un forage privé d'eau potable, un forfait de 30m^3 par habitant ;

DECIDE de facturer un coefficient de pollution pour les eaux usées industrielles ;

DECIDE d'instaurer une taxe équivalente à la redevance assainissement dès la mise en service du réseau d'assainissement ;

DECIDE de doubler la redevance assainissement en cas de non raccordement dans le délai de deux ans ou de non-conformité ;

DECIDE de rendre obligatoire le contrôle des installations privées par les services de la Communauté d'agglomération Seine-Eure, lors de la création d'une boite de branchement ;

DECIDE de rendre obligatoire la fourniture de contrôles de conformité pour les branchements de lotissements, immeubles et locaux industriels ;

DECIDE de réaliser gratuitement les contrôles de conformité durant les deux ans qui suivent la mise en service d'un nouveau réseau d'assainissement ;

Accusé de réception en préfécture
027-200089456-20251218-lmc138579-DE-1-1
Date de télétransmission : 19/12/2519/12/25
Date de réception préfecture : 19/12/2519/12/25

DECIDE de facturer aux industriels et artisans les rejets en fonction du coefficient de pollution fixé dans le cadre d'un arrêté d'autorisation de rejet ;

DECIDE de facturer aux usagers du service public d'assainissement, les créations de branchement d'assainissement en cas d'extension du réseau dans des zones urbanisées non desservies. Le montant de chaque branchement sera calculé en fonction du coût réel des travaux, déduction faite des éventuelles subventions octroyées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Départemental de l'Eure ou tout autre organisme, et sera plafonnée à 800 € TTC ;

DECIDE d'appliquer, pour la fourniture d'eaux industrielles, un tarif d'abonnement identique à celui du service de l'eau potable sur le territoire de la commune d'Heudebouville, en fonction du diamètre des compteurs installés ;

DECIDE de consacrer 1% des recettes des budgets de l'eau et de l'assainissement de la Communauté d'agglomération Seine-Eure à des actions de coopération décentralisée, conformément aux dispositions de la Loi Oudin-Santini.

Adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme,
Le Président.

Annexe 3 : Extrait du compte financier unique 2025

Eau potable

AGGLOMERATION SEINE-EURE - EAU POTABLE - - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	8 463 013,59	4 440 000,00	12 903 013,59
	Recettes réalisées (1)	B	5 444 514,70	4 491 446,91	9 935 961,61
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	7 790 462,11	4 440 000,00	12 230 462,11
	Dépenses réalisées (1)	E	5 389 444,42	2 712 687,42	8 102 131,84
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	55 070,28	1 778 759,49	1 833 829,77
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-672 551,48	0,00	-672 551,48
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-617 481,20	1 778 759,49	1 161 278,29
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-617 481,20	1 778 759,49	1 161 278,29

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Assainissement

AGGLOMERATION SEINE-EURE - ASSAINISSEMENT - - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	17 454 111,30	11 994 000,00	29 448 111,30
	Recettes réalisées (1)	B	12 736 829,82	12 000 659,09	24 737 488,91
	Restes à réaliser	C	937 327,00	0,00	937 327,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	14 886 000,00	11 994 000,00	26 880 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	11 062 269,29	9 821 819,58	20 884 088,87
	Restes à réaliser	F	676 026,20	0,00	676 026,20
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	1 674 560,53	2 178 839,51	3 853 400,04
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-2 568 111,30	0,00	-2 568 111,30
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-893 550,77	2 178 839,51	1 285 288,74
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	261 300,80	0,00	261 300,80
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-632 249,97	2 178 839,51	1 546 589,54

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

SPANC

AGGLOMERATION SEINE-EURE - SPANC - - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	14 000,00	147 478,91	161 478,91
	Recettes réalisées (1)	B	10 438,00	37 610,97	48 048,97
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	36 055,49	106 600,00	142 655,49
	Dépenses réalisées (1)	E	45,00	93 252,87	93 297,87
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	10 393,00	-55 641,90	-45 248,90
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	22 055,49	-40 878,91	-18 823,42
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	32 448,49	-96 520,81	-64 072,32
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	32 448,49	-96 520,81	-64 072,32

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Annexe 4 : Agence de l'eau Seine Normandie



ENJEUX

L'EAU, FONDEMENT D'UNE FISCALITÉ INCITATIVE

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Elles sont perçues auprès des usagers de l'eau, contribuant ainsi à la lutte contre la pollution, à la protection de la santé et de la biodiversité, et garantissant la quantité et la qualité de l'eau. En incitant à des pratiques vertueuses et en renforçant la connaissance des pressions exercées sur les milieux aquatiques, ces redevances jouent un rôle clé dans la préservation de l'environnement.
Instaurées par la loi de 1964, elles ont continué à évoluer au fil des années.

À partir de 2025, ces redevances feront l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

Il s'agit d'une réforme innovante aux bénéfices durables.

GRÂCE AUX REDEVANCES PERÇUES, DES RÉSULTATS CONCRETS

296 M€
engagés par les agences de l'eau pour le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès de collectivités situées en zones de revitalisation rurale ou équivalent (année 2022)

142
MILLIONS DE M³
d'eau économisés et substitués (tous usages) au travers des projets aidés par les agences de l'eau de 2019 à 2022

875
stations de traitement des eaux usées aidées par les agences de l'eau pour répondre aux objectifs environnementaux des plans de gestion des eaux de 2019 à 2022

216 755 ha
de zones humides ayant bénéficié d'une aide des agences de l'eau de 2019 à 2022 (entretien, restauration et acquisition)

LA RÉFORME DES REDEVANCES AU SERVICE DU PLAN EAU

Présenté en mars 2023, le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, dit plan Eau, a pour objectif de garantir de l'eau pour tous, de qualité et des écosystèmes préservés.
Ses 53 mesures, qui ont toutes été engagées au terme de la première année, visent à répondre à trois enjeux majeurs : sobriété des usages pour tous les acteurs, optimisation de la disponibilité de la ressource et préservation de la qualité de l'eau.
Ce plan permet également d'améliorer la résilience des territoires face aux épisodes de sécheresse et d'inondation.
L'ambition portée par le plan Eau se traduit par la mobilisation de moyens conséquents et nouveaux dédiés à ces objectifs reposant intégralement sur l'évolution de la fiscalité des agences de l'eau, déclinant une logique de signal prix sur certaines pressions affectant les ressources en eau.

Ainsi,
- 50% des moyens du plan Eau sont dédiés au petit cycle de l'eau,
- 50% des dépenses du plan Eau sont ciblés sur les enjeux quantitatifs,
- 30% des moyens du plan Eau sont fléchés sur la réduction des pressions qualitatives.

Les capacités de financement supplémentaire des agences de l'eau sont augmentées de 20%, avec une amorce dès 2024 à la fois en termes d'amélioration des réseaux d'eau potable et d'assainissement, de protection des captages, de préservation des zones humides, d'économies d'eau...


LES LEVIERS D'ACTION
Les redevances sont la clé de voûte d'une politique de l'eau et de la biodiversité ambitieuse et dynamique.
La réforme des redevances marque une évolution significative dans la complémentarité entre le levier fiscal et la politique d'aides des agences de l'eau, pour mieux répondre aux défis actuels de l'accès à une eau de qualité sous climat changeant, tout en confortant la dimension solidaire des programmes d'intervention.
Viser une fiscalité plus équitable et constante (hors plan Eau) (en baissant la part relative des ménages)
Poursuivre une stratégie fiscale différenciée par bassin en augmentant son champ d'action en termes de taux d'imposition et de prise en compte de la performance des services d'eau et d'assainissement
Accompagner et financer davantage de projets ou d'actions d'intérêt commun ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau
Inciter à l'innovation et aux études pour approfondir les connaissances, conseiller, former
Garantir une justice fiscale des rejets au travers de contrôles ou d'expertise des dispositifs d'autosurveillance ou de comptage des volumes prélevés
RÉFORME DES REDEVANCES, POINTS DE REPÈRE
2024
Écriture et publication des dispositions réglementaires pour les modalités de mise en œuvre.
Des travaux à conduire avec les collectivités sur la mise en œuvre de la facturation auprès des abonnés.
Vote des taux au plus tard en octobre par les Comités de bassin.
2025
Facture d'eau de l'abonné au service
3 nouvelles redevances de consommation et de performance (avec modulation forfaitaire maximale).
Déclaration à l'agence de l'eau
Déclaration et calcul des anciennes redevances (activité 2024).
Reversement et paiement à l'agence de l'eau
Paiement des soldes redevances 2024 (ancien dispositif) et reversement des acomptes pour la redevance consommation 2025 (en cas de dépassements de seuil).
2026
Nouvelles redevances de consommation et de performance (avec modulation au regard des indicateurs de résultats obtenus).
Déclaration et calcul des nouvelles redevances sans indicateurs de performance (activité 2025).
Paiement des soldes consommation 2025 et des acomptes pour la redevance consommation 2026 (en cas de dépassements de seuil). Paiement des redevances pour performance 2025.
2027
Déclaration et calcul des nouvelles redevances avec indicateurs de performance de l'année 2024 (redevance 2026).
Paiement des soldes consommation 2026 et des acomptes pour la redevance consommation 2027 (en cas de dépassements de seuil). Paiement des redevances pour performance 2026.
3 PRINCIPAUX AXES DE LA RÉFORME
AVANT
APRÈS
Redevance prélèvement
Redevance prélèvement (sans majoration Grenelle)
Redevance pollution domestique
Redevance sur la consommation d'eau potable
Redevance modernisation des réseaux de collecte (MRC) payée par les ménages
Redevance pour performance des systèmes d'assainissement
Redevance pour performance des réseaux d'eau potable
Réforme
Redevance MRC payée par les industriels
Redevance pollution industrielle
Redevance pollution industrielle
Instauration de taux planchers +150 M€
Redevance prélèvement industriel
Redevance prélèvement industriel
Redevance pollution diffuse (phytosanitaires)
Redevance pollution diffuse (phytosanitaires)
Redevance prélèvement agricole/irrigation
Redevance prélèvement agricole/irrigation
Autres redevances (piscicole...)
Autres redevances (piscicole...)
1
Promouvoir une meilleure performance des services d'eau et d'assainissement pour inciter les collectivités gestionnaires à améliorer leurs infrastructures et ainsi maîtriser les fuites d'eau potable et les rejets polluants. La réduction des taux de redevances sera corrélée à la performance des services avec un impact visible sur le prix de l'eau.
2
Taxer davantage les prélèvements dans un contexte de raréfaction des ressources en eau par le relèvement des plafonds des taux de redevances de prélèvement et l'instauration de taux planchers.
3
Renforcer le caractère pollueur-payeur de la fiscalité de l'eau. Au-delà des redevances de performance, la réforme introduit une fourchette pour déterminer le seuil de pollution des activités économiques au-delà duquel un suivi régulier des rejets est nécessaire, avec une majoration de la redevance en cas de défaut de suivi.

ZOOM SUR LA RÉFORME DES REDEVANCES DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES

Avec la réforme, les redevances «pollution domestique» et modernisation des réseaux de collecte disparaissent. **Trois nouvelles redevances sont créées pour répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau :** sur la consommation d'eau potable (avec intégration des industriels), la performance des réseaux d'eau potable et la performance des systèmes d'assainissement collectif. **Au titre de la fiscalité relative à consommation et à la performance,** le poids global des redevances de performance sera au maximum d'1/3. Le ratio appliqué relève d'une décision propre à chacun des Comités de bassin.

Redevance sur la consommation d'eau potable

s'applique au fait générateur de consommer/utiliser de l'eau potable, celle-ci n'étant de facto plus potable après usage. Elle s'applique quel que soit l'usage de l'eau potable excepté les volumes utilisés pour l'abreuvement du bétail.

- ✓ **Assujettis : abonnés domestiques et industriels (abreuvement de bétail exonéré)**
- ✓ **Assiette : m³ d'eau potable facturés**
- ✓ **Perception Agences de l'eau : acompte année N, solde année N+1**

Taux : Défini en €/m³ par chaque instance de bassin, dans la limite de 1 €/m³, taux de base non modulé.

Un régime unifié de la performance intégrant une réduction des taux de redevances, en remplacement du système antérieur combinant à la fois des primes pour épuration (reposant sur un remboursement) et la majoration Grenelle (reposant sur une majoration des redevances de prélèvement).

Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif

s'applique aux collectivités selon la performance de leurs réseaux.

- ✓ **Assujettis : collectivités en charge de l'assainissement**
- ✓ **Assiette : m³ d'eau facturés au titre de l'assainissement**
- ✓ **Perception Agences de l'eau : année N+1**

COMMENT ?

Calcul de la redevance = taux voté par chaque instance de bassin × m³ eaux assainies × (1 - **autosurveillance** [0 à 0,3] - **conformité réglementaire** [0 à 0,2] - **efficacité assainissement** [0 à 0,2]

Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable

s'applique aux collectivités selon la performance de leurs réseaux.

- ✓ **Assujettis : collectivités en charge de l'eau potable**
- ✓ **Assiette : m³ d'eau facturés au titre de l'alimentation en eau potable**
- ✓ **Perception Agences de l'eau : année N+1**

COMMENT ?

Calcul de la redevance = taux voté par chaque instance de bassin × m³ eau potable × (1 - **fuite** [0 à 0,55] - **connaissance patrimoniale** [0 à 0,25])

La pondération entre les deux redevances de **performance reste à la décision pleine et entière des Comités de bassin** pour s'adapter aux enjeux de remise à niveau des services d'eau et d'assainissement.
L'amélioration des performances pourra s'appuyer sur des aides des agences de l'eau visant les mêmes problématiques.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES AGENCES DE L'EAU

Pour aller plus loin, consultez la foire aux questions

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 Rue du Feretra
31078 Toulouse Cedex 4
www.eau-adour-garonne.fr

Agence de l'eau Artois-Picardie
200 Rue Marceline
59508 Douai
Cedex 08
www.eau-artois-picardie.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne
9 avenue Buffon
CS 36339
45063 Orléans Cedex 9
https://eau.loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Route de Lessy
BP 30019
57161 Moulins-Lès-Metz
www.eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse
2-4 allée de Lodz
69007 Lyon Cedex 7
www.eaurmc.fr

Agence de l'eau Seine-Normandie
12 rue de l'Industrie
CS 80148
92416 Courbevoie Cedex
www.eau-seine-normandie.fr

PARTIE F

ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION

Une mission de suivi a été réalisée du lundi 15 au dimanche 21 septembre 2025 à Cotonou. Lors de cette mission, un contrôle de l'état général et du fonctionnement des blocs sanitaires réalisés en 2022 a été réalisé. La baisse du tarif d'accès aux sanitaires a permis de favoriser la fréquentation mais le génie civil subi le climat local et commence déjà à se dégrader par endroit. Cependant, ces constructions sont très utiles aux populations des quartiers concernés et permettent d'éviter des pollutions plus importantes des milieux superficiels.

Depuis deux années, des projets de gestion des eaux pluviales des écoles sont menés. Concernée par plus de 100 groupes scolaires et par de nombreuses problématiques d'inondation par ruissellement ou remontées de nappe, la ville de Cotonou mène avec l'Agglomération une réflexion sur les priorités à résoudre. L'EPP (Ecole Publique Primaire) du quartier Agongbomey dans le 13ème arrondissement de la ville a bénéficié d'un projet mais la réalisation des travaux reste en suspens pour des questions de foncier qui restent à résoudre. En conséquence, d'autres cours d'Ecole ont fait l'objet d'avant-projets pour évaluer la faisabilité technique et financière des travaux. Les EPP concernés sont Hlazounto A et B ainsi que Agla A et B soit 4 cours au total.

Les projets ont cependant été mis en attente de la rencontre des nouveaux élus car tant en France qu'au Bénin, les élections municipales vont se dérouler au printemps 2026.





PARTIE G
CONCLUSION GENERALE

L'Agglo est compétente sur l'ensemble du cycle de l'eau : production et distribution d'eau potable, protection de la ressource, collecte et traitement des eaux usées, gestion des eaux pluviales et du ruissellement, contrôle de l'assainissement non collectif, entretien et restauration des rivières et des milieux naturels, prévention des inondations. L'Agglo travaille en faveur des continuités écologiques, de la biodiversité, de la nature en ville, de la protection de la ressource et de la lutte contre les ruissellements, du Projet Alimentaire Territorial et anime 4 sites Natura 2000. Territoire de confluence, l'Agglomération Seine-Eure est traversée par 5 cours d'eau principaux : la Seine, l'Eure, l'Iton, l'Andelle et l'Oison.

Ce rapport concerne les 60 communes pour l'assainissement et 52 communes pour l'eau potable (hors SERPN).

En 2025, sur le territoire (hors SERPN), 5,6 millions de m³ d'eau potable, provenant de 16 captages, ont été distribués aux usagers et près de 4 millions de m³ d'eaux usées ont été traités sur les 13 stations d'épuration du territoire. 10 000 installations d'assainissement non collectif sont présentes sur le territoire.

L'eau potable (2 lots) est exploitée via une délégation de service public d'une durée de 7 ans (SEESEN Véolia). Ces contrats ont démarré le 1er janvier 2022. Nous sommes dans la quatrième année de contrat. Un audit financier a été réalisé par l'Agglomération en 2025.

Durant l'année 2025, les services de l'Agglomération ont procédé à un suivi régulier et permanent des délégataires et prestataires chargés de l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement, notamment par l'organisation de réunions de cadrage mensuelles et de visites des installations. Des outils de reporting et de dialogue sont mis en place avec les différents prestataires.

Depuis janvier 2021, de nouvelles substances ont été introduites dans le contrôle sanitaire des eaux, en application de la directive de l'Union européenne et des recommandations du ministère de la Santé, dans un objectif d'amélioration continue de la qualité de l'eau de consommation, parmi lesquelles des molécules appelées métabolites de pesticides, sous-produits de la dégradation d'un pesticide (herbicide, fongicide ou insecticide) dans l'environnement.

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie, est égal à 100 % sur la totalité des secteurs.

Concernant les paramètres physico-chimiques, le taux de conformité établi par l'ARS est inférieur à 100 % pour certaines unités de distribution, en raison de l'introduction de nouveaux paramètres dans le cadre du contrôle sanitaire en octobre 2023. L'unité de distribution d'Andé est concernée par un dépassement de la norme en nitrates. Une restriction de consommation (femmes enceintes et nourrissons), en raison de la présence de nitrates, a été mise en place (12 prélèvements, moyenne de 55,6 µg/l pour une limite de 50 µg/l).

Le rendement général des réseaux d'eau potable sur le territoire communautaire est de 79,1 %, ce qui est correct. L'indice linéaire de pertes en réseaux (ILP), de 3,99 m³/j/km de réseau (hors branchements), est acceptable et reflète un assez bon état général du réseau de distribution à l'échelle du territoire de l'Agglomération, avec cependant des disparités importantes à l'échelle des unités de distribution. Les efforts de recherche de fuites et de renouvellement sont à poursuivre. En 2025, 12 161 mètres de réseaux ont été renouvelés et 435 mètres de nouvelles canalisations ont été créés sous maîtrise d'ouvrage intercommunale.

Suite à son schéma directeur d'eau potable, l'Agglomération a mis en place une programmation pluriannuelle d'investissement. Un des objectifs principaux est de continuer à mener une politique active de renouvellement de ses réseaux, afin de préserver la qualité de l'eau, de limiter les fuites et de maîtriser son patrimoine technique.

Finalisé en décembre 2020, l'Agglomération a élaboré son Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE), qui est le document de référence pour l'amélioration continue de la sécurité de la distribution d'eau potable (quantité, qualité, continuité).

La création du nouveau forage à Lormais (Lormais 3) a été réalisée en 2024. Les démarches administratives sont en cours pour sa mise en service. Des études ont notamment débuté en 2023 pour la réalisation d'une interconnexion entre les forages de Pinterville et de Lormais. Des travaux d'interconnexion sont en cours entre Heudebouville et Fontaine-Bellanger. La création d'un second réservoir dans l'usine de production des Hauts Prés est prévue. Les entreprises ont été choisies et les travaux ont débuté en 2026.

Concernant l'aspect qualitatif de l'eau distribuée, de nouvelles études ont débuté en 2025 pour la réalisation d'une interconnexion entre le secteur de distribution des forages des Hauts Prés et celui du forage d'Herqueville, afin de réduire la teneur en nitrates de l'eau distribuée sur le secteur d'Herqueville.

De plus, en complément de la surveillance de la qualité de l'eau réalisée par l'ARS et de l'autosurveillance de l'exploitant, des campagnes annuelles de prélèvements et d'analyses sont réalisées pour la surveillance du paramètre CVM (chlorure de vinyle monomère) et de molécules émergentes comme les métabolites de pesticides ou les PFAS.

Un système de relève à distance des compteurs d'eau sera mis en place à partir de septembre 2026 sur l'ensemble du territoire. Il sera terminé en décembre 2028.

Les 110 hectares de surface agricole utile (SAU) du périmètre de protection rapproché (PPR) des Hauts Prés sont certifiés à 100 % en agriculture biologique depuis fin 2014. La mise en place de ces conversions permet de pérenniser la qualité de la ressource sur ce captage stratégique. En complément de la conversion biologique des zones de production, l'Agglomération a mis en place le pôle régional d'agriculture biologique des Hauts Prés. Ce lieu a pour vocation d'accueillir et de fédérer les acteurs de la filière biologique afin de permettre l'essor de ce type d'agriculture favorable à la préservation de la ressource.

Les systèmes d'assainissement de Léry, Louviers et Aubevoye sont gérés depuis le 1er janvier 2022 via deux prestations de services, réseaux et stations. Le groupement SAUR-Maillot a été retenu pour le lot réseaux et Eau de Normandie (SUEZ) pour le lot stations. Les 11 autres systèmes d'assainissement sont gérés en régie directe par les agents du pôle exploitation assainissement. Après un appel d'offres lancé en 2025, le groupement SAUR-Maillot a été retenu pour le lot réseaux et Eau de Normandie (SUEZ) pour le lot stations. Les prestations ont débuté le 1er janvier 2026 pour une durée de 4 ans.

Une unité de méthanisation des boues de station d'épuration est envisagée. Le choix du maître d'œuvre est en cours.

La mise en place d'un diagnostic permanent des systèmes d'assainissement est terminée. Elle permet à la collectivité de répondre à la réglementation et de mieux connaître le fonctionnement de ces réseaux d'assainissement afin de programmer des travaux de mise en conformité. Parallèlement, l'Agglomération lance un diagnostic périodique de ces systèmes d'assainissement.

L'Agglomération Seine-Eure continue à mettre en conformité ses systèmes d'assainissement (réhabilitation de réseaux, mise en conformité de la file boues).

Suite à la mise en service de la nouvelle station d'épuration de La Croix-Saint-Leufroy (Clef Vallée d'Eure) en septembre 2019, les travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées pour Écardenville ont débuté en 2023 et se sont terminés en 2024. Les travaux de raccordement en domaine privé ont débuté au 4e trimestre 2025. Une étude de maîtrise d'œuvre est en cours pour une extension de réseau sur la commune d'Autheuil-Authouillet.

Le 12e programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie permet de bénéficier d'une subvention pour la création de branchements en domaine privé, si le portage des travaux est assuré collectivement, et notamment par une intercommunalité. L'Agglomération Seine-Eure a donc décidé de proposer aux

propriétaires de bénéficier de subventions pour les travaux de création de branchements en domaine privé. Sur toutes les extensions de réseau d'assainissement financées par l'Agence de l'eau, cette possibilité est offerte aux propriétaires de bénéficier d'une subvention.

En 2026, le prix global de l'eau et de l'assainissement, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, varie :
• Pour les usagers en assainissement non collectif : 1,96 à 1,98 €/m³ TTC ;
• Pour les usagers en assainissement collectif : 4,66 à 4,68 €/m³ TTC.

La tarification du service public de l'eau potable sera proposée au conseil de décembre 2025 au titre de l'année 2026. Elle sera fixée de façon progressive, par tranches croissantes de consommation, afin de favoriser les petits consommateurs et d'inciter aux économies d'eau. Depuis 2022, une augmentation progressive est proposée. Pour 2026, l'Agglo ira dans ce sens afin de maintenir ses capacités de financement nécessaires à la gestion de son patrimoine. Dans le cadre du 12e programme de l'Agence de l'eau, à compter du 1er janvier 2025, une réforme des redevances a été mise en place. Les redevances sur la performance en eau potable et en assainissement sont répercutées sur la facture d'eau sous la forme d'un supplément de prix au m³ d'eau vendu ou assaini.

L'inflation des dernières années (de 2022 à 2024) sur les coûts d'exploitation a pénalisé l'autofinancement des budgets annexes. Comme dans beaucoup de secteurs, il est aussi à noter que les coûts des travaux ont subi une forte augmentation.

En matière d'assainissement non collectif, l'Agglomération Seine-Eure a défini l'ensemble de son zonage d'assainissement et les procédures de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif des particuliers ont eu lieu sur toutes les communes. La révision du zonage d'assainissement sur le territoire de l'ancienne Communauté d'agglomération Seine-Eure sera mise à l'enquête publique fin 2024.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de la loi Oudin-Santini, l'Agglomération Seine-Eure consacre 1 % de ses recettes d'exploitation des services d'eau et d'assainissement à des actions de coopération décentralisée avec le Bénin.

L'année 2025 est marquée par le début du 12e programme d'intervention Eau, Climat et Biodiversité (2025-2030). Dans ce cadre, l'Agence de l'eau Seine-Normandie propose aux acteurs territoriaux de se mobiliser autour d'un programme d'actions territorialisées, identifiées comme nécessaires à la sobriété en eau, à la préservation des ressources en eau potable, à la reconquête des milieux, à la biodiversité associée et à l'adaptation au changement climatique. Ce contrat est un outil de programmation pluriannuelle qui engage les parties sur les enjeux liés à l'eau de leur territoire, en cohérence avec les autres politiques publiques du territoire. L'Agglomération Seine-Eure était déjà signataire d'un contrat sur la période 2020-2024. Dans le cadre du 12e programme, la Communauté d'agglomération est concernée par plusieurs contrats :

- Le contrat territorial Eure aval et Oison, qu'elle pilote directement ;
- Le contrat Seine en Normandie, piloté par le Syndicat mixte de gestion de la Seine normande ;
- Le contrat Iton, porté par le Syndicat mixte du bassin de l'Iton.

Ces contrats sont des outils de programmation pluriannuelle qui engagent les parties sur les enjeux liés à l'eau de leur territoire.

Le contrat Eure Aval a été signé. Il s'applique au territoire du bassin versant de l'Eure aval, de la commune d'Autheuil-Authouillet jusqu'à la commune de Martot, élargi au bassin versant de l'Oison sur le territoire de l'Agglomération. Les grands enjeux liés à l'eau, à la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique retenus pour le territoire Eure aval sont les suivants :

- Les milieux aquatiques et humides : restauration de la continuité écologique, protection et restauration des zones humides, restauration multifonctionnelle des milieux intégrant les

champs d'expansion de crue, restauration de berges, acquisition de connaissances et sensibilisation des différents publics aux enjeux liés à l'eau et au climat ;

- La protection de la ressource : diminution des prélèvements en eau, mise en œuvre de la stratégie de sobriété de l'Agglomération.

Parallèlement, toujours dans le cadre du 12e programme, l'Agence de l'eau demande aux collectivités de mettre en place une stratégie de protection de la ressource. Pour rappel, la Communauté d'agglomération Seine-Eure est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de protection de la ressource en eau potable, notamment en protégeant les captages de l'ensemble du territoire.

Les objectifs de la stratégie de protection de la ressource en eau et du plan de sobriété consistent à :

- Faire évoluer les pratiques pour faire baisser la consommation ;
- Diminuer les prélèvements en eau potable à hauteur de -14 % de 2019 à 2030, conformément au Plan Eau.

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure, à compter de 2025, une animation dédiée sur un quart-temps va permettre de mettre en place de nouvelles actions, en plus de celles déjà existantes, pour atteindre cet objectif de -14 %. La somme de ces actions est détaillée dans le plan de sobriété, mais les principales actions seront notamment :

- Diagnostiquer les bâtiments intercommunaux et communaux pour lutter contre les fuites et améliorer la gestion de l'eau potable ;
- Rencontrer les industriels pour mettre en place une stratégie de sobriété au sein de leurs entreprises ;
- Sensibiliser le grand public aux économies d'eau et aux sources de pollution ;
- Continuer les travaux de renouvellement de réseau AEP pour lutter contre les fuites et augmenter le rendement du réseau ;
- Améliorer la recherche des fuites et la rapidité de leur prise en charge ;
- Poursuivre les actions issues du Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE), notamment pour la partie liée à la protection des zones de captage.







Le cycle de l'eau
sur le territoire Seine-Eure

L'Agglo Seine-Eure, territoire de confluence, est traversée par 5 cours d'eau principaux : la Seine, l'Eure, l'Iton, l'Andelle et l'Oison. Elle compte plus de 105 000 habitants et 60 communes.

L'Agglo est compétente sur l'ensemble du cycle de l'eau : production et distribution d'eau potable, protection de la ressource, collecte et traitement des eaux usées, gestion des eaux pluviales et ruissellement, contrôle de l'assainissement non collectif, entretien et restauration des rivières et des milieux naturels, prévention des inondations.

L'Agglo travaille notamment en faveur de la continuité écologique sur l'Eure, de la biodiversité, de la nature en ville, de la protection de la ressource et de la lutte contre les ruissellements, du Projet Alimentaire Territorial et anime 5 sites Natura 2000.

Chaque année sur le territoire, près de 5,6 millions de m^3 d'eau potable, provenant de 16 captages, sont distribués aux usagers et près de 4 millions de m^3 d'eaux usées sont traités sur les 14 stations d'épuration du territoire.

10 000 installations d'assainissement non-collectif sont présentes sur le territoire.

Hôtel d'Agglomération
1, place Ernest Thorel
27400 Louviers
Tél. : 02 32 50 85 50
www.agglo-seine-eure.com

agglo.seine.eure AggloSeineEure agglo_seineeure

design graphique et mise en page : Agglo Seine-Eure septembre 2026